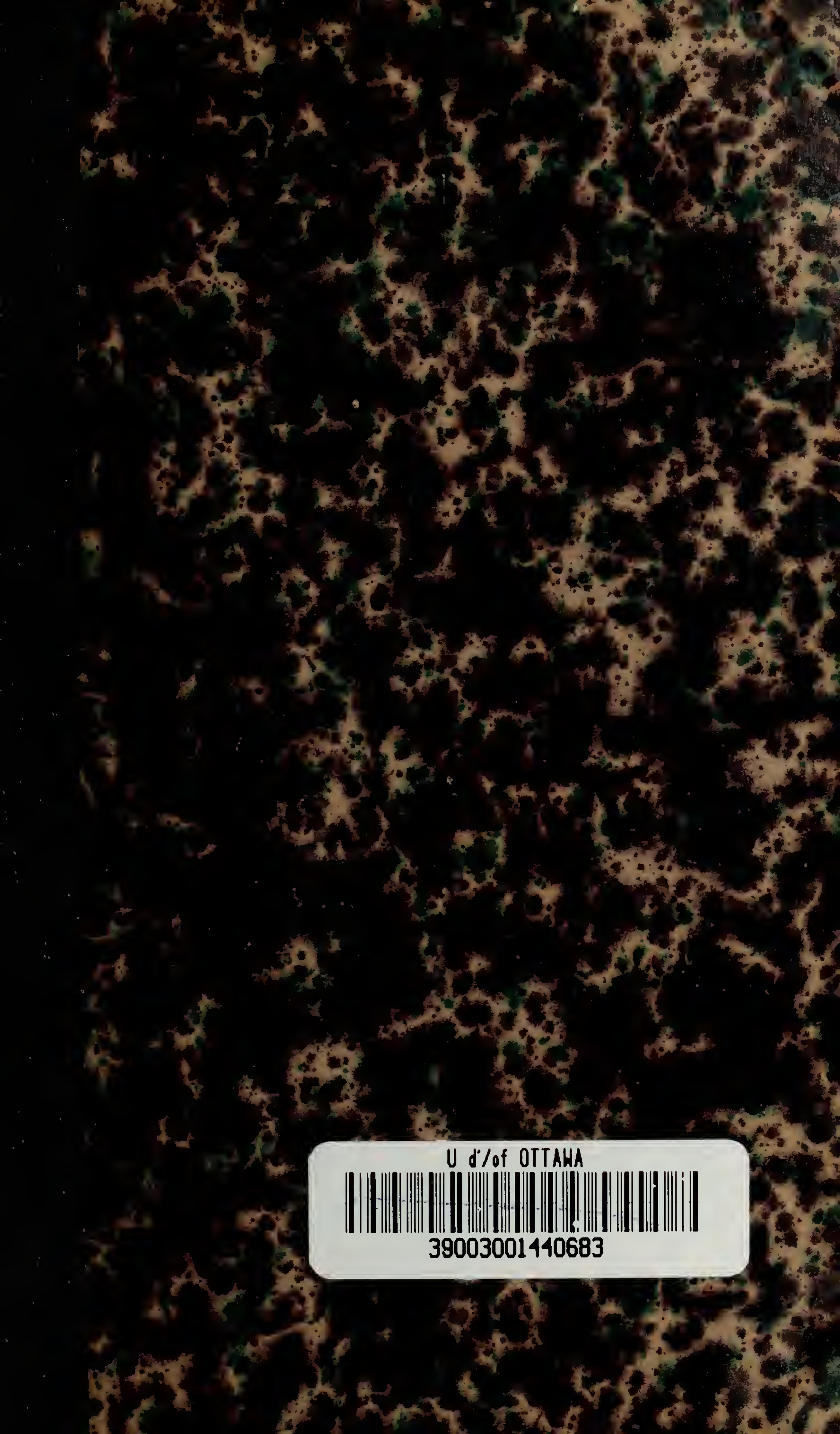
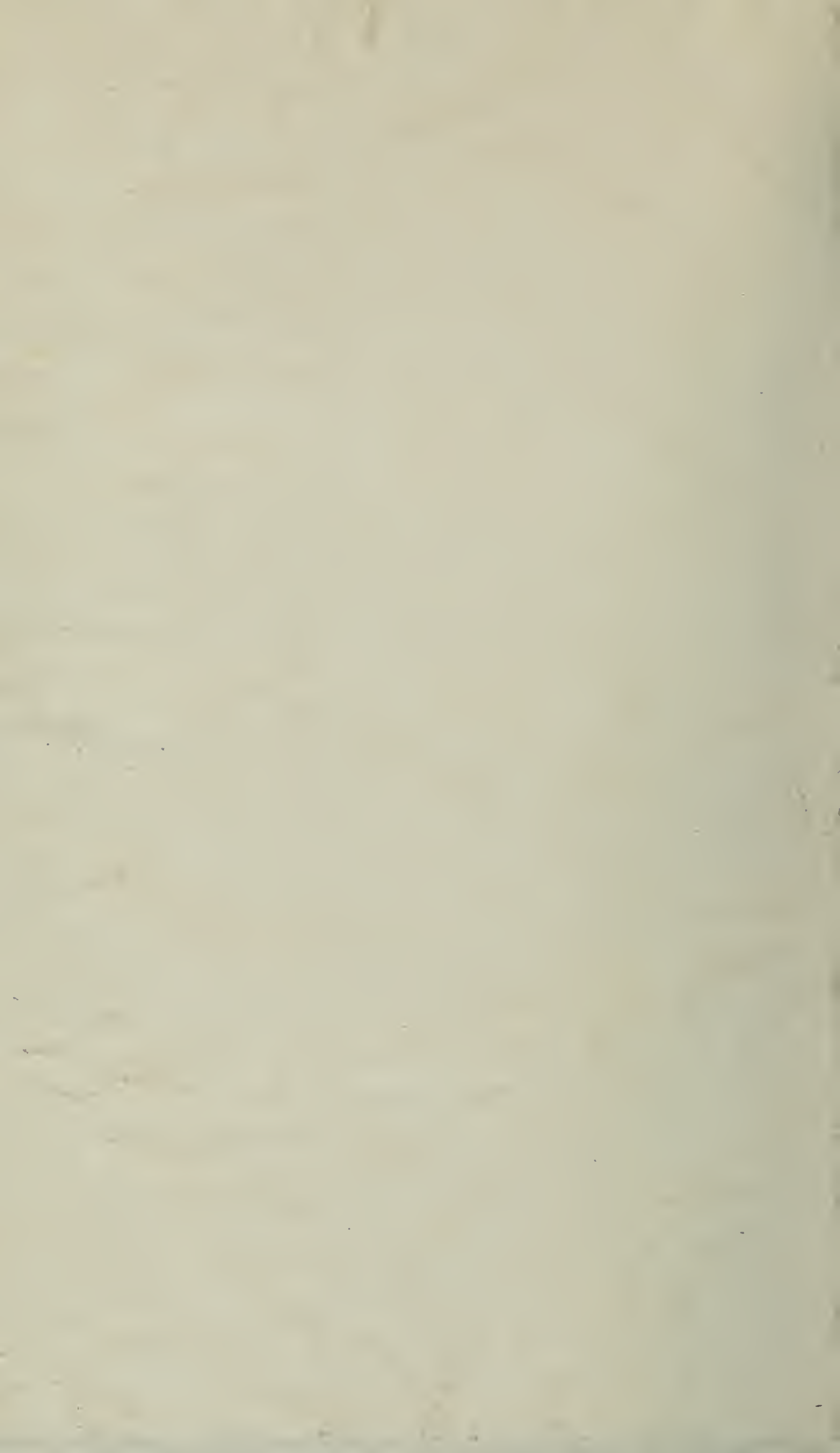
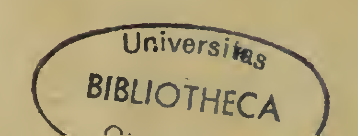
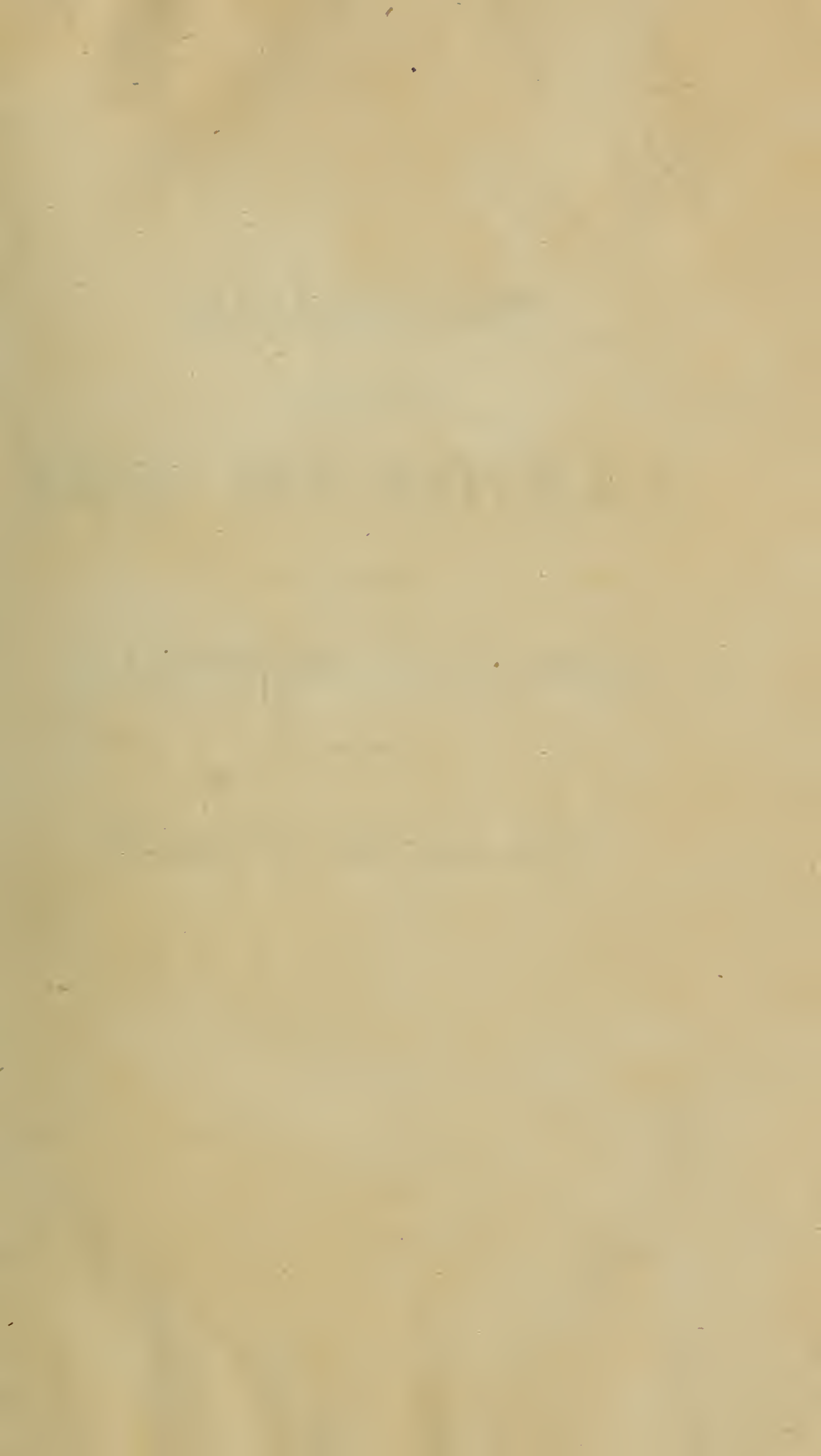







Universitas
BIBLIOTHECA





COLLECTION

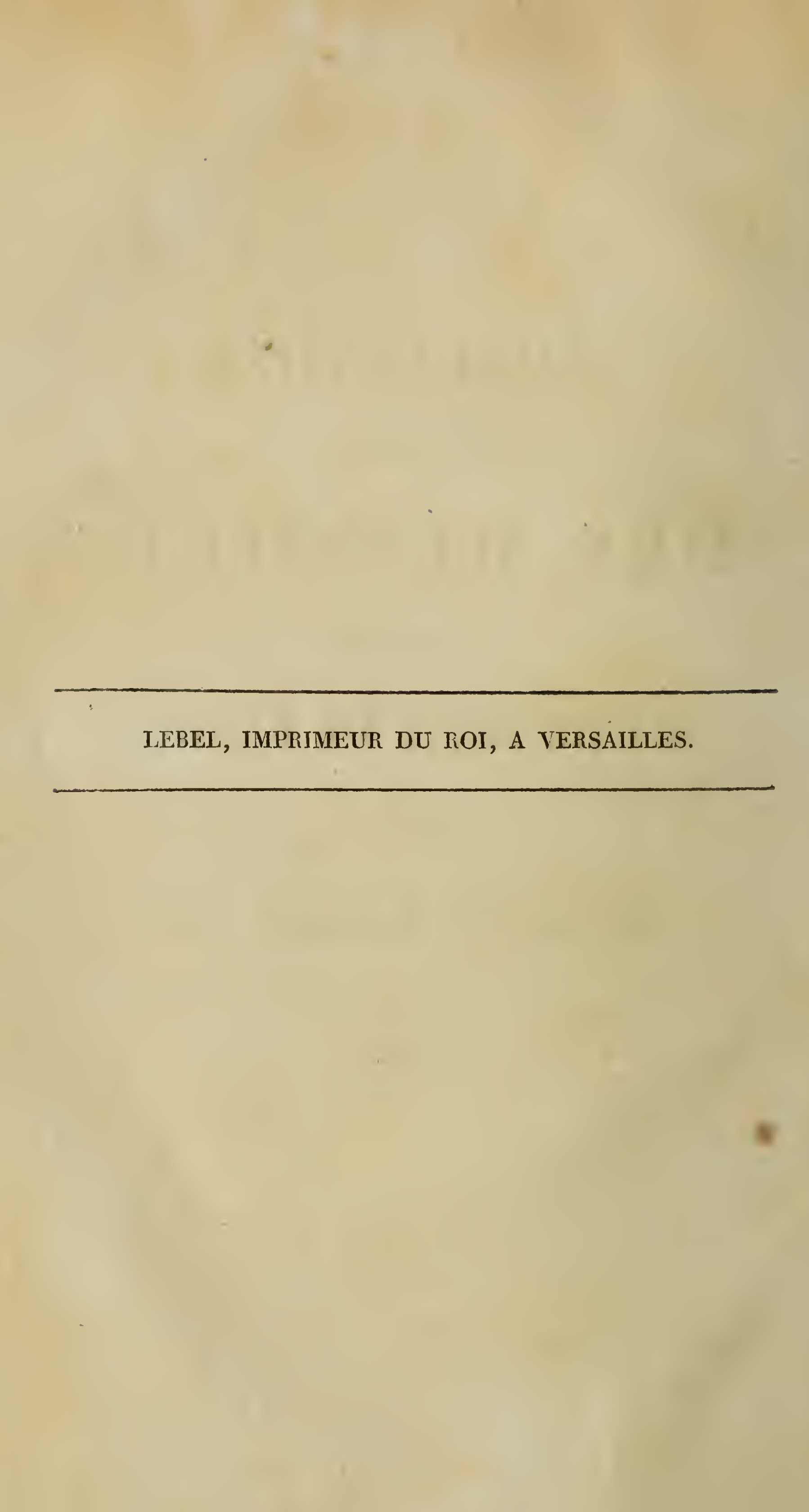
COMPLÈTE

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Gaspard de Tavannes, tome 2.



LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI, A VERSAILLES.

COLLECTION

COMPLÈTE

DES MÉMOIRES

RELATIFS

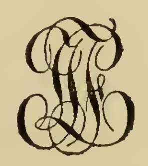
A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XXIV.



PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N.° 9.
1822.



LA VIE

DE

GASPARD DE SAULX,

SEIGNEUR DE TAVANNES.

SUITE DU RÈGNE DE HENRY II.

La France est subjecte aux decrets des conciles, et ne sert d'alleguer les privileges de l'Eglise gallicane, qui devoit plier sous le concile de Trente, legitime pour estre convoqué du Pape et de l'Empereur, puisque de tout temps l'un ou l'autre ont eu pouvoir de l'assembler. Le Pape a ceste puissance, puis qu'il est chef de l'Eglise, et non l'Empereur; les princes n'y ont point de voix deliberatives, c'est aux successeurs des apostres, evesques et ceux qui ont l'imposition des mains. La pluralité des voix n'y est point admise, ains ceux qui sont proveux de tout temps aux ministeres, moins les heretiques, y doivent avoir part. Ceux qui ont l'imposition des mains sont avec droict les juges des heretiques, qui ne l'ont point : le Pape est chef de l'Eglise, successeur de Jesus-Christ, sainct Pierre et autres qui tiennent la place du souverain sacrificateur d'Israël; et neantmoins aucuns croyent qu'il peut estre deposé par un concile. Les cardinaux l'eslisent, qui

sont ses creatures : aucuns desireroient qu'il fust esleu par tous les evesques, et selon l'ancienneté ceste eslection se faisoit par le clergé, sous lequel nom estoit comprise une grande partie des ecclesiastiques de l'Europe, et dont la nomination estoit apres confirmée des empereurs avant que les cardinaux fussent creés : puisque les conciles ont approuvé la forme de ceste eslection, il faut croire que c'est la volonté de Dieu. Maintenir qu'il ne se doit rien traicter aux conciles que ce qui est aux Escritures sainctes, est un erreur, pourveu qu'on n'aille contre les ordonances d'icelles; les conciles ont puissance de resoudre sur l'ordre et ceremonies du service de Dieu. Il eust esté meilleur de reformer l'Eglise; c'estoit vaincre les Lutheriens tout en un coup, leur ostant le moyen de parler de l'argent de la croisade, des garces, bastards, questeurs et idolastres, amandant sa vie, et rendant la doctrine intelligible par presches frequents ; ils n'eussent sceu que dire, et ne fussent esté suivis mesmement, si on eust donné et lasché quelque chose pour satisfaire à l'ambition et avarice de leurs autheurs.

La plus-part des biens d'Eglise sont donnez pour prier pour les morts; les heretiques, ostans le purgatoire, appauvrissent icelle. Ils n'ont objection que la misericorde de Dieu, supprimans sa justice : à leur dire, le meschant et le bon, repentans esgallement de leurs peschez, iroient en mesme lieu; le mauvais auroit meilleur temps que le sainct, ayant trente ans de voluptez, s'il estoit quitte pour un repentir. Les ames purifiées, ayant satisfaict par penitence, entrans au ciel n'apportent aucune envie ny ennuy à ceux qui ont faict mourir leurs corps ou trahy iceux, sçachans qu'ils

ont esté punis et purgez au purgatoire, ou justifiez par la misericorde de nostre Seigneur.

C'est peché aux gentils-hommes de posseder les biens d'Eglise n'ayans point d'enfans pour les y colloquer. Ils respondent que ces biens ont esté donnez anciennement pour ceux qui maintenoient la religion contre les Turcs, qu'ils les ont pour avoir servy contre les heretiques, par la tolerance des papes, bien advertis que le Roy les confere; s'ils ne les acceptoient, ils seroient donnez ou à des heretiques ou à des femmes, et qu'il vaut mieux que les gentilshommes les possedent, pourveu qu'ils fassent faire deüement le service, selon l'intention des fondateurs. Et encore qu'il se die que Sa Saincteté le tolere sans son sceu, ou pour n'y oser remedier, craignant que les souverains se dispensent de l'obeyssance ecclesiastique qu'ils luy doivent : pour le premier, il se sçait veritablement que Sadicte Saincteté est bien advertie de cest abus, et ce qu'il n'y met ordre en fait la possession plus à la descharge de conscience : et quant au second, de la crainte des souverains, l'Eglise ne doit plier, ains trancher, maintenant la verité et justice.

Les pechez ne se commettent qu'à faute de foy : si nous croyons la vie eternelle, au lieu de demander le bien d'autruy, nous donnerions le nostre aux pauvres et nous ferions hermites; celuy seroit fol qui voudroit avoir un quart d'heure de plaisir pour mil ans de mal; moins est nostre vie au pris de l'eternité. Et si les roys et souverains gravoient ceste creance dans leurs cœurs, tant de guerres mal fondées sur l'ambition seroient esteinctes, et tant de procez mal entrepris laissez ou bien terminez.

Sans la grace de Dieu ce que l'on pense qui edific ruïne ; les richesses accreurent au commencement l'Eglise, et l'abaisserent depuis, ont fait plusieurs Lutheriens pour voller les biens ecclesiastiques, et sont empeschez de cognoistre leur erreur par l'utilité des benefices qu'ils possedent en propre. Le diable, par les ministres, propose aux evesques d'Allemagne de faire de leurs eveschez des duchez hereditaires : le grand maistre de Pruce de Brandbourg suit cest enseignement, et se fait duc de Pruce avec moins de droict que n'a aujourd'huy le grand maistre de Malthe. Les chanoines n'eslisent plus d'evesques de grande maison, depuis le mariage contracté par Trousex, evesque de Cologne, en l'an 1584, qu'il fut forcé de renoncer à son evesché.

C'est bien fait de donner aux pauvres miserables qui souffrent en ceste vie, cela est agreable à Dieu; et quand il n'y auroit autre consideration que l'humanité sans espoir de recompense, encores se devroient-ils assister. Le bien que nous possedons, nostre Seigneur nous l'a donné sans l'avoir merité, et les avons acquis souvent sans rien faire, soit par succession ou leger travail, aucuns par flaterie des princes, autres par larcins, et plusieurs à qui ils viennent en dormant. S'il plaisoit à Dieu, il donneroit aux moindres païsans tous les biens que les riches possedent, lesquels, par la foy et service qu'ils font à Dieu avec leur ignorance, les meritent mieux.

Si les serviteurs sont assis sur le trosne royal, et les roys prosternez en terre par la puissance divine, combien le devons nous remercier, puis qu'il nous maintient en nos honneurs et biens, et ne faire comme

plusieurs qui ne veulent donner aumosne, entrans en consideration que ceux qui la demandent n'en ont point de necessité, qu'ils ont tous leurs membres et ne sont point malades, qu'ils peuvent gagner leur vie, que mesme c'est pecher de leur donner, les accoustumer à mandier et les rendre paresseux, pour avoir pris une habitude en ceste façon de vivre, et les nomment saouls d'ouvrer. Tels sont plusieurs pelerins, qui pour vivre font quatre et cinq fois le voyage de Sainct-Jaques, non que je veuille dire qu'il n'y en ait plusieurs qui les font à bonne intention; infinis qui font croire avoir esté bruslez ou vollez sur la mer; autres feignent estre malades ou estropiez, et n'ont aucun mal. Neantmoins, ne donnant point à toutes sortes de personnes, et voulans faire le jugement de leur necessité et pauvreté de nous mesmes, nous treuvons excuses impertinentes, la charité se refroidit en nous contre nostre devoir, et ne donne-on rien à plusieurs qui en auroient grand besoin et necessité; tellement que je loüerois qu'indifferemment l'on donnast à tous ceux qui demandent l'aumosne, peu ou beaucoup, selon le jugement et la cognoissance de la pauvreté; et donnant à bonne intention, le bienfaict de l'aumosne retourne tousjours à celuy qui la donne, et le peché sur ceux qui, n'en ayant point de necessité, demandent, d'autant qu'ils semblent derober l'aumosne des autres, et diminuer la charité des donneurs. Il vaudroit mieux en donner à cinquante qui n'en eussent point de besoin, que d'en refuser à un qui en eust necessité. Les vrays pauvres sont les estropiez, malades, vieillards, qui ne peuvent gagner leur vie, les orphelins, les pauvres vefves, les passans et voyageurs qui se seront

mis en chemin sur des esperances infructueuses et tombent en necessité et maladie. Entre tous ceux qui mangent le bien des pauvres, semble que sont ceux qui joüissent des benefices, les moynes, les abbez et religieux, les jeunes Capucins qui vivent en oysiveté, Cordeliers et autres mendians qui pourroient gagner leur vie. Les fondations et les biens donnez à l'Eglise sont esté faictes pour deux choses principales, l'une pour loüer Dieu, et à cause du purgatoire pour prier pour les ames des trespassez; et font trois parts des biens donnez à l'Eglise, l'une pour les reparations, l'autre pour l'abbé, et la troisiesme pour les religieux et moynes.

Pour le premier, ceux qui font de bonnes œuvres en donnant aux pauvres, font autant que s'ils faisoient prier incessamment pour eux pour les autres fondations; c'est bien la verité que la creation de l'homme ne peut estre referée à autre chose sinon que pour loüer Dieu, à quoy nous sommes totalement obligez.

Ceux qui joüissent des biens d'Eglise n'en peuvent mettre le tiers aux reparations, n'estans les ruïnes si grandes qu'il y puisse estre employé : ils en donnent fort peu aux pauvres, et voit on par toutes les abbayes des moines qui vivent avec plus de contentement et de repos sans rien faire, que ceux qui sont au monde, tellement qu'il sembleroit que ceux qui ne sont point en religion sont ceux qui sont religieux, ayant plus de peine et de travail d'esprit et de corps que les moynes, qui sans soucy sont bien nommez et ne perdent une seule heure de leurs plaisirs, sans incommodité aucune, joüent, chassent, se promenent, passent leur temps, ayant cela de plus que les laiz, qu'ils n'ont

aucun soucy; et plusieurs devroient rougir quand ils disent que par la peine qu'ils endurent en ceste vocation ils gagnent paradis. C'est pourquoy les Jesuistes meritent mieux qu'eux, parce que du moins ils travaillent et enseignent, vont prescher aux Infideles et sont utiles; au contraire ceux qui demeurent aux convents ne servent au public, ny souvent à eux-mesmes; qui fait ne trouver estrange si maintenant les hommes, cognoissans les abus, ne donnent plus rien aux eglises. Et à la verité ceux qui sont accompagnez de pieté et charité doivent estre empeschez comme ils disposeront de leurs biens quand ils voudroient faire de fondations comme au passé; enfin, par decimes, negations de rentes et vendition des biens ecclesiastiques, tout vient à rien, et demeure si peu de tant de fondations faictes, que, par permission du Pape, telle eglise qui doit cent messes est dispensée de n'en dire qu'une pour tous les fondateurs, parce que toutes les rentes sont perduës ou venduës. Tellement que je loüerois de faire bien et donner aux pauvres du vivant des hommes, par une somme qu'on leur departiroit, tant pour marier de filles que pour tirer tout pour un coup de pauvreté les miserables, ou bien donner aux hospitaux qui sont bien reglez, et dont l'argent n'est point desrobé ny affecté aux parens des principaux des villes et administrateurs des hospitaux, qui par faveur y admettent ceux qu'il leur plaist; si ce n'estoit que le Pape permist, ainsi que j'ay escrit, de faire un nouvel ordre, qui, apres avoir loüé Dieu le matin deux heures, s'employeroit le reste du jour à travailler pour les pauvres, ou pour servir contre les Infideles.

Henry de Bronsvich, pensant venger sa honte, l'accroist; tenant mal à propos de reconquerir son païs, est pris du landgrave en bataille, demy traictant. Le concile commence à Trente lentement, pour n'oster le moyen de paix; les points de l'heresie ne se decident considerant le succez des armes preparées. Le landgrave (sans fruict) confere avec l'Empereur, de mesmes les ambassadeurs des Lutheriens à Ratisbonne; ils se retirent au bruit de la guerre. L'Empereur separe Moris et Brandbourg, qui rompent leurs serments et abandonnent leurs amis confederez par ambition de l'electorat à eux promis par Sa Majesté, qui le vouloit oster au duc de Saxe; lequel duc, avec les villes imperiales, s'arme le premier, penetrant le but de l'Empereur par la paix de France et d'Hongrie qu'il avoit faicte; jugent que c'est à eux à se defendre; ils pouvoient chasser l'Empereur d'Allemagne, qui n'avoit encores des forces. Le nom, la reputation de Cesar combat pour luy, campe foible seurement pres Eynguelchetat [1], attend de toutes parts quarante mil hommes de pied et douze mil chevaux pour en empescher la venuë. Les Lutheriens occupent l'entrée d'Italie, s'amusent à camper quand il faut assaillir, donnent loisir aux forces estrangeres de passer. L'Empereur à Landsfreit [2] joint treize mil Italiens, huict mil Espagnols, trois mil chevaux, tourne aux Protestans, passe le Danube à Eynguelchetat et se fortifie dans un camp fermé. Les Lutheriens attaquent et perdent l'occasion ce jour-là, que le retranchement de l'Empereur n'estoit en defence, lequel fut achevé la nuict d'apres. Le landgrave decampé loge à Ton-

[1] *Eynguelchetat :* Ingolstadt. — [2] *Landsfreit :* Landshut.

nenver (1); il a nouvelle des froideurs des roys de France et d'Angleterre à le secourir. L'Empereur, joint avec douze mil hommes du comte de Bures, suit ses ennemis, costoye le Danube pour avoir vivres, prend neuf bourgs, fait reveüe de quarante mil hommes de pied et neuf mil chevaux, s'advance devers Tonnenver : les Protestans costoyans tiennent le chemin de Marlinque (2); l'Empereur en bataille menace leur flanc; eux retournent à luy, la riviere d'Aigre entre-deux (3). Sa Majesté prend Tonnenver et y campe, incommodé (par la prise de petites villes sur le Danube) des Lutheriens. Chestel, colonnel d'Ausbourg, mescontant, les abandonne ; l'Empereur, marchant à Oulme, s'arreste pour l'arrivée des Protestans, se loge advantageusement et les fatigue. Cependant Ferdinand et Moris prenent le duché de Saxe, les Lutheriens se faschent, se separent; l'Empereur pert l'occasion de les defaire : à ce depart le landgrave se retire chez luy; l'armée reste au duc de Saxe, qui s'esloigne de l'Empereur. Cependant le comte Palatin, la ville d'Oulme et le duc de Vitemberg se reconcilient à l'Empereur, le duc de Saxe reprend partie de son païs, le concile se retire à Bologne malgré l'Empereur, qui reçoit la plus part des villes imperialles traictant avec luy. Le duc de Saxe r'entre en reputation par la conqueste de son païs; Ferdinand et Moris demandent secours, l'Empereur gouteux y court; le duc de Saxe amene avec luy vingt cinq mil hommes, campe sur la riviere d'Albe à Milebourg (4), ayant buslé le pont,

(1) *Tonnenver :* Donnawert. — (2) *Marlinque :* Nordlingue.

(3) *La riviere d'Aigre :* l'Iser. — (4) *Milebourg :* Mulhberg sur l'Elbe.

24 avril 1547. L'Empereur gagne des barques, et d'icelles le passage de la riviere par la vertu des Espagnols, passe à guay sur un pont de bateaux soudainement faict au dessus des ennemis qui le pouvoient charger à demy passé; eux inexperts à l'alarme, voulant gagner un bois, sont chargez et vaincus par l'Empereur: le duc de Saxe pris et la victoire entiere, tout favorise le vainqueur. Vitemberg est rendu pour salut de la vie du prisonnier; toutes places de Saxe, horsmis Gotta, semblablement; chacun traicte. Le landgrave vient sur la parole de Moris et Brandbourg qu'il ne seroit prisonnier perpetuel; l'Empereur luy fait signer estre à luy l'interpretation des articles de sa capitulation, et apres il le constituë prisonnier, interpretant le traicté artificiellement, que ne le pouvant tenir en une prison perpetuelle, il le pouvoit mettre en une terminée à sa volonté, d'autant que le mot *eivich* en allemand signifie à jamais. Sa Majesté interprete qu'il a promis de ne tenir ledit landgrave perpetuellement prisonnier, mais que c'est à luy à definir le temps, en intention de le prolonger à sa volonté. Sadite Majesté victorieuse tient diette à Ausbourg, contre ses premiers manifestes, qui disoient la guerre n'estre pour la religion; fait promettre d'obeir aux decrets du concile. Moris et Brandbourg alleguent des exceptions et ne laissent de signer, esperant retirer le landgrave. Le Palatin par crainte, et les ambassadeurs des villes lutheriennes suivent et accordent le concile remis à Trente à la poursuitte de l'Empereur; tout semble se disposer à l'obeyssance de l'Eglise, les cœurs offencez ne se descouvrent. Moris et Brandbourg, mescontans de la prison du landgrave, au-

quel ils avoient donné leur parole, faschez de la perte de la liberté d'Allemagne qu'ils apprehendent, commencent des secrettes menées contre l'Empereur.

Le roy Henry est coronné à Reims, fait de belles et peu durables ordonnances, envoye une armée, sous M. d'Essey, en Escosse, au secours de la Royne, vaincüe en bataille par les Anglais, en hayne du reffus de sa fille au roy Edoüard; les Français battent les Anglais, prennent Sainct André, amenent Marie Stuard (1), aagée de six ans, depuis royne de France. [1548] En ladite année, les deux Charles de Bourbon et de Lorraine, nouveaux cardinaux, sont envoyez à Rome disposer le Pape contre l'Empereur. Antoine de Bourbon, et François de Lorraine, espousent Jeanne d'Albret, et la fille d'Hercules d'Est, duc de Ferrare, et de Renée de France, fille du roy Louys douziesme. Le Roy visite son royaume à la fin de l'esté, année 1548, hausse les gabeles en Guienne; ceux de Xaintonge, Angoulesme, Bordeaux, en nombre de cinquante mil hommes, s'eslevent, tuent gabeleux, officiers et gouverneurs. Le

(1) *Amenent Marie Stuard :* cette princesse débarqua à Brest le 13 juillet 1548. Henri II s'empressa d'écrire à de Selves, son ambassadeur en Angleterre, la lettre suivante : « Monsieur de Selves, la royne « d'Escosse ma fille est arrivée saine et sauve, Dieu mercy, à port de « salut en mon pays et duché de Bretaigne, et la fais mener et con- « duire là où est mon fils le Dauphin, son mary, pour estre nourrie avec « luy, ayant esté le contract de mariage d'entre eux deux faict et passé « en Escosse. L'investiture et possession des royaume, sceptre et cou- « ronne, a esté baillée et délaissée, en la présence et du consentement « des estats du pays, au profit de mondit fils. A cette cause, vous irez « trouver le protecteur d'Angleterre, auquel vous direz et ferez en- « tendre de ma part que je me suis tenu par mon devoir et obligation « à la protection dudit royaume d'Escosse comme du mien propre. »

sieur de Moulins [1], lieutenant de Roy à Bordeaux, sorty imprudemment du chasteau Trompette, est massacré; ce desespoir ne produict aucun conseil à ce peuple pour durer ny sauver leurs vies; se dissipans sans ordres, ne se preparent, emportent le butin qu'ils avoient pillé. [1549] Le Roy leur envoye de bonnes paroles, et de mauvais effects, par le connestable, qui oste les vies et privileges aux seditieux; ils cognoissent leurs fautes premieres, et la seconde, plus grande, pour n'avoir cherché salut, pour n'esperer salut.

Dieu donne un fils au sieur de Tavannes, qui porte les noms des roys de France et de Navarre, et de feu M. d'Orleans, Henry Charles Antoine: madame de Savoye fut commere. Force lances rompuës, combats à pied et à cheval, à l'imitation des chevaliers errans; despense de dix mil escus à Dijon, dont ceux de la ville croyent la bourse du sieur de Tavannes espuisée, luy nomment mil escus; il les reçoit à injure, et en met vingt mil sur la table, reste de sa despense; tesmoignage que sans la faveur des roys, desquels il n'avoit encore guieres eu, ses biens estoient grands.

En sieges, en campagne, tous parlemens sont dangereux, principalement aux plus foibles; les soldats perdent courage, negligent, se corrompent, trahissent et vendent souvent leur chef; l'espoir des traictez alentit et divertit les capitaines, le desespoir de paix donne resolution suivie souvent de victoire. Je prins un meschant chasteau Savoisy avec cent cinquante coups de canons; cependant que le capi-

(1) *Le sieur de Moulins :* le sieur de Monneins.

taine traicte d'un costé, aux arquebuzades de l'autre nous l'emportions d'assaut, moitié paix, moitié guerre. On est surpris si on parlemente, faut estre asseuré de ses soldats, et de les pouvoir persuader que c'est pour tromper l'ennemy. Les traictez ne se doivent entamer sans estre resolu de recevoir les moins mauvaises conditions, parce que le parlement est un tesmoignage de si grande foiblesse, qu'il oste le courage aux assiegez, qui, apres les traictez rompus, ne se peuvent remettre en la mesme assiete qu'ils estoient auparavant.

Aux entreprises d'Estat, le tiers manque par crainte, l'autre par corruption et legereté. C'est donner moyen aux miserables de faire meilleure fortune, et obtenir pardon de leurs fautes, accusant les conspirateurs sans danger, sans hazard, recevoir plus grande recompense qu'elle ne lui eust succedé par l'execution de l'entreprise. Les petits desseins sont aisez à supprimer, les grands à descouvrir; et si jamais tels desseins furent dangereux, c'est en ce temps que la trahison et perfidie regne; dangereux desseins à celuy qui les trame sans seureté de sa personne. Fols sont ceux là qui à demy pensent faire peur, et par icelle induire leurs contraires à traicter advantageusement : ce qui ne se doit que par la force forcée, sans rien espargner, preposant le suject de l'entreprise à toute autre consideration.

Le nom, la reputation, la terreur combattent pour les grands : ce sont vanitez qui n'ont pouvoir parmi les fins. Les roys ne sont rien sans forces, aussi aisez à combattre mal accompagnez, que le moindre soldat de leur armée. Combien se trompent ceux qui les

treuvent plus habiles qu'ils ne sont! à cause de leur nom, croyent qu'ils ont pourveu à ce qu'ils n'ont pensé n'en ayant le pouvoir; ils sont subjects à estre surpris comme les autres hommes. Le principal est d'oster l'opinion qui est parmy les gens de guerre, et leur monstrer que le nom d'empereur, sans forces aguerries, ne doit estre en estime.

Les passages foibles, gardez par peu de gens, leur amenent plus de ruïne que s'ils estoient en resolution de combattre sans deffendre le passage; lequel perdu, perd le cœur des soldats, et hausse celuy des assaillans : qui attaque a l'advantage. Et ne se faut abuser à garder un passage ou retranchement foibles, si ce n'est en resolution de se perdre dans la perte d'iceluy.

Il ne se faut fier, ny se jeter dans un peuple irrité qu'en tuant; il n'a foy ny pitié : si elle est aux plus proches les esloignez les poussent, tuent et massacrent: les trois quarts ne se peuvent faire obeyr au reste. Sur la dispute du salut de la vie de ceux qui traictent, l'on doit deffendre le logis et l'advantage; s'il ne se peut garder, resoudre promptement de se perdre valeureusement, ce qui estonne le peuple et la mort mesme: mieux vaut mourir les armes en la main, en reputation, que, les ayant posées, estre tué par derriere. Et quoy qu'il y ait une grande multitude de peuple, lors qu'il faut entrer par une porte estroicte aucuns d'iceux ne veulent mourir les premiers, et donnent temps de se defendre; le mal est qu'ils n'ont point de foy, et que les capitulations et compositions sont mortelles.

Les roys desobeïssans aux conciles, à l'Eglise et à

leurs superieurs, leurs peuples font le semblable en leur endroict; les seigneurs qui n'obeissent aux roys, leurs subjets et soldats les trahissent : qui ne recognoist une puissance est sans puissance.

Veritablement l'obeissance se doit aux roys par subjection et utilité; naiz sous la monarchie, nous sommes obligez à la conserver; y faillant, c'est se procurer infinis malheurs, meurtres, exactions, bruslemens, forcemens, accidens peculiers aux changemens d'Estat, joinct à la division d'iceluy qui s'ensuit; et vaut mieux obeyr à un mauvais roy puissant, qu'à plusieurs souverains et republiques, qui partagent les royaumes, lesquels, s'entrechoquans pour leur accroissement l'un contre l'autre, reduisent le tout à pluralité de tyrannies. Bien est-il loisible de souhaitter et prier Dieu de changer le cœur des roys de mal au bien; ce que n'ayant obtenu, aucuns, croyans que nostre Seigneur s'ayde des secondes causes, se sont portez en plusieurs occasions contre les Majestez, desirant le bien public et la reformation de l'Estat. Et quant aux reproches que les roys leur peuvent faire, qu'ils ont tousjours pris les armes contre eux et leurs predecesseurs, respondent que ç'a esté à leur regret qu'ils les ont portées, non contre leursdictes majestez, ains contre leurs mauvais conseillers, impies, sans justice, exacteurs, et tyranniseurs des peuples, qui engloutissoient les revenus de l'Estat, prophanoient les charges, et les donnoient à personnes indignes et incapables. Hardie fut la responce que le centenier fit à Neron, lors qu'il le condamnoit à mort pour avoir entrepris contre luy : « Tant que je t'ay veu vertueux, je t'ay fidelement « servy; mais depuis que je t'ay veu brusler des villes,

« fleau et ruyne des peuples, je t'ay hay et desservy. »
Et n'a pas esté sans dispute au royaume de Pologne, que lors que les souverains manquent à la promesse qu'ils ont solemnellement jurée à leur sacre, les subjects doivent estre dispensez de leurs serments.

Ainsi que ceux qui jurent haut et se desdisent bas, ne laissent d'estre parjures, ainsi les princes qui, sous mots captieux à deux ententes, trompent ceux qui se fient sous leurs paroles, ne laissent de manquer à leur foy, quelques interpretations qu'ils donnent, lesquelles n'ayant point esclaircies franchement au commencement du traicté, sont perfides. Le roy qui jure sur le reliquaire (1) dont il a soustrait les reliques, est sans foy.

Les victoires s'aneantissent à plusieurs grands, soit parce qu'ils se les attribuent, ou ne remercient Dieu, qui change sa volonté et retire sa grace, rend les vainqueurs vaincus; le difficile passé, ils faillent au plus aisé, paroissant la puissance divine. L'Empereur triompha de l'Allemagne captive, et suivit la voye du milieu, qui est la ruine des grands desseins: il exige de l'argent des villes, tient prisonniers le duc de Saxe et le landgrave, mescontente Moris et Brandbourg, et apres se fie en eux; opprime sans opprimer les Lutheriens, laissant leurs puissances entieres. Ou il falloit eslargir les prisonniers, leur rendre leurs Estats, se contentant de leur foy et de celle des villes d'Allemagne, empescher l'accroissement des Lutheriens par douceur et sans force, reformer les abus des prelats, faire approuver les decrets du concile

(1) *Le roy qui jure sur le reliquaire :* c'étoit ainsi qu'en agissoit Louis XI.

sans violence, permettant aux Lutheriens le mariage des prestres, relaschant les jeusnes, oster les images, rendre ou employer bien l'argent de la croisade. Ce qu'estant, il est certain qu'ils eussent quitté les poincts plus importans, aidez des princes qui s'y fussent intermis; sinon, suivre l'autre extremité qui sembloit plus seure. Mettre prisonniers Brandbourg et Moris avec le duc de Saxe et le landgrave, tenir par garnison Ausbourg, Oulme, Witemberg, Strasbourg, Pragues, Vienne, frontieres qui commandent aux principales rivieres et sont les citadelles d'Allemagne ; et à un besoin changer et transporter les habitans, establir des colonies, et chasser les Lutheriens, joindre la domination d'Allemagne à la Flandre, et la rendre hereditaire. Les principaux princes et grandes villes prises, les deux tiers d'Allemagne du moins demeureroient en la maison d'Austriche, les heretiques ruïnez, et Moris n'eust trahy l'Empereur comme il fit depuis.

La prise des armes, pour justes qu'elles soient, offence Dieu si ce n'est pour son nom ; c'est une pierre jettée qui ne se peut retenir. Il faut avoir une bonne intention, et apres ne se repentir par travail, artifices, bruits, pitié ou menaces. Toutes considerations doivent estres mises en arriere, les requestes des parens, des amis, avoir cette exception et responce : « Accordé, pourveu que cela n'empesche le bien du party, » lequel ruïné, l'on est mocqué, foulé aux pieds de ceux ausquels on a fait grace et bien-faicts. Il falloit considerer avant que d'entreprendre ces malheurs. Trop, ou trop peu, est la perte commune : le sang, le feu, la mort et la pitié, se doivent considerer avant que de resou-

dre, ou estre mocqué, ainsi que fut le duc de Berry, apres la bataille de Mont-lhery, du comte de Charrolois, qui dit que guerre et pitié ne vont ensemble. Brutus en fit trop, ou trop peu, ne tuant Antoine avec Cesar. De nostre temps, le connestable de Montmorency favorisa trop, ou trop peu, ses nepveux de Colligny; les Huguenots devoient achever ou n'entreprendre, sans se fier à la Royne. A la Sainct Barthelemy furent tuez trop, ou trop peu; aux Barricades, M. de Guyse, attaquant le Roy, fit la mesme faute; le Roy pareillement tuant M. de Guyse, qu'il n'acheva le reste, ou ne l'entreprendre. C'est cruauté de faire patir les innocens; l'Estat sera dissipé, les Anglais, les Espagnols se partageront, le sang, le feu perpetuel. Cela est bon à la bouche des gens de bien, et avant que commencer; mais ceux qui rompent les barrieres de preud'homie sont autant damnez pour peu que pour beaucoup. Si cherchez tard reputation de preud'homie, nul ne croira qu'ayant troublé le monde vous desiriez la paix; plustost serez accusé de poltronnerie, faute de courage, et crainte de vostre propre ruïne; aux entreprises, principalement contre l'Estat, la voye du milieu est perissable.

C'est chose ridicule de se retirer du monde pour y vivre, d'un grand dessein d'envahissement d'Estat en faire un racourcy, mandier et establir une faveur sous un prince que l'on a pensé esgaler; c'est s'exposer aux mocqueries, affronts, traverses, et peu d'esperance. Si pauvreté nous force, ou crainte d'estre opprimez, mocquons-nous de nous, qui n'avons sceu mourir en nos entreprises, ou endurons patiemment, reconfort à la necessité qui enterre toutes vanitez.

Monstre à plusieurs testes (1), ingrat, cruel, inconstant, leger, sans amour, temeraire en prosperité, sans cœur en adversité, cherche son mal, fuit son bien, croit de leger, mouvant au premier bruit sous lettres feintes semées des ennemis, soupçonneux, calomniateur, rendant responsable son chef des evenemens de fortune, les chassent, bannissent pour une vanité, pour une parole mal interpretée, faute d'intelligence, desireux, incapable de secret : dites leur, ils le publient; ne leur dites point, ils se mutinent, ils devinent, favorisent les meschans, desquels ils font leurs chefs, composez de coquins esperans au changement et mouvement : c'est bastir sur l'araine de s'appuyer sur eux.

Le Roy donnant le gouvernement d'un peuple sans chasteau donne la mort ou la crainte, si ce n'est en plaine paix : faudroit estre ange pour se maintenir sans mespris et soupçon parmy eux. Envoyé ou appellé au gouvernement d'un peuple, s'en faut rendre maistre dans deux mois, par garnisons ou citadelles; lier le malade pour luy faire avaller la medecine : au troisiesme mois ou devant ils se saoulent, se changent, cherchent nouvelletez. Cependant, au commencement, il ne faut faire rien que par leur advis, et ne prendre la supreme authorité sans forces entieres; supporter les injures, resolu à la mort, et estre chassé au moindre evenement malheureux. Si forcé d'attendre, armer une faction des plus mauvais, qui servent de garde, les interesser par argent, bien-faicts et conseils à nostre profit et dommage d'autruy, les laisser offencer et piller leurs contraires riches, se tenir tousjours au milieu d'eux. Crassus

(1) *Monstre à plusieurs testes :* l'auteur désigne ainsi le peuple livré à l'anarchie.

s'en alloit aux Parthes, Licurgus se bannit volontairement, l'admiral de Chastillon se fait mourir à Paris, M. de Guyse se fait tuer à Blois, pour ne retourner à leur mercy. Ce que les peuples firent pour la Ligue estoit en esperance d'establir des republiques. Il ne se doit brider le cheval par la queuë, luy donnant soupçon par l'exemple des voisins opprimez par citadelles, ainsi que M. de Nemours fit à Lyon, ayant construit des chasteaux à Montbrison, Thoissey et Chastillon, avant que bastir la citadelle de Lyon : il ne leur faut pas donner l'apparence qu'ils ne sentent l'effect; et faut, ainsi que dit l'Escossais, brider avant que seller, parce qu'à l'alarme extreme ils montent à cheval sans selle.

L'on est esclairé d'un million d'yeux qui accusent sans subject, combien plus s'il y a quelque véritable soupçon : les soldats doivent estre dans les villes devant qu'ils sçachent pourquoy. Ces entrées, ces surprises se doivent preparer : s'il y a assietes ou portes fortes, les garder par sa faction, changer doucement les autres sous feinte de les relever de fatigues, y mettre nos amis, soldats ou domestiques. Il y a des regles pour vivre parmy eux un temps : ne les laisser sortir pour aller à la guerre, les parens des morts s'eslevent; ne se rendre trop familier parmy eux, se monstrer et faire croire ne vouloir rien faire sans eux, sans leur advis, et qu'ils pensent que c'est eux ou leurs magistrats qui fassent tout, et que le gouverneur n'est que pour suivre leur advis et les servir. Cependant ne se fier, et estre tousjours en garde sans le faire paroistre, les empescher d'oppression, permettant qu'ils pillent et reçoivent utilité de la guerre, leur bailler en proye quelques-uns des riches mal apparentez.

C'est faire pour un peuple, n'estant sous un grand roy, de luy oster la liberté; eux-mesmes se perdent. Florence n'est heureuse que depuis qu'elle est opprimée; il est plus facile de corrompre plusieurs villes, entreprenant sur une monarchie, que de commander en seureté dans une factieuse. Cesar se sceut ayder des peuples estrangers, ayant des legions pour citadelles, et en fin il se perdit pour s'y estre trop fié, comme M. de Guise; si l'un et l'autre se fussent bien gouvernez sur la fin, ils estoient au bout de leurs desseins, s'ils se fussent meffiez et gardez.

Au commencement de la Ligue, en l'an 1598, je considerois quelles forces nous appuyoient, concluois l'argent d'Espagne pouvoir faillir, que la noblesse nous abandonneroit : je propose de s'aider du peuple, qui eust esté le salut de l'entreprise, s'estans d'eux-mesmes armez en Normandie, en nombre de vingt mil hommes; je voulois leur donner des piques, comme Suisses ou Macedoniens. Toute la France eut suyvi cest exemple, et fait cent mil hommes armez; la crainte qu'ils ne se jettassent sur nous, et se missent en republiques, ainsi qu'ils estoient anciennement, l'empescha. Il y avoit des remedes; et messieurs de Lorraine fussent demeurez chefs sans estre à la mercy des ennemis, lesquels ruinez, ils n'estoient hors d'esperance de restablir la royauté en leur maison. Les Huguenots n'eussent pas contenu leurs villageois qu'ils ne fussent joints à ceste societé, chatoüillez du commandement. Le peuple a bransle trois fois pour venir à ce point, et y viendra si jamais les guerres civiles sont grandes, ou qu'il y ait des chefs experimentez et desesperez.

En Dauphiné, en l'an 1578, le peuple de la pro-

vince fut defaict à Morans par M. de Mandelot; en l'an 1589, furent defaicts les Gautiers par M. de Montpensier. En Normandie, au declin de la Ligue, ils voulurent s'eslever aupres de Beaune et Montsaujonnois, à la suasion des villes de Beaune et Langres, s'armerent et barricaderent : voyant qu'ils favorisoient nos contraires, nous y donnasmes sans marchander; apres le feu mis en quelques villages inadvertemment, peu de sang esteint ceste fumée. Mil villages regardoient le succez de cent qui avoient commencé, et fussent esté suivis d'un tiers de la France, qui se faschoient de la guerre : la cruauté est necessaire contre les entreprises populaires, elle est le seul remede. Ceux qui gouvernent les peuples doivent entrer en soupçon, ne se fier ny aller sans garde ; si maistre absolu, se gouverner justement comme ne l'estant point, en tant que la faveur des soldats de nostre faction le peut permettre sans s'alterer : le peuple vit de la ruïne des riches, dequoy il ne se soucie, pourveu qu'il en profite.

En juin, le Roy, la Royne font entrée à Paris, le grand tournois est publié en Italie, Allemagne et Espagne; M. d'Aumalle, qui fut depuis M. de Guise, MM. de La Marche, de Sainct André, de Tavannes, de Gouffier et de Sipierre sont tenans; le Roy, les princes, plusieurs de la noblesse et les estrangers, assaillans. Les ceremonies anciennes observées, tous les tenans blessez excepté le sieur de Tavannes, qui soustint durant les huict jours, et rompt sur des roussins d'Allemagne, mesprise les chevaux d'Espagne; le faiz et l'honneur du tournois tombe sur luy; brise soixante lances par jour, alloit au bal quand les autres se couchoient et n'en pouvoient plus : il plongeoit son

bras dans de l'huile d'amandes douces, avec des ligatures qui le conservoient quand les autres l'avoient tout noirci : il estoit estimé le meilleur homme d'armes de France. En ladicte année 1549, l'Empereur, maladif (1), fait venir son fils pour l'establir au Païs Bas, espere le faire eslire empereur.

Le roy Henry, se souvenant de l'honteuse paix des Anglais, descend au Boulonnois avec les princes, connestable, les sieurs de Sainct André, de Tavannes; plusieurs forts sont pris à l'improviste; les Anglais ne resistent, comblez de seditions intestines, empestrez d'un roy enfant ayant de meschans tuteurs. Edoüart de Sommercet, oncle du Roy, qui avoit fait pendre son propre frere, est arresté prisonnier, chargé de n'avoir pourveu à la conservation des conquestes de France. Quatre cens mil escus font rendre Bologne; promesse de mariage de la fille de France au jeune roy d'Angleterre, lesquels s'accomplissent rarement entre les enfans, principalement des princes. [1550] Claude de Lorraine, premier duc de Guise, meurt, tost apres le cardinal de Lorraine son frere : il fonda la grandeur de leur maison accreüe par François de Lorraine, duc de Guise, son fils. Le cardinal d'Amboise meurt, le pape Jule commence le concile de Trente, peu paravant revoqué de Bologne-la-Grace. Le 17 novembre 1550 se trouve en France quantité de monnoye limée, rongnée et diminuée; plusieurs cruels supplices s'en ensuivent conformement aux edicts du Roy. Sa Majesté desire guerre avec l'Empereur pour ses pretentions et offences receües, aussi pour l'heu-

(1) *L'Empereur maladif :* Charles-Quint n'exécuta son projet d'abdiquer qu'au mois d'octobre 1555.

reux succez de Bologne; desire de paroistre plus que son predecesseur; s'esleve par presomption, poussé par les desireux des nouvelletez, qui promettent plus qu'ils ne vouloient tenir, et par le connestable, pour aggrandir sa maison, secondé de M. de Guise, allié du Dauphin par sa niepce, et au plaisir du Roy par son frere, mary de la fille de la duchesse de Valentinois: le mareschal de Sainct André les tierce. Le Roy s'y porte, faute de se cognoistre plus propre à maintenir qu'à conquerir, par persuasions hazarde sa fortune pour faire celle de ses serviteurs; la fin monstre le profit qu'il en receut, vendant toutes ses conquestes, la vie et le sang de France pour tirer de prison un seul homme. La teste couppée à Wolfemberg, le bannissement du reintgrave et reicrotte d'Allemagne pour avoir servi la France, ne sont suffisants pour colorer la prise des armes. Le pape Paul III, de la maison de Farnaise, en peint la couleur plus vive : il avoit donné à Pierre Loys, son fils, Palme et Plaisance changée au duché de Camerin appartenant aux Farnaise, par le consentement des cardinaux. Ce seigneur de Palme favorise Jean Louys de Fiasque à l'entreprise de Genes, faillie pour s'y estre noyé; il y fut tué Janetin Dore. En vengeance André Dore, par permission de l'Empereur, gagne le comte Augustin, Claude Palvoisin luy promettant sa niepce : ils avoient esté envoyez à Gennes par Pierre Loys Farnaise traicter pour son bien; il traicte pour sa mort. Augustin et Palvoisin, joincts au comte de Popoly, tuent Pierre Loys dans la citadelle qu'il avoit bastie avec intelligence de Gonzague, gouverneur de Milan pour l'Empereur, qui en mesme temps occupe Plaisance. Le Pape dissimule,

envoye Camerin Oursin à Palme, mourant ordonne par testament qu'elle soit à Octave son nepveu, fils de Pierre Loys, qui avoit esté marié à la bastarde de l'Empereur, pour avoir l'investiture du duché de Plaisance. Le cardinal Arrestain faict pape, se souvenant avoir esté advancé par son predecesseur, fait rendre Palme à Octave Farnaise, qui, en jalousie de ses voisins, et ne pouvant fournir à la despence de ses garnisons par les menées d'Horace Farnaise son frere, duc de Castre, promis à la bastarde du Roy, se met en protection de Sa Majesté, lequel trouve ce pont pour passer avec apparence de justice en Italie, le reçoit, remplit la ville de Palme de Français sous Sipierre et d'Andelot. Le Pape craint l'Empereur, qui avoit chassé son predecesseur; se joinct au Roy (1), assiege Palme par Ferrand de Gonzague, esleu general de l'Eglise; le nepveu du Pape y est tué; les Français ont du meilleur.

Le mareschal de Brissac, successeur du prince de Melphe en Piedmont, envoye des soldats à La Mirande, lesquels sont tuez de sang froid par Gonsague.

[1551] Le Roy fait guerre ouverte, renforce le sieur de Brissac du sieur de Tavannes et de sa compagnie, où il y avoit cent gentils hommes ayant leurs chevaux bardez d'acier. Par son aide et conseil, le sieur de Brissac, gouteux, commet l'execution de l'entreprise de Foussan au sieur de Tavannes, où, entré par un trou avec cinquante, il la recognoist double, sauve par audace et braves paroles ses troupes, les ostages des traistres renduz pour quatre capitaines qui y avoient

(1) *Le Pape se joinct au Roy :* Jules III au contraire se déclara contre Henri II.

este pris. Le sieur de Brissac arreste le sieur de Tavannes contre la volonté du Roy, pour le recognoistre utile capitaine, dequoy il ne se pouvoit passer; prend Sainct Damien, Quiers et plusieurs autres villes. Gonsague, en jalousie de Milan, des-assiege Palme, et y court.

La royne d'Hongrie arreste tous les marchans et gentils hommes français frequentans au Païs Bas; les ambassades vollent de toutes parts pour justifier ses armes, chacun rejette le trouble sur son voisin. Cela se debat devant le Pape, la verité est forte, le Roy est aggresseur; l'Empereur, gouteux, embroüillé d'Allemands et de Turcs, n'eust voulu commencer la guerre. Le dixhuictiesme decembre, George, evesque de Varadin, n'a gueres cardinal, est tué de Jean Castalde Sforce et de Palvoisin, par le commandement de Ferdinand, roy d'Hongrie, qui le soupçonne de nouvelle practique avec les Turcs; son advancement est tel. Le roy Loys d'Hongrie tué et defaict par les Infideles, Ferdinand d'Austriche, mary de sa sœur, veut occuper le royaume; la haine continuelle des Hongres aux Allemands leur fait eslire roy Jean Veyvode Spux de Transsilvanie, qui est secouru de Soliman contre Ferdinand, auquel il reste peu en Hongrie. Le roy Jean, auparavant gouverneur de Transsilvanie, est servy utilement de George, gouval de nation [1], qui s'estoit repenty de s'estre fait moine, n'en retient que le froc, se jette aux armes, aux ambassades, finances et affaires d'Estat, par tout reussit, premier à la cour du roy Jean, tellement qu'iceluy mort il demeure tuteur de l'enfant Estienne, resiste à Ferdinand qui

[1] *Gouval :* allemand.

disoit la coronne luy appartenir par pache faicte avec le defunct que le survivant sera roy de toute la Hongrie, donnant une province aux enfans du mort. Les tuteurs et le pupil envoyent au Turc, qui fait lever le siege de Budes assiegé de Roquendolf, lieutenant de Ferdinand, avec courte joye de la Royne, tuteur et pupil. Soliman luy oste Budes; l'enfant meurt; Isabelle, royne d'Hongrie, se retire en Polongne vers son pere; le moine demeure gouverneur de Transsilvanie, appuyé du Turc. Les victoires de Charles et les practiques de Ferdinand, le chapeau de cardinal ou sa conscience, fait traicter George avec ledit Ferdinand, traicté qui le mene à la mort, ne se donnant qu'à demy, voulant entretenir ses practiques avec le Turc, pour se maintenir à un besoin contre Ferdinand : sa grandeur, son pouvoir, engendre soupçon et cause sa perte, dont Ferdinand souffre sa punition sur le champ, pour cest acte indigne d'un brave courage, en hayne duquel tous les Hongres de la province de Transsilvanie se jettent en la protection du Turc.

Aux intelligences du peuple faut considerer s'ils sont guidez par injures receües, religion, avarice, ambition, folie ou sagesse; examiner leur vie, leurs mœurs, leur naturel, separer, diviser le discours et les negociateurs ou prisonniers, recognoistre leur but vray ou faux : la parole des grands estonne et gehenne les meschans. Le general se doit cognoistre, ou celuy qu'il commet à negocier, pour par trop de courage ne se rendre les choses faciles, ou par timidité difficiles; traicter s'il se peut soy-mesme : les pleges et cautions, quoy que prisonniers en nos mains, ne nous levent le danger; l'esperance reste aux traistres de les r'avoir par ceux qu'ils

prendront. Il est necessaire d'estre le plus fort en campagne pour eviter le peril des entreprises doubles, qui sont fort dangereuses et fautives, avec necessité de grandes conjectures et observations, secret et taciturnité jusques à ses plus proches, si on n'est forcé de ceux desquels on ne se peut passer en la negociation et execution des desseins.

L'exercice de l'escrime donne la hardiesse, sauve la vie et l'honneur, necessaire pour les frequents duels usagez en ce temps. Celuy de monter à cheval, voltiger, sauter, dancer, le jeu de la paume, ne sont à mespriser des jeunes; cela leur croist la force et disposition; quelques fois une de ces perfections les jette en faveur des roys et des dames, pour estre apres employez à quelque meilleure chose, faisant planche à l'entrée du maniment des affaires. Et pour faire preuve de valeur en longue paix, se devroit rendre les tournois plus dangereux, permettant de rompre en camp ouvert à fer esmoulu, combattre à l'espée trenchante espointée bien armez : il n'y auroit grand peril, la durée des combats donneroit temps de les separer, satisferoit à ce feu de jeunesse desirant la guerre pour manier les armes, sans qu'ils advisent si elle est juste. Il n'y a que six vingts ans que les combats s'exerçoient avec les susdits perils quasi à outrance; les juges les separoient avant l'extreme danger, donnoient l'honneur à qui il appartenoit : c'estoit un attiedissement du desir des guerres civiles; ce qui se practiquoit par les anciens, tesmoigné par les vieux romans, où sont naïvement depeints tournois, inventions et devises d'armes et d'amours : sur quoy les Perse-forest, Lancelot, Giron le Courtois et autres, sont esté

inventez pour esmouvoir la valeureuse jeunesse à ses exercices honnestes.

La noblesse française, ceux qui font profession des armes, sont reduits entre deux extremitez de perdre l'honneur, ou, le deffendant, estre en peril d'une mort honteuse par les edits du Roy. Six mil gentils-hommes sont peris en combats singuliers pour avoir receuë l'opinion pour droict, fortifiés d'apartenances et satisfactions faictes à leur fantaisie; à quoy plusieurs ont contribué, pensant plus à exalter ou blasmer ceux qui s'y estoient embroüillez, qu'à chastier leur insolence. Le desir intemperé d'obtenir l'honneur par les armes (que la paix dénioit), fait que les jeunes mal-advisez obligent les sages à cette folie, les uns voulant acquerir, les autres conserver, par des imaginations non receües d'aucuns estrangers, practiquée en ce royaume sur la confiance qu'aucuns ont de ce qu'ils sçavent de l'escrime, esperant de tuer sans l'estre ; qui feroit souhaiter les escrimeurs esloignez, puisque cest art sert de peu aux batailles et assauts, pour lesquels la noblesse se doit conserver, considerant qu'il y a peu d'honneur en ce qui est commun aux moindres soldats et plusieurs matthois qui sçavent parer et se battre pour plaisir. Tous remedes et moyens salutaires de pourvoir à cette maladie d'esprit sont esté recherchez; edicts, defences, arrests de mort, confiscations de biens, rien n'a reüssi, et ne profitera s'il ne s'abolit entierement les fausses creances et mauvaises maximes. Sur des legeres injures ils se donnent des démentis reparez par attouchemens, repoussez par des coups de bastons, iceux par le sang, et le sang par l'advantage, par la mort ou demandes de vies. Ce

deffaut doit produire des loix contraires, dans les bornes desquelles l'honneur soit conservé en son entier, et la vie protegée, à ce que personne n'offence ny ne se tienne offencé que selon icelles, en la creance des vieux capitaines et juges experimentez. Semble necessaire d'establir en chacune province de France six gentilshommes, lesquels avec le seneschal ou bailly principal decideroient de tous differents et querelles.

Les injures, démentis proferez sans sujet par colere ou autrement, peuvent estre reparées par semblables paroles et negatives; et où l'impudence porteroit aux invectives, sur le tesmoignage de gens de qualité, les delinquants seroient condamnez aux amandes pecuniaires et reprehensions notables.

Les coups donnez ou receus forment la querelle, et feront recourir aux juges pour en avoir satisfaction.

Expresses deffenses, à peine de la vie, à toutes personnes de mettre l'espée au poing, quoy qu'ils soient offencez, auquel cas auront recours aux juges, qui les feront satisfaire ou leur permettront le combat, et d'iceux y aura appel devant les mareschaux de France estans prés du Roy, devant lesquels seront decidées lesdites querelles.

Toutes celles qui se sont esmeües pour les honneurs de l'Eglise, procez, chasses, cedules, contracts, obligations, sont amendables, puisque les oppressez se peuvent pourvoir à la justice ordinaire.

Les juges d'appel, mareschaux de France, auront tout pouvoir de chastier les insolents, faire reparer les injures receües, ordonner des satisfactions et reparations, de permettre aux offencez de rendre coup

pour coup, ou mettre les aggresseurs entre leurs mains, pour en tirer discrette satisfaction, ainsi qu'il en sera convenu : condamner à servir le Roy aux frontieres, aux amendes pecuniaires et impositions de marques notables aux quereleux.

Les duels prohibez de l'Eglise, laquelle convie de tolerer un peu de mal pour en tirer un grand bien, il est mieux de permettre le combat à un petit nombre que voir perir par iceluy toute la noblesse d'un Estat.

Le duel anciennement accordé pour l'accusation de trahison, d'avoir fuy aux batailles, l'honneur des femmes, et pour les assassinats, ces regles selon les indices où il y a preuves, il n'y eschoit combat, lesquels neantmoins seront necessitez plus qu'au passé, pour diminuer par exemples l'ardeur de ceux qui semblent chercher ce que peut-estre ils ne voudroient trouver.

Pour eviter la mort precipitée de tant de noblesse, soient changées les armes des combattans, usitées en chemise, à l'espée et poignard, à des lances et espées, couverts d'armes legeres à pied avec jaques, corcelets entiers ou my partis. Autres moyens practiquez des anciens, par lesquels la vie des gentils-hommes ne perira si outrageusement, donnant loisir aux juges du camp de jetter le baston : les separer pour les appointer, tournant les edicts rigoureux de traisner les armes et justicier les vaincus, à donner des sentences qui ne deshonorent la posterité et satisferoient aux presens.

Les juges conserveront l'advantage appartenant aux vieux capitaines sur les jeunes qui ont besoin d'honneur, tant en l'election des armes qu'en la consideration s'il est raisonnable d'hazarder l'honneur acquis

en plusieurs assauts et batailles, contre ceux qui n'en ont que seulement ouy parler.

Les sentences données par les juges seront receües et creües tres-veritables et justes, sans qu'il soit loisible de les reprocher à l'advenir, ny dire chose que ce soit au contraire.

Les cours de parlement, la justice ordinaire aura son cours sur ceux qui mettent l'espée a la main, pour les punir exemplairement.

Les parlemens, les justices ordinaires et extraordinaires n'auront aucun pouvoir, puissance ny authorité sur les arrests des juges d'appel, sentence d'iceux, ny sur le camp clos, ny sur ceux ausquels le combat sera permis, pour quelques inconveniens, mort ou blesseures qui puissent advenir dans les combats, pour lesquels il n'y aura besoin d'autres graces ny pardon : et suffira la seule permission des mareschaux de France et des juges gardiateurs des voyes d'honneur.

Les six gentilshommes establis à ceste jurisdiction s'employeront de tout leur pouvoir à accorder et composer tous procez des gentils-hommes, qui seront obligez de n'en commencer aucun avant qu'avoir tenté devant iceux la voye d'accord, considerant qu'il est mal seant que les officiers de justice s'accordent entre eux et ne plaident point, que les marchands ayent des juges consuls pour leurs differents, et que la noblesse se destruise en procez, à la mocquerie des autres estats du royaume.

Les combats, les arrests, les sentences accordées par les juges establis au lieu susdit, sur les difficultez qui se presenteront, seront communiquées et envoyées aux

mareschaux de France, devant lesquels il y aura appel, et jugeront en dernier ressort.

Sera tres-humblement supplié le Roy de faire des edicts et declarations conformes aux articles susdits, ou à d'autres meilleurs, s'il se peut, pour conserver la vie et l'honneur de la noblesse, pour le service de Dieu et de Sa Majesté.

Depuis cest advis, la Royne mere avoit commencé ce que le roy Louis treiziéme a parachevé, de jurer et s'obliger solemnellement de ne donner aucune grace des duels, et appliquer la confiscation des delinquans aux pauvres. A la verité cela a servi tellement, que depuis la maladie s'est aucunement temperée, non du tout guerie, d'autant que ceux qui ont leur honneur plus cher que la vie, ne se soucient point de l'hazarder dans l'ignominie de la justice, de laquelle ils esperent se sauver, ayant desja l'esprit preoccupé du peril où ils sont resolus; tellement que depuis il n'a laissé d'y en avoir, et de personnes si signalées et aymées, que leurs Majestez ont esté contrainctes de manquer à ce qu'ils avoient promis et de leur donner grace, et mesmes sont advenus quelques assassinats depuis. C'est pourquoy je persiste à l'advis d'octroyer quelques combats, lors qu'il ne sera trouvé honorables moyens d'accommodemens, à la charge qu'ils se decident, ainsi qu'il est dit, par les gentils-hommes, avec la lance, l'espée et les armes non à l'espreuve, et par les soldats, ou ceux qui seront d'accord du choix d'icelles, à pied, armez de corcelets sans espreuve, à ce qu'apres la durée du combat les juges ayent temps de les separer.

Ce seroit un spectacle qui donneroit contentement au peuple à les voir : et remettre la cavallerie, dequoy

les anciens ont tant escrit et les poëtes italiens, Larioste, Le Tasse et Petrarque, en l'honneur des Français; ce qui seroit bien plus honorable, estant permis par justice et equité. Les anciens Romains permettoient et faisoient faire ces combats pour le contentement du peuple (1). Je ne sçaurois assez blasmer ces mauvais conseillers qui disoient au feu roy Henry IV que, pour éviter la guerre civile, il faloit permettre les duels pour purger ce feu et ce sang boüillant de la noblesse, qui, ne pouvant agir contre lesdits estrangers, agit contre sa propre patrie. Et de là seroit venu que ceux qui avoient le meilleur et la victoire des duels, et qui le recherchoient, ils estoient loüez dans les chambres des roys, et ceux qui par discretion enduroient des folies, imprudence des paroles, et qui quant et quant ne sautoient aux coups et aux armes, estoient blasmez, ainsi que si l'on eust voulu attizer le feu et aguiser la faulx de la mort, pour moissonner tant de brave et courageuse jeunesse française : invention qui fait paroistre une grande timidité des souverains qui en usent, ainsi que s'ils ne pouvoient par les armes supprimer les folles entreprises de leurs subjects.

La falsification des monnoyes est sans nombre : les ignorans les blanchissent, dorent, rongnent, diminuent par eaux fortes et souffre; les plus fins les r'allient, se contentent du tiers gain provenant de la marque et alliage qui se met à la fabrique des monnoyes

(1) *Les anciens Romains permettoient et faisoient faire ces combats pour le contentement du peuple :* l'exemple n'est pas heureux; les Romains ne permettoient que les combats entre gladiateurs, ou ceux dans lesquels les condamnés étoient exposés à la fureur des bêtes féroces.

du Roy, et des deux tiers de fin qu'ils y joignent, pour avec plus de seurté exercer ce mestier; tellement qu'ils rendent les pieces qu'ils font contre toute espreuve, hormis celle de la coupelle; poids, son et couleur y sont necessaires; beaucoup de broüillons, peu de bons maistres en cest estat. Ils sont boüillis en l'huile pour l'interest du Roy; les blasphemateurs offençant Dieu ont seulement la langue percée; la fausse monnoye est le moindre crime des autres, c'est un leger peché à ceux qui ne gagnent que le tiers. Les roys, les potentats les falsifient: avant que leurs droicts et celuy de leurs officiers, maistres des monnoyes, fondeurs, affineurs, graveurs, soient pris, avec l'abus qu'ils y commettent, quasi le mesme tiers que les faux monnoyeurs desrobent est volé sans reprehension. Ceux qui falsifient legerement, que le lendemain le jaune et le blanc s'en va, et le peuple trompé, doivent estre plus rigoureusement punis, estant grande charge de conscience de prendre la marchandise d'une pauvre personne, qui la vend quelquefois pour substanter ses enfans, lesquels apres demeurent en necessité. Celles qui passent un long temps sans estre descouvertes et ne le peuvent estre qu'à la fonte et à la separation, les fabricateurs se contentans (comme dit est cy-dessus) de gagner le tiers, le dommage n'en vient qu'aux fondeurs, qui les espreuvent par l'eau de separation, dont la punition est juste, parce qu'ils en falsifient assez d'autres.

Les roys sont les premiers faux monnoyeurs, le peuple de Paris s'en est mutiné au passé; l'excuse est de la quantité d'alliage qui est necessaire pour empescher l'or de plier. Il se respond qu'ils fassent les escus es-

pais comme les soldans et aspres de Constantinople, qui sont de pur or et d'argent. Si la monnoye estoit d'un seul metail, il y auroit moins de faux monnoyeurs, et donner taux aux especes estrangeres. Les plus grands abus sont aux decrys des monnoyes; plusieurs princes les font exprés, à ce qu'elles estans portées au billon, fabriquées et marquées en autre sorte, ils regagnent de nouveau l'alliage et la marque, et de plus le larcin et falsification des maistres des monnoyes, qui tombe tout sur le peuple.

En l'an 1592, au declin des affaires de la Ligue, moy commandant en Bourgongne, je fis mettre en doubles deux pieces d'artillerie, pour le payement des soldats; en quinze jours les estrangers les emporterent: ils fabriquoient d'un double et de trois deniers de fin et d'alliage un sol, les Comtois en faisoient des pieces de six blancs et de carolus. La France estoit pleine de faux monnoyeurs, les grosses monnoyes en estoient bannies, il n'y restoit que des pieces de six blancs, dont les trois quarts estoient fausses et les meilleures ne valoient gueres : si cela eust encores duré un an, le fin estoit emmené de France, et n'y demeuroit que du cuivre et metail. Je fis decrier les pieces de six blancs, et parmy les desordres je mis moy seul cest ordre en France, suivy d'amis et d'ennemis; par tout les escus et la grosse monnoye revindrent à leur prix, et toutes les pieces de six blancs nouvellement fabriquées portées au billon en toutes les villes. C'est à ces changements de monnoye qu'il faut esclairer les maistres; je vieillis et ne peux empescher d'y estre aucunement trompé. En ces descriemens les monnoyeurs doivent donner de l'argent au Roy; cette caballe bien enten-

duë, il y a de grand gain pour les souverains, et larcin pour les fabricateurs. Les hommes qui ont tant soit peu de bien ne se doivent mesler de fausse monnoye; s'ils font faire des medailles pour plaisir, qu'ils esclairent leurs fondeurs, à ce qu'ils n'en mes-usent au prejudice de leur honneur. J'ay cogneu des gentils-hommes faux monnoyeurs, qui se disoient gens de bien, ne faisant que tales et florins, en vengeance, disoient-ils, du feu que les Allemands avoient mis en France; et n'en faisant de celle du Roy, ne croyoient estre reprehensibles. Ils nommoient leurs maistres faux monnoyeurs du nom de philosophe ou distillateur, et ne le cachoient point, et sortoient des fourneaux pour s'asseoir à la table de leur maistre sous ce nom de philosophe : leurs voisins les soupçonnoient, et avec leurs risées ils furent descouverts en Allemagne et en France, en peine, en danger et perte d'honneur.

Il se doit negocier avec ennemis ouverts ou dissimulez par parens fidelles, amis asseurez ou gens impuissans de nuire : ordinairement les negociateurs sont gagnez pour persuader leur maistre, desguiser le vray, ou pour les abandonner et trahir; chacun s'ayme mieux qu'autruy. Les imperfections et deffauts de leurs maistres cogneus d'eux, le mespris des chefs ausquels ils sont, promesses des contraires, font que les entremetteurs reviennent tous autres qu'ils ne sont allez, et peuvent beaucoup nuire, sçachans les affaires d'amis et d'ennemis. Le plus grand peril est de traicter avec les roys, qui peuvent donner et promettre autant aux ambassadeurs que ce que leur maistre possede, et plus qu'ils ne pourroient esperer d'eux. Il ne faut employer capitaines ny gens de credit et authorité, qui sçavent

les conseils et resolutions; vaudroit mieux negocier par les gens mesme du Roy, desquels on est en garde, que d'estre en crainte que les nostres en disent ou fassent plus qu'il ne seroit utile.

La fable du serpent bouchant ses aureilles de sa queüe pour n'oüyr la voix enchanteresse qui l'arreste, apprend aux hommes imparfaicts de n'escouter les persuasions. Les anciens peignent Hercules menant les peuples enchaisnez, attachez à sa langue par leurs oreilles, monstrant la source de l'eloquence, qui enflamme, intimide, glorifie, magnifie et rabaisse ce qui luy plaist, s'adapte aux inclinations des escoutans. Combien d'injustes causes justifiées, d'heresie semée, d'hommes tresbuchez par l'artifice des paroles, poinctes aiguës vivement prononcées, couvertes de bien, esperance de prosperité, se découvrent en fin à la ruïne de ceux qui les ont escoutées! Soient les oreilles fermées aux persuasions, puis qu'elles mettent en doute les resolus, les resolutions prises : quel besoin d'escouter, si on est resolu au contraire des persuasions? Souventesfois les plus habiles, qui, fluctuans de part et d'autre, veulent esplucher toutes les raisons, sont quelques fois plus aisez à tromper que les ignorans.

Si une ame est damnée pour meurtrir, forcer, rançonner, brusler un homme, un marchand, une femme, une maison, les roys qui sont cause par la guerre d'un million de tels actes doivent attendre autant de supplices. Ils s'excusent de ne commander point ces maux, et que la guerre les amene. On leur demande pourquoy ils la font; ils disent que les armes sont un mal necessaire; elles sont justes quand elles sont forcées. Responce qu'il ne se faut flatter à les prendre : guerres

d'ambition et d'avarice sont injustes, de mesme reconquestes d'Estats perdus, s'ils sont bien regis, ou que les autres fois les subjets ne tendent les bras et n'appellent leurs premiers seigneurs. Si les nations avoient droict sur ce qu'elles ont possedé, les guerres seroient immortelles : les Assyriens, Perses, Macedoniens et Romains ont possedé le monde, en suitte dequoy ces nations diroient les guerres justes pour reconquester ce qu'ils ont perdu. Dieu donne et oste les royaumes à qui il luy plaist; nous n'avons droict sur les hommes que celuy qu'ils nous permettent, la subjection est volontaire, estans composez les hommes de mesme estoffe : s'excuser de faire guerre par crainte de l'avoir n'est pas receu, elle peut estre divertie ou esloignée, c'est se jetter au feu pour se sauver de la fumée; telles palliations, pretextes, ne servent devant Dieu. Les guerres justes sont contre les heretiques, selon les bulles du Pape, non de nostre mouvement, et de se venter de faire la guerre de soy-mesme pour la religion : Dieu peut changer les heretiques et les Turcs en un instant, sans que nos espées luy soient necessaires. Les princes mocqueurs disent que les adversitez causées exemptent de purgatoire, lequel se fait au monde; c'est à l'imitation de Julien l'Apostat, qui disoit appauvrir et martyriser les Chrestiens, parce que leur religion porte que c'est leur chemin de paradis.

Plusieurs desesperent de la divinité, qui permet tant de malheurs, sans se souvenir qu'il y a une autre vie où seront puniz les meschans; par la paix, chacun loüe Dieu, le service divin ny la justice ne sont empeschez. Maudit est le prince qui fait la guerre pour sa particuliere gloire et utilité!

Il y a extreme danger, peine et travail aux foibles qui veulent faire fortune d'eux-mesmes : ils sont forcez de tromper, de ne se fier à ceux dont ils s'aident. La maxime premiere est de ne tomber au pouvoir d'autruy; les voyes extraordinaires et grandes entreprises requierent des natures eslevées par dessus tous perils : les negliger, se jetter à tous hazards, trouver la mort ou la vie asseurée soudainement, se mettre en admiration de ses amis et terreur de ses ennemis. Si la disposition des Estats, l'impuissance, l'incommodité, les imperfections combattent et empeschent d'estre maistre, il en faut choisir un de bonne heure et se jetter franchement entre ses bras, non à deux cœurs, parce que si c'est à dessein de s'en retirer, une scintille d'apparance cause la perte entiere; laisser ce penser de retour, ainsi que s'il n'en falloit jamais esperer. Ceux qui se donnent aux princes, et qui veulent garder leurs places et leurs amis, qui ne dependent que d'eux, en campagne, dans les villes, pres leur general ou leurs lieutenans, sont en perils continuels, principalement si d'ennemis ou tiedes amis ils se sont renduz subjects. Me voulant conserver avec Auxonne et Saulx-le-Duc au party de MM. de Guise sans qu'ils y entrassent, j'ay experimenté les perils susdits : la calomnie, le soupçon glisse au sein des nouveaux maistres, qui entreprennent sur la vie, places et amis de ceux qui se sont donnez à demy à eux. Pour eviter ce malheur, faut suivre les volontez du chef de party, luy donner ses amis sans s'en faire suivre, ouvrir ses places, y mettre les siens, ne manquer d'un seul mouvement, pour estouffer le soupçon; l'ambition des princes et l'envie des concurrans en font naistre assez : il y a plus

de jalousie en ambition qu'en amour du prince, qui desire occuper les places et les cœurs des hommes. C'est estre son corrival de les reserver, ou pour seurté il se faut tenir dedans sans y voir son general le plus fort, ce qui se practique avec peril et incommodité. Vaudroit mieux mettre tout entre ses mains et s'insinuer en sa bonne grace; le choix seroit apres d'y demeurer avec plus de seurté, ou s'en retirer avec ce qu'on auroit apporté et d'avantage, pour la fiance acquise par la franchise que l'on auroit fait paroistre, qui auroit levé toute mesfiance.

Ceux qui donnent sans espoir de recompense, de service, de loüange, ou de crainte d'estre trompez, qui exercent la liberalité par amitié sans espoir d'aucune recognoissance, sont vrayement liberaux; autrement ce n'est donner, ains plustost changer ou vendre : c'est donner peu pour avoir beaucoup, ou pour avoir autre chose qui leur soit plus commode que ce qu'ils donnent; ce que consideré par ceux qui reçoivent le bien faict, ils n'ont l'obligation entiere, non plus que ceux qui sont payez pour les services qu'ils ont faicts, estant ce qu'ils reçoivent payement et non present. Il ne se doit attendre que l'on ait besoin des hommes pour les obliger, faut prevoir long temps devant qu'on en ait à faire, et leur donner sans qu'ils s'apperçoivent pourquoy : autrement ils diront, ainsi que les subjects du duc de Milan, qu'ils estoient tenus aux Français de l'argent que leur duc leur disperçoit, et ne luy en sçavoient gré, d'autant que si les Français ne le fussent venu assieger, il n'eust rien donné.

Les liberalitez qui se reçoivent d'un qui perd son estat et sa fortune, ne s'estiment, parce qu'on croit

qu'il donne ce qu'il ne peut garder : la prodigalité n'oblige point les personnes, elle est attribuée à folie, et tant de gens s'en ressentent, que ceux qui en obtiennent se tiennent peu obligez au donneur. Celuy qui a peu et de ce peu fait part à ses amis, les oblige d'avantage; qui donne par importunité, artifices et longueurs semble estre payé de ceux qui le reçoivent, lesquels croyent avoir gagné ces biens faicts par leurs moyens et importunitez. Si le danger a prevenu le prince avant pouvoir monstrer sa liberalité, encor vaut-il mieux tard que jamais, à ce que ses amis reçoivent de ses mains ce que ses ennemis luy osteroient. Ceux qui donnent en bonne fortune obligent bien d'avantage, d'autant que ceux qui acceptent les dons les pensent garder sous eux : c'est liberalité aussi grande à celuy qui refuse un bien-faict qu'à celuy qui le donne.

Les grands sont fort empeschez à distribuer leurs dons pour en tirer utilité, et ceux qui en ont plus receu souvent sont les premiers qui les abandonnent pour sauver ce qu'ils possedent, et ne doivent neantmoins s'en desgouster; ils en donneront cent qui n'en valent pas un, et en donneront un qui en vaudra cent. Le mieux, c'est qu'ils donnent à plusieurs, n'estant pas possible que d'une multitude il n'en demeure quelques-uns qui les recognoissent; et se doivent plustost donner aux pauvres qu'aux riches, d'autant qu'il faut beaucoup pour obliger un riche homme, au contraire les pauvres se gagnent de peu. Si est-ce qu'à donner il faut cognoistre le naturel des hommes, d'autant qu'il y en a que l'on ne sçauroit obliger, ne se sentant tenus mesmes à ceux qui les ont

faicts. Soigneusement prendre garde de donner aux gens de bien et d'honneur : s'ils sont autres, comme est-ce qu'un meschant, un volleur, peut sçavoir gré, si l'on luy donne ce qu'il osteroit s'il en avoit le moyen et la force? C'est grand malheur que ceux qui ont mediocre entendement, et ceux qui n'ont guieres d'esprit sont moins ingrats que ceux qui en ont beaucoup, ce qui ne se devroit. La subtilité de l'esprit se devroit porter par generosité à recognoistre leurs bien-facteurs; en cela la preud'hommie fait plus que tout. L'homme de bien se sent obligé dequoy les meschans se moquent : il n'y a vice si commun que l'ingratitude; les hommes se resouviennent des petites injures, et non des grands bien-faicts; neantmoins les richesses et biens aux grands ne servent que pour user de liberalité, qui leur donne loüanges en vivant, et leur sert apres leur mort. Ils doivent considerer qu'ils laissent leurs richesses à des heritiers, lesquels pensans qu'elles soient venües en une nuict, les dissipent et prodiguent mal à propos, plustost avec blasme qu'avec honneur. Jamais homme de bien ne recevra bien-faits sans resolution de servir son bien-facteur, et ce d'autant plus qu'il n'a point merité cette liberalité.

L'Empereur sceut que les revoltes du Peru estoient esteintes, Pisarre et autres rebelles les testes tranchées; ils avoient tenu quatre ans la souveraineté du Peru, descouvert en l'an 1525, par François Pisarre, son frere, et dom Diego Almagro, qui se tuerent en querelle; sur quoy fut envoyé Blasco, vice-roy qui chastia par confiscation les deux partiz, et envoya leurs despoüilles à l'Empereur, pour les employer aux guerres de l'Europe. Les deux factions offensées font

chef Consalve Pisarre, qui prit le vice-roy Blasco et le païs, et en joüit jusques à l'arrivée du docteur Gasque, envoyé par l'Empereur, qui par prudence et douceur, gagna les deux tiers des rebelles, et vainquit le reste : dequoy suivit la paix et la justice susdite.

L'Empereur pense estre au dessus de fortune; il avoit dompté l'Allemagne, restably la religion (1), changé les magistrats des villes, tenoit les princes rebelles prisonniers; plein de gloire et presomption, source d'imprudence, casse son armée, conduict ses prisonniers en Flandre, gardez estroictement par Jean de Guevarre. Aussi-tost il fut contrainct retourner à Ausbourg, pour les bourdonnements secrets des Lutheriens, et les ouvertes menées de ceux de Magdebourg, qu'il avoit proscripts. Le landgrave est mené à Maligne; ses prieres, ny celles de la royne Marie d'Hongrie, assistées de Moris et Brandbourg, et sommation des enfans du landgrave, de la liberté duquel lesdits Moris et Brandbourg s'estoient renduz caution, pour la clause qu'il ne seroit en prison perpetuelle, sont inutiles. L'Empereur, imprudent, se contente d'absoudre Moris et Brandbourg du plege et serment qu'ils avoient fait au landgrave, qu'il ne seroit retenu prisonnier, et force rigoureusement le fils dudict landgrave de rendre les lettres qui obligeoient Moris et Brandbourg. Le prisonnier desesperé, voulant essayer de se sauver, cognoist par espreuve la difference de

(1) *Restably la religion :* Charles-Quint avoit cru pouvoir calmer les troubles religieux par l'*interim*, réglement provisoire qui ne satisfit ni les Catholiques ni les Protestans. Ce réglement fut présenté à la diète d'Augsbourg le 15 mai 1548.

l'effect et des promesses de ceux qui offrent de se jetter au peril; dont la proximité d'iceluy les retire, donnant des retardements et des difficultez pour resolution. Le landgrave persuade son frere bastard, ses gardes rendues plus faciles par liberalitez; le landgrave sort dans une allée pour se couler par une fenestre; son malheur luy rencontre le capitaine sortant de sa chambre; le bastard descouvert tire une pistoletade, se rembarre dans une chambre où il est tué, le landgrave resserré, et quatre ou cinq des siens decapitez.

Les Indes, peuplées d'Espagnols alliez aux anciens habitans, ne se revoltent par la prudence du conseil d'Espagne; nul estranger n'y va, nul exercité aux guerres et broüilleries de l'Europe; les Castillans y sont admis pour leur fidelité; chicaneurs, medecins n'y passent; les vieux impotens, les docteurs sans espées, sont vice-roys. Il y a seize gouvernements au Peru, sans auctorité l'un sur l'autre; la pluralité des commandeurs empesche la guerre civile : tant de chefs ne se peuvent accorder aux revoltes, un manquant à tous les autres contraires : les conseils qui ont la superiorité, composez plus de docteurs que de guerriers, se maintiennent sans rebellion. Aux conquestes que les Espagnols voulurent faire en France, ils desseignoient de bastir ces conseils comme aux Indes; autre chose est le cheval, autre chose est le lion, toutes brides ne sont bonnes; les Français et les Indiens sont differents : il seroit injuste aux roys de France et d'Angleterre d'entreprendre au Monde Neuf. Les Espagnols ont fait les premieres descouvertes et conquestes, couru les principaux hazards et travaux, autorisez des papes, et y ont planté le christianisme.

Mais aussi, puis qu'il n'y a point d'apparence de les troubler en ce qu'ils possedent, il y a encore moins de justice et de raison, puisque de trois mil lieuës de pays descouvert ils n'en possedent la centiesme partie, pourquoy empescheront-ils les Français de s'establir en ceste grande quantité de pays des Indes et de l'Americ, ausquels et à la pluspart ils ne possedent que quelques ports? Et cependant, par avarice du commerce, veulent empescher l'establissement de la foy de nostre Seigneur en ces lieux où ils ne dominent pas. Si ceste guerre pouvoit divertir celle d'Europe, trois mil Français peuvent conquerir le Peru, et autres lieux des Indes portugaises et espagnoles. Ils n'y ont point de forteresses en guerre civile, ou en la defence de ces pays là, ils n'ont paru que cinq ou six cens Espagnols au Peru, assistez des sauvages mal armez; la conqueste est facile, la garde difficile aux Français, l'ardeur refroidie en six mois, leur negligence sans secours à l'accoustumée. L'Espagnol advisé, y entreprenant puissamment, les en chasseroit, et les Français restez en France s'en mocqueroient, ou ne s'en soucieroient. Comme secourroient ils les Indes separées de tant de mers, s'ils ont perdu leurs patriotes et partisans encloz és chasteaux de Milan, Cremone, Naples, par faute d'assistance, où ils pouvoient aller sans passer la mer? Ceste revolte du Peru fut la quatriesme esteinte par Charles-Quint, comptant celle de Gand, de Naples, et de Gennes; heureux qu'elles ne vindrent tout en un temps, et que les Français s'en sceurent si mal aider. La misericorde est utile pour assoupir les revoltes; la diligence, la cognoissance des revoltez, d'où depend leur puissance, qui les agite, les moyens

de les diviser : les promesses, dons et legeres punitions, sont necessaires.

Nous blasmons, nous mocquons les barbares et sauvages de leurs coustumes, sans considerer que nous en avons d'aussi ridicules et ineptes qu'eux, lesquelles par accoustumance se tolerent. Ils mangent la chair humaine pour se nourrir, nous en usons en medecine pour nous guerir; ils assomment leurs peres vieux, plusieurs mettent les leurs sur la paille à ce qu'ils soient tost passez, ce qu'ils disent faire pour ne les laisser languir; ils servent les images, et nous portons à manger à celles de nos roys quand ils sont morts; ils loüent des gens pour pleurer leur decez, et les vefves des gentils hommes se mettent en lieu où elles ne voyent jour de six sepmaines. Nous trouverions barbare aux autres nations s'ils s'alloient tuer pour une folle parole ainsi que l'on fait en France, semblablement que les gardiateurs des consciences en permissent la ruïne. Le Pape sçait que les benefices se donnent aux maquereaux, aux putains et aux Huguenots, neantmoins en envoye les bulles en France. Les estats de judicature sont acheptez, et le premier acte de leur injustice est de faire serment qu'ils n'en ont point donné d'argent : tout un peuple jure de n'avoir esté corrompu pour l'election d'un maire ou magistrat, et chacun d'eux en particulier en a receu de l'argent. Les loix sont escrites, et les juges jugent à leur volonté; il n'y a moins de fantasies aux habits et conversations des personnes. Quelle follie qu'il faille baiser toutes les femmes que l'on rencontre, et qu'icelles baisent indifferemment toutes personnes, offençant la santé et la pudicité! on n'est moins fol

aux habits et ornements : les bonnets carrés des advocats, les brayetes, les vertugadins, perruques et infinies autres choses ridicules : tellement que les sauvages et barbares trouveroient, s'ils avoient le jugement, avec raison nos façons aussi estranges que nous pourrions faire les leurs.

Les prisonniers de qualité, courageux et habiles, sont de perilleuse garde ; les conservant, ce n'est que faire son devoir ; les perdant, c'est honte, defaveur et soupçon. Tenez les estroictement, ils exclament, leurs parens se plaignent, ils deviennent ennemis ; donnez-leur trop de liberté, ils se sauvent, et les gardes en sont encores plus dangereuses dans les forteresses.

Commandant à Roüen, je prins et mis Bourric, abbé de Mortemart, qui faisoit la guerre et pilloit de sa maison, prisonnier dans le fort de Saincte Catherine ; il corrompt ses gardes, fault à prendre la place et le capitaine, ayant gagné la moitié des soldats, sans la descouverte que je fis de l'entreprise. S'ils ont gardes dans leurs chambres, ils les gagnent ; s'ils n'en ont point, n'eussent-ils qu'un cousteau ou canivet, ils gratent, ils liment leur salut ; le soldat de quatre escus de paye se corrompt par promesse de vingt mil : il vaut mieux deplaire à son prisonnier que se perdre pour luy. Les habiles hommes les peuvent garder sans cruauté : les cages inventées du roy Louys onziesme au milieu des chambres, fermetures doubles (que Philippe de Commines dit avoir experimentez sur luy), sont seures et cruelles ; pour conserver les prisonniers plus doucement, il ne leur faut laisser aucuns de leurs gens, leur donner trois hommes avec eux, parens ou esprouvez amis du capitaine, qui doivent estre chan-

gez de jour à autre : ne les laisser seuls, visiter les lettres, les filets, les cordes qui se cachent, se jettent aux viandes, aux soulliers, par tout; qu'ils ne sçachent nouvelles de dehors, et que les capitaines soient partie du jour avec eux; les remplir d'esperance, leur faire mesme chere et honneur semblable en tout temps; autrement c'est les mettre en peine. Le prisonnier subtilise; tous mouvemens, toute action les affligent, desesperent; se precipitent.

Les preceptes du prisonnier sont : gagner la bonne grace du chef et soldats par honneur, pitié, discours, douceur, liberalité; donner de l'argent aux soldats; soubs couverture de vin, de jeu, se laissent perdre, ou les employant en quelque commission. Il y a plusieurs autres inventions de leur faire accepter des presens; ce sont preparatifs pour se sauver : prendre moins de liberté qu'il ne s'en accorde, ne paroistre estre offensé de rien; quelque mauvais traictement qu'il y ait, remercier et dire bien de tous; ne se descouvrir à personne pour se sauver; les soldats en font assez d'offre, une fois pour avoir occasion de tuer les prisonniers, autre de descouvrir leur intention : il faut estre extremement habile homme pour se tirer de ce mauvais passage. Il est trop dangereux se descouvrir à un soldat; si on ne veut estre trompé, l'entreprise la meilleure sur les villes est celle sans intelligence; semblable est celle d'un prisonnier : s'il se peut sauver sans se descouvrir à personne, c'est le meilleur.

La liberté doit estre preferée à tous les biens du monde; nous ne goustons la santé quand nous la possedons; malades et prisonniers, il nous semble que serions en paradis si estions sains et libres. Le captif

qui peut sortir à une heure ne doit attendre à deux; une minute change le civil au criminel, il naist divers inconveniens et accidens, tout est ennemy, les amis tiedes, les vengeances recherchées, les pechez veniels sont faits mortels; ses paroles, ses actions sont criminelles, ses esprits subtilisez, interpretez au contraire; il ne se treuve ny argent ny credit; l'un s'excuse de parler, l'autre ne se veut rendre odieux ny hazarder sa faveur, aucun ne se veut mettre en peril : Je me rendrois criminel de leze-Majesté, disent-ils, ainsi que luy, si j'en parlois. La poison, les coups de dagues intimident les prisonniers; la souvenance des morts tuez en prison afflige : que d'agitation, combien de peines! Les forces corporelles impuissantes font honte à l'esprit qui demeure lié pour le corps; le malade ne doit penser qu'à santé, le prisonnier qu'à liberté, tout le reste des affaires laissées.

J'escris pour mes parens, et souhaitte qu'ils soient veus de mes amis, qui leur serviront d'enseignement s'ils tomboient en pareils accidens que j'ay passé. J'en devrois estre maistre, ayant esté prisonnier quatre fois en trois cruelles prisons du peuple, tousjours en crainte d'estre assassiné des souverains ennemis, blessé, en crainte de poison et des mauvais onguents; et des Turcs je craignois d'estre mis en esclavage. Dieu m'a sauvé miraculeusement; je devinois ce qu'on faisoit contre moy à l'estonnement de mes gardes; je gaignois leurs cœurs par douceurs, complimens et artifices.

Nous prismes les armes en l'an 1585 avec M. de Guise : le roy Henry III sans enfans, pour empescher que la coronne ne tombast aux heretiques, qui

sembloient estre favorisez de Sa Majesté, soudain la paix se fit à Nemours. Me fiant à ceux d'Auxonne mes obligez, d'où j'estois gouverneur, suscitez du Roy et des gentils-hommes voisins envieux, voulans obtenir par finesse et trahison ce que leur peu de courage et valeur leur denioit, aydez d'ingrats et meschans que j'avois advancez en biens et honneur, ceux de la ville, en vengeance du party des Catholiques où je les avois traisnez, me trahirent, blesserent et prindrent devant le prestre faisant mes pasques à l'eglise, et tuerent un des leurs que j'avois renversé sous moy, dont ensuivit la prise du chasteau que je tenois. Estant leur prisonnier, ils deliberent cent fois de me tuer, et autant de fois Dieu m'en garentit; ils me donnerent un coup d'halebarde en prison : nostre Seigneur me fait dissiper leurs conseils, leur faisant croire que je craignois la justice de Paris, lors que j'eusse desiré estre en la conciergerie du palais, hors de leurs mains, pour monstrer mon innocence. Mes parens gagnent le Roy, qui feint m'envoyer querir pour me faire mourir; les vilains le croyent; autrement ils m'eussent empoisonné ou tué, comme ils essayerent la mesme nuict que je sortis. Je change Paris à Pagny, où l'on me conduit d'une prison cruelle en une impiteuse, entre les mains du comte de Charny, envieux, offensé de moy pour avoir esté de la Ligue et l'avoir aydé à chasser de son gouvernement. Il me garde à yeux d'Argus; vingt hommes autour de moy n'empeschent qu'en un seul quart de vingt et quatre heures, auquel seul je m'en pouvois aller, je ne me sauvasse à l'ayde d'un des miens, descendant cinquante toises de muraille, receu de vingt chevaliers. Je donne dans les portes

d'Auxonne, pris les principaux de ceux qui me trahirent, et leur donne la vie. Le Roy, craignant M. de Guise, le contente par la permission qu'il luy donna d'assieger Auxonne; je puis dire que moy seul et Rosne (l'ayant investi et defait leur secours) la prismes, dont ingrattement M. de Guise ne me rendit le gouvernement que j'avois perdu pour son suject; ce qui depuis a nuit à leurs affaires et aux miens. En l'an 1591, Noyons assiegé par le roy Henry quatriesme, j'y conduits avec quatre cens chevaux trois cens harquebusiers sur la contrescarpe : les ayant laissez, ils se rompent par leurs fautes au premier bruit; j'attire toute l'armée du Roy sur mes bras. Je me perdis pour sauver les miens : ceux que j'avois ordonné pour faire la retraicte s'estonnent; je fis ferme, et soustins avec vingt chevaux pendant que tout se retiroit: voulant charger les plus importuns, mon cheval glisse et tombe sur le pavé du faux-bourg; je fus abandonné des miens, horsmis d'un de mes cousins de Trestondan. Ainsi, blessé de trois coups d'espée, un bras rompu, je demeure seul pour tout le reste, apprenant à ceux qui liront ces broüilleries de ne mener secours dans villes pour s'en retourner : il n'y a la centiesme partie de peril d'y entrer, qu'il y a à se retirer. Prisonnier du Roy, qui ne m'aymoit pas, moy ayant herité en cette inimitié de mon pere, qu'il accusoit du conseil de la Sainct Barthelemy, mal pensé et bien gardé, resolut de me confiner en prison. M. de Longueville l'empesche, et, apres s'estre mécontenté, m'obtint, pour tirer de prison sa mere, femme et sœurs qui estoient retenuës à Amiens, ausquelles j'eus cest honneur d'estre changé; elles avoient offert cent

mil escus pour sortir. Sa Majesté, me recognoissant mal, estimoit ma prison plus importante que l'amitié de M. de Longueville, auquel il me refusa par plusieurs fois. Je faillis à me sauver à Compiegne; douze de mes gardes imprudents, comme j'estois couché, se panchoient sur la table pour joüer; je sortois à leur ombre, n'eust esté que je fus asseuré que le lendemain les dames susdites seroient changées pour moy: si je fust sorty, et me sauvant depuis, comme je fis de la Bastille, l'on eust creu que je me fusse fait invisible. Ainsi un pauvre gentil-homme fut changé à quatre princesses, une de Bourbon, de Claives, de Gonzague, et deux d'Orleans de la maison de Longueville.

[1595] M. du Maine perdit son party pour ne s'estre resoult à temps à la paix ny à la guerre, et par traictez frequents s'estre mis en soupçon des Espagnols, de ses parens et amis, qui laisserent perdre les villes de Bourgongne sans secours, mandiant la paix du Roy à l'insceu des Espagnols et de tous autres. Ceux du chasteau de Dijon, en estans advertis, commencent à traiter avec le Roy; moy au semblable, estant retiré à Tallan, les bourgeois de Dijon ayans ouvert leurs portes, Sa Majesté qui me promet un estat de mareschal de France et infinies autres conditions, à quoy m'ayant manqué je demeure à Tallan avec des forces que je payois à quinze cens escus par mois. Sadite Majesté craint que je trouble la Bourgongne, m'envoye saufconduit escrit de sa main, attesté d'une lettre semblable du sieur de Biron, gouverneur du païs, et m'asseure que l'allant trouver il me donneroit tout ce qu'il m'avoit promis. J'obeys, j'y arrive, il me force d'aller à Amiens sans effect de ses promesses;

je luy refuse avec des paroles plus libres que sa prosperité ne luy permettoit d'ouyr, que j'estois son subject, non son esclave, que les gentils-hommes français n'estoient subjects qu'aux arrierebans, nommément ceux qui n'avoient aucun estat de Sa Majesté, et ausquels on manquoit de promesse, me fiant du tout sur sa parole et sauf-conduit. Partant de là à trois jours, il envoye ses gardes apres moy, qui font courir le bruit que j'avois tué Sa Majesté : le peuple à ce cry s'esleve à dix lieuës à la ronde; je fus pris et mis en la Bastille. Un page m'apporte du filet et une lime, j'ourdis une corde, couppe un barreau et en sors en l'eau jusques au col; je me sauvay d'une prison d'où personne si bien gardé n'estoit jamais sorty. Dieu m'en tira, m'inspira de demeurer en paix, laquelle se fit entre les roys de France et d'Espagne quatre mois apres. Miracle ! vengeance divine ! le sieur de Biron, qui m'avoit envoyé sauf-conduit escrit de sa main et du Roy (à quoy ils me manquerent) sous mesme sauf-conduit de Sa Majesté, luy estant en disgrace en l'année 1602, est mis au mesme lieu où j'avois esté emprisonné, où il a perdu la teste. Qui m'eust dit en tant de souspirs que je jettois sur la fenestre de ma prison, que d'icelle dans peu de temps on verroit justicier celuy qui estoit en partie cause de mon malheur? J'ose dire avec la grace de Dieu, que si j'eusse esté en sa place, j'eusse peut-estre trouvé salut, soit par responses aux procedures ou par invention essayé de me sauver. Ma quatriesme prison est la plus legere, qui est celle des Turcs, escrite cy-dessus : de toutes lesquelles et d'infinis perils, blessé dix fois par devant, j'ay cogneu visiblement la toute-puissance divine, qui

m'a tiré de ces malheurs pour me donner temps de recognoistre la vanité du monde, et m'en sortir en meilleur estat.

Ce ne me fut pas peu d'honneur d'avoir esté jugé si necessaire à mon general et au peuple, que l'on ait rendu quatre princesses pour moy, lesquelles offroient peu auparavant cent mil escus ; non moins la response que fit le roy Henry IV au sieur marquis de Mirebeau quand j'estois prisonnier, me voulant avoir pour changer à son pere, qui estoit en mesme fortune, disant Sa Majesté que je le pouvois plus desservir en une heure que tous les siens ne le pouvoient servir en trente ans.

L'Empereur, triomphant du Pape, d'Italie, de Rome, d'Allemagne, d'Afrique, de France, en son periode decroist et fault à se perdre. Par son commandement Moris avoit assiegé les seuls rebelles de Magdebourg avec argent et forces ; Sa Majesté n'avoit consideré son cœur lutherien allemand, ulceré de la detention du landgrave ; sans cela encores estoit-il aisé à juger que son mescontentement secret s'acorderoit facilement avec celuy de ceux de Magdebourg au prejudice de l'Empereur ; la conformité de leurs offences, le reproche des parens de Moris, que luy seul estoit cause de l'esclavitude d'Allemagne et de la prison du landgrave : tellement que la noblesse et les ministres des Lutheriens (de la religion desquels il estoit) le blasment de la perte de la liberté d'Allemagne, dont ils l'accusoient, pour la promesse secrette qu'il avoit fait à l'Empereur à condition de la promotion de l'electorat qu'avoit son cousin le duc de Saxe prisonnier. Tous ceux-cy le persuadent, le prient, luy

absent de l'Empereur, le resolvent à se tourner contre luy; tellement que le siege de Magdebourg se termine par accord secret entre eux. La ville, Moris et Brandbourg en commune intelligence, les portes sont ouvertes conformes en desseins, les gend armes assiegeans et assiegez retenus sous noms supposez avec les serments secrets faicts à Moris, lequel n'obeit aux commandemens de l'Empereur de les licentier, s'excusant sur le payement; Brandbourg, en habits deguisez, traicte en France, conclud la guerre contre l'Empereur, donne ostages et en reçoit respectivement. Sa Majesté fournit cent mil escus, s'oblige d'amener une armée en la frontiere : pretextes ne manquent à qui a force et guerre en main; tout est pour la liberté de l'Empire en apparence, en effect pour le particulier des associez. L'Empereur r'envoye Philippes son fils en Espagne, apres avoir essayé vainement de le faire roy des Romains, à quoy s'opposa son frere Ferdinand, qui le fut depuis. Le concile transferé à Trente par le pape defunct, Farnaise, son successeur, le continuë. L'Empereur va pour penser coronner l'œuvre, affermir la religion et se retirer glorieux en Espagne, arrive en Enipont (1), proche de Trente [en novembre 1551]. Moris se fait citer reïterement des enfans du landgrave, qui menacent le faire declarer chelme (2). Les ambassadeurs des princes alliez demandent à l'Empereur la liberté des prisonniers; Sa Majesté cognoist tard sa faute d'avoir donné les armes entre les mains de personnes suspectes, adverty à demy du traicté de France et de Moris : son destin, sa prosperité luy

(1) *Enipont :* Inspruck; le nom latin de cette ville est *OEnipons.*

(2) *Chelme :* parjure.

sillent les yeux ; abusé des grandes obligations de Moris en son endroict, et de ses paroles et ambassades artificielles, se commect desarmer, luy, son Estat et sa fortune entre les mains de ses ennemis, et sur fauces maximes que les Germains sont de bonne foy et longs en leurs desseins. Moris, grossier allemand, trompe les Espagnols et les Italiens sur espoir de paix et d'aller au concile, marche avec le marquis de Brandbourg, les fils du landgrave, ceux de Jean Federic, assistez des forces protestantes sorties de Magdebourg, et de celles qui luy avoient esté commises par l'Empereur si inconsiderement; luy seul, armé en Allemagne, r'appelle les ministres, prend Ausbourg, plusieurs autres petites villes, y establit le lutheranisme. L'Empereur, trop tard en haste, leve des forces de rechef; abuzé du traicté de Ferdinand son frere, donne moyen à Moris d'arriver à Hemsbert, passage des montagnes gardé par quatre mil lansquenets de l'Empereur; il les rompt, marche à Enipont. L'Empereur, adverty à onze heures du soir, desloge à minuict avec flambeaux de paille, laisse son bagage piller d'amis et d'ennemis, toute la Cour à pied par les vignes, fanges, mauvais chemins, grande pluye, en desordre : l'Empereur, honteux et fuïtif, quitte et sort d'Allemagne, se retire à seurté à Villarseau au Fryoul (1), frontiere des Venitiens. Il avoit mis hors de temps Jean Federic de Saxe en liberté, à ce qu'il ne fust obligé à Moris, qui arrive la mesme nuict à Enipont, fault de six heures à prendre l'Empereur et toute la Cour.

(1) *A Villarseau au Fryoul :* ce fut à Villach, en Carinthie, que se réfugia Charles-Quint.

Le Roy, conseillé du connestable [1], avec contentement, resolut l'entreprise d'Allemagne, esperant en profiter ou abaisser l'Empereur son ennemy; laisse la regence à sa femme, les armes à M. d'Annebault, ne craignant plus le connestable qu'iceluy balançast sa faveur, estant comme roy luy-mesme. Sa Majesté envoye querir le sieur de Tavannes en Piedmont, au regret du sieur de Brissac, qui se fioit du tout en luy. [1552] Le Roy le crée et le sieur de Bourdillon mareschaux de camp de l'armée, composée de cinq mil chevaux, dix sept mil hommes de pied français, et douze mil Allemands. Le Roy à Juinville, la duchesse de Lorraine, niepce de l'Empereur, abandonnée de secours, le vint trouver, force belles paroles; son fils est envoyé en France, qui depuis espousa la seconde fille du Roy, Nancy et toutes les autres places en la main de Sa Majesté, qui mit gouverneur M. de Vauldemont, au regret de la doüairiere, laquelle se retire. Le Roy, ayant gagné dans Metz ceux de Heu, par presens et promesses, joints à la division du peuple, dont la negligence n'avoit à rien pourveu, arrive aux portes. Le sieur de Tavannes est employé comme mareschal de camp, et agreable à ceux de Metz, pour le nom de Tavannes, grande maison au comté de Ferrette, d'où il estoit sorty du costé de sa mere: il les harangue, les intimide, les emplit de promesses, tire parole d'eux de recevoir le connestable avec ses gardes et une enseigne des gens de pied, puisque le Roy alloit pour la liberté d'Alle-

[1] *Le Roy, conseillé du connestable :* Tavannes est mal instruit. Dans le conseil qui fut tenu au mois d'octobre 1551, Montmorency fut d'avis de temporiser et de ne pas brusquer cette entreprise.

magne; il ne pouvoit moins qu'avoir son logis en leur ville : il conduit les bourgeois au connestable; soudainement tous les meilleurs hommes de l'armée sont mis sous une enseigne; entre en la ville de Metz, les deux mareschaux de camp à la teste. Le sieur de Bourdillon s'advance en la place, le sieur de Tavannes demeure à la porte que les bourgeois vouloient à tous coups fermer voyant ceste enseigne si accompagnée, et tousjours les en garda par belles paroles. Un capitaine suisse à la solde de ceux de Metz, tenant les clefs, en ayant veu entrer plus de sept cens hommes, les jette à la teste du sieur de Tavannes avec le mot du païs, *tout est choüé,* et quitte la porte que le sieur de Tavannes tint jusque le connestable arrive.

La ville asseurée, le Roy fit son entrée à Metz au commencement d'avril 1552, y laisse le sieur de Gonnor gouverneur; les clefs de la ville de Thoul luy avoient esté apportées. Le sieur de Bourdillon est envoyé en France conduire le jeune prince de Lorraine. Le sieur de Tavannes demeure seul mareschal general de camp, et le sieur de Rabauldanges adjoint. Le Roy marche à Strasbourg pour y faire de mesme qu'il avoit faict à Metz; eux monstrent l'inconvenient de leurs voisins les avoir faits sages, et qu'il faloit commencer par eux, ou à mesme jour, ce qui eust esté (peut-estre) en danger de n'avoir ny l'un ny l'autre. Sa Majesté prend Aguenaut et Vicebourg, recherche les evesques et autres d'alliance contre l'Empereur : il en est esconduit. Il eut advis que Moris traictoit, qui (apres l'entreprise d'Enipont faillie) se retire à Passau reprendre les arres de paix proposée par Ferdinand à Linx; trefve accordée entre

l'Empereur et eux, pendant laquelle se font plusieurs actes d'hostilité par le marquis de Brandbourg, contre les evesques, villes de Heldebert et Oulmes. Dernier juillet 1552, la paix fut faite entre l'Empereur et Moris, les prisonniers mis en liberté, et se devoit tenir journée imperiale pour le repos d'Allemagne dedans six mois, dans lesquels nul ne sera inquieté pour la religion; que le Roy seroit ouy s'il vouloit recevoir la paix. Moris, ayant obtenu ce qu'il desiroit, traicte sans Sa Majesté, et s'en mocque. Le Roy cognoist sa faute de n'avoir pris de bons ostages et d'en avoir donné; se repent d'avoir favorisé Moris pour si peu de recompense que Mets : sur mauvais jeu brave response; dit aux ambassadeurs des confederez qu'il avoit obtenu ce qu'il desiroit, la paix et la liberté d'Allemagne, et qu'il se retiroit, les priant luy garder leur amitié, et se ressouvenir du bien qu'ils avoient receu par son assistance.

Rien ne demeure en mesme estat : la fortune en son periode diminuë, si elle n'est liée par une bonne paix; il faut un but en nos actions, travailler pour avoir repos, ou se resoudre en guerre immortelle : celuy de l'Empereur estoit la paix universelle; il n'avoit merité cette gloire envers Dieu. Lors que nous sommes prests d'obtenir nos pretentions, c'est où il faut prendre garde : il advient des fautes en un jour qui perdent le travail de plusieurs années.

Ceux qui cherchent repos pour changer de condition, de lieux et d'habitude, cherchent en ce monde ce qui n'y est pas. Les affaires, les infortunes assaillent les particuliers chez eux, ainsi que s'ils manioient les affaires d'Estat; les petites negociations ennuyent et

affligent ainsi que les grandes; c'est le mal du monde.

La vraye tranquillité d'esprit ne peut estre qu'au ciel, et s'il y en a quelque peu icy bas, les bons entendemens le possedent, parce qu'ils se sont preparez contre tous accidents, lesquels ils souffrent constamment, cognoissant qu'il faut qu'ils adviennent, et que tout se doit perdre. Ils ne se passionnent point pour mort d'amis, pertes de biens, querelles et procez, prenant les choses comme elles viennent, et sans s'en ennuyer; ils y pourvoyent des moyens humains, et reçoivent le reste pour l'expiation de leurs pechez. Ceux qui ont une grande resolution par les frequentes infortunes, ils sont accoustumez, et n'ont tant de deplaisir que les foibles esprits, ny aussi tant d'expiation de leurs pechez; ainsi que les religieux qui ont pris habitude à jeusner, trois mois apres ils ne souffrent plus : le mieux qui se puisse, est de prevenir par meditations tous accidents, s'interroger soy-mesme, si telle chose advenoit, comme on la supporteroit. A la verité les malheurs sont griefs à ceux qui d'une grande felicité sont precipitez dans iceux. Aucuns se sont veus, à qui Dieu avoit donné tout à souhait, honneur, bonne reputation, richesses, femmes sages et enfans, estats, places et grades, qui, pour imprudemment ne se contenter, se sont perdus. Ceux qui sont pourveus de telles choses doivent loüer Dieu, se garder de l'offence, à fin de n'en descheoir. Il ne se peut exprimer le travail et ennuy que c'est de tomber de l'une de ces extremitez à l'autre, principalement quand on n'y a pas prevéu, ainsi que la prosperité en oste toute apprehension.

C'est imprudence de donner charge aux soupçon-

nez, de laquelle ils puissent nuire sous espoir de les regagner, ou pour crainte qu'ils ne facent mal; au contraire, c'est leur donner commodité d'en faire. Vaudroit mieux les ruïner du tout, ou du moins ne les employer point, si par impuissance ils ne se peuvent opprimer, ou qu'on ne les puisse seurement regagner; se garder d'eux, les laisser faire, et ne leur donner commodité par armes et par argent de faire mal de nos propres moyens. Si un mal-content a commission d'assaillir son semblable, tous deux s'entendront souvent au prejudice du general : ainsi fut Auguste Cesar, envoyé contre Antoine et Lepidus.

Les opinions et inclinations humaines sont inconstantes, changent selon l'aage, evenemens et occurrences du temps. Moris avoit abandonné religion, parens, amis et patrie pour l'Empereur, sous la promesse de l'electorat, et depuis laisse le mesme Empereur, duquel il avoit receu tant de biens, regagné de ses parens, persüadé de ses amis et du bien de sa patrie : il faut considerer que ces changemens sont merveilleusement dangereux, et que rarement il en reüssit du bien.

L'impatience est blasmable; l'ancien proverbe est que plusieurs perdent leur sepmaine pour un samedy, c'est à dire, apres avoir travaillé long-temps, et lors qu'on est prest de recevoir le fruict de son labeur, l'impatience prend et arrive, laquelle, si on n'a preveuë par raisons, fait de mauvais effects.

Quelquefois elle advient pour estre les naturels et compositions des corps impatiens; les sanguins et coleres y sont fort subjects; autrefois par contagion et discours, ainsi que l'on a veu plusieurs en une armée

faillir à leur honneur la veille d'une bataille, s'en aller et se laisser emporter à la multitude, lesquels, par frequentes conferences et raisons adaptées à leurs affections, communiquent la maladie d'impatience à ceux qui les escoutent et sont proches d'eux.

Plusieurs seront demeurez à attendre les roys et princes six heures à leurs portes, et pour ne vouloir encore demeurer un quart d'heure, perdent la commodité de parler à iceux, preferant ce peu d'attente au temps ja passé ; et ceux qui font de longues poursuittes de plusieurs années, les perdront pour ne vouloir attendre un mois, une sepmaine, ou un jour. Les Français sont plus subjects à ceste infirmité que les Espagnols et Italiens ; neantmoins les impatiens ne sont sans excuses, parce qu'ils voyent plusieurs devant eux qui ont fait de longues poursuites, et dependu le temps et l'argent qu'ils eussent beaucoup mieux employé ailleurs ; et si ce n'estoit pour des biens et honneurs, du moins à leur contentement, les malheureux sont excusables. Et la cognoissance que l'on a des heureux et malheureux, c'est qu'aux uns les biens viennent en dormant, et souvent quasi sans les demander, avec peu de peine ; les autres se consomment, se perdent, se travaillent, et leur fortune ne vient point, ou tard, ou à coups de marteau, ou bien, quand ils la pensent tenir, il se trouve des obstacles qui naissent de la terre, quoy qu'ils ne manquent de prudence, diligence et bonne conduicte. Mesmes les saincts personnages ont esté subjects à ces impatiences : Moyse en rompit les tables de la loy, Jonas et autres en ont murmuré, et ne peuvent attribuer ces causes les naturalistes, sinon qu'il y a heur et malheur en ce

monde, et les sages les referrent à la puissance de Dieu. Quoy qu'un affaire soit conduit avec toute prudence, si ce n'est par sa grace, il ne reussit : la longueur du temps, l'impatience qui procede quelquefois de la punition divine, rompt et renverse les desseins, et souvent la mesme punition engage à des poursuittes qui n'ont point de fin.

L'alliance du roy Henry II avec Moris fut au prejudice de la religion catholique en Europe; la vengeance suit : la posterité des Valois, sous pretexte de la mesme religion qu'ils avoient favorisée en Allemagne, ont eu en France trente ans de guerre civile, et s'y sont perdus à la fin. Pour commettre un tel peché, il falloit conquerir non seulement Metz, ains la moitié de la Germanie; et devoient leurs Majestez penser que de la mesme mesure qu'ils mesureroient les autres ils seroient mesurez; et les princes souverains doivent bien penser, avant que de proteger les rebelles, de leurs semblables; exemple pernicieux suivy de leurs propres subjects.

Gloire et honneurs mondains sont autant de folie et vanité : un grand empereur, Charles-Quint, vainqueur en Europe, soustenant la religion catholique et la justice, s'enfuit de nuict, laisse piller ses amis, son logis, son bagage et sa ville, lorsqu'il estoit au periode de toute grandeur : consolation des capitaines malheureux, au mespris de la recherche de grande fortune, puis qu'elle est si subjette à se perdre, et qu'elle n'a exception de grandeur ny de vertu, haussant et eslevant plusieurs pour leur preparer une plus grande cheute.

Les favoris conseillent la guerre aux Roys, quel-

quesfois à leur prejudice, à ce qu'ils soient employez en puissance absoluë de mort et de vie sur les hommes. Ils acquierent de l'honneur par le sang d'autruy, sans peril; ils ne rendent compte de l'argent manié, mettent leurs amis aux charges et en destituent leurs ennemis; desquels deportements ils se suscitent de tels envieux, qu'ils en sont chastiez puis apres. Ceste entreprise d'Allemagne est remarquable par l'imprudence de l'Empereur, legereté du Roy, et ingratitude de Moris. L'Empereur, apres son malheur, ne pouvoit faire mieux que se r'abiller avec les Allemans, voyant tant de contraires : le Roy abandonné se retire par contrainte; Moris, continuant la guerre, ne se pouvant faire Empereur pour l'opposition du duc de Saxe, le landgrave et Brandbourg, fit bien de faire paix. Le Roy pouvoit faire mieux : occuper la plaine Delsaz, fortifier les frontieres du Rheim, comme protecteur, et, sans davantage irriter l'Allemagne, se contenter du duché de Lorraine; recompenser le duc en Anjou, faire une place imprenable aux montagnes de Saverne ou sur le Rheim, borner son royaume de Mets, de la forest Noire, montagnes de Saverne jusques à Luxembourg : il s'estendoit jusques au Rheim, entre lequel et les montagnes de Saverne il n'y a point de places fortes. Ce fust esté le restablissement du royaume d'Austrasie joint à celuy de France : le Roy n'estoit assez habile; le connestable, qui l'eust desiré, eust esté contrarié de M. de Guise, qui commençoit à balancer sa faveur.

L'inclination des hommes est plus au mal qu'au bien; fait que les obligations anciennes sont oubliées par legeres offences : il ne faut s'asseurer de recevoir

recompense de vieux bien faicts de ceux ausquels on a fait de nouveaux desplaisirs, lesquels font oublier tous les biens passez, ou donnent moyen de couvrir l'ingratitude de plusieurs.

Les mariages font la maison d'Espagne et defont celle de France; iceux abaisserent la grandeur du roy Henry deuziesme : celuy de Lorraine, auquel il donna sa fille, luy rendant son duché; le second, en Espagne, qui eut sa fille aisnée; et celuy de Savoye qui espousa sa sœur; pour lesquels mariages furent rendues deux cens villes, avec la perte du plus pur sang et argent de France, par la paix qui fut la naissance des guerres civiles. Au contraire, par les mariages de Marie de Bourgongne, Ysabelle d'Arragon, et de l'alliance de Portugal, la maison d'Austriche s'est mise en la grandeur en laquelle elle est.

Vaudroit mieux avoir affaire à l'Allemagne qu'à un souverain bien obey : elle consiste en puissances divisées; celle de l'Empereur sans grande auctorité, des ducs partiaux, des evesques ecclesiastiques separez, des villes et du plat païs, tout de nouveau encores divisez par la religion: avant que les diettes imperiales soient assemblées, le tiers d'Allemagne doit estre pris, eux si peu aguerris qu'il s'en prendroit beaucoup à coups de petards et d'abordée. Ceux qui sont esloignez du mal contribuent pour la guerre à regret; les proches ne s'entendent, et ont les mesmes incommoditez que les associations et ligues; les Français eussent mieux fait leur profit de ce costé-là qu'en Italie.

Le Roy haste son retour en France pour chasser la royne d'Hongrie, qui, par diversion, faisoit guerre en Picardie; ceux de Luxembourg, ayant assiegé Ste-

nay, se retirent et se mettent sur la defensive à l'arrivée de Sa Majesté, laquelle au mois de juin 1552 prist le chasteau de Vangdemar [1]. L'admiral d'Annebaut, avec l'armée restée en France, le joint; le Roy bat d'Ampvilliers de trente canons; la bresche faite ils se rendent à discretion; le sieur de Chastillon, colonel de l'infanterie, nepveu du connestable, en eut le principal butin. En ce mois le Roy entra à Verdun, ville imperiale, par la foiblesse de la ville et des habitans, et persuasion du cardinal de Lorraine, leur evesque, pareil en grade, non en authorité et pouvoir, aux evesques de Cologne et Mayence. Le Roy, se disant vicaire de l'Empire, leur fit faire le serment, change les magistrats, les princes, donnant davantage en esperance des services advenir, que pour la recompense des passez. La suffisance et valeur, plus que recompense du sieur de Tavannes, luy firent avoir le gouvernement de Verdun, avec garnison de cent hommes d'armes et deux cens arquebusiers, jugeant que ceste ville seroit la premiere assiegée. Cest establissement fut en consideration de ses grands services, à quoy il fut nommé du propre mouvement du Roy, sans faveur de personne; aussi ne vouloit-il rien tenir que de Sa Majesté, ce qui apporta un grand retardement à sa bonne fortune, n'y ayant que les portes de Montmorancy et de Guise ouvertes pour entrer en credit, par lesquelles il ne vouloit passer.

Tout estoit à leurs nepveux ou alliez; mareschaussées, gouvernemens de provinces, gendarmes, rien ne leur eschappoit. Reste la moindre puissance au Roy, de pourvoir de quelque gouvernement, comme de celuy

[1] *Vangdemar :* Rodenach.

de Verdun ; ainsi ceux qui n'estoient appuyez que de Sa Majesté estoient mal. Ces deux, de Guyse et de Montmorency, differens en tout, s'accordent en un poinct, qu'il ne falloit faire place à une tierce faveur; les petites fortunes estoient permises, les grandes empeschées. La valeur du sieur de Tavannes, voulant esclater, eut tantost l'un, tantost l'autre contraire, et souvent tous deux; plus de vertu, de valeur, plus de services, plus de reculement, plus d'opposition il y avoit.

Le Roy a le moins de suitte et pouvoir sans le cognoistre, et à grand peine peut obtenir de ses favoris susdicts d'agrandir le mareschal de Sainct André, auquel ils firent place, estans forcez de l'amitié extreme que luy portoit Sa Majesté. [23 de juin] Yvoy fut battu, pris à discretion avec son chef, le comte de Mansfeld; Linx se rend par composition, sans que la diversion pretendue par la royne d'Hongrie, qui prend Hedin et brusla la fontiere de Picardie, peust empescher ces progrez ; elle se retire voyant arriver M. de Vendosme, qui reprend Hedin. Le Roy, malade à Sedan, le connestable quitte l'armée, court vers Sa Majesté pour garder sa faveur, fait M. d'Annebaut chef pour empescher les princes d'y pretendre, donne partie des forces au mareschal de La Marche, qui cependant reprend son duché de Boüillon qu'il avoit perdu depuis trente ans. Le sieur d'Annebaut prend Treslon, Cymet et autres places, où le sieur de Tavannes portoit tout le faiz comme mareschal de camp. Le Roy, retiré à Caussi, rompt et renvoye rafraischir son armée.

En ce temps, au mois d'aoust, les Siennois s'entre-

tenoient libres sous la protection de l'Empire, couverture de laquelle plusieurs villes se sont servies pour se mettre ou maintenir en liberté. Ils reçoivent dom Diego de Mendosse, lequel, sous couleur d'empescher les divisions des nobles et populaires, feignant de favoriser l'un au deceu de l'autre, leur donnant des promesses en particulier des deux parts, commence une citadelle; ils s'en apperçoivent, et de la perte de leur liberté; se rapportant les uns aux autres les artifices et paroles de Mendosse, s'accordent et introduisent le comte de Petilane et trois mil hommes, qui leur aydent à ruyner la citadelle, et chasser les Espagnols. Mendosse estant pour lors absent à Rome, eux cognoissant l'offence commise contre l'Empereur, recourent aux Français, au sieur de Termes et comte de Montefior; la guerre se fait en prix et perte esgalle.

Strosse arrive pour commander à Toscane, par le commandement du Roy, avec trois mil Grisons, autant de Français, et cinq mil Italiens, ausquels s'oppose le marquis de Marignan, general de l'Empereur, avec quinze mil hommes. Les armées proche à Moncalde (1) campent; Strosse, mal placé, est endommagé de l'artillerie et des escarmouches; diminue le courage des siens, qui l'abandonnent la pluspart; s'opiniastre, pensant faire desloger le marquis; ses incommoditez augmentent, se resout de decamper de jour en presence, pour maintenir reputation; qui fut sa perte, tellement que, chargé, blessé et defaict, se sauve à Montalsin. Les Siennois par ceste perte veulent composer; Montluc, envoyé du Roy, les r'asseure,

(1) *Les armées proche à Moncalde :* ces événemens n'eurent lieu qu'en 1554.

tiennent encore quelques mois, enfin se rendent par famine et faute de secours aux Espagnols, qui les donnent à Cosme de Medicis.

Il ne se faut mettre en place pour se rendre : toutes capitulations sont dangereuses et de peu d'honneur; des secours promis le quart ne s'effectuë : l'on se doit excuser d'une mauvaise commission, aidé de ses amis, tant que l'honneur le permet. Les capitulations sans avoir enduré la batterie font soupçonner de trahison; celles qui se font la bresche faite sont dangereuses, et peu honnorables si l'assaut n'est soustenu; le mieux pour le chef est de n'endurer le canon, ou d'endurer l'assaut. Le bien du general est de soustenir jusques à l'impossible; tant plus on tient, plus de temps gagné, et plus de munitions des ennemis perduës, et mieux pour le prince que l'on sert. Il est plus honnorable de sortir avec le baston blanc apres l'assaut, qu'enseignes desployées sans batteries; les calomnies d'amis et d'ennemis redoublent apres estre sorty d'un siege : le tiers des places s'emportent en parlementant; c'est lors qu'il faut avoir l'œil ouvert. L'assiegé ne doit faire trefve generale, marquer le lieu du parlement; il ne se doit capituler, pour se resoudre apres de tenir, si les soldats assiegez n'entendent et ne croyent fermement que c'est une tromperie pour gagner temps et recognoistre les desseins du dehors.

La capitulation doit estre vingt fois leuë et bien entenduë, sans mots à deux ententes qui se puissent interpreter en divers sens. J'avois mis en une capitulation d'une place que je pris, que les soldats sortiroient; les capitaines, voyans qu'il ne se parloit d'eux, se jugerent prisonniers. Il se doit mettre en seureté

plusieurs copies signées des traictez, et ne les porter, pour en un manquement de foy ne les perdre avec soy, et qu'iceux demeurent aux amis pour faire reproche de la capitulation violée. Il ne se peut trop tost recevoir place à composition : s'arrester aux pointilles amene des inconveniens : l'assiegeant ne doit laisser de battre pendant les traictez, ny abandonner aucun advantage, travailler et ne laisser recognoistre les assiegez. Le chef, ny personne de credit ne doit sortir pour parlementer, ains negocier par escrit, ou par les ennemis : ordinairement les deputez se gagnent. Il vaut mieux mourir que se rendre à discretion ou se retirer de nuict. Les princes qui n'observent la foy prennent peu de villes par capitulation : le desespoir des assiegez leur fait faire des miracles ; la parole et foy rompuë ne profite qu'une fois, et nuit plusieurs.

L'Estat est miserable où les serviteurs ont plus de pouvoir que les maistres : les services sont expliquez à desservice ; la verité contre les favorits, ditte aux roys qui se laissent posseder, est un avant-coureur de mort ou defaveur ; leurs Majestez redisent tout à ceux qui les gouvernent. Sous un roy peu habile faut suivre les favorits, ou se tenir chez soy, ou perdre son temps à la Cour, et se mettre en danger : les roys ne croyent ce qu'ils voyent, ce qu'ils touchent, illudez et prevenus de l'amour de ceux qui les gouvernent. Il est facile d'obtenir une faveur commune, les grandes sont pleines d'obstacles et de precipices. Les simples capitaineries de gendarmes, lieutenances de Roy, s'obtiennent, limite et borne où pouvoit aspirer la noblesse de France. Les offices de la Couronne, les gouvernemens en chef, s'obtiennent rarement qui n'est parent

ou ami des favoris; maintenant ces offices sont marque de faveur et non de valeur; en l'année 1620, il s'en fera à douzaine, avec plus d'honneur aux vertueux qui en seront privez, qu'à ceux qui les possedent avec honte sans merite.

Le mareschal de camp loge et met les troupes en bataille selon l'ordre qui luy est donné par le general habile, et fait la charge de ceux qui ne le sont pas: ils sont lieutenans en l'armée, se meslent de tout. Leurs charges sont restraintes, quand le general est capitaine et a de l'entendement, et doivent laisser travailler les maistres d'artillerie, colonnel d'infanterie, sans usurper leurs charges : bien peuvent-ils assister aux resolutions des tranchées et batteries, qui sont conduites par lesdits maistres d'artillerie et colonnel d'infanterie. Ils doivent entendre et sçavoir faire les cartes par les elevations, par instruments mathematiques, en campagne, ou du moins en une chambre, sur le rapport de ceux du pays, mypartissans de plusieurs cercles pour marquer la distance des lieux; ou bien prenant la proximité ou esloignement des villages au compas, observant les passages des bois, des rivieres, par lesquels la place peut estre secouruë, et moyen d'avancer sur les advenuës les arquebuziers à cheval, dont la perte n'est importante; que les quartiers se puissent secourir l'un l'autre, faisant refaire s'il est besoin les passages entre les logis, tellement qu'ils se puissent assister.

La place de bataille generale doit couvrir la ville assiegée du costé de la venuë des ennemis et donner des places de combat particulieres à la teste des quartiers, pour assembler un ou deux regiments en gros et marcher vers la grande place de bataille à l'alarme.

Pour l'eviter, outre la garde ordinaire de cheval, se doit envoyer plusieurs batteurs d'estrades, à ce qu'à l'improviste les ennemis ne tombent sur la place de ladite bataille. Les approches doivent estre bien faictes sans se precipiter, faire les tranchées hautes; la ville qui a de grands faux-bourgs proches est à moitié prise : faut observer dans les tranchées, de cent en cent pas, un fort pour tenir cinquante hommes qui flanquent les testes des tranchées. La batterie ne doit exceder deux cens pas : la plus proche est la meilleure, pourveu qu'elle soit bien couverte et flanquée, que les pieces ou arquebuzades de la ville ne la puissent faire abandonner. Il ne faut jamais battre sans voir le pied de la muraille; s'il y a casematte, gagner la contrescarpe, la baisser, la percer, et les rendre inutiles avant que donner l'assaut. Si la ville bastionnée est gardée de peu de gens, les assiegeans forts de munitions et canons, on peut emboucher la canonniere d'un boulevart avec trois canons et rompre le parapet, et en l'autre boulevart faire breche, donner l'assaut, et en mesme temps faire tirer incessamment à la canonniere et parapet opposite. S'il y a multitude de gens, les bastions bien faicts, le siege est long; plus on se precipite et plus de reculement. Pied à pied, la contrescarpe estant gagnée, il faut jetter de la terre dans le fossé, se parer d'un flanc d'un des boulevarts, et s'acheminer par dedans le fossé vers la courtine de l'autre; sinon, la contrescarpe percée, creuser le fossé s'il est sans eau, s'acheminer à la pointe d'un des bastions, favorisé de l'artillerie et des mousquets, qui doivent estre logez sur la contrescarpe : faire faire bresche à la pointe par canon ou mine, tenter de s'y loger avec

peu de gens; plus y en a, plus de confusion ; le logis faict, le rendre capable, et y estre tousjours deux cens cuirasses et nombre d'harquebusiers en garde; ne donner jamais assaut inconsiderément : la pointe des braves morts, la ville ne se prend plus. Et s'il faut hazarder quelqu'uns, que ce ne soit l'elite de tous les regimens, ains d'un seul: ne faisant point perte, tousjours l'on augmente, et les assiegez diminuent.

La science et experience est si necessaire à cet estat, qu'il y faudroit un vieillard, ou du moins, pour le travail assidu, un de moyen aage : il se commet tant de maux sous eux s'ils ne sont gens de bien, que la punition de Dieu tombe souvent sur toute l'armée et fait perdre les victoires. Ce n'est peu d'art de se sçavoir faire obeyr sans tuer les hommes, qui est une coustume usurpée en France par les maistres de camp et capitaines, que je n'apreuve nullement : un soldat seroit aussi tost fait prisonnier que tué. Les advisez qui se font obeïr par l'espée en blessent peu et font plus de peur que de mal. Sçavoir mettre en ordre les regiments en un mouvement, selon la quantité des soldats, en bataillon carré, de terrain ou d'hommes, en tirer des escadrons vollans et replacer les soldats sans alterer l'ordonnance; faire les descharges à propos, remettre un combat rompu au dessus; par une voix, un signe, advancer, arrester les troupes, leur donner chaleur, les r'allentir; se fortifier dans les camps fermez, guidé des tranchées, les redoutes et dehors des places; sçavoir recognoistre et loger sur une bresche, disposer un assaut, sont parties requises au maistre de camp non temeraire ny trop lent. La guerre depend de tant de parties, premierement de Dieu, des pechez, des

commandemens mal donnez et mal executez, des evenements fortuits, qu'un malheur advenu à quelque chef ne doit empescher son election en plus grande charge, si ce n'est par plusieurs fautes reiterées, qui preuvent son ignorance, ou qu'il soit mal-heureux. Le general d'entendement cognoistra à la parole, au conseil, et mieux aux effects, les capitaines plus dignes de ceste charge. Les jeunes maistres de camp se voyans quinze cens hommes à leur devotion, il est dangereux qu'ils ne bastissent des desseins, des revoltes ou mutineries; et plus ils sont d'illustres races, plus ils sont à craindre. Ce sont charges qui regardent autant le tiers estat que les gentils hommes, et desquelles il ne faut exclurre les soldats : autrement ny ceux des villes ny ceux des champs ne travailleroient que pour le butin, et s'en iroient quand ils l'auroient gagné. L'ordre estoit bon en France, lors qu'il n'y avoit qu'un colonel et un maistre de camp; les capitaines de trois cens hommes n'estoient à craindre tant que ceux qui commandent à quinze cens et à deux mil; ny colonnel ny maistre de camp ne pouvoient gagner les capitaines qui estoient pourveus par le Roy. Il n'y a lieu là où la justice soit si necessaire qu'à l'infanterie : que si elle n'est exercée, il advient d'estranges accidents qu'il faut prevenir, tant pour l'acquict de la conscience que pour le service des roys.

On ne se doit mettre en soupçon du peuple que lors qu'il ne peut plus faire mal, et le jour qu'on entreprend contre luy; apres ne s'y jamais fier : plus de sermens ils font, plus de tromperie ils trament. L'Escossais dit qu'il faut brider avant que seller : il se peut monter à cheval sans selle et non sans bride, qui est

comparer à la citadelle. Grand artifice doit estre employé pour tromper ce peuple en defiance, lequel à tout moment invente des ombrages, dont le meilleur remede est de gagner les audacieux et ceux qui ont credit, ne negocier ny faire un pas sans eux, et tenir grandement couvertes ses pensées, prenant garde que se voulant couvrir on ne se descouvre, et prevenir les opinions des plus mutins par subtiles inventions, jusques à ce que l'on les ait bridez.

J'ay dit que desloger de jour en presence est tres-dangereux; le cœur se perd aux soldats, quoy qu'on leur face entendre que c'est une honorable retraicte; c'est brutalité ne vouloir desloger la nuict, pour se laisser deffaire le matin.

En l'an 1591, le Roy, assisté d'Anglais et d'Allemands, se resout d'assieger Roüen. J'estois sorty du gouvernement peu auparavant, ayant esté pris voulant secourir Noyons. Estant prisonnier, Sa Majesté propose de me faire dire par force les plus foibles endroits de la ville, je l'eusse trompé s'il m'en eust creu; si je luy eusse voulu aider, il se fust logé entre la ville et le fort Saincte Catherine, par le costé de Sainct Paul, à la faveur du fauxbourg de delà l'eau qu'il tenoit, et eust attaqué la ville par les endroicts faciles; il l'attaqua mollement et par le plus fort. Voyant qu'il ne pouvoit rien apprendre de moy, il commanda à M. de Longueville, qui alors me gardoit pour me changer à sa mere, femme et sœurs, de ne me laisser sortir. Il fut mal obey : ledit sieur de Longueville, desireux d'avoir ses plus proches, me mit en liberté, ce qui cousta cher à Sa Majesté. J'ose dire estre seul cause d'avoir advancé le duc de Palme au secours de Roüen : je l'estois

venu trouver, et m'addressay à luy pour les longueurs de M. du Maine; je luy donne plusieurs advis par escrit: le president Richardot, qui les recevoit, le pourroit tesmoigner; je sçavois l'inclination de ce duc de ne combattre que dans les retranchemens. Je luy monstre le pays de Normandie couvert de bois et de levées qui separent les heritages, qu'en deux heures peut estre faict un retranchement en quelque logis qu'il arrive, et que si les armées estoient en presence, qu'il se pourroit retirer de nuict à six lieües de là en un autre fort logis, où il pouvoit avoir des vivres; je le resolus, et suivit mes advis.

Il en advint ainsi que je luy avois dit : nous marchasmes à Chasteau-Neuf. Le Roy paroist avec cinq gros de cavalerie en la plaine d'Aumale, ses arquebuziers à cheval pied à terre, enseignes desployées et tambours battans. Cela fit croire au duc de Palme que toute l'armée de ses ennemis estoit presente; il perdit du temps à se mettre en ordre et à faire recognoistre; apres que les mieux montez eurent descouvert par un grand circuit qu'il n'y avoit rien qui soustinst le Roy, tout marchoit au trot. Le Roy se retire avec mil chevaux par le pont d'Aumalle en lieu si estroit, estant blessé d'une harquebuzade dans le dos, que s'il eust esté blessé un peu d'avantage, il se perdoit avec la pluspart de tout ce qui estoit avec luy, si la tardiveté espagnole et irresolution du Français ne luy eust donné temps de retraicte; apprenant à ceux qui se trouveront en cas pareil, que lors qu'il paroist des trouppes, il se doit envoyer soudainement des hommes à droicte et à gauche bien montez, prendre tour et circuit pour descouvrir le dernier promptement et se resoudre.

Le Roy se retire en son siege de Roüen, laisse trois cents chevaux dans Chasteau-Neuf, craignant d'estre suivy, pour amuser. Le duc de Palme les prend, leur donne la vie à la priere de La Chastre, beau-pere de Givry, qui commandoit dans la place : le respect d'un particulier gaste le general : c'estoit autant d'ennemis deffaicts et de terreur dans le cœur des contraires ; la guerre ne veut exception. Le duc de Palme craint d'hazarder la bataille contre tant d'Anglais et Allemands. La coustume des Espagnols est d'aller voir le logis qu'ils veulent faire le lendemain avec sept ou huict cens chevaux, pour cognoistre à quoy l'ennemy se preparera croyant leur deslogement. Il est dangereux d'y estre rencontré foible ; nous estions partis à ceste intention, et estions à une lieüe de nostre armée avec tous les chefs d'icelle.

Je fus le premier qui dis au duc de Palme qu'il s'en retournast, qu'il se mettoit en hazard de se perdre et tous les capitaines de son armée ; il me creut, sans cela il estoit deffait. Il envoye le prince Arnoul son fils, Rosne, le comte de Challigny et moy plus avant, avec soixante chevaux : à deux mil pas de là le comte de Challigny, qui menoit nos coureurs, est rencontré de huict ou dix cavalliers ; il revint à nous : le fils du duc de Palme dit à Rosne : « Seigneur, *vediame !* » Rosne, qui descouvroit trois mille chevaux venans au demy galop, dit : « Morbieu , j'ay trop veu ; » se retira avec ledit prince de Palme tant qu'il peut. L'entreprise estoit sur le logis de M. de Guyse, traversé d'une riviere ; j'y courus, et n'eus loisir que de dire au jeune La Chastre, qui vouloit faire teste dehors le village : « Ils « sont trois mil chevaux, passez l'eau et retirez ce que

« vous pourrez. » Il ne me creut, et à peine se peut-il sauver, et perdit son bagage, que le Roy enleva avec tout ce qui estoit separé de la riviere du costé de Sa Majesté. Je ne passay point l'eau et demeuray bien monté du costé des ennemis et quasi parmy eux : si Sadicte Majesté eust passé ceste petite riviere et suivi, il eust apporté un grand desordre en l'armée de ses ennemis; il se retire avec peu d'effects.

M. de Guyse demande permission de se jetter dans Roüen avec mille hommes, parce que Villars, qui y commandoit, se vouloit rendre s'il n'avoit secours. M. du Maine, craignant la reputation de son nepveu, offre d'y aller avec deux mille hommes. J'avois mis un capitaine dans un chasteau à cinq lieuës de Roüen, qui avoit pris l'escharpe blanche par force; approchant, il me mande qu'il tenoit le chasteau pour moy : je dis au duc de Palme que c'estoit tout bois, et que par le moyen de ce chasteau Roüen se pouvoit secourir. Il demande si les deux mil hommes de M. du Maine y pourroient aller; l'asseurant qu'ouy (comme je le fis recognoistre aux siens), il dit que, puisque deux mil hommes y alloient, que toute l'armée y pourroit aborder, et qu'il y vouloit aller luy-mesme, craignant ou de demeurer seul, ou que les autres n'acquissent la reputation. Ainsi ces trois princes, par ambition l'un de l'autre, conclurent d'hazarder tout et exposer une armée à la bataille apres avoir fait sept lieuës, dont il en faloit faire quatre de nuict, avec les accidens que l'obscurité apporte à un tel grand corps.

Il y avoit douze mille hommes aguerris que ledict duc de Palme separa en quatre : le premier à M. du Maine, le second à luy, le troisiesme à Rosne, et le

quatriesme à moy, partissant les canons, munitions et bagages en quatre. Il m'estimoit plus que je ne valois. Indubitablement nous eussions donné jusques à Roüen : le Roy, logé au large, et tard adverty de ceste entreprise, n'eust peu advancer soudainement que quelque cavalerie, qui ne nous en eust empesché. A cinq lieuës de Roüen ceste entreprise se rompt par advis que l'on apporta que les assiegez avoient faict une grande sortie et pris cinq canons : gens qui vont à la mort et temporisent, se refroidissent et se ravissent pour peu de chose : il fut dit qu'ils n'avoient besoin de secours maintenant. Retiré, j'opiniastray qu'il falloit envoyer cinq cens hommes à Roüen; je l'obtins; Rosne et moy les instruisismes si bien qu'ils y entrerent.

Le prince de Palme retiré vers Ruë, le Roy opiniastre Roüen; les assiegez, sans avoir faute d'argent, d'hommes ny de vivres, declarent qu'ils se faschent d'estre assiegez et qu'ils se rendent s'ils ne sont secourus : la fortune tourne le mal en bien; mondict sieur du Maine donne journellement des mescontentemens à ses serviteurs, principalement à M. de Guise son nepveu, qui se repentoit de l'estre venu trouver apres sa sortie de prison, et qu'il n'estoit demeuré en Guienne pour se faire chef de part, traictant de luy seul avec les Espagnols, comme M. de Nemours et de Mercur faisoient. Il part pour s'en retourner à Bourges; j'en fais de mesme pour aller en Bourgongne, parce que M. du Maine ne me tenoit aucunes promesses de celles qu'il m'avoit fait me tirant de Roüen.

Le Roy sçait nos departemens, devient plus nonchalant, son armée se dissipe au siege : le duc de Palme et M. du Maine nous renvoyent querir, nous prient

de retourner, qu'ils alloient combattre à la française; nos mescontentemens se perdent, nous voicy de retour, nous marchons à Roüen. Le Roy se retire au Pont de l'Arche : tout homme qui se retire monstre sa foiblesse et se doit suivre et combattre : nous fussions esté aussitost au Pont de l'Arche qu'à Roüen, et eussions combattu Sa Majesté à demy passée; il ne se tint conseil que l'occasion passée, le Roy eut loisir de passer l'eau. Apres ceste faute, je conseille de prendre Codebec pour degager Roüen promptement, avant que les forces des ennemis fussent remises ensemble : le malheur advient que le duc de Palme y est blessé, la place choisie entre Roüen et Codebec en une haute plaine environnée de terre et de bois. Ceste plaine, pour son elevation et circuit du bois, ne pouvoit estre endommagée du canon, au pis aller que les premiers rangs : sur la droicte y avoit une advenue où il fut basti un fort; le bois à la teste estoit libere aux ennemis. La pensée du duc de Palme estoit que la cavallerie, dont le Roy estoit le plus fort, ne pourroit entrer dans ce bois qu'il ne l'en jettast; que si l'infanterie y entreprenoit, la sienne meilleure luy feroit quitter à demy lieuë de la place de bataille. Sainct Paul entreprend de garder un village avec trois cens chevaux et deux cens arquebusiers; je maintins qu'il s'y perdroit; que puisque la place de bataille estoit choisie derriere, il faloit qu'il quittast son village pour s'y retirer, ou que la place de bataille advantageuse fust laissée pour le secourir; la premiere plus honnorable, et l'autre dangereuse : il estoit bon capitaine de chevaux legers, et non plus.

M. du Maine, qui avoit conclud à son opinion, se

tenoit dans le village. L'armée du Roy, qui avoit esté renforcée, repasse au Pont de l'Arche et nous approche de trois mousquetades. Je dis à M. du Maine qu'il s'en retirast; Rosne et moy nous en allasmes à ce qu'il nous suivist; sans cest advis il se perdoit. Le Roy et M. de Biron donnent à l'instant, font fuir (qu'ils appellent retirer) Sainct Paul et Vitry jusques à la place de bataille. Le Roy prend la sienne proche nostre armée, qui estoit environnée de bois et empeschoit la veüe l'une de l'autre : un petit bois carré estoit au milieu des deux, plus proche de celle du duc de Palme, qui ne se souvenant de la faute du jour precedent, Sainct Paul, La Motte, Graveline et Balançon opiniastrent qu'il le faloit garder avec deux mil hommes : je maintins que c'estoit les perdre, qu'il y falloit toute l'armée ou l'abandonner; la pluralité l'emporte. Ce bois donné en garde à La Brelotte avec douze cens hommes, quinze cens Espagnols mis au bord du grand bois qui couvroit nostre place de bataille pour les soustenir, erreur trop grande; non seulement c'estoit perdre ceux qui estoient au petit bois, mais hazarder les quinze cens Espagnols qui les soustenoient : estans separez de la place de bataille, ou il falloit qu'ils se retirassent, ou que toute l'armée les vinst secourir là, perdant l'advantage, et qui estoit contrarier tout l'ordre resolu.

Le Roy à la diane emporte le bois avec six mille hommes, met en fuitte les douze cens de La Brelotte, donne l'effroy aux quinze cens Espagnols qui les soustenoient, à la teste desquels j'estois. M. du Maine demandoit qu'il falloit faire; l'on estoit aux arquebusades, celles du petit bois gagné portoient dans la

rive du grand bois où nous estions. Contraire, capitaine espagnol dit que si on retournoit en la place de bataille, tous ces quinze cens Espagnols se mettroient en fuitte, dont ensuivroit la perte de l'armée s'ils estoient suivis; conclud qu'il falloit là combattre: une faute amene l'autre.

Il avoit esté fait trois corps d'infanterie en la place de bataille; l'on en tire un, et luy fait-on passer le bois pour secourir ces quinze cens Espagnols : ils sont mis en bataille à la teste du grand bois du costé des ennemis; voilà nostre armée separée en deux d'un quart de lieuë et d'un bois, ne se pouvant secourir l'un l'autre. Si les Anglais eussent gagné une haye que M. du Maine fit defendre avec les Italiens de Camille Capsoulte, ils commandoient dans ce corps d'Espagnols, qui avoient esté separez, eussent esté contraints de quitter leur place, et se fussent rompus. Deux coulevrines, amenées de la place de bataille le matin proche les douze cens Espagnols, donnent à la cornette de cavalerie du Roy, ce qui luy fit faire halte et juger que l'on vouloit donner la bataille; ce qui servit de beaucoup.

Le duc de Palme s'y fit porter tout blessé, se plaint de ce separement d'armée, me demande qu'il falloit faire : je luy dis qu'il les falloit tenir là jusques à la nuict puis que la faute estoit faicte, qu'il y avoit eu imprudence en les advançant, et y auroit beaucoup de peril à les retirer, qui encourageoit les ennemis de s'advancer; je le resous ainsi. Le Roy, ne cognoissant son advantage, ou se deffiant de son infanterie, se retire, quitte le petit bois qu'il avoit gagné, et nous fit plaisir : il pouvoit deffaire le tiers de l'armée à

main salve; huict jours passerent campez l'un devant l'autre en necessité. Le duc de Palme, se souvenant de mes advis, déloge de nuict, fait quatre lieües, reprend une autre place de bataille plus forte, prés Codebec : le Roy s'en approche; ne nous pouvant forcer au combat, passe imprudemment pour nous coupper les vivres du costé du Havre, nous donne moyen d'envoyer nos bagages à Roüen et passer la riviere.

J'avois dit au duc de Palme que ladite riviere fait un fer de cheval au droit de Codebec; qu'il falloit que le Roy fist douze lieuës de tour pour aller passer au Pont de l'Arche pour le combattre; que luy, avant que ce tour fust fait, auroit loisir de s'esloigner de vingt lieües, qu'il ne pourroit estre attrapé : il le treuve veritable et m'en remercia estant proche de Paris; à la verité je perdis beaucoup à sa mort. J'ay esté contraint de faire ce grand discours pour monstrer que M. Strosse ne devoit craindre de s'en aller de nuict, puis qu'un si grand capitaine que le duc de Palme a fait le semblable avec honneur, desgagement et salut de Roüen, ayant fait ce qu'il vouloit faire, sans s'arrester aux propositions de quelques bravaches, qui, avec magnifiques paroles d'honneur dans les conseils, sont les premiers cachez au danger.

La France a monstré son effort quand elle estoit plus opprimée; la guerre civile au milieu et aux quatre coings d'icelle empesche les soldats d'aller chez eux, les contraint se tenir en l'armée, n'ayant seureté dans leurs maisons. C'est pourquoy aisément le roy Henry quatriesme resistoit aux forces d'Espagne et d'Italie, d'où il ne vient que les plus volontaires, et souvent beaucoup d'inutiles; ils trouvoient en France

jusques aux femmes armées par les guerres civiles. Les Espagnols disoient qu'ils auroient meilleur marché la France n'estant divisée, qu'il seroit impossible au Roy de tirer les gentils-hommes et subjects de leurs maisons s'ils y trouvoient seurté. Ces dernieres guerres civiles font cognoistre ce royaume invincible; plus de guerre intestine, plus de soldats il fournit; c'est retenir la mer que de tenir la noblesse de France, qui peut vivre en seureté chez soy; ils se peuvent contraindre de demeurer apres leur resolution prise de s'en aller pour quinze jours ou un mois. S'ils sont contraincts ils deviennent mal contents; s'ils peuvent eschapper se souvenant y avoir esté tenuz forcément, ils n'y reviennent de long temps; au contraire, leur donnant franchement congé, ils y retournent d'eux-mesmes: il est vray que ce qui rend les armées fortes, c'est lors que la noblesse ny les soldats n'ont point de seurté chez eux. L'inconstance et impatience des Français est de ne demeurer gueres en un lieu ny en mesme estat sans se fascher: heureux Cesars, qui aviez des soldats dont les tantes estoient leurs maisons!

Les Français se rafraischissent pour resister aux premieres entreprises de l'Empereur, lequel, d'accord avec Moris, avoit partie licentiez, partie envoyez en Hongrie: les plus mutins des siens se rejettent au milieu d'Allemagne, comme s'il ne leur eust fait la guerre; restablit les magistrats d'Ausbourg et autres villes, deposant ceux que Moris y avoit mis par raisons d'Estat; ne pouvant faire autrement, souffre le presche en deux eglises d'Ausbourg, gagne les villes imperialles, leur monstre qu'il n'y alloit de la religion, mais bien de garder son auctorité, offensé du

rabat de sa gloire causée de l'intelligence des Français avec Moris, par son inimitié naturelle à ceste nation, accreüe des offences nouvelles; accusent le Roy aux diettes imperialles, disant que Sa Majesté treschrestienne, sous couverture de secourir la religion lutherienne qu'il persecutoit en son royaume, vouloit opprimer la liberté des princes, qu'il divisoit l'Allemagne, la saccageoit pour l'intelligence du marquis de Brandbourg, qui ne s'estoit accordé avec Sa Majesté imperialle.

Par ces ardentes remonstrances, il obtint des estats d'Allemagne quatre vingts mil hommes pour reconquerir Metz, où le Roy jette M. de Guise avec la pluspart de la noblesse, et le sieur de Tavannes dans Verdun, d'où l'Empereur s'approchant plus que de Metz, il y mist un grand ordre. Le marquis de Brandbourg, n'ayant accepté la paix de Moris, pillant les evesques et les villes imperialles, se retire devant l'Empereur, arrive plustost que luy en Lorraine, esperant de se reconcilier advantageusement par quelque notable service, et, s'il estoit desesperé, se donner au Roy. Il demande des vivres pour degarnir Metz ; M. de Guise, en soupçon, luy en refuse : il fait sa paix avec l'Empereur secrettement. M. d'Aumalle, favorisé de madame de Valentinois par son alliance, commandoit à douze cens chevaux de la cavalerie legere, ordonnez pour costoyer le marquis, qui en avoit quinze cents et huict mil hommes de pied. A la fin de l'année 1552, M. d'Aumalle, placé sur une montagne à la veüe du marquis, sans resolution de combattre, faisoit attaquer l'escarmouche pour gagner quelque bagage ; apres que le marquis en eut beaucoup enduré, il

s'ordonne, il court à la charge avec toute sa cavalerie.

Les Français, qui n'estoient là pour hazarder en gros, furent pris sur l'irresolution; moitié retraicte moitié combat, sans commandement absolu de leur general, sont defaicts. M. d'Aumalle, ne voulant combattre, ayant ordonné la retraicte à sa compagnie ne la sceut prendre pour luy, et ayant tout perdu pour ne s'estre resolu de bonne heure à se perdre, desesperé, voyant la confusion et les pistoletades dans le doz des siens, charge avec le tiers de la cavalerie dans le gros des reistres, où il est blecé et pris avec beaucoup d'autres gentils hommes français; le marquis de Brandbourg presente son prisonnier à l'Empereur, est bien receu.

Le vingtdeuziesme octobre 1552, l'Empereur, contre l'hyver et l'advis de ses capitaines, qui luy avoient persuadé d'assieger Verdun et Thoul, assiege Metz, transporté de l'inimitié des Français: ayant essayé à Sainct Dixier qu'une petite ville munie donne autant de peine qu'une grande, et craignant de perdre ceste grande armée pour peu d'effect, il assiege ceste ville forte, pleine de fleur de noblesse et d'un bon chef; quoy qu'il y eust envie entre M. le connestable et M. de Guise, elle n'estoit, comme il y en a de ce temps, jusques à desservir leur maistre. Les forces du Roy sont separées à M. de Nevers, gouverneur de Champagne, qui prend Vireton aidé des troupes que le sieur de Tavannes luy envoya de Verdun; l'autre partie des forces du royaume, donnée à M. de Vendosme en Picardie, empesche le Roy de rien attaquer contre l'Empereur. Le sieur de Tavannes, garenty du

siege à tous mouvements, rompt les vivres et les troupes de l'Empereur avec deux cens chevaux; le Roy revoque partie des forces de M. de Nevers pour assister M. de Vendosme, ensemble le sieur de Chastillon, nouveau admiral de France, par la mort du sieur d'Annebault. Le sieur de Ru, apres avoir pris Hedin, bruslé partie de la Picardie, s'estoit retiré; M. de Vendosme reprend Hedin.

L'Empereur, battu en plusieurs sorties, incommodé de la prise de ses vivres, precipite une furieuse batterie (grand capitaine qu'il estoit) sans voir le pied de la muraille, ny celuy de la faussebraye, qui receut toutes les ruïnes, demeurant la muraille de la faussebraye, et partie de celle de la ville, tout à plomb et restée droicte. Un simple capitaine en fust esté mocqué; il falloit percer la contrescarpe, et mettre la bouche du canon aussi bas que la faussebraye; car elles sont nuisibles aux assiegez, parce que la muraille desdites faussebrayes aide à faire pont. L'Empereur, apres grande perte de munitions, ne pouvant donner l'assaut à la forme commune, se met aux mines, où il n'est non plus heureux qu'à la batterie: combattu de l'hyver, des maladies, et mauvaise volonté des Protestans, demandans assaut ou argent, leve son siege à la fin de decembre, sans avoir peu assaillir aucune bresche, ayant tiré ses munitions mal à propos à la tour d'Enfer, porte de France, et courtines d'icelle, faute d'avoir bien fait recognoistre.

L'Empereur n'est tant blasmable du presche permis à Ausbourg, parce qu'il y fut contraint estant trahy d'amis et d'ennemis; la coulpe en est au Roy, qui as-

sista Moris en une guerre injuste et revolte infidelle dudit Moris.

Preceptes communs et necessaires à ceux qui attendent un siege : Premierement se mettre en seurté des traistres, mutins et faillis de cœur; faire sortir l'un et l'autre : le soupçon occupe et rompt l'esprit; mieux vaut chasser cent innocents que laisser un coulpable ; oster les bouches inutiles, faire recolte des vivres sans pitié, ordonner la despence sans toucher au magazin qu'à necessité; regler les vivres et les supputer justement, selon la quantité d'hommes, à quoy l'on est souvent trompé s'il n'y a gens fideles à la garde d'iceux et ne sont souvent visitez; retrancher les portions, sans attendre l'extremité, et les faire bien voir par gens experimentez, d'autant que la quantité illude le jugement, qui se treuve en fin mesconté par la fin à la supputation : il la faut tousjours croire beaucoup moindre qu'elle n'est; nul que le chef doit sçavoir le fond des magasins; empescher que les soldats ne sçachent le lieu ny le temps de leur garde, mesler leur escoade avec les habitans, faire garde sur la contr'escarpe et des rondes de dehors; disposer des gros dans les places et devant le logis du general, et que la nuict il y ait tousjours des patroüilles par dans la ville ; punir severement les defaillans aux gardes, defences aux soldats et habitans de se promener sur les remparts qu'au lieu où ils sont commandez, et de ne parler aux ennemis; faire provision de chirurgiens, onguents, mareschaux, charpentiers, maçons, palles, hottes, pics, marteaux, charbons, civieres, laines, tonneaux, gabions, pots de fer et de fonte, poix, resine, salpestre, poudre,

balle, mesche, golderon, grenades, cercles, artifices à feu, dont les magazins soient separez en divers lieux, desquels les plus preud'hommes ayent les clefs, les poudres esloignées l'une de l'autre; les donner par compte aux capitaines, remarquer les soldats qui l'espanchent aux escarmouches pour s'excuser et se tirer du danger; travailler incessamment aux fortifications, plus dedans que dehors, brusler tous fauxbourgs, maisons, bois, hayes; esplaner les fossez et couverts proches des contr'escarpes; separer les quartiers aux plus fideles, les changer quelquefois, diviser les manœuvres à gens soigneux, les ouvrages à tous les habitans en quarts, chasque homme et femme travaillants de vingt quatre heures six, et le labeur demeurera continuel; enrooller trois cens des meilleurs pour les assauts et assistance des gouverneurs; ne parler que de combattre, de resistances, resolutions, mespris de la mort et d'ennemis; ne souffrir magnifier aux trompettes, tambours, ny prisonniers les contraires; n'endurer causer les soldats sans respect, et par trop familierement; se sçavoir taire et parler quand il est necessaire devant eux.

La prise des places s'est facilitée en Flandres, l'experience a fait naistre des inventions pour les forcer, et n'a servy de tenir les ennemis loing des villes, par tranchées et petits forts, qu'ils ont fait abandonner pied à pied en gagnant le derrier; moins encore les contrescarpes flanquées, lesquelles ont esté gagnées sans perdre temps à les prendre pied à pied. Il a esté inventé une machine composée de bois, de brique et de terre, qu'ils ont nommée saulcisse, laquelle les soldats roulant devant eux, vont les premiers jours

loger sur les contrescarpes : ces saulcisses, à l'espreuve des mousquets et moyennes, estant roulées, les hommes qui demeurent à couvert derrier, une fois posez, proche ou dessus la contrescarpe, avec le pic et la palle font soudainement un grand logis, puis percent les contrescarpes, et les fossez pleins d'eau sont remplis ou passez avec des ponts, se couvrant les soldats en teste et en flanc de toilles tenduës qui font perdre la mire et le jugement aux ennemis. Et pour passer sur les marets, apportant de longues fascines, ils en mettent qui sont soustenuës par des travaux ; et aux mers basses, ils font des digues de bois avec des tonneaux, tellement que rien ne leur est imprenable ; si bien qu'avec peu d'ayde du canon, ils gagnent le pied des ramparts. C'est à ceux qui veulent defendre les villes de chercher nouvelle defence, autrement elles se prendront toutes.

Les anciens disoient que les villes sans secours ne peuvent durer ; l'experiance maintenant a rendu ceste maxime sans doute : les Grecs, les Romains ont tenu le siege dix ans devant des villes, et en fin les ont prises. Le plus long siege de ce temps a esté celuy d'Ostande, qui a duré trois ans, pour estre à toute heure secouru : si les Espagnols eussent la premiere année fait ce qu'ils firent la derniere, ils l'eussent prise. Il n'y a que deux places parfaictes au monde : pour rocher, le chasteau de Corfou ; pour plaine, la citadelle d'Anvers : je crois que l'une et l'autre sont prenables avec le temps. Qui pourroit faire une place que l'on ne peut prendre de trois ans, elle se pourroit quasi dire imprenable en l'Europe, pour la pluralité de souverains qui y sont, et divers accidens qui peuvent

advenir de leur division et de celle de leurs Estats.

Pour en construire une qui puisse durer ce temps, il est certain que si elle estoit bastie sur le bord de la mer (estant de facile secours), qu'elle subsisteroit davantage. Pour la faire de longue durée dans une plaine, il faudroit construire trois enceintes bastionnées avec leurs fossez, qui commandassent les unes aux autres. La premiere seroit de sept bastions, la seconde de six, et la troisiesme de cinq, eslevez les uns sur les autres : il seroit necessaire que tous les fossez fussent d'une extreme profondeur, la moitié du premier qui joint la contrescarpe plein d'eau profonde qui ne se peust oster, à fin que, ladicte contrescarpe estant percée, et que voulant jetter des ponts sur l'eau par le sec du fossé, les assiegez peussent faire des sorties, et empescher les ennemis de passer le pont et s'advancer sur le sec du fossé, ce qui seroit facile. Que si ceux qui assaillent estoient logez sur la contrescarpe pour tirer à plomb aux assiegez, il faudroit avoir fait de bonne heure des petites tranchées là où il n'y eust point d'eau, pour, à couvert, mal-gré ceux qui tireroient de la contrescarpe, aller aux mains contre ceux qui passeroient le pont, lesquels, passant à la file, ne pourroient résister. Il seroit bon d'avoir fait des mines secrettes, tant dans la contrescarpe que dans les remparts et poinctes des bastions, pour faire sauter ceux qui logeroient dessus, sans oublier de faire des retranchements par tous les bastions : les tranchées, redoutes et petits forts, à deux cents pas de la contrescarpe, seroient pareillement necessaires aux assiegez, lesquels ils tiendroient tant qu'ils pourroient : les casemates dans la contrescarpe, et au bord sec du fossé,

seroient utiles. Et quand toutes ces difficultez seroient vaincues, tousjours seroit-il mal-aysé de loger sur le haut du rempart commandé par la seconde courtine; et n'y a que ce seul moyen, que les assaillans fassent des fosses rondes dedans, et allent tousjours en avant, coupant le rempart de biaiz, sans guider lesdictes fosses toutes droictes; autrement ceux qui y viendroient seroient veuz de l'eminence de l'autre enceinte, et encore sur le premier rempart les assiegez se pourroient retrancher; tellement que devant qu'avoir gagné la contrescarpe, fossez, premiere enceinte, retranchements, mines, il y auroit un extreme temps: et de là l'on trouveroit une autre place plus forte que la premiere, et puis une derniere semblablement meilleure pour sa hauteur que les deux autres.

Cecy est escrit plustost pour plaisir que pour possibilité, n'ayant souverain en l'Europe qui puisse construire une telle place, moins la garnir de vivres et munitions, et de quatre ou cinq mil hommes qui seroient necessaires pour la garde d'icelle. J'ay escrit des moyens de rendre l'effort du canon moindre contre la muraille, la couvrant de dix pieds de terre grasse; j'ay pareillement escrit de ce qu'il faudroit pour (nonobstant la batterie) empescher d'abattre la muraille si on ne rasoit tout, parce qu'elle seroit soustenue par de grandes poutres de bois ou de longues arcades. Et quant aux places que l'on pourroit rendre imprenables, construictes sur les rochers, faudroit eslire une montagne, non de roc tendre, mais de pierre dure, de celle qu'on ne peut sapper qu'avec le feu et le vinaigre, et tailler avec grande despense des flancs dedans ceste force, qui, servans de muraille,

mal aisement le canon y pourroit faire beaucoup; et faudroit faire comme à Corfoul des enceintes par le bas et d'autres plus hautes, ainsi que l'elevation du roc en donneroit les moyens, les entourner d'autres enceintes. Que si le roc, quelque dur qu'il fust, n'avoit point de flanc, et qu'il fust escalable, il se pourroit emporter, parce que les assiegez n'oseroient paroistre aux bresches, ayant les assiegeans pareil advantage. Que s'il estoit entierement hors d'escalade et qu'il y eust des flancs, il seroit tres-difficile à prendre en longues années; et quand bien les assiegeans logeroient au pied, il y auroit grande difficulté de percer ce roc dur pour y faire des mines. Ces forteresses imprenables sont impossibles à faire, il faudroit une longue paix, de grands monarques et de grands moyens; et de plus on les peut bloquer.

Les roys d'Espagne en plusieurs années n'ont peu faire qu'une forteresse parfaicte, qui est la citadelle d'Anvers; le chasteau de Milan ne l'est point entierement, et la France n'en a aucune qui soit bien bonne. S'il y a eu de la difficulté, du temps et de la despence à construire la citadelle d'Anvers, il y en auroit bien plus à faire trois places l'une sur l'autre, dont la premiere seroit cinq fois aussi grande que celle dudit Anvers. Et quand bien elle seroit faicte, il faut une grande quantité de vivres, de munitions, d'argent, d'habits pour les soldats, desquels il faudroit cinq ou six mil au moins pour la garder; sçavoir si ce grand nombre pourroit subsister trois ans sans division. C'est pourquoy il ne se peut faire une place imprenable, et se faut contenter d'en construire avec les regles que nous avons plusieurs fois dittes, les remparts bons, les bas-

tions non trop grands, qu'ils se puissent defendre d'arquebusades, les retranchemens sur les bastions, les mines et contremines pour prendre ceux qui voudront loger dessus; faire les murailles à grandes arcades ou soustenues par de grandes poutres couchées sur un rempart de dix pieds de terre grasse devant, et à une toise d'icelles construire les casemates dans la contrescarpe et sur le sec du fossé, lequel soit moitié plein, la contrescarpe flanquée, et des tranchées et petits forts au dehors, et autres inventions, lesquelles pour briefveté ne sont mises icy.

Considerant plusieurs fois à part moy, la facilité, qu'ont treuvé les Espagnols pour prendre les places, j'ay cherché les moyens de faire regagner l'avantage aux assiegez que l'invention nouvelle leur a fait perdre, et leur donner le moyen, sinon imprenable, au moins les faire durer plus long temps.

Je me treuvay en presence de MM. du Maine et de Boüillon, deux des plus vieux et meilleurs capitaines de ce temps, où il y avoit un ingenieur huguenot qui avoit esté en toutes les guerres de Flandres; je luy dits, en presence de ces seigneurs, qu'il y avoit maintenant beaucoup de moyens de prendre les places inventez par les Espagnols, et peu de moyen de les defendre, s'il sçavoit point d'expedient pour les remettre au premier estat de leur defence, lors que l'on en croyoit plusieurs imprenables : je ne le peuz jamais faire respondre à ce poinct, soit qu'il n'en sceust aucune invention, ou qu'il la voulust celer. C'estoit un Huguenot subtil et fort opiniastre, et donna seulement les moyens qu'une place où il y avoit trois mil hommes assiegez de dix mil, que si toutes les deux forces estoient sans

augmentation et rafraischissement de gens, que ceux de dedans, faisant leur devoir, pouvoient ruïner l'armée qui seroit dehors; que si l'armée qui estoit dehors se rengrossissoit à mesure de leur diminution, qu'il falloit que la place perist, d'autant que le plus emporte le moins. Et encores ne dit-il point que si le nombre de trois mille hommes qui estoient dans la place estoit tousjours complet, qu'ils puissent resister: aussi croy-je que les dix mil estant tousjours faits complets par leur secours, en effect prendroient les trois mil; et voyant que ledit ingenieur n'alleguoit point de moyens, je ne me voulus descouvrir davantage. Et apres, comme j'ay dict, avoir pensé plusieurs fois quels remedes il y auroit, à la verité je n'en treuve point pour rendre une place imprenable, bien pour la faire durer d'avantage.

Qu'il faudroit une scituation là où l'on peust beaucoup creuser sans treuver de l'eau, et rendre un fossé de soixante pieds de profondeur et d'extreme largeur, ainsi que celuy de Corfoul, qui est aux Venitiens, parce qu'il seroit tres-mal aisé de le remplir que par grande succession de temps. De plus, faudroit avoir fait des mines sur toutes les contrescarpes et de coridor, mesme dans le bas du fossé.

Et parce que l'une des plus grandes receptes est de tenir l'ennemy loing, il ne faudroit pas faire seulement des tranchées et redouttes à la façon que les Olandais les faisoient pour tenir le dehors; il y faudroit faire de forts, les uns à cinq cens pas de la place, les autres à deux cens; les uns, estans plus avancez que les autres, flanqueroient, et les derniers defendroient les premiers. Et affin de rendre plus vaillans les per-

sonnes qu'on y mettra, il faudroit qu'ils eussent de secrets moyens par dessous terre ou autrement, affin de se retirer à sauveté, non devers la ville, parce que, le fort estant pris, ces allées sous terre pourroient estre suivies, mais en lieu où ils se peussent retirer, et de là venir à la ville; autrement, quand les soldats se voyent sans espoir de salut, ils composent soudainement. Pour cela il faudroit un grand meurtre de gens, lesquels sont necessaires de conserver aux assiegez, leur estant la perte d'un plus importante que vingt aux assiegeans. En effect je treuve les mines qu'on peut faire sur les pointes des bastions et sur les contrescarpes, mesmes au lieu des aproches, fort necessaires, parce qu'apres avoir defendu tout ce que l'on peut on fait sauter ceux qui se veulent loger, pourveu que les mines soient bien faictes, en pendant devers le dehors, à ce qu'elles ne se renversent sur les assiegez, et si bas qu'elles ne puissent estre esventées.

Il y a un autre moyen de construire une place qui seroit de grande despence et là où il faudroit beaucoup de gens : au lieu d'une forteresse, en faire trois parfaictes qui commandassent l'une à l'autre; le modelle est escrit cy dessus au traicté des fortifications.

Je treuverois mieux, pour eviter ces grandes despences, que ces forteresses se fissent sur les rochers, lesquelles valent maintenant mieux que celles de la campagne. A la verité une forteresse assise sur un roc, et que le roc donnast la commodité d'y observer des flancs reguliers, je la presentois meilleure que les autres, non que par la longueur du temps et artifices des hommes l'on ne peust gagner le dessus du roc. Et quand bien l'on seroit au pied, si le roc estoit dur,

il seroit tres-mal aisé d'y faire des mines, et quand on en feroit, elles ne feroient grand effect, mesmement si on avoit fait des puits qui servissent de contremine dans la roche. La place de Corfoul, qui est aux Venitiens, a deux poinctes de roc; sur chacune il y a un fort, et est environnée de deux enceintes de fortifications, dont l'une est toute entourée de mer, et d'un costé d'un fossé extremement profond. A la verité les places situées de ceste façon sont des moyens de faire durer le siege, mais non pas de les rendre imprenables si elles n'ont du secours. Bien diray-je que la grande vaillance d'un chef et l'obstinée resolution des soldats experimentez, mesmes desesperez de salut, peuvent beaucoup. Nous n'entendions rien à attaquer les places au siege de La Rochelle : les soldats de dedans resolus, et en doute qu'on ne leur tinst la foy, fut cause de leur salut, comme j'ay dit ailleurs.

Il ne faut approcher à deux cœurs les ennemis en gros, sans avoir resolution de combattre, si ce n'est en lieu advantageux, en intention, s'ils y viennent, de les defaire à la faveur d'un bois, d'un fossé ou d'un passage estroit. Une petite troupe peut mieux recognoistre une armée qu'une grande, et jamais ne mespriser ses ennemis, pour, à la veuë d'eux, attendre de naistre l'occasion d'un desordre.

La fin du monde est menacée par le periode et perfection de tous les arts; il semble qu'il ne se peut rien adjouster aux inventions des hommes. La deffence des places a esté selon le moyen qu'on avoit inventé pour les prendre; les beliers rompans les clostures des bois, les murailles furent inventées; la sape fait trouver les machicoli, l'artillerie les flancs, la batterie le ram-

part, les mines, les contremines; les cazemattes furent couvertes des espaules des bastions. Maintenant tout de nouveau les ingenieurs cognoissent leurs fautes, qui faisoient de grands boulevards deffendus d'artillerie, lesquels sont meilleurs mediocres et si proches qu'ils se puissent deffendre de la portée de l'arquebuze, tant que permet la regle de ne faire des boulevards trop aigus; font les cavaliers bien posez hors l'emboucheure des bastions pour y commander, le rempart de la courtine plus haut que le boulevard, fossé moitié sec, moitié d'eau, les contrescarpes flanquées pour éviter le logis sur icelles. J'ay inventé en quelques endroits de la contrescarpe, et sur les poinctes des bastions, et au milieu des courtines, une voute plus basse que les fondements servant de mine, pour, lors que l'ennemy auroit fait son logis dessus, le faire sauter sans endommager la ville, pour estre le plan de la mine pendant contre le dehors, et voyant les inventions d'assaillir plus puissantes que les deffences.

Comme le mol affoiblit le fort, je pensois à un terrain de conroy qui fust à quatre toises par le dehors des courtines, et des casemattes doubles et longues pour flanquer derrier et devant, à ce qu'estant dans le fossé il ne servist de parapet à l'ennemy. Les courtines basties à grandes arcades contraignent à coupper tout du long par canonnades; une pile restant est suffisante pour tenir partie de la muraille, et si les voutes estoient doubles, les dernieres arcades tiendroient les premieres. Ou faire de grandes poutres de bois traversant le terrain, soustenant le haut de la muraille qui seroit construite dessus de la hauteur

d'une toise, tellement qu'il faudroit que le canon battit par tout, et ne serviroit de coupper la muraille par le pied, qui seroit soustenuë par le haut.

J'escris cecy pour encourager les ingenieurs et leur faire croire qu'il se peut adjouster et inventer journellement aux fortifications : les defences augmentées accroissent celles d'assaillir. J'ay veu qu'il ne se prenoit point de ville ; maintenant pied à pied j'ose dire que, si l'on me croid, je prendray les plus fortes du monde qui ne seront secouruës. Il se pourra peut-estre treuver des inventions à l'advenir à l'espreuve du canon aussi facilement que l'artillerie a esté inventée. Je voulois faire essay par des mortiers, jetter cent cacques envaisselées avec des cercles de fer portant des meches terminées sur une bresche ; autre invention, de couvrir les gens de pied de la cavalerie, en fermant deux cens hommes portant chacun trois bastons, pour les mettre en chausse trape. J'ay aussi enchaisné de chariots, inventé de porter des moyennes pieces et bastardes poussées en avant par les chevaux, sans qu'il fust besoin de tourner pour les descharger ; et aux places qui sont munies d'artilleries, lever par contrepoix vingt mousquetaires au haut de deux bois de la grandeur de six toises, qui verroient dans le rampart : ainsi il se peut journellement adjouster à l'art de la guerre. Il n'y a nulle forteresse parfaicte en France ; les meilleurs sont des grands terrains flanquez de tours ; le chef, arrivant à l'improviste, ne peut faire que des esperons par dehors qui flanquent la contrescarpe, traverses et cazemattes dans le milieu du fossé ; faire aux angles des platesformes pour empescher d'estre battus en courtine par ceux de dehors, qui pourroient hausser

des cavaliers pour y loger des pieces. Et faut que le chef se resolve à defendre ces grands terrains, sans se fier aux retranchemens, et bien loger les pieces pour les contre-batteries. Là où il n'y a point de terrain ny de bastion, il faut garder les villes par retranchements, cazemates, flanquer les contrescarpes et faire des dehors et tranchées hors la contrescarpe, pour tenir l'ennemy au loing. L'ennemy ne voyant le pied de la muraille, faut qu'il prene temps pour loger sur la contrescarpe, pour percer les traverses, pour battre les murailles, se loger dessus, et temps pour y mener le canon et battre le retranchement. Cependant l'on est secouru, ou l'on fait composition honorable apres avoir enduré un assaut, et ne se peut par une premiere bréche entrer en la ville où il y a un retranchement; ains on est contraint de se loger sur les ruines de la muraille, et y amener le canon.

Dixhuict ans sont passez que j'avois commencé ces escrits, et depuis intermis; j'avois dez ce temps proposé de faire un terrain flanqué de doubles bastions au milieu du fossé, pour amollir et rendre inutiles les batteries : invention que maintenant, en l'année 1619, le duc Maurice pense avoir inventée, et en a fait faire un livre imprimé, avec des plans de mesme façon que je les avois desseignez.

Il y a trente ans que les places estoient si bien fournies de defences par l'ignorance du temps, que plusieurs se jugeoient imprenables, et mesme celles qui estoient fort foibles estoient tres-mal aisées à expugner. L'armée espagnolle fut une année entiere devant Masticq, celle de France huict mois devant La Rochelle sans la prendre, et un an devant Sancerre. Mainte-

nant les assaillants ont gagné le dessus, et la deffence des villes tellement affoiblie par l'experience, qu'il se peut dire que, sans secours, non seulement de petites trouppes, mais aussi d'une armée, icelles ne peuvent subsister. L'allegation d'Ostande n'est recevable; elle a tenu trois ans contre toutes les forces d'Espagne; dedans ou dehors il est mort cent mil hommes: que si on y eust fait dés la premiere année ce qui se fit à la derniere, elle fust esté prise deux ans auparavant, quoy que son assiette estoit grandement favorable, située sur le bord de la mer avec un bon port, lequel ne pouvoit estre barré, ainsi que celuy de La Rochelle fut, et à pleine voile y pouvoit entrer du secours, ne pouvant les navires contraires demeurer en garde dans le milieu de la mer.

Une ville scituée comme cela, et qui a un secours tel qu'Ostende l'avoit de toute l'Ollande et Zelande, c'est opposer force d'hommes contre force d'hommes, pouvant à toute heure mettre dedans deux et trois mil hommes; et neantmoins elle a esté emportée par ceux qui avoient le pied ferme. Par cest exemple toutes autres peuvent estre prises par la force et pied à pied; maintenant les capitaines, tant de la part espagnole que des estats d'Ollande, ont mis en art la prise des villes, quelques fortes qu'elles puissent estre, et donné le temps et le nombre des jours qu'elles peuvent durer. Disent: Nous demeurerons tant à gagner les reduttes et tranchées du dehors, tant à loger sur la contrescarpe, à la percer, entrer au fonds du fossé qu'aux galleries pour gagner la pointe des bastions, tant pour les saper, loger dessus et prendre la place. Pour à quoy parvenir et gagner temps, ils ont fait plusieurs

inventions : ils conduisent les tranchées hors de la veüe des pointes des bolevarts, à fin de les despecher; au lieu de tranchées ils mettent des fascines appuyées contre des bois qu'ils nomment des chandeliers, lesquels se tiennent, sans les planter en terre, sur les croisées qu'ils ont aux pieds. Ceux des courtines de la ville perdant de veüe (à cause de ces fascines) ceux qui passent, tiennent à folie de tirer au travers; aussi ne voyant rien, ils n'y peuvent faire grand mal. Ils ont inventé de plus une liaison de bois, de terre et de briques, qu'ils appellent saulcices, lesquelles ils roulent devant eux, impenetrables aux mousquetades et mediocres pieces, avec lesquelles promptement ils s'avancent sur les contrescarpes, et tranchée contre tranchée; le fort emporte le foible, contraint les assiegez de quitter leur redutte avec une invention de faire travailler les soldats estrangement puissante.

Ils marchandent avec eux tant de pas de tranchées, ou de gagner un advantage promptement sur l'ennemy, sans espargner l'argent, et, selon le marché qui se fait, et qu'ils soient vingt ou trente, que la moitié ou les deux tiers soient tuez; il se donne tout ce qui a esté convenu et promis à ceux qui restent, qui leur fait faire de grands effects; estant sur la contrescarpe ils tiennent la ville à moitié prise. Le fossé percé, ils font un pont de bateaux quand il y a de l'eau, et soudainement mettent des toiles d'un costé et d'autre du pont, lesquelles toiles comme des fascines ils nomment blinde, qui est un mot allemand qui veut signifier aveugle, parce que ces toiles et fascines empeschent que les ennemis ne voyent ceux qui marchent derriere. Estant sur les contrescarpes, ils sont aussi maistres des

fossez que les assiegez, et les conservent avec des mousquetades. Ce pont de bateaux pouvant aborder au terrain, et qu'ils puissent faire un logis dans une pointe de bastion de vingt hommes, ils l'augmentent bien tost pour en loger deux cens; et quand ils cognoissent que les flancs des bastions peuvent endommager le pont, ils jettent telle quantité de terre dans le fossé, que cela couvre le flanc de l'artillerie. Et leur grande experience à fortifier des grands corps de garde garnis de quantitez de piques, fait qu'ils ne sont subjets à aucuns inconveniens.

Jusques à cest heure il n'a esté faite aucune invention pour defendre les sieges, sinon qu'il est certain qu'il faut tenir les ennemis le plus long que l'on peut, et les contraindre d'employer un grand temps aux aproches. Pour cela se fait grande quantité de fortifications dehors, qu'ils nomment reduttes, tranchées flanquées à deux cens pas des murailles, et des retraictes d'une à autre, pour lesquelles il faut quantité de gens pour les garder; que si elles sont eslognées et foibles, elles s'emportent fort aisément de plein assaut. Il y a plus de dix ans que je m'estois imaginé quelques moyens de resister aux assaillans, que depuis un an le duc Maurice (comme j'ay dit cy-dessus) a practiqué, et jusques là qu'il y en a un livre nouvellement imprimé. C'estoit de faire un grand fossé fort large, et au milieu d'iceluy eslever un terrain de l'espesseur de dix pieds, lequel seroit flanqué de couverture des boullevarts, qui seroient aussi de dix pieds, tous de terre, tellement qu'il y auroit doubles fossez, double flanc et double bastion; et n'eslever ce terrain qu'à la moitié de la hauteur de la courtine de la muraille,

demeurant les murailles de la ville à couvert de ce terrain et ne pouvant estre battuës pour la couverture d'iceluy. Il seroit force que l'on donnast assaut à ce terrain, ou bien que l'on le gagnast pied à pied; qui seroit un grand temps, estant plus bas que les courtines des boullevarts et murailles. Le logis y seroit dangereux, mais aussi faudroit-il que les flancs de ladite chemise fussent bien gardez. Je croy que cela serviroit, et ne faut treuver estrange que deux opinions de capitaines se ressemblent quelquesfois. Pour la courtine de la muraille, j'avoy pensé de faire de grandes et larges arcades, comme des arvaux d'un pont; et s'il en avoit cinq ou six en une courtine, il faudroit que le canon rencontrast de couper tous les piliers pour faire breche, qu'ils seroient contraints de faire fort longue. Autres pourroient mettre de grands sommiers de bois, deux pieds plus bas que le parapet de la muraille, tellement que ledit parapet pourroit estre soustenu, quand bien la breche se feroit plus bas: vray est-il que ceste fortification seroit de grande despence.

Il reste un moyen que je croy pouvoir servir, qui est de faire des forts à cent pas de la contrescarpe, forts que je voudrois faire de telle sorte, qu'ils peussent endurer un ou deux assaux, et avoir des retraictes sousterraines pour sauver les soldats, non que je voulusse que ces retraictes fussent percées jusques au fossé, d'autant que les ennemis s'en aideroient, mais seulement à cinquante pas du fort; ils pourroient sortir, non du tout en devers la ville, favorisez de la mousqueterie des courtines et de quelques sorties; ils se pourroient retirer dans une redutte qu'il faut faire à moitié entre le fort et la contrescarpe. Ces petits forts

peuvent estre deffendus de l'artillerie des bastions de la ville; et quant aux fossez, ceux qui sont accompagnez d'un petit fossé au milieu plein d'eau, de la hauteur d'un homme, sont les meilleurs : tellement qu'ils ont terre et eau dans les fossez; et sur tout que les casemattes des bastions soient si fortes et larges, qu'on y puisse loger des canons et des coleuvrines pour battre forcément et en batterie le terrain que les ennemis peuvent jetter dans le fossé, et rompre leurs blindes et leurs ponts.

Tout consiste à avoir quantité de gens aguerriz, parce qu'il est necessaire d'hazarder fort souvent aux sorties, pour empescher le logis de l'ennemy, lequel dit qu'avec six mil hommes il en emportera quatre mil dans une place : d'autant qu'ils veulent fortifier leurs armées de telle façon, qu'ils font une autre ville pour les conserver de tous perils; mais ils entendent qu'à mesure qu'il en mourra des six mil proposez, qu'il en viendra d'autres pour remplir le nombre, et que les quatre mil assiegez, n'en ayant point, viendroient journellement à diminuer, tant par les coups que par la fatigue, travail et maladie. Mais si les assiegez font une ville dehors et que l'on fust quantité de gens, il faudroit aussi faire une seconde ville dedans par retranchemens, à charge que le retranchement fust plus haut que le premier rampart, s'il se pouvoit, et avoir l'eminence par dessus luy : autrement si le retranchement est bas il sert fort peu, et les ennemis, ayant l'advantage du haut terrain, facilement viendront au bout du reste.

En un temps les places sont imprenables, en un autre elles se prennent toutes, et en cetuy-cy nulles sans

secours resistent ; cela advient selon que les inventions d'assaillir ou de defendre augmentent et diminuent. Le mol obeit et resiste au fort, la foudre n'offence ce qui plie et rompt ce qui resiste : les balles de laine, les licts, les terrains soustiennent plus une batterie que les murailles. Un rampart de six pieds de terre grasse, couvrant les courtines des villes, serviroit pour amollir les coups, practiquant ceste invention nouvelle en telle sorte qu'elle ne nuise aux casemattes des boulevars et qu'elle ne puisse servir de couverture ou tranchée aux ennemis.

M. d'Alençon, frere du roy Henry troisiesme, print les armes contre luy pour augmeuter son appennage, les colorant du bien public et de la liberté des Estats, joinct aux Huguenots, qui avoient amené une grande armée de reistres : il les abandonna et fit la paix pour le diviser et faire perdre credit, à ce qu'il ne se r'alliast plus avec les Huguenots, pour le rendre irreconciliable. [1578] Son frere Henry troisiesme l'envoye assaillir Issoire, que tenoient les Huguenots peu auparavant ses associez ; il y fait trois breches : je donnay le premier à celle que M. de Guise assailloit et me precipitay dans la ville, me jettant du haut de la muraille au dedans. A trente pas de là, je trouve un retranchement suivy de douze des miens ; les ennemis le quittoient si nous fussions esté suivis : je perdis sept gentils-hommes, dont le plus brave estoit un de mes cousins nommé Trestoudan ; je receus unze arquebuzades, dont les cinq porterent. Je me jugeay perdu me voyant abandonné, ne pouvant retourner : Dieu invoqué m'aide, le canon renverse la muraille de la ville, qui estoit derrier moy, par où je n'eusse peu remonter

autrement, et par là je me rejettay sur la bresche. Ceste boutade les contraignit de paroistre, et la muraille qui estoit gagnée et bordée de mousquets : je fus cause qu'il leur fut tué cent hommes, estans contraints de paroistre au dessus de leurs retranchemens pour se defendre de moy; qui causa leur reddition, le lendemain la ville bruslée, les chefs pendus, et moy miraculeusement guary de cinq arquebuzades : sans ce retranchement et contrescarpe flanquée gardée, ceste ville fust esté prise d'abord; ce qui est dict pour monstrer l'utilité des contrescarpes fortifiées.

[1553] Les revoltes de Moris, la prise de Luxembourg, levée du siege de Mets et maladie de l'Empereur, decadence d'une grandefortune, luy font desirer la paix : il est reconforté de la vengeance de ses traistres ennemis. Albert de Brandbourg, plus soldat que religieux, et homme nourry aux guerres et revoltes, nonobstant tous traictez, continuë la guerre contre les evesques et villes imperialles, se fondant sur les promesses de l'Empereur, qui luy avoit permis de garder sa conqueste, sans considerer que les souverains se ressentent des injures et des paix forcées. L'Empereur favorise l'evesque de Bamberg et de Vicebourg; ils obtiennent arrest à la chambre imperialle contre Albert, qui ne laisse de prendre les armes, brusle et saccage leur païs. Les evesques de Trefves et Colongne, le duc de Vitemberg et Moris conjurent contre Albert à la suscitation de l'Empereur.

Moris luy en veut depuis la paix, pour les mocqueries et paroles de mespris dittes de luy par le marquis de Brandbourg, lequel pille la terre d'Henry de Bronsvich, tournant à l'entour de Moris le con-

traint prendre les armes, assisté de la noblesse de Franconie, du duc de Bronsvich et des troupes de Ferdinand, qu'il avoit essayé en vain de mettre mal avec l'Empereur son frere, l'accusant qu'il s'estoit ligué avec les princes contre Sa Majesté. Les armées s'approchent; ils estoient des deux costez plus de dix huict mil reistres, une grande part gentils-hommes, et apres quelque pourparler d'accord sur un mot mal entendu, dit inconsiderément à un jeune gentilhomme envoyé de Moris, qui n'estoit qu'une formalité et de peu d'importance, mal rapporté par iceluy, tout traicté se rompt. Les armées se rencontrent, font plusieurs charges; il demeure quatre mil cavaliers sur la place; grande execution de pistoletades : Moris, blessé à mort, vesquit deux jours apres la victoire, son tombeau orné de trente-quatre enseignes et quinze cornettes conquises, qui luy furent monstrées avant sa mort, en suitte sa response : « Que me sert ceste » gloire, puis que je perds la vie? » Albert se sauve, ses forces se rompent; il fut malheureux depuis en deux combats; au ban de l'Empyre, son païs perdu, se retire et meurt en France. Federic, duc de Saxe, ny le landgrave ne le survesquirent guerres. L'Empereur, vengé de ses ennemis par ses ennemis, picqué contre les Français, fait assieger Theroüane par les Flamans et ce qui estoit resté du siege de Mets 1553 : apres un assaut soustenu, la ville est emportée en parlementant; le semblable advint à Hedin en juin; le Roy mande son armée, qui arrive tard.

Les rencontres, piquantes paroles, injurieuses, servent peu et nuisent beaucoup : les princes ont souvent fait ou continué la guerre pour ce seul respect : elle

enflame et donne courage aux adversaires, qui postposent toutes incommoditez à la vengeance d'icelles.

Dans le feu des armes ennemies soit pris garde de n'envoyer de jeunes gens ou des ignorans pour traicter, parce qu'un seul mot mal dit ou rapporté enflame le tout, ainsi qu'il advint en ce combat de Moris et de Brandbourg. Pareillement les ambassadeurs qui prennent leur audience hors de temps, en public, ou lors que les courages sont eschauffez de vanité, de vin et de viande, sont dangereux.

Ces quatre princes de differente humeur, le duc de Saxe, peu fin, se laisse emporter à son université de Vitemberg, perdit son electorat qu'il quitta à Auguste, fils de Moris, de son vivant. Le landgrave, plus soldat, de foible entendement, se fit prendre sur des paroles à deux ententes : Moris, fin et sans foy, manque à ses parens, à sa patrie au commencement, et à la fin à l'Empereur son bien-facteur, qui le chasse d'Allemagne; et depuis se racommode par une paix, gagne l'electorat, et est au bout de ses finesses combattant Albert; est tué sur le conseil de Ferdinand, son ennemy reconcilié. Albert, grand soldat, mauvais homme d'Estat et negociateur hazardeux, vaincu et vainqueur, tousjours combattant; l'argent, les menées, les subtilitez espagnolles les perdirent, tresbucherent et les firent entretuer; mais pour cela l'Empereur ne regagna l'auctorité qu'il pretendoit sur l'Allemagne.

Le corps de la gendarmerie est sur pied promptement, les arriere-bans sont de peu d'effect, la multitude des fiefs qui est entre les mains des roturiers et ecclesiastiques les rendent inutiles : les gentils-hommes ne vont au mandement des roys s'ils ne veulent, parce

qu'ils sont receus envoyans des hommes pour eux à l'arriere-ban, où ils disent n'estre obligez de servir que trois mois. Le Roy en l'an 1597 les contraint d'aller au siege d'Amiens, disant que, s'ils estoient francs des tailles, c'estoit pour estre continuellement à la guerre; ceste contrainte reüssit, la continuë est dangereuse de revolte. La guerre est plus facile au Turc, qui force tous indifferemment d'y aller : les ecclesiastiques ny les juges n'en sont exempts, aussi font-ils trois cens mille hommes. Si les roys de France estoient bien advisez, ils feroient aller à la guerre les juges, officiers et financiers. Pour tirer profit de l'arriere-ban, qui ne se leve qu'en temps de guerre, faudroit contraindre tous les gentils-hommes qui ne seroient des compagnies de gendarmes d'y aller en personne, et ceux qui en seroient, de donner homme aussi suffisant qu'eux, ou du moins qui fust bon soldat pour servir trois mois, veu que prendre la paye d'un costé et s'exempter de l'arriere-ban de l'autre, ce sont deux soldes. Pareillement, tous officiers qui tiennent fiefs seroient contraints de fournir de braves hommes, ou, s'ils estoient jeunes, d'y aller eux-mesmes. Et le Roy se pourroit servir par quartier de l'arriere-ban de France, et en pourroit avoir tousjours deux mil chevaux dans ses armées, et faudroit restablir les bannieres comme au passé.

A l'exemple de Luther, chacun explique les Escritures selon la capacité de sa creance : Calvin fait une secte à part et est suivy par des femmes et gens de mestier, se delectant à chanter des psalmes. Le Roy, suivant les decrets des conciles, avoit fait plusieurs edicts contre eux, persuadé par les ecclesiastiques, et plus par crainte de reddition de ce qu'il avoit presté à

l'Empereur en Allemagne, favorisant ses rebelles : il creut ces nouveaux Chrestiens pretendre à l'Estat, pour le tourner en democratie, le fait brusler. Plusieurs, pour diverses considerations, endurent la mort constamment, par laquelle ils accroissent leur secte. Calvin crie contre les feux de France et les allume à Geneve en la personne de Cervet, trinitaire espagnol, declaré heretique par les heretiques, et fut bruslé nonobstant qu'il se retractast; en suitte de quoy ils escrivent contre eux-mesmes les heretiques se devoir justicier par feu.

Solyman tuë son fils Moustaffa, persuadé par Rossa sa seconde femme, dont il avoit deux enfans, se souvenant que son pere, par trop de faveur des janissaires, avoit chassé Bajazet son ayeul, craignant qu'il luy fist le semblable.

L'armée du Roy s'assemble sous le connestable proche Amiens; celle de l'Empereur, affoiblie par la prise de Theroüane, se retire, les chevaux legers se rencontrent sur la riviere d'Ostie : cinq cens chevaux imperiaux sont defaits, le duc d'Ascot pris et plusieurs autres, faute de recognoistre, inconsiderement attirez au milieu de l'armée, où le Roy estoit pour lors le plus puissant : l'Empereur se met sur la defensive, il joüe aux barres; l'un et tantost l'autre le plus fort, se recognoissent, et le fond de leurs bourses qui espuisées rompent leurs armées, composées d'estrangers. L'Empereur desesperoit, pour son aage et maladie, de subjuguer la France; le Roy pensoit beaucoup faire de se defendre, n'estimant ses conquestes qu'entant qu'elles luy estoient necessaires pour resister à si puissant ennemy; reduisent leurs efforts à cinq ou six

mois de guerre d'esté. L'Empereur choisit l'assiete de son camp proche de Valentiennes, sur la riviere de l'Escot : le Roy, ayant passé devant Cambray, luy presente la bataille entremeslée de reistres, lansquenets, Suisses et Français; le sieur de Tavannes, faisant l'estat de mareschal de camp, a laissé l'ordre de l'armée escrit de sa main. Quelques legeres charges faites, Sa Majesté n'est conseillée d'assaillir le camp de l'Empereur, ny de decamper à faute de vivres, et moins encores d'attaquer une grande ville : l'armée est malade, puis que le connestable (eschauffé à la conduite de l'avant-garde) le devint; la maladie fait retirer l'armée à la loüange des deux Majestez, l'une pour avoir presenté la bataille, l'autre pour n'avoir esté contraint de l'accepter; l'Empereur licentie son armée et se met sur la defensive.

Avant que les maladies soient cogneuës le tiers des hommes meurt; combien sont morts d'arquebuzades et de ladreries, dont les remedes sont maintenant faciles! Jamais maladie de cerveau ne fut si mal pensée que le calviniste; il ne falloit les brusler, ny si extraordinairement user des remedes, et laisser faire nature, plier doucement au mal, parce que plus une chose est prohibée, plus est desirée. Les cruautez constamment supportées les confirmerent en leur opinion, encore que ceux qui entreprennent tuer les ames meritent plus de supplices que les assassinateurs, d'autant que le corps meurt et les ames sont eternelles : l'accroissance du mal fait juger les remedes impropres. C'estoit assez de les priver d'offices et benefices, les condamner aux amandes pecuniaires, brusler leurs livres, amander nos ecclesiastiques: Dieu a peu estre irrité en la cruauté

de leurs supplices, et ne leur falloit faire l'honneur qu'ils pretendissent estre martyrs : aucuns d'eux seduits croyoient qu'ils mouroient pour Jésus-Christ; la religion gist en creance qui ne peut estre forcée que par raison, et non par flammes.

Il se fit dix fois autant d'Huguenots avant l'interim d'Allemagne, qu'il s'en est fait depuis que les feux et cruautez furent cessez; l'edict du roy Charles IX, leur permettant de demeurer en France, en leurs maisons, pourveu qu'ils ne portassent les armes, en convertit beaucoup en la liberté de conscience qu'ils ont maintenant en France [1602] : tant s'en faut qu'ils accroissent, qu'ils diminuent tous les jours. Au commencement ils resolvoient leurs freres à endurer le feu, par remonstrance que quand ils se retracteroient ils n'obtiendroient grace, mais plustost de la mocquerie; que puis qu'il falloit mourir, qu'il valoit autant faire une mort genereuse qu'une miserable. C'estoit une grande erreur aux juges, qu'ils ne sauvoient quelqu'un des retractans, lesquels, demeurans sans ignominie, eussent esté imité par les autres, qui n'eussent souffert la mort, estant asseurez de leur vie se desdisans: la mort endurée constamment ne doit confirmer une mauvaise opinion pour peu de sujet.

Plusieurs sont allez gayement au trespas, autres l'ont recherché pour peu d'occasion; les vierges milesiennes se faisoient mourir par fantasie; des soldats, des Cesars se sont tuez, refusans de recevoir la vie qu'ils disoient avoir accoustumé de donner aux autres: quelques-uns se sont tuez sur la sepulture de leurs empereurs; les Milanais, desesperez par Bourbon, se pendoient eux-mesmes dans leurs maisons; les Payens

se tuent journellement; non que je n'admire et reserve ceux qui souffrent la mort pour nostre Seigneur, sans autre consideration ny artifices: les bons martyrs sont approuvez par la suite et augmentation de la religion, ceux-cy improuvez par l'abolition de la leur, puis qu'ils ont rompu la haye de la vigne du Seigneur. Calvin ne devoit trouver estrange si le porceau Cervet et les autres bestes comme luy entreroient par le trou qu'ils avoient fait; il est plus loisible aux gardiateurs anciens de la vigne de punir les larrons qui y entrent, qu'aux larrons de punir leurs semblables.

Les Othomans se perpetuent par la pluralité des femmes, qui leur font plus de successeurs que s'ils se contentoient d'une : ils maintiennent leurs monarchies par le meurtre de leurs freres, et par fois de leurs enfans. Preste-Jean tient les siens enfermez dans les hautes montagnes, tenant l'opinion que pluralité de Cesars n'est bonne : cruauté blasmable, qui neantmoins les exempte souvent de guerres civiles.

Les Suisses ny les Turcs n'obligent la France par leur amitié, elle est à dessein et contrainte; l'un hayt les Chrestiens, l'autre craint ceux d'Austriche : ils s'allient aux Français pour leur interest particulier.

Les puissances approchant d'egalité de l'Empereur et du Roy, ne se peuvent ruïner l'une l'autre, pour la quantité des forteresses qu'ils possedent, et des villes qui sont en liberté, et petits potentats, qui secourent les plus foibles des deux, ayant interest à l'egalité de la balance, et qu'il n'y ait point de monarque. L'une et l'autre Majesté pouvoit faire mieux pour ruïner son ennemy; le Roy devoit estre sur la defensive en

France, et attaquer vivement l'Italie; l'Empereur de mesme, sur la defensive aux Païs Bas, pouvoit attaquer la frontiere de Bayonne; et s'ils cognoissoient ne pouvoir venir au dessus l'un de l'autre, il n'y avoit ny salut pour les ames, ny honneur pour ces princes, de tenir le monde en trouble, cause de tant de maux, bruslemens et pertes, pour si peu de sujet que deux ou trois villes qu'ils conqueroient ou perdoient en une année.

Sçavoir fortifier un camp est la meilleure partie de l'aguerriment du jourd'huy; les Romains en usoient, les Turcs s'en servent, et les Espagnols à leur profit. Les pallis des Romains ne seroient utiles qu'à l'abordée; les fascines et la terre sont soudainement eslevez par les Espagnols, qui travaillent franchement; et les nostres, qui s'en mocquent, seront contraints d'en suivre l'exemple, ou qu'ils soient souvent battus. Les bonnes assietes d'armées doivent estre choisies sur des rivieres, à la faveur de grandes villes, pour n'estre affamées; anciennement ceux qui estoient campez l'un devant l'autre, par longues tranchées se coupoient les vivres; maintenant que la guerre est plus chaude, la construction des forts seroit plus necessaire, en bastissant plusieurs autour des ennemis; et ne faudroit enfoncer dans leur païs, prendre pied à pied les villes, pour n'estre subjects aux convois, qui sont souvent deffaicts, quoyqu'ils soient remparez de chariots. Il manque à l'aguerriment chrestien le moyen de vivre ainsi que les soldats turcs, de ris, biscuit et poudre de chair; les Espagnols en porteroient pour deux mois en leurs grands chariots. Il y a peu de belles situations d'armée qui n'en laissent une pour

son contraire ; prendre garde que les montagnes n'y commandent, l'accompagner de rivieres et de bois. Les pendans eslevez en la teste couvrent les armées des canonnades ; l'assiete, la construction non si grande qu'elle soit hors de defence, ny si petite qu'elle empesche le maniement des armes.

Toutes assietes pour placer les armées où le canon peut battre ne sont parfaites; la meilleure est sur une colline qui commande à la plaine. Si l'armée est forte d'infanterie, celle qui est environnée de bois d'un des flancs, et couverte à l'autre flanc d'un ruisseau, qu'il n'y a avenuë que par la teste, où il ne se peut aborder qu'en montant, qui empesche l'artillerie ennemie de donner dans les batailles, et peut estre fortifiée d'un petit retranchement, est la plus utile. Et si l'armée est foible d'infanterie, et forte de cavalerie, au lieu d'estre fermée de bois, il ne faut que des hayes fortifiées, faciles à debattre et à maintenir, par lesquelles il y ait des issuës pour faire des sorties par la cavalerie; autrement, si on se couvre d'un bois, les forts d'infanterie le peuvent gagner, et avec la mousqueterie et les picques se maintenir et tirer dans la place du combat, et contraindre l'armée ennemie de desplacer en desordre. Et quant aux scituations des plaines, pour s'empescher d'estre contraint de venir au combat à coups de canon, il n'y a remede, sinon à faire des retranchements et levées, lesquels ne sont pas si tost faits pour entourner une grande armée. C'est pourquoy il seroit necessaire de choisir, ou fossez ou hayes, pour se couvrir, à fin de gagner la moitié de l'ouvrage; et n'y a rien de plus propre pour promptement remparer, que les fascines et branches d'arbres qui eslevent

soudain et en huict heures un rempart. Il est malaisé de faire venir à la bataille les troupes qui n'en ont point d'envie, d'autant qu'un chemin creux, un fossé, une haye l'empesche. Il n'y a art qui soit plus necessaire pour l'aguerriment que de sçavoir bien camper, placer, et loger une armée, d'autant que l'experience de la grande ruyne qu'apportent les batailles perduës est si cogneüe, que personne ne les veut hazarder, si les armées ne sont quasi asseurées de la victoire par le nombre ou par le courage d'icelles. Ils voudront estre logez tellement qu'ils ne puissent estre contraints au combat, et qu'ils y puissent forcer leurs ennemis à leur desadvantage, soit en leur coupant les vivres, ou en se logeant mieux qu'eux. Les bons mareschaux de camp seront plus necessaires que jamais ils n'ont esté, d'autant plus que l'art de camper et fortifier les camps est recogneu utile.

Premier qu'entreprendre, il se faut garder. Le camp estant fermé, les Romains, pour contraindre leurs ennemis au combat, tiroient de grandes aisles et tranchées, et de cent en cent pas un fort de bois à garder, parce que l'on n'usoit point alors d'artillerie; et tiroient ces aisles si longues, qu'ils barroient le chemin des vivres au camp de leurs ennemis, ce qui se peut practiquer encores, faisant, en lieu de forts de bois, des forts de terre, et le dernier, qui seroit à deux mil pas, si grand, que l'on y peust tenir garnison; et se pourroit secourir, d'autant qu'il est à presupposer que ceux qui voudroient user de ces fermetures doivent estre plus forts. Maintenant se peut practiquer par tranchées que les plus forts campez peuvent approcher les plus foibles. Et quand on se treuvera par tran-

chées à deux cens pas pres du camp des ennemis, l'on peut eslever un cavalier qui battra dans leur fort; que si, en battant dans le camp, on fait tant que de faire desloger en presence, c'est un grand acheminement de victoire. A cela il y a trois remedes: l'un à la façon de Flandres, de mettre des profonds canaux entre deux, lesquels ne se puissent combler; l'autre, qui est le moins utile, à mesure que l'on avance retirer la fortification, combien que cela soit dangereux; le troisiesme, de se camper au dessus d'une montagne, qui est le mieux, là où on ne peust eslever cavalier proche qui y aborde et puisse battre dedans.

Les Romains, les Grecs fermoient leurs camps de pallis et de fossez, et ne laissoient que certaines portes pour faire des sorties, l'une plus grande que l'autre, au milieu des courtines; et quand ils estoient attaquez, ils defendoient les remparts à coups de mains, et selon la contenance de leurs ennemis faisoient des sorties par les principales portes. Cela faisoient-ils facilement, parce qu'ils estoient ordinairement douze ou quinze mil hommes ensemble, et se defendoient comme dedans une ville; et en chaque legion de six mil hommes, y avoit cinq cens chevaux, et souvent mettoient les alliez dehors. Mais, encores que nos armées ne soient pas si grosses, nous sommes forcez de faire de plus grands enclos, pour recevoir la cavalerie, l'infanterie, et le bagage qui est en grand nombre; et si on attaquoit par derrier nos camps fortifiez, et que voulussions separer nostre armée par l'enclos et entour de nostre camp, le rempart ou fermeture ne se treuveroit bordé que de trois ou quatre rangs; et venant ledict rempart à estre attaqué par des bataillons

en ordre et espaiz de piques, ceux du camp seroient emportez, d'autant que chacun demeurant en sa poste, n'estant que trois de front, ils ne pourroient resister à un si grand bataillon.

Il est donc mieux, puisqu'on est contrainct de faire un grand enclos, de garnir les flancs d'hommes, et border le rempart de quelques uns, et mettre les gens de pied en bataillon quarré à cent pas du rempart, pour survenir à l'assaut : et est croyable que ceux-cy arrivant apres que leurs ennemis ont beu toute la salve des flancs, et qu'ils ont passé un fossé, qu'aisément ils peuvent tuer les temeraires, et repousser ceux qui seroient montez et entrez dans le camp. La cavalerie, qui doit estre en bataille dans l'enclos, venant à sortir par les espaces gardez vuides entre les flancs et le rempart, et venant à charger les bataillons qui assaillent en flanc, ils font un grand eschec, rompent leur furie ; et si la cavalerie se treuve chargée, ils sçavent leur retraicte par d'autres espaces conservez vuides entre les forts et les remparts; et y a beaucoup d'apparence qu'ils feront souffrir de la honte aux assaillans.

A la verité, l'ordre des Espagnols est fort, qui entournent leurs armées marchantes de triples chariots enchaisnez les uns aux autres, dans lesquels sont enclos trois grands corps d'infanterie de cinq mil hommes chacun, et leur cavalerie en seureté au milieu d'eux, les fronts herissez de piques, garnis de bandes de mousqueterie; tellement que les armées fortes de cavalerie ne sçavent comme attaquer une telle ordonnance : d'enfoncer les bataillons de piques par le front, c'est se precipiter, et, apres les premieres charges, pliant

ou manquant, le danger est que la cavalerie qui estoit couverte de ces corps d'infanterie, ne sorte, charge, et emporte ceux qu'auparavant qu'ils se fussent hasardez en une telle folie ils n'eussent osé regarder.

Mais y ayant moyen par tout aux bons capitaines, ceste ordonnance se pourroit attaquer en ceste forme. Il faut separer cinq mil chevaux en trois, les accompagner chacun de trois couleuvrines et autant de moyennes, ausquelles ils faut doubler l'attelage pour les pouvoir mener et retirer au trot, selon la necessité; il faut que chacune de ces trois parts ait de l'infanterie garnie de piques et de mousquets, le plus grand nombre qu'il se pourra ; puis faudra paroistre la premiere troupe de cavalerie au front des piques, et tirer leur artillerie, avec apparence de vouloir aller à la charge, toutefois sans s'approcher de si pres qu'ils y puissent estre contraints par la course de l'infanterie espagnole. Et en mesme temps, les deux autres escadrons de la meilleure cavalerie, avec les pieces, doivent couler sur le flanc et sur le derriere, menant l'artillerie au trot, tirer dans les chariots, et apres deux ou trois volées, marcher au grand pas avec des escadrons de piquiers, lesquels fourniront pour rompre les chariots qui se voudront r'allier apres avoir esté rompus de l'artillerie. Et en mesme temps, la cavalerie par les espaces vuides, flanquée de leurs piques, chargera, et peut-estre les premiers s'y treuveront trop empestrez, parce qu'il est à croire que ces grands corps de piques ne faudront de tourner aux bresches des chariots. Et pour eviter (si la cavalerie estoit repoussée) qu'il n'en ensuivist quelque desordre, à cause que celle des ennemis, qui estoit au couvert dans les escadrons,

voyant plier, sortiroit sur ceux qui se retireroient, faut que l'un des trois corps que j'ay dit cy-dessus, de cavalerie française, fasse ferme, et, s'il advient que la cavalerie ennemie sorte sur le desordre, la charger en flanc. Or est-il à croire que la cavalerie espagnole, qui n'est si bonne que la française, seroit aisément repoussée. Que si le corps des piques qui seroit à la teste faisoit mine de vouloir secourir les flancs, lors la cavalerie qui avoit premierement paru avec de l'infanterie, pourroit attaquer à la teste. Et à la verité, si les armées espagnoles estoient dans les grandes plaines de Champagne, les armées françaises, plus fortes de cavalerie, menant des couleuvrines au trot, sans les approcher si pres qu'elles peussent estre engagées, tirant tantost dans un flanc et puis dans un autre, il est mal aisé qu'elles n'entrassent en desordre.

Roys, princes, faites-vous capitaines, et travaillez: qui s'accoustume à s'appuyer est boiteux sans baston: si vos naturels vous y contraignent, apprenez de vous servir de plusieurs et non d'un seul, à ce que son courroux, sa passion, n'assubjectissent vostre naturel à ses imperfections, et vos armées à ses maladies. Il ne manque de capitaines ny de conseillers de roys; plus vous en employez, et plus d'honneur. Si le conseiller est seul, il s'attribue l'heureux succez, donne le blasme des contraires à son maistre; si malade ou contraint de s'absenter, il conseille la retraicte, ou de n'entreprendre, à ce que personne n'empiete son maistre et sa faveur, et ne donne moyen d'acquerir honneur à quelque autre. De plus, il y a peril qu'avec tant de credit il n'entreprenne ou ses successeurs sur les roys leurs maistres et bien-facteurs.

Les grandes armées se ruïnent en peu de temps par defaut d'argent, de vivres, ou par maladies, mescontentemens, necessitez ou butin des soldats. Il seroit bon se tenir au commencement sur la defensive, laissant jetter le feu et l'argent à ses ennemis, et, lors qu'ils viennent à decliner, se faire fort et entreprendre.

L'Empereur, aucunement vengé du siege de Mets par la prise de Theroüane, affligé de grandes maladies, diminué d'esperance, d'ambition et de vengeance, juge qu'il falloit laisser jetter le feu aux Français, dont l'armée ne duroit que quatre mois, à la fin desquels il se rendroit le plus fort à son tour, et en auroit l'honneur, premeditant sa retraicte en Espagne. [1554] Le Roy, voyant l'armée de l'Empereur congediée, au printemps assemble la sienne, et la separe en trois par l'advis du connestable, qui en retient la moitié, donne le reste au prince de La Roche sur Yon et de Nevers. Il employe les princes du sang, commençant à craindre la faveur de M. de Guise et finesse du cardinal son frere, aucunement maintenu par la duchesse de Valentinois, qui avoit fait payer la rançon de M. d'Aumale, son beau-fils, par Sa Majesté. M. de La Roche sur Yon deffait deux cens chevaux, court et pille l'Artois, M. de Nevers les Ardennes, prend Haussimont, Boïn et autres chasteaux : le connestable, avec la principale force, gagne Mariembourg, où le Roy et toute son armée se joignent proche Dinan. Bouvines pris, razé, et faite bresche peu raisonnable au chasteau de Dinan, quoy que l'infanterie donne froidement, ils se rendent le lendemain, et demanderent le sieur de Tavannes, mareschal de camp, pour escorte, l'ayant remarqué sur la bresche avec M. de Montpesat, le jour

de l'assaut, apres que les soldats furent repoussez. L'Empereur passe le printemps, traicte le mariage de son fils avec la royne d'Angleterre, craignant que le Roy assiege Namur. Au mois de juin 1554 il mande son armée sous M. de Savoye; le Roy la fait retirer et passer la Sambre, brusle Boïn, Mariemont et plusieurs beaux bastimens, en vengeance de la royne d'Hongrie qui avoit bruslé Folembret. A l'accoustumée l'armée de Sa Majesté diminuë, environnée de grandes garnisons du Quesnoy, Landrecy, Valencienne, Cambray, celle de l'Empereur augmentée de deux mil pistoliers. M. de Savoye s'approche du Roy, avec resolution de combattre par surprise de nuict; il trouve l'armée veillante par le sieur de Tavannes, mareschal de camp, logeant en prevoyance et dexterité. Il soustint l'effort avec sa compagnie, jusques à la pointe du jour, en si bonne mine, qu'il n'y perdit qu'un homme, donna temps à M. le connestable de se mettre en bataille. Le jour fait voir M. de Savoye accompagné de huict mil chevaux pres de Velly, ayant tenté toute la nuict la bataille; le sieur de Tavannes eut l'honneur de l'avoir empesché et conservé l'armée. L'inimitié des Français fait que l'Empereur se reconcilie avec l'Anglais.

Ceux qui bruslent les bastimens sont plus meschants que les Turcs, lesquels laissent Saincte Sophie à Constantinople, et les palais genevois à Pere; les Huguenots ont bruslé les eglises de France : cruauté qui ne pardonne aux edifices et architecture, tient de l'ancienne barbarie des Gots et Wandales. Le Roy se pouvoit vanger du bruslement de Folembret sur les hommes et non sur les pierres : cela est à blasmer.

tant à la royne d'Hongrie qu'à luy. Encores que les edifices se doivent peu estimer, la ruïne en estant prompte, laquelle advient de soy si elle n'est procurée d'autruy, l'immortalité en est vainement pretenduë : les bastimens demeurent, le nom des constructeurs s'oublie; et quand ils dureroient, ce n'est gloire aux hommes, non plus que d'avoir un bon cheval ou une belle robbe, qui sont des parties hors de nous : la reputation gist aux belles actions; s'il y avoit honneur à bastir, il appartiendroit aux maistres maçons et architectes. C'est une maladie qui se guerit par raison et qui porte son chastiment avec soy; et faut considerer qu'il n'y a plus belle cimmetrie et architecture que le ciel, que tous chemins sont allées, tous couverts empeschent le soleil et la pluye. Nous voyons les beaux edifices bastis des anciens ez mains estrangeres, hors de leurs familles; ainsi adviendra-il des nostres. Autant de part ont les païsans qui entrent aux bastiments que les maistres, cinquante ans passez ils y auront mesme droict; la nature fait une habitude de mauvaise accoustumance. Tel est en peine qui n'a plus de procez, plus de bastiments à construire, prenant plaisir de se faire des affaires : un bastiment n'est jamais si bien fait qu'il ne s'y trouve à redire; mesmes ceux des roys leur laissent regret de n'avoir fait mieux; plusieurs voudroient avoir l'argent qu'ils leur ont cousté, pour rebastir d'une autre façon : quand ils sont parachevez ils sont mesprisez ; les façons en changent tous les jours, les Français les voudroient changer comme leurs habillements; et quand ils sont faicts se vendent par decret, dont se moquent ceux qui les achetent, n'estans aux ventes des terres prisez.

C'est grand heur de trouver sa maison faicte, et sagesse, estant mediocrement logé, de vaincre par raison la maladie de bastir.

Pour loger une armée faut choisir la place de bataille, y placer de l'artillerie et les corps d'infanterie, et se doit couvrir la teste d'icelle de trois logis d'arquebusiers à cheval (dont la perte est indifferente), soustenue d'un logis de cavallerie legere : le gros des chevaux legers ne doit estre du tout devant, seulement un peu advancé de costé et d'autre de la place de bataille, logez au flanc d'icelle, pour n'estre contraincts par retraicte precipitée de descourager l'armée. Deux cens arquebusiers à pied barriquez à mil pas devant la place de bataille servent à retirer tous les petits logis tant d'arquebusiers à cheval que des chevaux legers : et quant à eux, s'ils peuvent, à la faveur des hayes ou ruisseaux se sauvent, sinon combattent dans leurs forts ou eglises, sans que l'armée soit obligée à les aller soudainement secourir, et avant avoir recogneu les ennemis, pour ne changer l'ordre arresté, et qu'ils ne soient contraincts de quitter l'advantageuse place de bataille pour en prendre une que l'advanture et le secours forcé auroit produite : et vaudroit mieux laisser defaire ces deux cens arquebusiers, estant sur la defensive, que deplacer mal à propos. La cavalerie legere ne se doit advancer ny s'engager pour combattre en gros sous esperance de secours, puis que seroit ruyner l'armée de deplacer pour aller à eux : et quand les ennemis sont bien recogneus, les troupes se peuvent lors advancer, selon la quantité qu'ils sont.

S'il faut venir au combat, choisir les lieux advantageux, pour, quand l'armée sera ensemble, donner

temps d'aviser s'il sera bon de quicter la premiere place de bataille pour aller au combat et suivre les ennemis : les bagages, les vivres doivent avoir leur rendez-vous à l'allarme aux deux coings derrier la place de bataille, sous les prevosts de camp, dehors de tout embarrassement. Le general doit estre au milieu de l'infanterie, ou tout contre la place de bataille; la gendarmerie doit estre logée derrier ladite place, ayant les deux flancs couverts de deux regiments de gens de pied barriquez, deux logis d'arquebuziers à cheval et un de cavalerie legere advancez sur les costez, qui couvrent le flanc desdits regiments de gens de pied, ausquels ils se retireront à l'allarme; et tous tiendront ferme à la faveur des logis des gens de pied, jusques l'ennemy soit recogneu. Les corps de cavalerie n'auront leur rendez vous à l'allarme, ains à la place de bataille advancée, où ils iront droit sans reculer. Les petits quartiers se mettront deux ensemble, chargeront fort et foible tout ce qui se treuvera d'ennemis entre la place de bataille et eux. L'ennemy recogneu, on peut aller au secours du quartier attaqué, selon l'ordre que donnera le general ou mareschal de camp; et chaque regiment de cavalerie fera recognoistre, aussi tost qu'il sera logé, par quel chemin il se rendra à la place de bataille, et sera pris garde par les prevosts que les entrées de la place de bataille par derriere ne soient embarrassées de bagage, à ce que les regiments de cavalerie puissent aller en leur place.

L'armée qui s'arreste à assaillir un logis d'infanterie donne grand advantage à ses ennemis : s'ils s'apperçoivent que ce ne soit toute l'armée, le general, le

mareschal de camp et mesmes l'armée y peuvent aller, apres avoir fait reconnoistre le derrier et les costez jusques à une lieuë de là, pour entreprendre avec prudence sans poursuivre follement : où il y a vallons et païs couverts, ordinairement il fait mauvais sortir sur l'entreprise de son ennemy. Le mareschal de camp logé à la teste proche la place de bataille, un chef suffisant à l'arriere-garde, les armées estans proches, il doit avoir cent ou deux cens hommes à cheval, considerant la contenance des ennemis, d'autant que, les logis estans escartez, aucuns ont entrepris autrefois de gagner la place de bataille avant que les trouppes puissent estre assemblées. Pour à quoy pourvoir, les sentinelles et les batteurs d'estrade se doivent redoubler la nuict, prendre garde qu'il n'y ait rivieres qui empeschent les troupes de venir à la place de bataille, considerer que s'il faut qu'ils filent de nuict à cause des mauvais chemins, ils y arriveroient tard. Et leur seront monstrez les chemins les plus larges plustost que les plus courts, pour les venir esplaner ou faire ponts, s'il y a temps. Il est mal-aisé de trouver logis au large et logis de guerre ensemble; le mareschal de camp ne doit avoir consideration qu'à la seurté de l'armée, non à la faveur ny exemption de villages, ny à loger au large les capitaines qui se plaignent d'estre serrez; les loger en gens de guerre : il vaut mieux (plustost que se perdre) dire comme le prince de Palme, *Crepe qui volie* (1); vaut mieux armée arassée que deffaite. Pour se rafraischir il se faut esloigner des ennemis, prendre logis couvert d'une riviere, favorisé

(1) *Crepe qui volie :* proverbe en jargon tiré de l'italien. Il signifie : libre à chacun de se perdre.

d'un bois où l'on mette l'infanterie; et là encore on ne doit separer les quartiers en deux par rivieres ou chemins inaccessibles. Il vaut mieux camper que d'estre mal logé : envie, calomnies, querelles n'abandonnent le mareschal de camp, qui doit estre accompagné pour resister à ces inconvenients.

M. de Mayenne soustenoit qu'une armée composée de quatre mil chevaux et dix mil hommes de pied pouvoit resister à une trois fois plus grande; il s'apuyoit sur l'avantage des logis, et disoit qu'un camp fortifié du travail de huict heures ne pouvoit estre forcé au combat. La demonstration estoit que promptement il faisoit une fortification en tenaille, et pointes qui flanquoient l'un l'autre; qu'il falloit mettre des escadrons de cavallerie et des bataillons d'infanterie dans le camp, en mesme ordre qu'ils se mettroient en campagne; que ces fortifications se peuvent defendre par quelque quantité de mousquets et escadrons volans desbandez, sans toucher au gros de l'ordre; que si les ennemis venoient à teste baissée pour gagner ce retranchement, la mousqueterie des poinctes et l'artillerie leur feroient un grand mal, principalement si ces pointes avoient quelque peu de fermeture de tous costez; et les ennemis voulant forcer les courtines (quand bien ils en viendroient à bout, ce qui est malaisé), ou il faut qu'ils demeurent dans les courtines fortifiées, ou qu'ils passent outre : s'ils font sejour dans lesdites courtines, ils sont accablez des mousquetades des pointes, se pouvant les soldats là mis secourir les uns les autres, sans le desbandement du gros; et s'ils passent outre desordonnez, c'est leur perte entiere, d'autant qu'ils treuvent les bataillons en ordre et la

cavalerie en estat pour charger advantageusement ceux qui seront passez. Estans desordonnez d'avoir passé les retranchemens, n'estans assistez de cavalerie, qui n'y peut passer, ils seroient chargez par flanc et par teste de la cavalerie ennemie, et facilement defaits. Tellement qu'il n'y a moyen que celte grande force puisse forcer ceste mediocre, et ne se peut avoir espoir pour les ennemis qu'au deslogement de l'armée, lequel se peut tousjours faire de nuict, apres avoir fait reconnoistre un lieu de forte assiete, que l'on peut gagner avant que les ennemis soient advertis.

Ainsi fit M. le duc de Palme à Godebec, deslogeant à dix heures du soir, et se rendit à six heures du matin en un lieu plus fort que celuy-là où il estoit, quoy que ceux du roy de Navarre s'en apperceussent. Mais deux incommoditez se presenterent à eux en ce deslogement : que les troupes logées au large ne sont si soudainement adverties; puis la doute de quelque stratageme, et de tomber par les tenebres dans le piege des ennemis; qui à la verité se pourroit faire, disposant la mousqueterie de telle façon, et les piques, que ceux qui suivroient de nuict se mettroient en peril et entre les mains de ceux qui auroient fait ceste feinte.

L'Empereur, pour resister aux Français, fait espouser Philippe son fils à Marie, fille de Catherine, royne d'Angleterre, tante de Sa Majesté, premierement mariée à Artus, qui la laissa vierge de douze ans. Depuis, Henry, roy d'Angleterre, l'espousa, et la quitta pour Anne de Boulan, dont il fut excommunié de Clement septiesme, et pour ce sujet se de-

clara chef de l'Eglise en son royaume, y establit le lutheranisme. Il eut Elizabet d'Anne de Boulan, qu'il surprit en adultere et luy fit trencher la teste; il se remarie pour la troisiesme fois, dont nasquit Edoüard sixiesme, par l'advis des ducs de Sommelsel et Notombellande, qui, voyant Edoüard sixiesme prest à mourir, luy font declarer Jeanne de Suffolc, sa cousine, heritiere du royaume, et luy donne le duc de Sommelsel, son tuteur, un de ses fils, pour estre roy, faisant desheriter au jeune enfant Edoüard Marie et Elizabeth. Marie, secourue des forces imperialles et de l'assistance du peuple, regagne Londres et la coronne, fait trencher la teste à Jeanne et à Guifort son mary, qui avoient esté coronnez à Londres, fit mourir le duc de Notombellande, auteur de la revolte, restablit la religion catholique, espouse Philippe d'Austriche, assoupit l'elevation pratiquée par Elizabet sa sœur, qu'elle constitue prisonniere. Les conditions du mariage du roy Philippe estoient de n'estre maistre du royaume qu'apres sa femme : tost apres advint la mort de Marie et le regne d'Elizabeth, fille d'Anne de Boulan, qui remit sus le lutheranisme.

Les roys ny les puissances, leurs dons et grades, punitions et cruautez, ne changent la religion des gens de bien, qui encore moins doivent estre d'une religion et faire profession d'une autre; autrement c'est craindre les hommes plus que nostre Seigneur, qui menace ceux qui le renient de les renier devant Dieu son pere. Admirable fragilité humaine! les Anglais en trois ans sont lutheriens, puis catholiques, et apres lutheriens : cent mil personnes estoient heretiques à

Gand et Anvers; iceux, estans pris du duc de Palme, se firent tous catholiques : les saincts n'en convertissent tant en un jour par predications, que les forces humaines en font revenir à l'Eglise. La difference est en la conversion volontaire et forcée : sont secrets de Dieu, scrutateur des cœurs des hommes; les peuples suivent les religions des souverains. Les Turcs ne permettent le schisme, bien consentent-ils aux Chrestiens et Juifs de vivre parmy eux : les princes d'Allemagne impudemment blasment les roys de ne vouloir souffrir deux religions, eux qui n'en veulent qu'une dans leur païs souhaittent ailleurs les revoltes qu'ils craignent chez eux.

Les femmes regissent incommodement : les royaumes ne sont comme les possessions et heritages, ausquelles elles peuvent succeder : les roys sont creez pour servir aux peuples, qui peuvent estre sans roys, et non les roys sans peuples; ils sont obligez d'aller à la guerre, exercer la justice; les femmes en sont incapables. Si elles sont roynes, l'estat de connestable et de chancelier se peuvent donner aux femmes; leur domination est pleine d'inconstance, sujecte à estre oppressée, et ne s'en treuve gueres dont le regne ait reüssi comme celuy d'Elizabeth d'Angleterre, à laquelle tous les heurs et bonne fortune du monde sont advenus, ayant régné en longue et heureuse paix jusques en l'année 1603, qu'elle est morte en son lict, nonobstant qu'elle fust née d'illegitime mariage, excommuniée, declarée bastarde, sa mere justiciée pour adultere, ayant maintenu sa paix par la guerre de toute l'Europe, fait des cruautez incroyables, fomenté, nourry des rebellions en France, Espagne

et Flandre. Ce n'est le premier de ceux qui, nourris au sang, sont parvenus par moyens illegitimes, et nonobstant leur injustice ont esté en longue prosperité. Ne t'esbahis si durant cette vie souvent tu vois prosperer le meschant; il en est une autre, et ne peuvent moins les potentats vicieux que d'avoir un peu d'heur en cette cy, qui est la recompense de quelque bonne œuvre qu'ils ont faicte; plus heureux sont les affligez battus de tous malheurs, qui patiemment attendent le salut eternel.

Ce regne feminin advance les beaux, les mignons, les bien-parez; naissance de toutes voluptez, balets, masques, impudicité, ignorance, ingratitude, cruauté, vengeance, division, et partialité; advançant les impudiques hommes et femmes, au prejudice des capitaines, sçavans justiciers et gens de valeur. Non qu'il n'y ait de l'exception, et qu'il ne se treuve de vertueuses roynes, au contraire de celles de Naples et autres qui ont gouverné dans les voluptez. Et, quoy que ce soit, elles font de telles fautes et desordres, que non seulement ils sont mal-aisez à r'establir, mais aussi sont de mauvais exemples suivis par leurs successeurs.

Caton, ayant cognoissance de l'estat de la republique de Rome, que la liberté estoit opprimée sans remede, voyant que l'imprudence du peuple tramoit le lien de leur oppression, corrompu par pernicieuse liberalité des empereurs, lesquels, pour les commandemens continuels et victoires obtenuës, avoient gagné le cœur des soldats, pour supporter leur tyrannie, de laquelle ils tiroient profit, conseilloit à son fils de ne se mesler aucunement des affaires publics, tant pour ne les pouvoir remettre en meilleur estat, que

pour le danger auquel il couroit, sans aucune utilité pour luy, la vertu n'estant recompensée selon son merite. Quand en un Estat la principale puissance se porte aux desordres, et que d'iceluy les officiers, les mignons, les grands et les gens de guerre en vivent et en tirent utilité, à laquelle ils sont interressez, que peut faire un particulier, ny une foible partie de l'Estat, sinon de se perdre et allumer des guerres et des malheurs à la ruyne du general, et de soy-mesme, sans profit? Et ne sert de monstrer les inconveniens que ce gouvernement nous amenera, que la pieté est renversée, la justice, les grades, estats et charges en vente; les peuples affligez par imposts, les gens de bien chassez et esloignez, les incapables et meschans preferez; les deniers, les finances desrobées, le public abandonné pour le particulier; chacun ne se souciant du bouleversement de tout, pourveu qu'il obtienne ses interests.

Ainsi que Cesar, passant le Rubicon, se propose que, demeurant en son devoir dans le gouvernement des Gaules, c'estoit le bien de la republique, son danger et peril particulier demeurant dans l'ordre d'icelle; passant la riviere du Rubicon, confin de son gouvernement, pour porter la guerre à Rome, c'estoit le commencement des maux de tout le monde: il prefera son salut particulier au general. Si, apres la mort des roys, les favoris eussent voulu r'establir l'ancienne regle de l'Estat, et se contenter de mediocres bien-faits, ils croyoient que c'estoit le commencement de leurs perils, et qu'il valoit mieux pericliter tout le reste; tellement qu'aucuns ont choisi de maintenir la desolation du public, acquerir grande quantité de places, armes puissantes,

interesser les plus grands à leur particulier, regner par la force : ce qui leur est facile lors qu'ils possedent la supreme puissance.

Si est-ce que de nostre temps les favorits du roy Louys XIII, ayant pris ceste voye, ont failly à se perdre, et ne se sont sauvez que par l'imprudence des trois quarts de la France eslevez contre eux, tellement que ce sont effects qui ne reüssissent pas toujours, ainsi qu'à Cesar par sa valeur, et à eux par la sottise de leurs adversaires inexperimentez, femmes, jeunes gens, guidez par la presomption, incapables de donner conseil ny d'en recevoir, sinon de ceux qui les gouvernoient et trahissoient. Or est-il que du mal qu'on leur vouloit ils ont tiré leur bien, soit par la volonté de Dieu, hazard de la fortune, imprudence de leurs ennemis, et impuissance des gens de bien à se faire croire aux jeunes princes en la conduitte des affaires, lesquels estant appuyez d'un si grand party, sont succombez par leur faute : qui mal commence, mal finit. Et il est advenu que ceux qui ont auparavant pris les armes pour le bien de l'Estat, contraires à iceluy, ont fait paroistre qu'ils ne s'aydoient de ce specieux pretexte que pour leur interest ; car non seulement ils l'ont abandonné, ains en ont fomenté la perte, donnant hardiesse de monter à ceux qui n'osoient regarder en asseurance le pied de l'eschelle.

Qui sera fait impudent ou imprudent, qui voudra r'allumer un feu dans le milieu des tourmentes dans lesquelles il s'ensevelira sans profit, et ne servira que d'huile dans les flames, à la ruïne generale du peuple, qui ayme mieux souffrir toutes les incom-

moditez et ruïnes, qu'une guerre entreprise en une impossibilité; et faut chercher de vivre dans l'Estat, sans penser maintenant que l'Estat puisse revivre par nous. Dieu n'est-il pas assez puissant pour changer le mal en bien? ne serons-nous pas assez patiens d'endurer que par iceluy nos pechez soient expiez? Quand bien une tyrannie absoluë seroit establie (ce qui n'est pas encore), et que la medecine seroit pire que la maladie, laquelle seroit sans remede, pourquoy la chercher, puisque les ingrediens employez à ceste guerison apporteroient d'autres plus grands inconveniens?

Aucuns experimentez diront qu'il n'y a qu'à tenter, qu'un simple progrez des armes peut changer la volonté des peuples. Qu'ainsi ne soit! Plusieurs advoüent que si l'admiral de Chastillon, des quatre batailles qu'il a donné aux roys, en eust gagné une, il estoit en voye de changer l'Estat ou la religion; et en ses dernieres entreprises iceux remarquent plusieurs fautes: que si une ou deux ne fussent point esté, il y a grande apparence que l'on fust venu au bout de ce dernier dessein. Mais quoy! qu'appellerons nous fautes? Toutes et quantes fois qu'il se fera une entreprise semblable, et par telles gens sans conseil, il ne manquera d'y en avoir, ou peut estre de plus grandes. Cognoissance de la puissance de nostre Seigneur, lequel esblouït et obscurcit, empesche de s'ayder ny conseiller aux extremitez, et mesme reduit les entreprises les mieux premeditées à rien par evenements impreveux, lorsqu'il cognoist les cœurs des entrepreneurs. Et si leur dessein eust reussi, et que tant de chefs fussent esté contentez des gouvernemens, places et argent qu'ils demandoient, la dissipation de

l'Estat et la ruyne du peuple estoit sur le tapis, nommement si le principal d'entre eux n'eust conservé l'estat royal, en s'opposant aux injustes demandes qu'eussent fait ceux qui y estoient entrez pour leur propre interest seulement.

Reste à voir si nous pouvons profiter en nous mesmes de nous employer pour le public : l'ancienne opinion de plusieurs est que l'ingratitude en est la recompense, si ce n'est que nous la voulions prendre en ce que les actions vertueuses nous satisfont ; parce que, de s'attendre aux gratifications des superieurs, faudroit qu'ils fussent autres qu'ils ne sont, avoir de long-temps gagné leur amitié, ou estre parens de ceux qui les gouvernent, ou du tout adherans à leurs opinions, quelques injustes qu'elles soient, ce qui est indigne des gens de bien, et d'autant plus de ceux dont la vieillesse leur a apporté cognoissance de la Cour, qui devroient estre mocquez et mesprisez s'ils perdoient leur liberté, et ne pourroient profiter à l'Estat, moins à eux. De là il faut inferer que Caton avoit raison, et les gens de bien à imiter ses admonestements, estant la France en pareille decadence qu'estoit l'empyre romain lorsqu'il conseilloit son fils.

Au mariage du roy Philippe et de Marie d'Angleterre, les Anglais monstrerent tant de fiance, servitude, et impuissance de celuy qui espouse leur royne, que cela servit à rompre le mariage d'Henry troisiesme avec Elisabeth. Aux grandes negociations se doivent voir les livres qui traictent de choses semblables, pour se resoudre ; le temps rarement change les mœurs des peuples. L'entreprise de Genes estant proposée à M. du Mayne, à moy et à d'autres nos amis, pour changer

le gouvernement et remettre l'estat populaire au-dessus, fut retardée et rompue par la lecture de leur inconstance et legereté passée.

L'Empereur, apres le mariage de son fils, arrive en juin en son armée ; le Roy fait reveuë de la sienne pres de Crevecœur, part pour aller aux frontieres d'Artois, en crainte des Anglais nouvellement alliez de ses contraires, pour, attaquant une place, contraindre l'Empereur au combat. Ranty choisi et assiegé, l'Empereur vint au secours, les armées l'une devant l'autre, un vallon en forme de fossé large de cinquante pas entre deux. L'Empereur retranché a Ranty à sa main gauche, à sa droite un bois continuant de son armée jusques à celle du Roy. Sa Majesté juge ce bois d'importance, lequel gagné il s'y pourroit placer de l'artillerie pour battre l'Empereur et le faire desloger de son assiete. Il donne la charge de ce costé à M. de Guise ; le connestable ne peut estre en deux lieux. L'avant-garde, pour mieux assieger Ranty, estoit separée d'un ruisseau, sur lequel il faisoit faire plusieurs ponts, et n'estoit gardé ce logis delà l'eau, que pour empescher l'Empereur de le prendre et envitailler Ranty. M. de Guise fait passer de nuict à la teste du bois trois cens hommes, moitié piquiers, moitié arquebusiers, partie embusquez. L'Empereur y fait donner devant jour; ils ne s'apperçoivent de l'embuscade ; chargez devant et derrier, se retirent à la faveur de la nuict, rapportant à l'Empereur plus grande troupe qu'elle n'estoit au bois.

Le treiziéme d'aoust 1554 la batterie de Ranty redouble, l'Empereur craint la honte de le voir prendre devant luy, resout de gagner ce bois en gros, sans

s'obliger à la bataille, pour le retranchement et vallon qui l'empeschoit; juge l'armée du Roy occupée à la batterie, divisée avec son avant-garde d'un ruisseau; le païs estroit, fait marcher quatre mil arquebusiers italiens et espagnols, quatre pieces de campagne pour gagner le pont, et deux mil lansquenets, couverts de deux mil reistres soustenus de douze cens chevaux legers. Le comte Wolfgang leur chef avoit eu charge sous Albert de Brandbourg quand il prit M. d'Aumalle: cela l'encourageoit; estimant ses pistoliers des diables noircis, se ventoit de passer sur le ventre de toute la gendarmerie française, presomptueusement porte en sa cornette un renard mangeant un coq. M. de Guise advertit le Roy qu'il mist son armée en bataille à une arquebuzade du bois. Le connestable repasse le ruisseau, commande à ce qui est proche du Roy. M. de Guise, par l'advis du sieur de Tavannes, mareschal de camp, place et fait marcher quatre cens chevaux legers, le reste d'iceux estant sous M. d'Aumalle de l'autre costé du bois, pour estre preparé à tous evenements : ces quatre cens chevaux legers soustenus du sieur de Tavannes, avec sa compagnie bardée des premieres bardes d'acier qui s'estoient veuës; le guidon et les archers de M. de Guise soustenus du regiment de gendarmerie dudit sieur. D'abordée les trois cens arquebusiers sont renversez et le bois gagné par les quatre mil Espagnols et Italiens, à la chaleur que leur donnoient les deux mil reistres costoyans le bois; commencent à tirer du bord d'iceluy en la plaine, où estoit en bataille l'armée du Roy avec les Suisses, Italiens et Français. M. de Guise fait charger les quatre cens chevaux legers du regiment de M. de Nemours:

ils sont renversez, le baron de Curton et les chefs tuez par les reistres.

Le sieur de Tavannes fait charger Forges son guidon avec celuy de M. de Guise dans ce gros, qui eurent pareille fortune et les chefs tuez; ce gros escadron perce toutes les hayes de cavalerie qui se présentent. Le sieur de Tavannes r'allie les defaits, les place derrier sa compagnie, choisit le temps, charge moitié en flanc et en teste, n'ayant que sa compagnie seule et ses r'alliez si à propos, que ce gros escadron aucunement desordonné des charges precedentes, il les rompt, les emporte; et son cheval estant tué, fut remonté par les siens dans le milieu d'eux, et les suivit si courageusement, qu'il semble que cette compagnie vainque toute l'armée, parce que les reistres se renversent et rompent leurs chevaux legers, qui les suivoient apres leurs lansquenets. L'infanterie espagnolle, voyant le desordre, se retire en fuitte, poursuivie de l'infanterie royalle, qui donne apres eux dans le bois. Tout est suivy par le sieur de Tavannes, soustenu de M. de Guise, MM. de Nevers et Boüillon, jusques sur le bord du vallon, passé en confusion par les fuyards favorisez de l'artillerie de l'Empereur. Quatre pieces des Imperiaux gagnées, cinq cornettes defaictes, dix enseignes de lansquenets la pluspart tuez, le sieur de Tavannes demeure à la teste.

M. de Guise essaye luy oster l'honneur; il s'en pare courageusement en ces mots: « Monsieur de Tavannes, « nous avons fait la plus belle charge qui fust jamais. » Ledict sieur de Tavannes, ne luy voulant advoüer qu'il y eust esté, respond : « Monsieur, vous m'avez bien « soustenu. » Apres, M. de Guise luy mande qu'il s'al-

fast rafraischir, qu'il en avoit besoin, desirant que son escadron demeurast à la teste. Le sieur de Tavannes fin respond qu'il est en la place que Dieu et son espée luy avoient acquise. Il envoye au Roy la cornette du renard qui mangeoit le coq, qui denotoit les Français, du mot *gallus*, devoir estre mangez par les renards allemands. La defence en fut à propos pour le sieur de Tavannes, tant parce qu'il estoit bon Français, que parce que les armes de Tavannes, du costé de sa mere, sont un coq. Il n'est besoin de raport; le Roy, ayant tout veu de ses yeux, envoye querir le sieur de Tavannes, lequel, l'espée sanglante devant toute l'armée, Sa Majesté s'oste l'Ordre du col et luy met au sien; honneur qui a peu de semblables.

Le Roy, sans suivre la victoire, se campe au lieu du combat, presente le lendemain la bataille à l'Empereur, et se retire : Sa Majesté devoit suivre sa victoire ou prendre Ranty. Le vainqueur se vante d'une bataille, les vaincuz n'advoüent qu'un rencontre; chacun s'attribue de l'honneur. Le Roy dit n'avoir attaqué Ranty que pour faire venir l'Empereur à la bataille, que l'ayant gagnée il se contente. L'Empereur dit qu'il estoit venu pour lever le siege de Ranty, et en estoit venu à bout.

Les rencontres et batailles prennent leurs noms selon le grand ou peu d'exploit : les combats où le canon tire de part et d'autre sont nommez rencontres; le nom de bataille s'attribuë à l'entiere victoire, conqueste du champ, artillerie, enseignes et bagages. Le doute est si le gain de quelques enseignes et d'artilleries (les armées restans en presence, et celle qui a faict perte se retirant en ordre) se doit nommer bataille;

les opinions en sont diverses : la mienne est que ce nom de bataille n'appartient qu'à la route et perte entiere, et que Ranty n'est qu'une rencontre. Si le Roy eust cogneu son advantage, les tranchées de l'Empereur n'estant parfaictes, la victoire entiere estoit sienne; tant les premices infortunées des combats apportent d'espouvante et de dommage. Il faillit de ne suivre son bon-heur, et l'Empereur davantage, s'estant laissé vaincre pour avoir myparty son armée d'un vallon, se tenant fortifié de l'autre costé; qui estoit donner partie de son armée à son ennemy.

Les bardes d'acier, caparaçons, flancars de beufle, de mailles, servoient aux batailles anciennes, qui se demesloient avec l'espée et la lance; le peu de perils rendoient les combats longs. Tel a esté fait en Italie, les hommes et les chevaux si bien couverts, que de deux cens meslez ne s'en tuoit quatre en deux heures. Les grands pistolets rendent ces bardes inutiles, et la meslée si perilleuse, qu'un chacun en veut sortir, faisant les combats plus courts, où l'on ne fait que passer soudainement; les hommes estonnez, le nombre des mourans et blessez font les victoires promptes. Les chevaux armez y seroient inutiles, à cause de la pesanteur des espreuves; ils sont assez chargez de porter l'homme et ses armes, sans en porter davantage : neantmoins un chanfrain à l'espreuve et quelques platines au poictral pourroient servir.

Les armes de mailles, cuyr boüilly, cotonnines, servoient aux anciens, lors que le fer estoit rare et les nations non disciplinées; les lances, les espées firent inventer les corcelets et salades; les pistolets, les cuiraces, les casques à l'épreuve. Si les armes offensives

continuent d'augmenter ainsi qu'elles font, par les longs pistolets, virolets, mousquets, poudres et balles artificielles, il sera necessaire d'inventer des defences. Les cuirasses battuës à froid, trempées, se renforcent de quelque chose, non pour resister à cette force extraordinaire. Ceux qui ne veulent rien commettre à fortune ont renforcé leurs cuiraces, fabriqué des plastrons doublez de lames, leurs casques à l'espreuve du mousquet, se rendant incapables de servir dans les combats, estans combattus, enchaisnez et liez de la pesanteur de leurs armes : ils deviennent enclumes immobiles, chargeans tellement les chevaux, qu'aux moindres accidents ils succombent dessous; leurs courages, leurs entendemens travaillez, demy vaincus, n'hazardent, n'agissent, ny ne font rien qui vaille. Ceux qui s'arment sans espreuve ne veulent venir aux mains, ou en sortir bien tost, posans l'artifice au lieu de valeur; c'est une cognoissance de ceux qui desirent bien combattre, quand ils s'arment bien et non incommodément. La mesure entre ces deux extremitez est d'avoir le devant des cuiraces, du casque, deux lames de tassettes et brassarts à l'espreuve de l'arquebuse, et quelques plastrons contre le mousquet; je dis le devant, pour n'apprendre à tourner le derriere, et suffira que le reste des armes resiste à l'espée. Tous les soldats n'ont de bons pistolets chargez artificiellement; ils n'y mettent la peine ny la despense; et si l'espreuve susdite ne sert contre les coups choisis et chargez à loisir au logis, elle resistera au commun, du moins elle asseure les timides; la poudre, balles, cartouches, ne se chargent parmy les tumultes et transports, ainsi que les preparez au logis, qui emportent la

piece. Il est impossible que les capitaines, dans les pesants casques et cuiraces frappez reïterément de leurs fers et agitez du cheval, puissent faire leur devoir : la conception, l'imagination, partie de l'esprit est si joincte au corps, qu'elle diminuë par l'excessif travail d'iceluy. Il est difficile à ces enferrez de demeurer en mesme assiete en sens rassis, de voir, d'ouïr, de galoper, selon la necessité, laquelle voudroit que le general et le mareschal de camp volassent, ou eussent en mesme temps plusieurs corps pour ordonner par tout.

Les valeureux hommes de commandemens proposeront leur honneur au danger, et au milieu des arquebuzades jetteront les armes si pesantes, qui les empeschent de comprendre, d'ouyr et faire ce qu'ils doivent. Du moins faut avoir les yeux fort descouverts, porter une forme de bourguignotte, le devant à l'espreuve, avec la lame sur le front avancée pour couvrir le visage : si celuy qui commande se veut ayder de casque et de plastron à l'espreuve du mousquet, il ne les doit prendre que lors qu'il va à la charge. Affligé et combattu de cette pesanteur d'armes, retournant des entreprises où j'avois esté, je cherchois moyen de me descharger de ce faiz sur le cheval, desseignant une grande selle d'armes à l'espreuve, dont le devant finist au milieu de l'estomac et le derrier au dessous des espaules, avec un grand haussecol à l'allemande à l'espreuve, portans ses moignons. Et faudroit des pieces tenans à ladite selle, qui fermeroient à crochet, et couvriroient le corps depuis le genoüil jusques au dessus de la hanche : ainsi ledit cheval porteroit les deux tiers du poids de la cuirace, tassettes et culotes. L'incom-

modité seroit de pouvoir bien remuër les bras, sans empeschement de la selle, de laquelle on se pourroit depestrer aisément si le cheval tomboit, en levant les crochets qui fermeroient les tassettes; et semble qu'à tirer du pistolet lesdits bras n'ont pas grande peine. Ce n'est pas que je ne juge les armes dont on se sert plus utiles et propres que ceste invention, que je faisois pour me vanger de l'importunité de celles de maintenant.

Les armes de nos ayeuls estoient la lance, la hache, masse d'armes et l'espée : la derniere nous reste, les autres sont estimées de peu de valeur, tant pour estre les armes à l'espreuve, qui ne se percent ny enfoncent facilement, que pour estre l'invention des pistolets meilleure. Pour donner un bon coup de lance, l'homme et le cheval doivent estre forts et bons, au trot ny au galop il ne fait point d'effect; il faut qu'il soit donné à pleine course, en beaux pays, les chevaux fraiz, le fer bien esmolu, l'arrest et le cuyr qui l'arreste certain, la lance mediocre : si elle est trop forte, elle est crainte de celuy qui la porte et luy fait plus de mal qu'à l'ennemy mesmes, et l'ayme mieux laisser couler à terre que la rompre; si foible (ainsi que ceux qui les redoutent ont accoustumé de les affoiblir et cheviller), elle volle en esclats sans effect. Cinq ou six coups d'icelles souvent ne percent ny ne font aucun dommage, si ce n'est aux chevaux, là où (voyant l'invention de l'espreuve des armes) l'on commandoit de donner.

Il se peut alleguer des difficultez aux pistolets; la poudre, la balle, la pierre, le ressort, le canon, sont plusieurs parties dont le manquement de l'une rend inutile le reste; qu'il faut que le bout touche, ou le

coup est incertain et de peu d'effect. Cela se peut alleguer pour disputer, non par raison : le pistolet emporte le dessus ; il perce, il tue, il porte la mort et la crainte avec soy ; les plus foibles hommes, pourveu qu'ils ayent du courage, s'en peuvent bien servir, mesmes sur des meschants chevaux. Il seroit necessaire que les soldats portassent trois pistolets, et du moins deux : celuy qui se met à la main allant à la charge n'empesche plus ; les deux autres se peuvent aproprier au long des selles, qui ne nuisent à la bride, ny ne peuvent estre saisiz des ennemis, qui ont autre chose à penser dans les charges.

Quoy que l'on ait peu monstrer aux Italiens l'inutilité des lances, eux, pour y estre nourriz et apris, ne les ont voulu quiter : s'il est force de s'en servir, il les faut mettre sur le flanc droit, pour charger dans le flanc gauche des ennemis, non en esperance qu'ils passent au travers, mais pour les desordonner et faire tirer et descharger leurs pistolets. Pour preuve que les armes de feu d'aujourd'huy sont plus offensives et font plus d'effect que la lance et espée des anciens, il s'est fait plusieurs combats en Italie avec les armes anciennes, qui duroient trois et quatre heures, et entre cinq cens il ne se tuoit pas dix hommes : le reste, bien armé contre les coups d'espées, chamailloit sans effect ; maintenant une heure oste ou donne la victoire. L'espée est une arme tres-utile à tous, et principalement aux vaillans qui s'en sçavent ayder et se mesler. Les estocs non trenchans ne sont si bons que les espées renforcées, bien affilées, qui servent de l'un et de l'autre, de donner dans le flanc des chevaux et du trenchant sur les visages et bras descouverts.

La vraye monture du soldat sont chevaux d'Allemagne ou de France : ils ne sont delicats, ne begayent point, et n'ont imperfection, sinon la bouche forte (ce qui se peut corriger), et encores vaut-il mieux qu'ils l'ayent forte, que si, pour l'avoir trop tendre, ils estoient renversez. Les chevaux frizons, les roussins, despaysez, exercitez par mesure quelque temps en la France, nourris de gerbes et de tous grains, changent d'estre et de courage, et ne doivent rien aux autres chevaux; le tout est qu'ils soient si forts que l'on puisse demeurer droict dans les combats. Les compagnies d'arquebuziers à cheval servent pour couvrir le logis des armées, aller aux entreprises et faire des degasts; tirant à cheval ils ne font rien qui vaille; ils doivent estre contraincts de mettre pied à terre. Les mousquets sont necessaires parmy eux pour flanquer les escadrons : outre leurs armes, doivent porter des cordes et chaisnes pour enchaisner les chevaux et en faire hayes, si la necessité les contrainct. Ils sont grandement necessaires pour les advancer en de meschans logis, couvrir la cavallerie et luy donner temps de monter à cheval : barriquez dans les eglises à demy lieuë de la teste des armées, sont tres-necessaires, pour par leur perte (de nulle importance) empescher une surprinse. Les carabins bien montez comme les chevaux legers sont utiles, servent des deux armes, et mesmement pour faire sortir la cavallerie, qui tient ferme de son advantage, s'advançant et retirant à propos.

Qui charge à propos et en ordre est victorieux : les troupes mises en bataille en queüe l'une de l'autre se renversent; la peur jette les vaincus au milieu de ceux

qui les soustiennent et les rompent : les assietes estroictes doivent estre considerées. C'est advantage de charger en flanc ; ceux qui vont au galop menent peu de gens desordonnez au combat : marcher au pas, faire souvent des haltes, les capitaines estans en front et sur les pointes, les mareschaux des logis derrier, frappans les coüards. Si le capitaine ne charge des premiers et ne sert d'exemple, tout va mal : bien peut-il faire charger trente hommes devant luy, jeunes et valeureux ; autrement ils laissent la part du capitaine et n'efflorent qu'un coing. Les poltrons aisément se deffont des charges, tenant à bride à six pas des ennemis, et laissant enfoncer leurs compagnons ; mais les charges au pas, au petit trot, les font cognoistre tels qu'ils sont, et leur font perdre l'artifice ; les derniers rangs les poussent mal-gré eux.

Une douzaine de braves, ayans de forts chevaux, dans un rang de trente, fendent les ennemis ; c'est ce que fait le coing de fer au bois, sans essayer de passer un à un, se serrer et fendre l'escadron ; ils se retiennent en estat de r'alliement apres la charge : il se doit reserver trente hommes contre ceux qui voudroient charger en flanc ou gagner le derrier. Charger de haut en bas, le soleil et la poussiere au dos, est utile ; attendre les ennemis est advantage : le marcher inconsideré desordonne. Il se peut prendre assiete couverte d'un fossé ou d'une haye, que l'ennemy ne passe sans se rompre. L'ordre des reistres en limaçon, tirant leurs pistolets, est aisément battu ; passer au travers seroit mieux : de vaillans à vaillans, le plus de pistolets, d'asseurance et de bons chevaux, l'emportent. Plusieurs passent par les escadrons sans frap-

per, en sortent pistolets bandez et espées blanches, faute d'estre admonestez avant les charges, au moins de monstrer qu'ils ont frappé un coup. Les roussins, les frisons, sont meilleurs que les chevaux d'Italie.

Ceux qui sont au milieu des escadrons doivent estre advertis de ne tirer au dos des leurs, prevenir les bruits de la peur, passion ou ardeur. Ceux qui se fient aux leurs peuvent charger avec eux de quinze pas au petit galop, l'eslancement sert: faut cognoistre ceux que l'on fait charger devant soy, parce que les coüards rompent les leurs, s'arrestant sur la consideration du danger d'estre entre deux, se renversent coustumierement sur les leurs mesmes. Seroit mieux les faire charger par un coing ou par flanc, s'ils n'estoient bien determinez à charger par le milieu, d'autant que ces trente donnant sans feinte dans le milieu, il ne s'en sauve les deux tiers: et si c'est un capitaine rusé, cognoissant qu'il faut qu'il boive tout le danger, s'il n'est fort excité, souvent ne charge que par un coing, faisant un caracol pour laisser la meilleure part du hazard à son chef. Les capitaines et soldats proches des ennemis doivent s'accoustumer à porter leurs armes, sans se fier aux valets, evitant le desordre qui advient quand ils les vont chercher au bagage.

Le capitaine ne se doit fier aux soldats de leurs armes, ny de leurs chevaux; il les doit espreuver, visiter et cognoistre. Il sert de sçavoir le nom des soldats, qui, se sentans nommer, ont honte de retourner, et marchent en avant: leur remonstrer de ne perdre l'entendement, et de ne tirer en vain ny en l'air. L'esprit des soldats doit estre preoccupé par advertissement et par ordre; loger l'hardiesse en leurs cœurs,

autrement par l'imagination et bruicts la peur s'y met: les paroles hautaines sont necessaires; monstrer regret que les ennemis ne sont davantage, pour avoir plus d'honneur. Ne croire les battus ny les fuyards, dont la peur augmente le nombre des ennemis; ne permettre aux soldats de parler ny de donner advis, blasmer leur indiscretion. Se resoudre à trente pas du gros que l'on conduit, à ce que les raisons de retraicte deduittes (si elle est necessaire) ne la facent soudainement prendre aux soldats; et que l'on soit adverty premierement qu'eux, sans qu'ils sçachent nouvelles que ce que le chef jugera bon leur estre communiqué : les rangs observez exactement empeschent les confusions. Il suffit que le devant du casque et de la cuirace soient à l'espreuve, trois lames des brassars et tassetes reservées à l'espreuve pour les capitaines. Les lanciers doivent estre à droicte des escadrons pour charger au flanc gauche des ennemis. L'arquebuserie est necessaire à la cavalerie ; aucuns les font marcher sur les flancs, autres devant l'escadron : ils peuvent tirer ensemble estant placez, le premier sur un genouil, le second courbé, et le tiers droict.

La cavalerie ne se doit avancer avant qu'ils ayent tiré, qui doit estre de cinquante pas ; aucuns les couvrent d'un rang de chevaux, qui s'ostent voyant les ennemis. Il faut monstrer à l'arquebuserie la seureté de sa retraicte, si ce n'est qu'ils ayent grande fiance à la cavalerie; autrement ils ne font rien qui vaille de peur. Ceste arquebuserie et mousqueterie est necessaire avec la cavalerie; elle apporte l'advantage, estropiant hommes et chevaux des premiers, des plus courageux, avant qu'ils viennent aux mains. Cesar blasme Pompée

d'avoir fait tenir ferme à ses soldats : l'eslancement de la course augmente la force, emporte et sert principalement à la cavalerie, les esperons mettant les chevaux hors des considerations du danger. Ceux qui prendront le galop de plus de quinze pas sans prendre garde à leurs soldats, sont en danger d'aller seuls à la charge s'ensevelir dans les ennemis; tellement qu'il vaudroit mieux attendre la charge que d'y donner desordonnement.

Ceux qui marchent lentement, et ne prennent le grand trot ou petit galop qu'à dix pas des ennemis, ne se precipitent seuls. Il faut prendre garde de ne se desordonner ny transporter aux bruits et advis; il vaut bien mieux prendre temps pour penser, que de faire quelque chose sans consideration et à la volée, et ne changer de bas en haut; se donner loisir de considerer et recognoistre l'empeschement des hayes, des fossez; eviter le sable, la bouë, le mauvais ou bon chemin, pour conserver l'haleine aux chevaux. La foiblesse, l'accoustumance de battre ses ennemis, leur peu de courage, et leur desordre bien recogneuz, dispensent de quelques unes de ces observations, toutesfois avec telle discretion, que trop d'opinion du defaut d'autruy ne fasse faillir soy-mesme, et ne tourne l'advantage du costé de ceux qui l'avoient perdu.

Les charges de maintenant se font au trot; les six voltes sont necessaires comme ancienement aux combats de lances et d'espées en haye. Un soldat peut dresser son cheval, parer et tourner à toutes mains: les courbettes relevées renversent les chevaux aux charges, leur egarent les bouches : les emboucheures se cognoissent par experience. L'art d'escuyer, comme les

autres, pipe les hommes; un escolier et un cheval se peuvent dresser en trois mois pour la guerre; le reste est superflu, si ce n'est pour les cavaliers combattans à cheval en duel. Les roys, les republiques ne devroient laisser perdre temps à la jeunesse qui depend des années aux choses inutiles, non en cest art seul, mais en plusieurs autres; ils ont inventé des longueurs, forgé des mots obscurs et des observations difficiles et inutiles, pour tirer de l'argent des ignorans : d'un mestier on en fait trois ou quatre.

La theologie, droict, medecine, ont de plus courts chemins que ceux qui se practiquent maintenant : les Jesuistes apprennent en trois ans ce qu'on apprenoit en dix ; il en viendra cy-apres qui l'apprendront en dix-huict mois. Les Turcs n'ont advocats ny procureurs; les advocats devroient estre procureurs, les medecins apotiquaires, les escuyers escrimeurs, les marchands vendre toutes danrées, et bannir les arts inutiles, à ce que plus de gens se missent au labourage. Les deux tiers des hommes se nourrissent sans rien faire; s'il y avoit plus de laboureurs, les terres en seroient mieux cultivées, et l'abondance plus grande; les estrangers auroient plus besoin de nous que nous d'eux.

C'est une invention de recompenser les hommes sans despence du public; les Perses permettoient aux vaillans de porter des bracelets et chaisnes; les Romains, des couronnes, des bagues; les Turcs, des plumes et pointes sur les turbans; les roys de France, d'Espagne et d'Angleterre recognoissent les signalez de leur ordre, qu'ils estiment plus que quantité d'or. Cette invention de chevalerie est née en Angleterre, n'estant du tout

fable ce qui se dit de la table ronde : les ordres de l'Estoille, Sainct Michel, Sainct Esprit, ont esté creez et changez en divers temps, pour remedier à la confusion de la multitude des pourveus, qui les avoient obtenu par importunité et faveur. L'ordre de Sainct Jaques en Espagne, la Toison en Bourgogne, l'Annonciade en Savoye, la Jarretiere en Angleterre, ont esté envoyé des roys mal à propos l'un à l'autre, parce que les serments d'iceux ne se pouvoient observer estans ennemis. Tous ces roys faillent, pourvoyans à cest ordre les princes de leur sang et les plus riches, au lieu qu'il n'y devroit estre receu que les plus vaillants; mesmes leurs Majestez ne le devroient porter que l'ayant merité en bataille. Ce n'est une marque de richesse ny de maison illustre, mais bien de valeur. Il ne se doit faire des chevaliers de l'Acolade avant le combat; il seroit mieux apres qu'ils l'auroient merité. Il semble que le mot de chevalier, dont l'ethymologie est d'une beste, est mal inventé, ainsi que si le cheval participoit à cest honneur, et qu'il ne peust estre conferé à ceux qui combattent à pied. Cest ordre ne se devroit donner que par l'advis de tous les chevaliers, apres avoir debatu leurs merites; c'est pourquoy il y a un secretaire et un chancelier des ordres, pour escrire les actes genereux de ceux qui aspirent à cette dignité.

Le roy Henry III, auteur de l'ordre du Sainct Esprit, vouloit reduire les abbayes en commanderies, à l'imitation du roy d'Espagne; il fut empesché du Pape: ce fust esté une grande descharge de conscience pour la noblesse qui possede des benefices pour recompense de services. Sa Majesté desiroit asseurer les grands par serments. Ceux qui jurerent au Sainct

Esprit manquerent, nommément MM. de Guise aux serments qu'ils avoient fait sur le sainct sacrement, qui semble avoir dispensé le Roy de fausser celuy qu'il fit à Blois sur l'hostie, dont advint la mort d'iceux seigneurs de Guise, et du Roy apres : l'un et l'autre manquerent. Si j'eusse accepté cest ordre du Sainct Esprit, qui me fut alors offert, je n'eusse esté de la Ligue, pour estre le serment à la personne plus qu'à l'Estat : voyant le desordre des roys, je suis esté gouverneur de païs, de places, capitaine de gendarmes, et me suis tousjours abstenu de faire serment à leurs Majestez, aux chanceliers et commissaires des guerres, encor que nous ayons le serment de naissans. C'est se tromper de se desdire dans le cœur du serment proferé de vive voix; les protestations secretes sont inutiles devant Dieu.

Cest ordre du Sainct Esprit fut calomnié que les chifres des manteaux estoient faits pour l'amour de Quellus et de Maugiron, mignons de Sa Majesté; que c'estoient leurs jeux funebres comparez à ceux d'Ephestion et Alcinoi : aussi le roy Henry IV a fait changer les chifres et coliers. Quasi le pareil desordre est au grand nombre des chevaliers du Sainct Esprit qu'il estoit en celuy de Sainct Michel. Tous ces ordres ont esté si à mépris, que, m'estans offerts, je les ay desdaignez, et les pouvois avoir honnorablement apres le rencontre de Dormans et autres lieux où je me suis signalé. J'ay souvent eu trois membres en ma compagnie qui avoient cest ordre de Sainct Michel, que je ne voulois porter, et avois dans les coffres de mon pere, en blanc, demye douzaine de patentes d'iceluy ordre, pour donner à qui il me plairoit. Ja-

mais la confusion ne fut telle en ces ordres qu'elle a esté en l'année 1620, que les trois quarts de ceux qui ont esté pourveus de ce colier n'ont jamais tiré leurs espées ny veu combats qu'en peinture, et plusieurs d'iceux d'obscure extraction. Ainsi l'ordre qui estoit donné aux chevaliers errans aagez de vingt ans, ou à ceux de l'Acolade, qui se donnoit avant que venir au combat pour l'esperance du bien-fait advenir, renaistra en France, et sera marque de faveur et non d'honneur.

Et quand ceux qui portoient ce colier au passé estoient veus des peuples, iceux les honoroient, et ne doutoient point qu'ils ne fussent esté en de grandes batailles, assauts et combats, ou fait de grands services au Roy : maintenant ils s'en mocquent, et n'en font aucun cas, cognoissant que c'est une marque de faveur et non d'honneur. Est admiré que quelques uns de valeur ont voulu prendre cest ordre parmy tant d'autres qui ne l'ont merité, plus à leur honte qu'à leur honneur. Et à quel propos donner cest ordre, qui ne se donnoit que pour merite et pour avoir servy, puisque depuis vingt ans il ne s'est presenté occasion là où ils le puissent avoir acquis? Et qu'est devenue ceste vertueuse ceremonie, qu'il faloit dire dans leur chapitre les faits genereux et grandes entreprises executées qui rendoient dignes de ce colier ceux qui le demandoient? Que diront ils? qu'ils ont bien esté à la chasse, bien fait l'amour, ont sceu faire plusieurs exercices, vestus de clinquants pour toutes armes, courtisans advisez qui ont bien sceu joüer à boute-hors : bref ils ne peuvent alleguer, la pluspart d'eux, aucune generosité vertueuse.

En septembre, l'armée premiere preste fut premiere à se rompre : le Roy court aux plaisirs ; le connestable congedie l'armée et en laisse partie à M. de Vandosme, en Picardie. L'Empereur, adverti, defait sur la retraicte les Escossais ; l'hyver separe la guerre. Les Anglais procurent la paix, tiennent leur alliance peu utile avec l'Empereur, pour sa vieillesse, dont les infirmitez affoiblissent le corps et l'esprit, et attiedissent le sang et le courage. Sa Majesté imperialle mesprise les vanitez, desire le repos pour travailler au salut de l'ame ; la paix se doit souhaitter quand on a l'avantage : tous deux en pensent avoir : l'un en l'alliance d'Angleterre, l'autre en la rencontre de Ranty ; ils advoüent les propositions d'accord, et en rejettent l'effect. Mariambourg, conqueste du connestable, à l'estroit de vivres, est renvitaillé par MM. de Nevers et de Bourdillon, en presence des ennemis ; le mareschal de Claives construit le fort de Philippeville, il meurt, ses troupes se dissipent. Mil chevaux d'arriere-ban furent defaits par les Imperiaux, pour estre plus soigneux de butin que de garde.

[1555] Le pape Jules fait place à Marcel Servin de Montulpian, qui meurt en vingt et un jours : Pierre Caraphe, napolitain, est esleu pape, nommé Paul quatriesme. La route de Strosse avoit renversé les affaires de France en Italie, aucunement relevez en Piedmont par M. de Brissac, qui fortifie Sainct Jaques, surprend Cazal endormis en festins. Le duc d'Albe, successeur de Gonzague, assiege Sainct Jaques sans effect, diminue son armée à l'usance des sieges. Le sieur de Brissac assiege et prend Vulpian et Mont-

calde. Le duc d'Albe affoibly se retire à Milan, d'où il avoit esté fait gouverneur par la faulse imputation de dom Jean de Lune, espagnol, castellan de Milan, et François Tavernier, chancelier italien, contre Ferrand de Gonzague, parce qu'iceux ne se jugeoient avoir assez de part au gouvernement, richesses et grades, enviant que Gonzague (comme gouverneur) vouloit tout faire; ils tirent de luy un blanc signé pour les affaires du gouvernement, le remplirent de traicter avec les Français, l'envoyent à l'Empereur, qui mande Ferrand. Il advoüe sa signature, non le superscrit contrefait, se justifie. Dom Jean de Lunes, descouvert, est receu fugitif en France, le chancelier Tavernier chastié. Dom Ferrand, voyant vertu et verité n'estre assez fortes pour se maintenir d'elles-mesmes, et qu'elles sont subjettes au blasme et à la fortune, considere le peu de seurté qui reste aux choses du monde, l'abandonne, se retire pour servir Dieu et prendre ses honnestes plaisirs.

Les papes, les empereurs, les roys, vivent peu; les cardinaux eslisent les plus vieux, pour le gain qu'ils ont aux elections nouvelles: s'ils sont meschants, Dieu les oste; si bons, les mauvais les empoisonnent. Le changement de naturel aux vieux est mortel : travail, joye, ambition, envie, portent accidents et maladies. Les roys, aussi subjets aux poisons, flatez des medecins, se dispensent de leurs ordonnances, veulent commander aux medicaments comme aux hommes. Ces medecins dangereux peuvent empoisonner sans reprehension, tout est couvert du mal; deux scrupules de drogues davantage ensevelissent les plus grands : les voluptez prises sans discretion les tuent, les passions

les agitent, les provocations aux appetits desreglez les enterrent.

Aux envitaillements des villes menez par convoys de chariots, les vivres durent peu : il faut estre maistre de la campagne quinze jours, allant et venant les chariots, sans que les troupes du secours vivent de ce qui est dans les villes. Aucuns en envitaillant ont autant mangé de vivres qu'ils en apportoient, pour attendre la commodité de s'en retourner sans peril ou par imprudence. L'an 1577 M. du Maine entreprend en Dauphiné, contre Les-Diguieres, qui possedoit quasi tout le païs; Tallard, assiegé depuis huict mois par ledict Les-Diguieres, prest à se rendre, M. d'Angoulesme, bastard de France, gouverneur de Provence, essaye en vain de lever le siege. M. du Maine m'y envoye avec quatre cens chevaux, moitié gendarmes et arquebusiers à cheval; je trouve le grand prieur et les Provençaux en crainte des Huguenots; je les r'asseure, marche droict à Les-Diguieres sous promesse d'estre soustenu. Il se presente en bataille, la Durance entre deux; Morges son cousin, et plusieurs autres des siens, furent blessez : je me repentis depuis de n'avoir passé la riviere, quoy que rapide et dangereuse; l'advantage que les ennemis ont d'une riviere n'est si grand que la crainte qu'ils reçoivent de l'audace de l'avoir passé contre eux. Je passay le lendemain ladicte riviere de Durance aupres de Tallard, commandant à Alphonse Corse, depuis mareschal de France; et, sans attendre les Provençaux je fais lever le siege à Les-Diguieres, qui se retire à Gap au trot : si le Corse m'eusse voulu ou peu suivre, je l'eusse defait. Nous demeurasmes trois jours à l'entour de Tallard, mangeasmes la moitié

des vivres apportez. Je fus contrainct d'aller assister M. du Maine au siege de La Meure : sans la reputation de nos armes et prise de ladicte Meure, nostre envitaillement eust esté inutile. Nos heureux progrez en la reddition de plusieurs places asseurerent Tallard et tout le Dauphiné, et contraignirent depuis Les-Diguieres à la paix, et à rendre soixante places fortes. J'apris là qu'il faut du temps, de l'ordre et des vivres, pour faire un envitaillement valable.

Plusieurs grands mettent aux places des gens de basse qualité : à leur imitation, MM. de Guise, aux guerres qu'ils eurent contre le Roy, mirent capitaines de leurs chasteaux leurs maistres d'hostel, escuyers et valets de chambre, les chargerent d'estre en garde sur les gouverneurs qu'ils envoyoient aux provinces, avec defences de les recevoir les plus forts en leurs chasteaux ; leur permirent de faire des ligues avec des autres capitaines de chasteaux et peuples, pour contrarier les gouverneurs envoyez d'eux. Ils jugeoient que ces petits, creés d'ames et de corps d'eux, ne les tromperoient, pour n'estre de credit et parentée, et ne pouvoir empescher qu'ils ne se vengeassent d'iceux à l'advenir, en despit de ceux avec lesquels ils traicteroient de leurs places, desquelles, les vendant, ils ne demeureroient les maistres. Les hommes pauvres pretendent du bien, non d'estre general, pour leur obscure extraction. Ces princes ne tenoient les chasteaux à eux, qui estoient commandez par gens puissans et de grandes maisons, croyant qu'ils aspiroient aisement à la mesme grandeur qu'ils desiroient : ces considerations sont emportées de plus grandes, l'experience monstre leur faute, et de nouveau en Nor-

mandie en l'année 1620. Les gouverneurs de païs cognoissent la meffiance par le refus des entrées des forteresses, perdent le courage de bien faire, desirent se saisir des places, ou par vengeance de ceux qui les tiennent, qui les bravent, ou pour mieux servir leur maistre. Les chastelains ne desirent que la prosperité des affaires, acquierent reputation au gouverneur; crainte d'estre opprimez par la faveur qu'ils acquerront, traversent leurs desseins dans le pays, leur credit aupres du maistre. Ce ne sont que rapports, mesfiances et calomnies: encor que le general ne croye, il fait semblant de croire, pour ne mescontenter les chastelains, qui journellement sappent l'autorité des gouverneurs, se liguent, se preparent contre eux, qui, desesperez, cognoissans lesdicts chastelains en plus de credit qu'eux, et qu'ils sont mieux respectez du prince, sont forcez se preparer contre le maistre mesme, leur conscience aucunement satisfaicte, parce que celuy duquel on se mesfie est à demy absous et excusé s'il trompe. Ces gens de peu, en seurté et repos dans leurs chasteaux, comme des goutteux dans leur lict, trament tant d'artifices et de mauvais moyens, que hors chrestienté on se feroit turc pour se venger d'eux.

Je parle d'experience, ayant esté envoyé par M. du Maine, en l'an 1592, pour commander en Bourgongne, c'est-à-dire en la campagne : il avoit mis les capitaines des places en ombrage de moy; je trouve ceux des chasteaux de Dijon, Seurre, Beaune et Chalon intelligens, une autre faction de gentils-hommes establie en campagne. Ces chastelains estoient gouverneurs, et le gouverneur estoit leur valet; à la moindre

dispute ils me jettoient aussi-tost en soupçon de M. du Maine, où ils estoient soustenus d'un secretaire ayant tout credit et comme principal conseiller. Si le gouverneur ne leur obeyssoit, ils le prenoient prisonnier; desja en avoient fait prendre deux, le sieur de Fervasque, depuis mareschal de France, mis au chasteau de Dijon; le sieur de Senecey, qu'ils firent prendre par M. de Nemours. En despit d'eux j'y servis bien, me gardant plus de leurs prisons et trahisons que de celles des ennemis; les trois parts du temps estoient employées en garde contre eux. Leur extreme ambition, avarice, artifices, calomnies, divisions, acheverent de ruiner M. du Maine leur maistre, qui sans eux eust peu au moins conserver son gouvernement par la paix.

Il valoit mieux faire ses valets lieutenans generaux, ou donner tout pouvoir aux gouverneurs sur ces capitaines de place, et pouvoir d'entrer aux chasteaux les plus forts; il faudroit estre diable, non homme, pour tromper quand on se fie du tout. Si les gouverneurs sont meschants, les foibles chasteaux ne les peuvent empescher; la Bastille n'empescha le sieur de Brissac de rendre Paris : je concluds qu'il faut bien cognoistre avant se fier, et apres se fier du tout et non à moitié. J'admoneste, je prie, je conseille à mes enfans, mes parens, mes amis, de ne prendre commandement ez provinces sans estre maistres des principaux chasteaux, ou avoir l'entrée libre : le contraire n'est le bien du prince, du pays, ny de soy-mesme, pour les inconveniens qui en arrivent. Et neantmoins se practique maintenant que les chastelains sont advertis prendre garde, si le gouverneur se saisissoit d'une place;

fist acte et apparence de revolte, de luy refuser l'entrée de celle où ils commandent.

En septembre, la diette accordée par le traicté de Passau, causé par la trahison du duc Moris, se tint : l'Empereur y fait assister son frere Ferdinand, ne pouvant endurer les decrets qui s'y proposerent contre les Catholiques. Là fut resolu l'exercice des deux religions, que les benefices occupez par les Lutheriens leur demeureroient, et pour l'advenir les beneficiers se faisans heretiques perdroient leurs biens ecclesiastiques. L'Empereur, affligé de vieillesse, des gouttes, et plus de l'instabilité de fortune, qu'il n'avoit peu vaincre par prudence et vertu, mesprise le monde, dont la conqueste n'empesche ny la mort ny la reddition du compte des pechez commis. Sa Majesté quitte les royaumes à son fils, et l'Empyre à son frere, au regret de ses subjects, estonnement de la populace, loüange des sages, contentement des favoris du roy Philippe, le vingt-troisiesme octobre 1555, en grande solemnité à Bruxelles : de là il se retira en un monastere d'Espagne, avec quatre serviteurs, se reserve cent mil escus de rente pour donner en aumosne.

Avant sa retraicte il avoit employé deux mois pour enseigner le roy Philippe son fils quels estoient ses Estats, forces, finances, serviteurs, amis, ennemis, fiance, soupçon de ses voisins, subjets et alliez ; quels moyens de guerre ou de paix ; luy conseille les deportemens severes à aucuns, aux autres plus doux ; preceptes dont l'experience et vieillesse peuvent faire des maximes infaillibles. Il luy commande de ne lever plus sur les Espagnols que de coustume, ne se fier aux Italiens, se conseiller et se servir de ses parens, éloi-

gner la guerre d'Italie; ne desesperer les Français, faire paix avec eux; estre gracieux aux Flamands, ne laisser croistre ny diminuer le duc de Savoye, auquel il ne se fioit point pour la jalousie d'Italie.

L'Empereur nè se peut excuser de l'interim et permission de l'exercice de la religion lutherienne : il se descharge sur ce que le roy Henry deuxiesme l'y contraignit par l'argent donné au duc de Saxe et au landgrave de Hesse, pour les revolter contre luy, et semblablement par l'usurpation de la ville de Metz et l'alliance de Moris, rebellé contre luy. La paix avec les princes subjects ne doit troubler celle de l'Eglise; la perte des coronnes terrestres n'est rien au prix des celestes; Dieu donne les moyens selon les justes desirs. Si l'empereur Charles-Quint eust eu autant de jeunesse que de courage, il eust rompu ceste diette contraincte assemblée contre la religion; ses ennemis blasment la deposition de ses Estats, la qualifient un desespoir de ne pouvoir parvenir à ses desseins, ayant le roy Henry pour puissant ennemy, l'Allemagne desobeïssante, le traicté de Passau pour regret, les bravades des princes d'Allemagne en defiance, le siege de Mets et combat de Ranty pour ennuy, et que ses maladies luy faisoient ceder l'Empire, pource qu'il ne le pouvoit plus exercer, ne pouvant porter les charges des affaires. Ses amis respondent que les mespris des grandeurs, de l'ambition et vanité du monde, sont source de ceste demission: peu de grands, encores que vieux et maladifs, ont fait de semblables renonciations; des particuliers en l'aage decrepite, à peine laissent-ils les biens à leurs enfans: qu'il pouvoit tenir l'Empyre, sa presence n'estoit ne-

cessaire aux guerres, ayant esté plus heureux en son absence par ses lieutenans que par luy : assisté de conseil, pouvoit manier les affaires et conserver son authorité dans un lict, ses freres et enfans manians les armes.

Cet acte est genereux et plus magnanime que tous ses precedents, ausquels les capitaines et soldats avoient part; luy a le seul honneur de ce dernier. Ce n'estoit crainte de guerre, puis qu'il refuza la paix accordée par son fils apres la demission; aussi n'estoit-ce foiblesse, laissant ses Estats plus forts par l'alliance d'Angleterre, qu'ils n'avoient esté. Il n'y a comparaison aux deux empereurs romains, Diocletian et son compagnon, qui se desmirent de leurs charges; la crainte des soldats (dont ils estoient souvent tuez) leur en donnoit sujet. Lotaire, fils de Loys le Debonnaire, plus par simplicité qu'autrement, se desmit de l'empire. Amurat, empereur des Turcs, s'en osta, se repentit, et revint au siege, par l'amitié qu'il s'estoit reservée de son premier baschat. Cette retraicte de Charles-Quint est attribuée à prudence, parce qu'il ne s'en repentit jamais; seulement menaça-il de retourner au monde pour faire pendre les financiers, qui desroboient à leur accoustumée, et ne luy payoient les cent mil escus qu'il s'estoit reservé, qui fut une menace sans effect, et acheva le reste de sa vie en prieres, œuvres pieuses et contemplatives.

L'honneur se seme par parole,
Et la parole n'est que vent,
Qui tout soudainement s'envole,
Ainsi qu'elle meurt en naissant.

Ceux qui cognoissent la vanité des loüanges les

mesprisent durant la vie et apres la mort. Toutes reputations ne sont honnorables; il faut estre amateur des bonnes, non des grandes: les rivieres, les montagnes ont des noms perdurables, et n'en sont plus estimées. Deux gloires s'attribuent aux roys : l'une d'estre homme de bien, amateur de justice et de la paix; l'autre est d'estre conquerant et se faire monarque : la premiere est plus aisée et plus loüable. Cesar, Tamburlan et Alexandre, seroient empeschez en ce temps, pour la multitude des forteresses : le seul empyre des Turcs se peut vaincre en deux batailles, parce qu'il n'y a point de places fortes. Pour y parvenir, faudroit estre empereur de la moitié de la chrestienté, ce qui est quasi impossible; et quand bien il se pourroit, et qu'on en viendroit à bout, ce qui a esté fait par autre n'est admirable. Il est perilleux de conquerir, mal-aisé de garder les conquestes, et plus difficile de les laisser à ses enfans. Quelqu'uns loüeront les victoires, autres les blasmeront, les qualifiant vollerie. Ainsi le corsaire respondit à Alexandre qu'il n'y avoit difference de leur volerie, sinon que l'un pilloit avec une galere, et l'autre avec une armée. Le merite seroit grand de christianiser les Turcs, si on n'avoit autre ambition. Les plus vicieux et brutaux ont esté monarques : Tamburlan commandoit à huict cens mil hommes; Abalipa du Peru, à trois cens mil : la renommée ne se conserve par les escrits; le feu, l'eau les perd, et de cent hommes il n'y en a un qui lise. Si par le Sainct Esprit la saincte Escriture n'eust esté revelée aux septante interpretes, la memoire en seroit perduë. Combien y a il d'Alexandres avant le deluge et

en la monarchie des Assyriens, dequoy il ne se fait mention ! Les livres donnent gloire à Achilles et Hector, qui peut-estre ne furent jamais. Ceux qui feroient escrire trois livres differents, et en quelques endroits de chacun d'iceux feroient faire mention de soy-mesme, feroient croire à la posterité qu'ils auroient faict ce à quoy ils n'auroient pensé. Les excellens escrivains ont mis les Grecs et Romains à l'honneur; les Gaulois ont fait d'aussi beaux actes dont il n'est point de memoire. Ces gloires sont vaines et incertaines, celle d'homme de bien est desirable; si elle n'est de durée, elle a reconfort d'esperer paradis. La reputation de Brutus valoit mieux que celle de Cesar; celle de Transibule et de Dion meilleure que celle des tyrans de Grece et de Cicile.

L'an 1595, M. du Maine, ne voulant traicter ny pouvant combattre, se retire au comté de Bourgongne, en l'armée espagnole du connestable de Castille, nous laisse perdre et nous force de capituler. Apres je dis au roy Henry IV qu'il estoit au choix de l'une des deux voyes escrites cy-dessus, d'essayer à se faire monarque, ou, demeurant en paix, par justice et preud'hommie acquerir reputation immortelle : il s'arresta à la derniere, soit qu'il eust plus d'inclination à ses plaisirs qu'à la guerre, ou qu'il craignist l'instabilité de fortune plusieurs fois espreuvée par luy; le mal est qu'il ne suivit ce chemin parfaictement. La pieté n'est observée, l'injustice extreme; la noblesse, appauvrie, sans gages, est contraincte de chercher la mort aux guerres estrangeres, pour fuyr la pauvreté; le peuple est surchargé, les larrons-financiers enrichis, les vices regnent; il faudroit regler ces de-

sordres, qui voudroit acquerir beaucoup d'honneur.

C'est flatter le Roy de dire qu'il ait plus de reputation que ses predecesseurs; combien de princes affligez ont eu victoire de leurs subjects qui estoient assistez d'estrangers! Charles VII, n'ayant que Bourges, chassa les Anglais, la Bourgongne et la Flandre hors de Paris, qui avoit esté possedé par eux quarante ans. Plusieurs roys des premieres lignées ont gagné toute la France, qui estoit mi-partie et en partage entre leurs freres, parens et estrangers. Clovis en chassa les Romains et les Bourguignons; recemment le roy François a resisté à l'Empereur, aux Papes, à l'Allemagne, à l'Italie, à la Flandre, à l'Angleterre, à l'Hongrie, et à M. de Bourbon, grand capitaine, son parent, subject et intelligent en son royaume. Le Roy a gagné deux batailles, Coutras et Yvry, s'est rendu egal à la rencontre d'Arc, où ses ennemis estoient dix contre un; enfant, il a perdu les batailles de Moncontour et Jarnac, a bien fait en plusieurs combats, pris beaucoup de villes d'assaut, regagné son royaume, duquel il a acheté la meilleure part. Cette reputation est commune avec plusieurs de ses devanciers; la fortune et ses ennemis ont combattu pour luy; n'estant disposé, ou ne pouvant attaindre à la couronne de la monarchie, il doit regretter celle de pieté et justice qu'il luy estoit facile d'obtenir, pour avoir esté redouté et obey entre tous les roys qui furent jamais en France. En cette consideration, la superiorité de l'Europe luy estoit preparée apres la victoire de la Ligue et la paix faicte avec le roy d'Espagne, laquelle estoit au vray temps de rompre pour la querelle du marquisat de Saluces, ayant tant

de soldats aguerris en France, les estrangers estonnez de toutes parts : estant resolu de mourir dans ses armes, il y a apparence qu'il fust mort empereur d'une grande partie du monde; il avoit eu trop d'honneur et trop de victoire pour s'arrester en si beau chemin.

Quelle vanité de s'enyvrer des loüanges que nos amis, les flateurs, les courtisans donnent, artifice si commun maintenant, que c'est l'introyt de toute negociation ! C'est merveille comme les gens de courage souffrent ces adulations ; comment ne regardent-ils si c'est leur merite ou l'artifice de ceux qui veulent gagner leur amitié ou obtenir d'eux? Et encore plus considerable à se parer des artificielles loüanges qui sont discrettes et avec quelque apparence, les fortifiant de quelque petit acte approchant de la vertu et generosité attribuée à celuy qu'ils veulent gagner. Encore plus blasmable la vanité à tant de particuliers de desirer reputation apres la mort, pour laquelle faudroit avoir gagné une douzaine de batailles, restauré ou occupé un Estat, une souveraineté ou royaume; à peine la memoire de ceux qui en ont fait davantage subsiste ; le pis est qu'elle leur sert de peu apres la mort, au contraire nuist à leur salut.

Les sages, les mediocres entendemens, les ignorans, mettent le souverain bien selon une des quatre humeurs qui domine plus en eux, et ainsi que la capacité des cartilages de leurs testes, où leurs esprits resident, leur suggere ; conviennent que liberté, santé, richesses hors de crainte, sont à souhaitter; different en ce que ses vertueux habiles le colloquent en pureté de conscience, en honorable reputation, charge meritée, bien justement acquis, sans ambition, ava-

rice ny pretention de l'advenir hors de necessité, resolus à tous evenemens premeditez; ne craindre ny desirer la mort, vivre en repos avec ses amis, parens et familles, bien faire et se resjoüir.

Ceux qui desirent des charges, honneurs, reputation vivant et apres leur mort, le repos leur est travail insuportable, leurs plaisirs estre sans cesse à cheval, coucher dans les tranchées, veiller aux entreprises; et dans la paix artificiellement s'employer à s'advancer et suplanter tous autres par moyens subtilement imaginez, gehenant et forçant leurs esprits assiduellement, dont l'apparance et l'esperance sont les vrais alimens, se cruciant à toutes sortes d'evenemens contraires. Plaisir dans ce labeur, qu'ils ne voudroient changer à autre condition, se repaissent de vents et de fumée; ayant les yeux et l'entendement fermé, qui leur perdent la cognoissance, courent apres un ombrage qui s'ensevelit avec eux dans les sepultures aussitost leurs yeux clos. Ils courent mil hazards de la vie, de l'honneur et de leur salut, pour une si fresle ambition, à quoy ils sont reduits; source de passions, abysme de regrets au moindre défaveur de la fortune, plein de coups, plein de faim, sans aucun assouvissement, ne pouvant dans une monarchie estre Cesars, ou se redimer du fleuve d'oubly qu'à grand peine un millier d'hommes ont passé.

Les avaricieux sont plus à mespriser : c'est une soif d'hydropiques; plus ils boivent, plus ils veulent boire, comme s'ils avoient deux ventres à remplir, ou deux corps à vestir; languissent aupres de leurs biens qu'ils ont eu peine à acquerir et plus grande à maintenir; courent, travaillent, s'eslanbinquent l'esprit

sans cesse et sans repos : pain bis, lumiere de lampe, l'esclat des escus les nourrit : tousjours en peur et en crainte que l'on les desrobe, engagent à tous propos et l'ame et le corps, accumulant argent sur argent et or sur or, sans sçavoir à qui ils appartiendront apres leur decez, souvent à leurs ennemis, ou à ceux qui, en contant leurs richesses, se mocqueront d'eux, se riant et blasmant leur mechaniqueté, ennemis de toutes compagnies, solitaires, melancoliques, cachez, hays des hommes, des anges.

Les plaisirs, les voluptez au boire, au manger et aux femmes, parfums, musique, irritemens d'apetits, molesses, delicatesse, habits, pierreries, y attirent les autres, sans considerer que la privation est ce qui fait gouster le plaisir, et que la vraye sausse d'iceluy est l'appetit, que la societé le pert. Darius trouva l'eau dans un chemin meilleure que toutes les sucrées qu'il avoit beu en prosperité ; voluptez, naissance des gouttes, des catarres, maladies, et de la mort des corps et des ames ; vie de pourceau et d'Epicuriens, dont l'amour intemperée des femmes, des vins et viandes delicates prises sans mesure, affligent le corps les nuicts d'inquietudes, et les jours obscurcissent l'esprit.

Autres, qui ne sont du tout si malades, mettent leurs contentemens aux bastimens, jardinages, peintures, lecture, chasses ; courent tout un jour apres une beste, se font foüetter le visage par les bois ; trottent depuis le matin jusques au soir apres une balle de layne ; employent le jour et la nuict dans les jeux d'hazard, dont ils ne partent sans grand desplaisir ; achetent armes et chevaux, sans jamais en user :

Tous diront que le contentement de l'esprit est à suivre son inclination, et à ce que l'on se contente et prend plaisir; que les capacitez de leurs esprits ne les portent plus avant qu'à ce qu'ils s'addonnent. A quoy il se respond, que, tout ainsi que les malades appetent et desirent ce qui leur est contraire, semblablement ils veulent leur perte; que le plaisir est plus grand, d'autant qu'il approche plus de la perfection; qu'ainsi que les malades cherchent les bons medecins, ils doivent chercher les sages et vertueux conseils, pour se guerir. Suivre, ainsi que cy-dessus est escrit, l'advis des prudens et sages, en pureté de conscience, et forcer son mauvais naturel; autrement, quel contentement pourroit avoir celuy qui, dans tous ses plaisirs, sçauroit que six mois apres il doit estre condamné à mort par justice? Bien se peut-il gouster les passe-temps, entant que la vertu et preud'hommie le peut permettre.

La tristesse et melancholie sans subject legitime est une punition meritée, une mécognoissance de la grace de Dieu, qui nous a creé immortels, en creance et esperance de la vie eternelle. C'est un excés de bonheur de recevoir des biens lors que nous meritons les chastimens par les pechez commis. Santé, liberté sans necessité sont tresors inestimables. Considerons l'affliction des prisonniers, la douleur des gouteux, la crainte des mal-facteurs, les pauvres exposez au froid, à la faim, au mépris; les roys, les roynes, princes et grands justiciez honteusement, non que n'ayons desservy de semblables ou plus grands chastimens. Le contentement est grand d'estre exempt de ces malheurs par nostre Seigneur, si nous le sçavons co-

gnoistre : cognoissance qui paroist, lors que nous sommes privez de cette liberté et santé, accablée dans la crainte et pauvreté, estimée alors d'un prix excessif. Que demandons-nous? plus de bien, plus il faut rendre compte; hors de necessité, nous n'avons deux corps à vestir, ny à nourrir. Si des grades, si de l'honneur, il faut avoir restauré ou renversé une monarchie de bien en mieux : à grande peine des empereurs, des roys laissent memoire d'eux, apportant jusques à nous autant de blasme que de gloire.

Si Diocletian, Charle Quint, Amurat, ont preferé la libre solitude au sceptre et couronne, quel cas se doit-il faire d'estre colloqué aux plus grands grades sous une monarchie, lesquels vivans et morts ne se retirent d'oubly? Combien de milliers d'hommes sont pourveus en tels et plus grands grades, en tant de royaumes mondains! combien de peines à y parvenir, et encores plus à s'y maintenir! en peine de contenter les poursuivans, en crainte de succomber par l'envie et mauvais office, hays, maudits des peuples, qui croyent dans les roses ceux qui sont dans les espines. Mais, disent-ils, c'est moyen de faire du bien à ses parens et à ses amis : ce sont les premiers qui se moquent de la peine prise. Nous avons de l'honneur, il est court et cher vendu; c'est un pauvre antidote contre les vers. Et quel honneur d'estre ce qu'un million sont? Chercherons-nous en ce monde ce qui n'y est poinct? Puis que nous sommes composez de quatre humeurs, dont le flegme et la melancolie ont la meilleur part, quoy que tout à souhait, si faut-il qu'elle regne avec les trois autres, et que le jour ne passe sans faire son effect.

Les plaisirs ne se goustent que par privation d'iceux; les privez de ces grands contentemens joüissent des moindres, avec autant de plaisir que les plus grands: chascun a son defaut en cette vie. Ceux qui ont des biens, ont faute d'esprit; ceux qui en ont, ont manque de commoditez; ceux qui ont les deux, ont de grandes maladies. Le souvenir du passé dont nous sommes descheuz nous tourmente. C'est un maigre soucy, puis qu'il n'y a de remede; ny le passé ny l'advenir ne meritent contrition, sinon des pechez commis. Tout se tourne en un instant; il faut faire provision contre les adversitez, pour les soustenir courageusement par prevoyance.

Mais, dira-on, en voilà qui s'advancent en richesses, grades et grandeurs: penetre comme ils y viennent, et combien ils dureront, et la peine qu'ils y souffrent. Quelle apparence de tristesse à ceux qui ont liberté et santé? Qu'est-ce qu'ont les roys que les particuliers ne puissent recevoir sans l'importunité à laquelle ils sont subjects, puisque la vanité, les grades et les honneurs sont mesprisables? Les vivres, les femmes, les chasses, les jeux, senteurs, musiques, habits, bastimens, lectures, conversations, compositions, se peuvent mieux posseder par les gentils-hommes mediocrement riches, que par leurs Majestez. Ce n'est pas là le mal d'où procede cette tristesse imaginaire, c'est la crainte du loup, la peur de la mort, la punition des pechez. Et bien il y faut pourvoir; n'avons nous pas les sainctes Escritures? y eut-il jamais meilleur ny plus salutaire remede en toute autre religion? une confession, une intention de bien vivre, un repentir, les bras de Dieu sont ouverts pour nous recevoir:

à quoy de bonne heure il se faut resoudre. La bonté et tranquilité de l'esprit est le supreme bien de tous autres; par iceluy se chasse toute crainte, se resout à se resjouyr et contenter, en servant Dieu et bien faisant.

Plusieurs ont de grandes tristesses et fascheries cachées, sans en chercher la cause ny le remede; elle advient par naturels accidens passez ou advenir : les hommes sont composez des quatre humeurs; la melancolie y a une grande part; en vain est cherchée la guerison à quelques-uns, cest humeur ayant gagné tellement le dessus des autres, qu'il les met hors de soy, et par excés les approche de pervertissement de sang et de la folie. Les medecins y cherchent les remedes par purgations, precautions et considerations, y ayant plusieurs medicaments qu'ils disent purger cest humeur noire; il est croyable que leur precepte et regime y peut servir, mais les bons discours davantage, qui sont encore plus puissants que leurs medicaments.

Tout consiste à cognoistre l'origine du mal, à quoy la musique, la chasse, les promenades, changemens d'air peuvent profiter et temperer le mal, lequel concurre avec les moindres accidents; tellement que, quoy qu'il se puisse faire pour les resjouyr, un refus, une parole mal interpretée, un presage, une superstition imaginaire les font retomber, ce qui advient par le defaut de nature. Mais quand la tristesse occupe les hommes d'entendement, et que par la longueur du temps elle a logé chez eux, ils s'en defont malaisément; il la faut guerir par raison et par discours, et chercher par frequentes demandes, argumens et

exemples de la déraciner. Si c'est la consideration de la mort, il ne faut craindre ce qui ne se peut éviter; l'amour de Dieu, la conscience nette, le repentir, la creance en ostent la peur, les livres sont remplis d'antidote contre icelle : il n'y a rien qui soit à regretter que les pechez commis.

La patrie est en servitude, la medecine des armes en est pire que la maladie, je servirois grandement à la delivrer : garde que tu n'ayes plus d'ambition que d'affection : chacun abonde en son sens, c'est l'egal partage des humains; tous croyent en avoir assez, et ne voudroient changer à un autre. Dieu peut susciter des hommes qui vaudront mieux que nous, et quand cela ne seroit, autant de tyrannie et d'exaction sur les peuples, autant de pechez effacez le souffrant patiemment. Si j'eusse fait cecy, si j'eusse fait cela, si j'eusse receu ou donné bon conseil, seulement fait ce qui estoit facile, j'estois eslevé en gloire, honneur, reputation et grade; mais il n'y a plus de remede, sinon celuy du fleuve d'oubly; nous ne voyons les accidens qui eussent suivy cette meilleure conduicte, et peut-estre fussent esté pires que ces resolutions. Nous n'avons plus de grandes charges ny estats, il ne se parle plus de nous, sommes en mespris; c'est advoüer la debte, et que c'est vanité et ambition qui nous portent, non le bien public.

Ce n'est pas le principal d'avoir des estats, c'est de les meriter, et ceux qui les possedent maintenant sans merite font perdre cette cupidité, marque en ce temps de faveur, et non d'honneur. En quelle peine sont-ils! le peuple les regarde comme des paysans parez de drap d'or, de robbes empruntées; toutes

les maledictions, les combles d'execration, leur effronterie honteuse se cognoist. Ils se sont attachez à un rocher dont ils craignent la cheute, à tout moment prest à tomber : quels deplaisirs, repentirs et craintes les environnent! pour un content, mille qui conjurent contre eux; ils s'enfuyent, ils se cachent, se destrapent, s'enferment; il n'y a assez de portes ny de galeries pour les sauver d'importunité. Grades si communs en tant de royaumes et republiques, les possedant sans merite et sans experience, ils apportent plus de honte que d'honneur, et ceste reputation dont les particuliers sont plus esloignez que la terre n'est du ciel, que les monarques ont mesprisé, se releguant dans des monasteres, et que Cesar mesme croyoit apres tant de victoires que la memoire s'en perdoit, en vouloit chercher d'autres : vaines comparaisons, et non propres à des particuliers qui vivent sous des roys dont l'honneur et reputation est si basse et si tost esteincte, qu'elle ne vaut d'y penser; mauvaise provision contre les vers : s'il faut acquerir nom, c'est en paradis où il faut esperer.

Que si les regrets s'estendent sur l'avarice, et de n'avoir acquis de biens, ou de les avoir perdus sans les laisser à leur posterité, il en faut peu pour nous, il ne faut que se resoudre selon iceux faire la despense; et quant aux enfans, il s'en perd plus pour leur avoir laissé trop de bien, source de voluptez, qu'autrement. La liberté perduë a ses resolutions, l'esprit ne se peut enfermer; le reconfort en Dieu, la consideration de l'autre vie fait tout souffrir patiemment, mesmes la douleur; goutes, gravelles,

coliques, s'endurent par grande resolution, esperant que Dieu nous les envoye pour purgation de nos pechez.

Reste le regret de l'honneur perdu, qui est le plus preignant des autres; s'il ne se peut r'acquerir promptement par genereuses actions, il se peut supporter n'estant advenu par nostre faute; et quand il advient par icelle, s'il n'y a point de remede, il faut se reconforter promptement en ce qui est du christianisme, qui apprend à endurer toutes injures, et laisser la vengeance à Dieu : le principal honneur gist à ne l'avoir offencé, car, quant à celuy du monde, pensant à la mort, il ne doit estre pour rien conté.

Grande ignorance de chercher des plaisirs, des bonnes nouvelles, des passe-temps et voluptez qui ne sont point en ceste valée de misere, et de s'ahurter à tous inconveniens; les proches hayssent, les parens plaident, tous les hommes font du pis qu'ils peuvent. Je suis calomnié et accusé faussement, je n'ay receu que des ingratitudes de ceux que j'ay bonifié; tout cela se peut vaincre en un instant à ceux qui ont de l'esprit. Divertissons-le du monde, puis qu'il n'en vaut la peine; voyons que tous les hommes ont des deffauts : celuy qui a l'entendement n'a point de bien, le riche peu de santé, le vertueux des envieux, des ennemis; chacun a son fleau, et nul n'en est exempt; tel est jugé heureux qui en est bien loing. Ne regardons à ceux qui sont mieux que nous, mais à ceux qui sont pis; combien de pauvres, de malades, d'affligez et endebtez, qui voyent perdre leur bien devant eux! et puisque tout se doit perdre, faut-il regretter ce qui dés cette heure mesme, considerant ce peu de

temps que nous avons à en jouyr, ne peut estre appellé nostre.

Resouvenons-nous des perils evitez, des douleurs, des maladies passées; remarquons jusques aux moindres plaisirs qu'avons eu, qui nous sera un grand reconfort; et apres avoir fait ce que nous pouvons et devons, Dieu fera le principal. Examnions-nous et decidons toutes les poinctes de ces regrets et ennuis qu'il faut vaincre par prudence; compensons les deplaisirs presents par les contentements passez, par les charges, honneurs, victoires et prosperitez obtenues, à la cognoissance que tant d'autres sont peris, porté des charges honorables sur des eschafaux honteux : ceux qui estoient heureux en honneurs, en grades, en biens, qui prosperoient, que tout le peuple suivoit et aplaudissoit, qui commandoient glorieusement, je les ay cherché, ainsi que dit le Psalmiste, et je ne les ay peu trouver; les escueries de Carthage sont vuides d'elephans, les chambres dorées d'habitans, et tout est tombé en ruine. Tançons ces vanitez de peu de durée : au contraire le deplaisir, la douleur n'est pas sans contentement; nous avons merité plus que nous ne souffrons, ce qu'endurant patiemment, c'est autant d'acquitement et purgation de nos pechez. C'est encor un reconfort à ceux qui n'ont rien de n'avoir rien à perdre, estimant ce reste de santé et liberté que nous possedons; prenons garde que nous ne portions le mal avec nous par inclination et mauvaises habitudes. Confessons et cognoissons que ceux que Dieu a doüé de bon entendement et jugement peuvent remedier à tous inconvenients, et se décharger de ceste tristesse et plaintes qui diminuent

et alterent la santé de l'esprit et du corps, et qui est entierement deplaisante à nostre Seigneur, auquel seul il faut avoir recours.

L'honneur est malaisé d'obtenir aux particuliers et hommes privez; s'ils entreprennent contre les tyrans, pour le bien du pays, ils ne le peuvent aisément sans avoir charge d'eux; ce qu'ayant, c'est perfidie de les tromper, n'estant ceste regle generale receüe, que le serment de la patrie esteint celuy des maistres et bienfacteurs. Il n'est pas permis à un particulier d'entreprendre de regler un Estat; il s'en trouvera plus qui diront qu'il faut laisser faire Dieu, qui envoye les mauvais superieurs pour les pechez du peuple, que de ceux qui seront d'advis de les opprimer par force: nostre Seigneur les ostera sans avoir affaire de nos armes, mais bien plustost de nos larmes et amandement de vie.

Le bon ou mauvais succez fait juger faussement l'entreprise juste ou injuste, selon l'evenement. Brutus et Cassius, gens de bien, sont declarez meschans pour avoir esté vaincus, et Cesar, qui estoit usurpateur, homme de bien parce qu'il est victorieux : Laurent de Medicis, qui tua son cousin Alexandre, oppugnateur de la liberté de Florence, se perdit par le mauvais succez qui en suivit. La royauté tombe rarement aux personnes privées; le droict de succession leur manque, et ne leur reste que l'usurpation et election, pour laquelle il faut estre vertueux de race illustre. Il n'y a que le papal, l'Empyre et la Poulogne où les coronnes se puissent aspirer : et quant à l'usurpation, elle est tres-difficile, et encore plus de s'y maintenir; tous plaisirs l'abandonnent, le soupçon et la

crainte l'ensuit. Combien seroient les diademes desdaignez s'ils estoient bien cogneuz! combien qui y sont montez voudroient estre au pied de l'arbre! Le roy Henry III souhaittoit avoir dix mil livres de rente en paix. Et quand bien on seroit roy, depuis le commencement du monde il y en a eu un million : seroit un beau grade s'ils commandoient aux montagnes, rivieres et bestes, ou qu'ils fussent immortels; ils ne sont roys que de leurs especes. Commander à un royaume et à sa maison, il n'y a difference que des limites; et si on desire estre grand pour laisser memoire de soy, il faudroit avoir acquis autant d'honneur que ceste trentaine de Grecs et Romains dont Plutarque a escrit, et outre cela avoir les historiens amis; sinon ils font du bon roy Minos le prince des enfers. Commandant en Normandie, voulant qualifier un menteur, je le nommois historien : adage qui a depuis eu cours par la France. L'argent noircit ou rougit le papier. Le sieur de Tavannes (duquel j'escrits) estoit trop genereux pour en donner, aussi les historiens en ont peu fait de mention au respect de ses merites. Les aveuglez d'ambition se font croire estre ceux de qui on a fait mention; plusieurs ont changé de noms : si j'avois merité d'estre escrit, une partie seroit sous le nom de vicomte de Ligny, puis vicomte de Tavannes, par fois capitaine de gendarmes, tantost colonel de chevaux legers aux guerres du Dauphiné, gouverneur d'Auxonne, d'Auxerrois, de Normandie, de Bourgongne; mareschal de camp, mareschal de France nommé, et depuis retourné à ce nom de vicomte de Tavannes, par le mespris et desdain que j'ay fait de toutes les charges et grades de France, qui sont en vente au prix d'argent, donnez

à des personnes sans merite ny honneur. C'est pourquoy j'ay peint en ma galerie ce mot : C'EST HONNEUR, C'EST ESTAT N'AVOIR EN CE REGNE NY CHARGE NY ESTAT. Les siecles, les regnes sont differents ; la posterité regardera de quel temps les gentilshommes sont esté pourveus aux charges honnorables, mespriseront ceux qui les ont obtenuës au temps qu'elles se vendoient et se donnoient à personnes indignes ; qui estoit une marque honteuse à ceux de vertu et de courage qui les possedoient ou poursuivoient en ce temps-là.

C'est peu d'ambition de desirer de gouverner les roys ; ils peuvent pourvoir aux charges pour acquerir de l'honneur, non le donner ; il depend de nous : mieux vaudroit la reputation du gain d'une bataille ou d'une ville, que gouverner leurs Estats sans merites. Si les connestables, mareschaux de France et officiers de la coronne resuscitoient, il y en auroit un million. Pour acquerir ces grades par faveur, l'on est subjet à crainte, querelles, soupçon, perte de liberté, envie, incommodité ; une fois obtenu, contrainсts s'enfermer contre l'importunité, se voir donner au diable, plusieurs conspirent contre eux. S'ils sont capitaines, ils sont en crainte d'acquerir trop de gloire, trop de reputation, trop d'amis, qui est la mort et ruïne de ceux qui vivent sous les roys. Les Français, imitateurs des singes, montent de branche en branche, et à la plus haute monstrent le derriere ; plusieurs, sans y penser, se perchent si haut qu'ils ne peuvent descendre. Le sieur de Tavannes, gouvernant la France durant les six mois devant sa mort, regrettoit la vie privée de laquelle la hauteur de son grade l'empeschoit. Un Spartain à Athenes, voyant condamner à l'amande un citoyen

qui ne se mesloit de rien, requeroit de voir celuy qui estoit pris pour vivre heureusement, d'autant qu'en la ville de Sparte il estoit defendu de se mesler des affaires. Je remercie Dieu, qui m'a donné moyen de vaquer à son service, pour avoir esté condamné à ne rien faire, selon la loy des Lacedemoniens, pratiquée maintenant en France contre ceux qu'on presume avoir quelque esprit. Le roy Henry IV me confina chez moy, pour estre fils du sieur mareschal de Tavannes, que l'on dit avoir esté du conseil de la Sainct Barthelemy, pour avoir esté de la Ligue, et estre accusé à tort d'avoir de l'entendement, du credit, et pouvoir entreprendre, où je suis comme ceux qui sont dans les machines, voyans ceux qui tournent les roües d'icelles, et partant n'en admirent point les effects, ainsi que ceux qui par leur peu d'experience ne voyent que le dehors.

Je considere les officiers et mignons des roys, non en l'estat qu'ils sont maintenant, mais à celuy auquel ils seront d'icy à cinquante ans. Mon imagination voit le corps au travers de l'habillement, la poudre, la pourriture dans l'or, me souvenant du verset : Je les ay cherchez, et ne les ay peu trouver. Je demandois : Où sont ces corrompus medecins d'Estat? où ces generaux d'armées inimitables, ces financiers insatiables? combien ont-ils eu plus de mal et de regret de mourir, que ceux qui estoient de basse condition! et ne leur est resté qu'une grande reddition de compte devant Dieu, dequoy sont exempts ceux qui n'ont rien possédé. Un esprit solide leur eust dict : Gardez vos teriaques, vos habits de comedies (mais plustost de farce), qui ne durent qu'une année; laissez-moy vivre

et mourir à mon aise, et r'habiller par repentence et prieres mes fautes passées. Il ne faut couvrir l'ambition sous ce mot, que nous ne sommes pas naiz pour nous mesmes. Dieu n'a besoin de nous, il en suscitera assez d'autres pour executer ses commandements : la honte est assise aupres de l'honneur, l'un succede souvent à l'autre; ils dependent plus de fortune que de nous. Si les honneurs et charges viennent, ils se peuvent recevoir, non pour principal but, qui doit estre à servir Dieu seulement, ains pour s'en departir legerement sans ennuy. Si l'inclination rend les esprits malades, ainsi que ceux qui prennent plaisir à se faire fouetter le visage à courre le cerf, d'autres à user leurs corps apres une balle de laine, ou qui prennent la tempeste pour tranquillité, ainsi que les hydropiques et desgoutez boivent et mangent ce qui leur est contraire, ils se doivent faire guerir par les sages.

[1556] L'obeyssance filialle, la persuasion des Anglais et le desir de s'affermir en ces nouveaux Estats, faict proposer la trefve au roy Philippe. Le roy Henry l'accepte, ou plustost le connestable, qui gouvernoit, craignant que ceux de Guise establissent leur credit par armes. La duchesse de Valentinois, maistresse du Roy, y consent pour avoir plus de moyens de recouvrer argent : la trefve pour cinq ans est publiée le quinziesme fevrier. Les factions de Montmorency et de Guise croissent : madame de Valentinois, liée d'amour au connestable et d'alliance à M. d'Aumalle, tient le milieu et esloigne la Royne des affaires et de son mary, encores qu'elle n'eust rien de beau par dessus elle, non sans soupçon de sortilege. La Royne s'en plaint au sieur de Tavannes, qui offre couper le

nez à madame de Valentinois: elle luy objecte sa perte; il respond qu'elle luy seroit agreable pour esteindre le vice, malheur du Roy et de la France. La Royne le remercie, se resout à patience. Villegagnon, par le commandement de l'admiral, descend au Peru (1), assisté des ministres huguenots. Dieu ruïne ses desseins et le renvoye en confusion. Carafe, pape, nommé Paul quatriesme, faict ennemy des Espagnols par la mort de Scaigne Colonne, son parent, estranglé au chasteau de Naples, et autres injures receües d'eux, estans ses predecesseurs partizans d'Anjou, au royaume de Naples, Charles Carafe son parent estant au service des Français, le porte sous la faveur d'iceux à recouvrer Naples. L'Espagnol en garde se pourvoit des soldats : Sa Saincteté, pour n'estre prevenu, en remplit Rome, desarme les suspects, prend le cardinal de Sainct Flour, Camile Colonne, et saisit leur chasteau : ils implorent l'ayde du roy Philippe, lequel secourt Marc Antoine par le duc d'Albe, reprend avec les chasteaux plusieurs territoires de l'Eglise, met le Pape à l'estroict. A ce malheur se joinct la reconciliation d'Octave Farnaise avec le roy d'Espagne, sans qu'iceluy eust esgard que l'Empereur estoit autheur de la mort de son pere en l'entreprise de Ferrand de Gonzague, et qu'il tenoit son salut de France: il reçoit Plaisance et le revenu de Novarre, et s'accorde avec l'Espagnol.

(1) *Villegagnon descend au Peru :* Villegagnon (en 1555) n'alla point au Pérou, mais il forma dans le Brésil une petite colonie de Protestans. Il y bâtit un fort auquel il donna le nom de Coligny. Sa colonie fut dispersée par les Portugais. De retour en France, il se fit catholique, s'attacha aux Guise, et les Protestans n'eurent pas de plus grand ennemi.

Les vieux experimentez en sain entendement peuvent par prevoyance donner des preceptes infalibles, l'ancienneté des esprits prophetise l'advenir par le souvenir du passé.

Dieu veut que sa religion soit preschée par tout le monde; il n'a permis que les infectez d'heresie s'establissent aux Indes : ce seul sujet est cause que la France n'y a point de part.

Les grands proposent leur profit particulier à toutes injures ou bien faits receus, quelques grands qu'ils soient : les parens et alliez sont faciles à reconcilier aux despens de ceux qui s'y fient. Meritoirement les Espagnols demandent de grandes asseurances ou des places à ceux qui implorent leur secours; les reconciliations advenans, il ne leur reste que la perte de leurs soldats et de leur argent; ce qu'ils ont experimenté en la ligue de France, et qui les rend plus tardifs à y employer leurs doublons, ayant tenté en vain de la diviser et d'en prendre leur part.

En juin arriva en France Charles Caraffe, faict nouveau cardinal : il demande secours contre les Espagnols de la part du Pape son oncle, excite le Roy par l'exemple de ses predecesseurs, protecteurs du Sainct Siege, facilite la conqueste de Naples et de Milan. Sa Majesté, accoustumée se faire porter par autruy, ne peut marcher de luy-mesme, parle au connestable, qui, en dessein contraire, veut la paix pour abaisser ceux de Guise et favoriser le duc de Savoye. Madame la connestable sa femme, sortie du bastard de Savoye, la race de Coligny, yssuë de Bresse, l'inclinoit au Savoyard, et luy faict remonstrer l'interest de la foy rompuë à Sa Majesté.

Le cardinal, rebuté de luy, s'adresse à la seconde faveur, qui estoit MM. de Guise, les comble d'esperance du royaume de Naples, qu'il disoit apartenir à leur maison, à cause de René, roy de Sicile, et leur promet assistance. M. de Guise employe ses amis, M. le Dauphin par la royne d'Escosse, madame de Valentinois par M. d'Aumalle son beau-fils, qui gagne par amour le Roy, en fin le connestable, d'autant plus que son fils de Montmorency se vouloit defiancer à Rome d'avec une fille de Pienne, et que c'estoit envoyer son ennemy M. de Guise en Italie, cymetiere des Français. La Royne ayde à ce voyage, hayssant le duc de Ferrare, et pour l'amitié de Strosse son parent, qui desiroit la guerre. Le secours du Pape resolu, le bruit fut semé faucement que les Espagnols avoient failly de prendre Metz et Bordeaux, qu'ils avoient mal traicté les prisonniers : dequoy M. de Boüillon (1) estoit mort en prison, par vengeance de la haine ancienne de ceste maison avec l'Empereur.

Le Pape promet des vivres, de l'artillerie, huict mil hommes de pied et huict cens chevaux legers. Le duc

(1) *Monsieur de Boüillon :* le maréchal de La Marck, dont il est ici question, étoit fils du maréchal de Fleurange; il avoit épousé la fille de la duchesse de Valentinois. Enfermé à l'Ecluse, où son père avoit été prisonnier, il souffrit la captivité la plus rigoureuse. S'il faut en croire le continuateur de Paradin, *il fut mis dans une si estroite géole, faite en façon de cage, qu'il n'avoit moyen d'estre aydé d'un seul valet, quelque maladie qui lui survînt.* Sa femme et sa fille offrirent une rançon de cent mille écus : il fut convenu que, s'il mouroit avant qu'elle fût acquittée, les deux princesses se mettroient au pouvoir de l'Empereur. A peine fut-il sorti de prison, qu'il éprouva de vives douleurs : il mourut, dit-on, empoisonné, deux jours après être arrivé à Guise. *C'est ainsi,* dit l'ancien historien, *que, sous couleur de rendre un homme vif, on s'assura de la rançon d'un mort.*

de Ferrare, allié avec M. de Guise, commande à toute ceste entreprise, avec huict mille Suisses, quatre mille Français et douze cens hommes d'armes. Les sieurs d'Aumalle, d'Elbeuf, de Nevers et plusieurs seigneurs l'accompagnent. Le sieur de Tavannes est faict mareschal de camp, charge qu'il n'accepte sans estre fort prié du Roy, duquel seul il dependoit. Sa Majesté le congedie à son regret : le gouvernement de Bourgongne avoit esté donné par la faveur de madame de Valentinois à M. d'Aumalle. Les premieres armées, ausquels courent les plus valeureux, inclinent le sieur de Tavannes en ce voyage d'Italie : pour tesmoignage que le Roy croyoit du tout à luy, il luy donne la lieutenance de Bourgongne, vacquant par la mort du sieur d'Espinart, dequoy il laisse la charge au sieur de Villefrancon son frere.

Anciennement il n'y avoit point de gouverneurs aux provinces de France; les seneschaux et baillifs y commandoient, les mareschaux de France à la guerre estoient employez au pays et frontieres où elle se faisoit. L'inconstance et importunité française fit creer aux roys des gouverneurs qui furent long temps sans lieutenans, lesquels en fin ils creerent pour commander en leur absence. Les roys, jaloux, voulurent que lesdits lieutenans se dissent lieutenans de leurs Majestez, et non des gouverneurs, les choisirent plus ennemis qu'intelligens d'eux. Le sieur de Tavannes les mit hors de page; il disposoit de tout en l'absence du gouverneur, sans l'en advertir. M. d'Aumalle arrivant en Bourgongne, apres qu'il l'avoit veu une fois, il se retiroit en sa maison, et retournoit en la charge quand ledict sieur estoit dehors, conservant son autorité. Il se

moquoit des affaires du gouvernement et de ceux qui en font les empeschez, disoit qu'à temps de paix il n'y avoit à s'empescher pour une heure la sepmaine. Les estats des gens de guerre se dressent au conseil du Roy, la cour de parlement exerce la justice, les finances sont interdictes aux gouverneurs; ils ne sont necessaires et peuvent nuire, prenant party contraire à Sa Majesté, peuvent preparer les armes et prendre les villes avant que d'estre aperceuz : le roy Henry IV, pensant y remedier, a quatre lieutenans generaux en Bourgongne en ce temps que j'escrits, qui du vivant du sieur de Biron n'osoient rien sans luy, pour le peu de courage qu'ils avoient, la Bourgongne jugée d'importance, pour les derniers mouvements qui en sont esclos en France et pour ceux advenus il y a sept vingts ans contre les ducs de Bourgongne. Sa Majesté recherche des remedes, à l'exemple des Huguenots, qui separoient les commandemens à plusieurs; ce qui aporte d'autres inconveniens. Il seroit mieux oster tous les gouverneurs et lieutenans generaux de France, tenir la justice en force, et que les bailiifs advertissent le Roy de ce qui se feroit en leur baillage, et aux guerres employer des mareschaux de France par commission, ou seigneurs signalez aux gouvernements, pour tant que la necessité le requerroit; que si c'est un mal volontaire, faire les gouvernements triennaux, ainsi que l'Espagnol et Venitiens, qui s'en treuvent bien.

[1557] M. de Guise arrive à Turin, hasté du Pape qui avoit perdu Ostie et toutes les places d'alentour de Rome, nonobstant la deffence de douze cens Français coulez à Rome sous les sieurs mareschal de Strosse et Montluc. Le sieur de Tavannes, commandé par

M. de Guise, se presente à Valence, ville du duché de Milan, les laisse tirer les premiers à ce que la rupture de la trefve vinst d'eux; faict des trenchées et approches, rembarre les sorties de plein jour, use de menaces, augmentées par l'arrivée de M. de Guyse. Palvoisy, avec deux mil arquebusiers dans la ville fortifiée, estonné, se rend sans coup de canon; en consequence la trefve est rompuë entre les roys : M. de Guise est blasmé que ce soit pour si peu d'effect, qu'il la falloit rompre ensemblement en Picardie.

Le mareschal de Brissac conseille d'attaquer Milan : M. de Guise ne le croit, marche vers Rome, donne courage au Pape de reprendre plusieurs petites villes. Sa Saincteté faict une trefve pour attendre sans peril M. de Guise; et le duc d'Albe l'avoit accordée pour avoir temps d'aller mettre ordre à Naples. Le marquis de Pesquaire tente en vain faire effect sur l'armée de M. de Guise, pour le bon ordre du logis fait par le sieur de Tavannes, mareschal de camp. Le duc de Ferrare, general de l'Eglise, joinct M. de Guise, avec peu de force; s'excuse du voyage de Naples sur la conservation de son duché, conseille à M. de Guise d'aller à Rome. Le cardinal Caraffe, au contraire, luy donne advis d'entrer par la Marque d'Ancone au royaume de Naples; M. de Guise se plaint du peu d'apareil du Pape et de son pourparler de paix, et ne s'ose enfoncer dans le royaume de Naples sur les belles promesses de Caraffe.

Apres avoir pris Scapoli, assiege Civitelle, qui, bien munie et mieux deffenduë, le desespere de la prendre; indiscrettement se plaint du Pape au marquis Antoine Caraffe, l'injurie et frappe d'un plat d'argent, lequel

offencé se retire sans congé; grande imprudence, d'offencer celuy dont la pluspart de l'entreprise depend, et qui peut entierement nuire. Le duc d'Albe approche pour lever le siege, advance trois cens chevaux et cinq cens Espagnols fantassins, sous dom Garcy de Tolede, pour jetter dans Civitelle; les sieurs de Tavannes, vidasme de Chartres et Sipierre les defirent heureusement. Tous les Espagnols qui y estoient furent tuez ou pris; leur maistre de camp, Pierre Henry, presenté prisonnier par le sieur de Tavannes à M. de Guise, lequel tost apres contrainct lever le siege, offre la bataille au duc d'Albe, qui la refuse, esperant à l'accoustumée la ruyne des Français par temporisement. Le comte Petilanes, Jules Ursin, prindrent quelques places pour le Pape, sur Antoine Colonne, en la campagne de Rome. Marc Antoine fortifie Salimes; le duc d'Albe le secourt, defait le comte de Popoli, et remet le Pape à l'estroict, qui mande M. de Guise, lequel s'approchant de Rome, cognoist la foiblesse de Sa Saincteté et du duc de Ferrare, qui avoient plus besoin de secours que d'en donner. Les deux factions des Colonnes et d'Ursin desirent la conservation du Pape par la paix.

M. de Guise recognoist tard son entreprise appuyée sur gens foibles, l'espoir du Turc frivole, sa descente à Naples empeschée par Contignac, ambassadeur de France à Constantinople, qui trompoit son maistre et estoit corrompu par le roy d'Espagne. M. de Guise se repent d'avoir creu ceux qui sont accoustumez d'appeller les Français pour (sous eux) faire leurs affaires, les trahir à la fin, et se reconcilier: il advertit le Roy du pourparler de paix, qu'il falloit plus de forces

pour faire effect à Naples, et ne se fie qu'en soy-mesme. Il eust esté mieux de croire le sieur de Brissac: attaquant Milan, les forces de M. de Guise estans entieres et proche du secours de France, il eust forcé le duc d'Albe de quitter Rome pour venir secourir Milan, où il ne fust esté à temps, ou bien il l'eust contraint à la bataille. Les Caraffes eussent mieux aymé le royaume de Naples pour eux que pour M. de Guise; ils l'avoient demandé foible, à ce qu'il dependist d'eux. Cependant que Sa Sainctetė traicte, et que M. de Guise attend nouvelles de France, se fit un duel entre Poulaigne, français, et un Italien, par permission de M. de Guise, contre l'advis du sieur de Tavannes, qui le mena au combat : le Français eut du pire. Peu auparavant, en l'an 1555, le sieur de Brissac permit de rompre des lances à M. de Nemours, MM. de Vassé, et de Traves français, contre le marquis de Pesquaire, de Malespine, et dom Albe; les princes faillirent d'atteindre, et les deux Imperiaux tuerent les deux Français : l'honneur fut aucunement recouvert par Mouchat, qui perça de bende en bende le comte Caraffe, neapolitain, nepveu du Pape.

La quantité de places nouvellement fortifiées en Italié la fait croire de plus difficile conqueste qu'elle n'estoit anciennement : les remparts ne gardent les villes, mais bien le cœur des aguerris. Nos Français gardent des jardins, les Italiens perdent des forteresses; ils s'estonnent en un chasteau de Milan, et permettent de plain jour escheller des bastions par faute d'aguerriment. Les Romains par iceluy ont acquis la domination du monde, et par faute d'estre aguerris sont vaincus aujourd'hui : les terres portent les vignes et

chevaux meilleurs, selon la bonté de la situation. La vaillance croist par tout : n'estant de l'opinion de ceux qui dient les habitans des pays froids avoir plus de courage, parce que le froid chasse le sang aupres du cœur, qui eschauffe leur resolution. Les Espagnols, venant de pays chauds, subjuguent partie du monde : l'ordre observé parmy eux en est cause. Charles VIII subjugua l'Italie aisement ; les Italiens, plus aguerris, prennent le Roy à Pavie : à l'abordée les Français feront des miracles en Italie ; si la guerre continue, les Italiens, necessitez d'apprendre l'art, les en chasseront, pour peu d'ayde estrangere qu'ils ayent ; et si les Français deviennent oysifs (comme ils en sont en chemin) et que les Italiens s'aguerrissent par autres guerres, ils feront en France ce que les Romains y ont fait. Je concluds que l'aguerriment et continuation des guerres est source des conquestes et victoires.

L'aguerriment se change journellement ; l'experience fait cognoistre le dangereux prejudice de la perte des batailles, qui est la perte et ruïne des provinces, quelquefois des royaumes, estant la reputation perdue, laquelle maintient les Estats, qui esbranlée donne naissance aux revoltes et accroist les ennemis. Cela cogneu fait que toutes les nations s'empeschent de cest hasard, n'estant les victoires asseurées au plus grand nombre, ny quelquefois aux mieux ordonnez, y ayant des evenemens non preveuz : la fortune, le malheur, ou, à mieux dire, nos pechez dominent. C'est ce qui a fait avoir recours aux anciennes formes des Romains, qui fermoient leur camp avec des pallis qu'ils portoient avec eux, et apres l'entouroient de fossez ; les Allemands les environnoient de chariots, et le grand Turc

faisoit un fort au milieu de son armée. Tellement que ceste invention de se retrancher n'est pas nouvelle, ains imitée des anciens, et fort usitée en Flandre en ces dernieres guerres avec facilité, pour estre non seulement la terre aysée à remuer, ains aussi le pays plein de canaux et de fossez, et naturellement fort; et se sont tellement duicts à ces retranchements en Flandre, qu'ils n'ont point craint d'assieger des villes, approchant en forces esgales à leurs contraires, se retranchant tellement, et fermant de fossez tout leur camp, qu'à mesme temps ils assailloient la ville, et ne pouvoient estre forcez de lever le siege, ny dans leur retranchement. Ceste forme de camp fermé et fortifié n'est assaillie par ceux qui sont vrayement capitaines, puisque mesmes ils entrent en consideration ne devoir assaillir une armée qui auroit pris la scituation forte, ou la poste advantageuse, quoy qu'ils ne soient retranchez. La Flandre, le Milanais, la Savoye, les montagnes de Dauphiné, sont pays propres pour les retranchements, non si utiles aux guerres de France, où les campagnes sont grandes et ouvertes.

Quand il faut changer les logis de l'armée du matin au soir, les retranchements sont mal-aisez d'estre faicts si soudainement; et quant aux pallis portez par les soldats et plantez à la haste, ne demeurans couverts de l'artillerie, ils ne servent pas. Pareillement le fossé bas et non parfaict ne couvrant la terre jettée au dedans des coups d'artillerie, il est dangereux de courir la mesme fortune que l'armée du Pape et des Espagnols fit à Ravenne, là où, n'estans leurs fossez parfaicts et bien couverts, M. de Foix les contraignit à coups de canon d'en sortir et venir à la bataille desadvanta-

geusement, parce que les evenements qui adviennent contre les desseins projettez avant le combat, apportent souvent un grand desordre, pour ne s'estre deliberé contre ce qui se peut presenter.

Les pallis enchaisnez peuvent servir pour soustenir la force de la cavalerie qui viendroit troubler l'armée avant que la fortification fust faicte. Et comme ils ne sont suffisans, le mieux est de promptement faire les fossez et rempars en telle profondeur que la terre qui en sort puisse eviter le danger de l'artillerie; ce qui ne se peut faire bien promptement en quatre heures, comme le duc de Palme fit devant Lagny, lequel s'ayda des branches des arbres et fascines, qui est le vray moyen d'hausser incontinent un rampart.

La defence de ces camps fermez est en divers advis : aucuns disent que dix mil hommes se peuvent defendre contre quinze mil, qu'il est necessaire de mettre l'armée foible en bataille au milieu du camp fermé, et tenir seulement des mousquetaires et arquebusiers dans les poinctes et au flanc; que les ennemis ne peuvent passer les fossez qu'en desordre, et que, trouvant des gens en bataille bien ordonnez, ils sont aisement defaicts et rechassez dehors, entant qu'ils voudroient s'ingerer de passer le fossé et rempart pour venir au combat. Les autres disent qu'il faut defendre les remparts du camp fermé, comme on defendroit une muraille d'une ville assiegée : à quoy il s'objecte que si le rempart estoit gagné estant defendu de toute l'armée, qu'elle seroit en grand peril. Je croirois qu'il faut defendre les flancs et les poinctes avec la mousqueterie et piquiers d'escadrons vollans, qu'il ne faudroit jamais quitter; avoir aussi des arquebusiers et

mousquets sur les courtines, mais tenir tous les bataillons de gens de pied et les escadrons de gens de cheval en bon ordre dans le camp fermé, sans en tirer les soldats que par ordonnance et au besoin : ces camps ainsi fermez, il y a peu d'apparence qu'ils soient assaillis, et moins forcez. Estant repoussez d'un effort imprudemment tenté, le succez en advient du debandement ou de la defaicte des audacieux entrepreneurs, ainsi qu'il en advint à La Bicoque.

Les regles de l'ancien aguerriment faillent, à ce que nous tenons que, deux armées en presence, celle qui desempare la premiere court fortune. A quoy M. le duc de Palme remedia devant Codebec : il deloga en presence, mais ce fut de nuict, et apres avoir choisi une place de bataille où il se pouvoit rendre avant que les ennemis s'apperceussent quasi de son deslogement. Si ay-je opinion, principalement en France, là où les fossez et retranchements naturels ne sont si frequents qu'en Flandre et Milanais, qu'une armée estant suivie le lendemain qu'elle desloge, et n'ayant loisir de se retrancher, joint à la mauvaise opinion que les soldats ont d'une retraicte, qu'estans suivis de bonne heure se pourroit apporter du desordre à l'armée qui faict retraicte.

Anciennement les armées de France, d'Espagne, du Pape en Italie, ne demeuroient que fort peu de temps en mesme estat, et faisoient des progrez ou pertes bien tost, par guain ou pertes de batailles, sieges de villes en presence des ennemis, et autres desseins, qui donnoient l'advantage de la guerre bien tost à un des partys. Dernierement en Flandre, et à ceste heure en Savoye, les armées font des camps fermez, se retran-

chent les uns aupres des autres, s'empeschent d'entreprendre l'un sur l'autre, et font durer la guerre; ayant chacun deux grandes provinces au dernier d'eux qui les fournissent et de vivres et d'argent, y ayant de main gauche et de main droicte en Flandre le païs fort traversé de fossez, et en Piedmont de montagnes: tellement qu'ils ne peuvent quasi passer que l'un aupres de l'autre, avec de tres-grandes incommoditez. Et quand ils pourroient s'enfoncer dans le païs l'un ou l'autre, laissant une armée derniere, s'ils ne trouvoient à vivre dans la campagne, où il faut qu'ils se tiennent serrez, et n'y ayant ny villes ny forts qui les favorisassent, ils se trouveroient empestrez. Si sans intelligence ou faveur de villes il falloit s'advancer, il faudroit que le païs eust commodité de les nourrir, ou que ce fust en temps de moissons, ou que l'on fust asseuré de prendre incontinent de grandes bourgades ou villes mal fermées, pour avoir commodité des vivres.

Les anciens, quand lês grandes armées se trouvoient à front l'une l'autre, ils jettoient des aisles et des tranchées, faisoient des tours de bois ou petits forts de trois cens en trois cens pas, et taschoient, par ces longues aisles et fossez qu'ils faisoient à l'entour du camp des ennemis, de leur coupper le chemin des vivres, estendant ces fortifications sur tous les costez, et jusques au derrier. Et estoit à croire que ceux qui faisoient ceste entreprise estoient beaucoup plus forts et mieux aguerris que ceux qu'ils entouroient: ce qui seroit trop difficile en ce temps, tant pour l'impatience que pour l'artillerie.

Resteroit donc maintenant, ce semble, si deux armées

quasi de pareille force estoient fortifiées à une mousquetade l'une de l'autre en plaine egale, et qu'ils fussent esté si advisez qu'il n'y eust point d'eminence de part ny d'autre, parce que, s'il y en avoit une, l'advantage seroit du tout du costé de celle qu'elle seroit; et celuy qui seroit le plus fort d'artillerie et de munitions pourroit faire un grand et haut cavalier de terre et de fascines, lequel, commandant dans le camp ennemy, les pourroit desloger.

Et au lieu des tours que les anciens faisoient, ceux qui sont en plus grand nombre dans les camps peuvent construire des petits forts de cinq cens à cinq cens pas, pour entourner et incommoder les ennemis, ou leur donner sujet de les attaquer, et par ce moyen venir à la bataille.

Ceste façon de guerre sera malaisement usitée en France, pour le grand espace des campagnes et incommodité de vivres; et ne pourroient les armées estrangeres esloigner les frontieres, et seroient contraincts d'user de combat, qui est une grande incommodité quand les armées y sont reduictes; et les plus fortes contraindroient bien tost les plus foibles à desloger en presence, leur coupant les vivres. Je ne dis pas que les armées ne puissent tousjours vivre en France, qui est si abondante en vivres, pourveu qu'elle marchast quasi tousjours; mais je dis que, marchant pour vivre, ils ne se pourroient retrancher valablement et seroient bien tost contraints à la bataille. Ainsi le mieux seroit, pour une armée estrangere, ne s'enfoncer point dans la France, et l'assaillir pied à pied, ne laissant derrier ny villes ny forts, qui pourroient estre tousjours secourus de vivres de leur pays et pro-

vince. Fors et excepté pourroient-ils marcher en avant, s'ils n'avoient bonne intelligence et fussent joincts à quelque faction de France qui possedast des villes, mesmement sur les rivieres.

En effect, les camps fortifiez pour le mieux doivent estre des deux parts du costé des ennemis sur des colines ou petites montagnes, qui empeschera l'artillerie ennemie qui est au bas de contraindre à sortir pour la bataille. Ou si le retranchement est en plaine, et non à l'espreuve, s'ils ne veulent sortir, il faut que les capitaines trouvent du couvert, ou qu'une partie des soldats se couchent par terre et endurent patiemment la fureur du canon jusques à la nuict, qu'on pourvoira au changement de logis ou à donner la bataille.

Les secretaires, agens et negociateurs de ceux de qui nous dependons, ne se doivent mescontenter, ny accuser, sous esperance de mieux traicter avec leurs maistres, vers lesquels lesdits agens sont establis, et ont cognoissance de leurs humeurs, et feront tousjours trouver les deportemens de ceux qui les blasment desagreables et mauvais aux princes leurs maistres, encore que ce soit contre l'utilité d'iceux, parce que leurs maistres les croyent, et un simple mot qu'ils escrivent à leurs amis ruïne ceux qui les veulent ruïner. M. du Maine, traictant avec l'Espagnol, mescontenta dom Diego Divarro pretendant traicter en Espagne et le faire revoquer de sa charge : dom Diego, par ses amis, ruïne M. du Maine, le met en soupçon ; et fut renvoyée toute la negociation et traictez audit dom Diego, croyant les souverains esloignez ne pouvoir decider si bien les affaires que leurs agents qui les

cognoissent, ausquels ils sont presents, qui fait qu'ils se reglent selon leur advis ; il faut gagner l'agent, qui veut joüir du maistre.

En plusieurs duels qui se sont faicts en Italie, les Italiens ont egalé les Français ; leur artifice, adresse et subtilité est plus grande, d'autant plus que les Français les passent de vaillance : ils ne se jettent au combat sans sçavoir quelque finesse qui egale le courage des Français, sans laquelle ils seroient tousjours vaincus, pour estre lesdicts Français plus courageux qu'eux. C'est pourquoy je leur conseillerois (s'ils avoient l'election des armes) de se battre à pied et en chemise, où sans doute ils auroient le dessus facilement.

La trefve rompue par la prise de Valence, le mareschal de Brissac prend Valfenieres en traictant, Queyras de force, et fut repoussé de l'assaut de Calvi ; l'approche du marquis de Pesquaire luy sert d'excuse honneste d'en lever le siege pour l'aller combattre. Il est contrainct de se retirer avec son infanterie par les montagnes, debandant sa cavalerie dans Foussan, qui est investy, et la cavalerie defaicte en voulant sortir mal à propos. Le roy Philippe se prepare contre le Pape et le Roy, et quant et quant se met sur la defensive à Naples et sur l'offensive en France, fortifié des Anglais, qui defient le roy Henry. L'Espagnol assemble quarante mil hommes ; Sa Majesté cognoist sa faute d'avoir envoyé en Italie, veut renvoyer querir M. de Guise, l'accuse et blasme du malheureux succez du siege de Civitelle. Diane de Poictiers, pour l'amour de son beau-fils d'Aumalle, les cardinaux de Lorraine et de Guise (favorisez par le mariage d'Es-

cosse de M. le Dauphin à leur niepce), r'abillent ce mescontentement.

L'admiral de Chastillon rompt trop tost la trefve, faut Doüay et pille Linx en Artois : quatre mois se passent en preparatifs; les Flamands faillent Rocroys. Le roy Philippe faict estat de trente mil hommes de pied et douze mil chevaux, qui s'assemblent sous le duc de Savoye et comte d'Aiguemont pres Guise; feignent l'assieger, investissent Sainct Quentin mal muny, esperans la prise ou la bataille. Le connestable, moins accompagné à cause du voyage d'Italie, assemble à Attigny six mil chevaux et vingt mil hommes de pied, jette l'admiral de Chastillon, avec deux cens chevaux, de nuict à Sainct Quentin, qui le treuve mal pourveu, abandonne le faux bourg, a du pire à une sortie, et demande secours. Le connestable y envoye M. d'Andelot, qui est defaict : l'armée de quinze mil Anglais aux assiegeans redouble l'importunité de secours pour les assiegez. Le connestable, interessé en son nepveu au service de son maistre, passe sur toutes difficultez que sa passion luy facilite, resout de secourir Sainct Quentin sans combattre avec le meilleur de son armée, laissant les bagages.

Toute l'armée espagnolle estoit logé au delà des marets; il n'y avoit que quinze cens hommes qui gardoient le fauxbourg du costé de la France, entre lesquels et la ville passoit le marets. Le connestable arrive : ne pouvant forcer le faux-bourg des Espagnols essaye en vain de donner secours par batteaux; il en est empesché de la vaze et confusion. Il tire quinze coups d'artillerie dans le camp du duc de Savoye, ledict marets entre deux, sur lequel, à une lieuë de la

ville, ils estoient advertis d'un passage mal recogneu par ceux de M. le connestable, qui l'avoient asseuré qu'on n'y pouvoit passer que quatre chevaux de front, que les ennemis ne pouvoient passer en quatre heures : il redouble sa faute, envoye une cornette de reistres, gens mal aguerris, pour prendre garde au lieu qui estoit le plus important. Le duc de Savoye, qui avoit preveu ce qui pourroit advenir, se r'asseure, se met en bataille avec le comte d'Aiguemont, passe ce marets trente de front, renverse les gardes sur les bras du connestable, lequel à peine croyoit ce qu'il voyoit, et admonesté de charger les premiers passez, luy, ayant pris sa resolution du logis, ne donne lieu à celle que l'evenement et occurrence luy devoit faire prendre, et croit ce qu'il avoit en sa teste, de se retirer sans combattre ; repousse le nouvel advis, se persuade que l'armée ne pouvoit si tost passer; rabroüe, injurie tous ceux qui parlent à luy, defend de se mesler, sur peine de la vie, esperant tousjours se retirer sans combattre.

Huict escadrons, composez de sept mil chevaux passez, s'hardierent l'un l'autre, voyant le dos de ceux qui se retiroient. M. d'Anguien mande au connestable qu'il ne vouloit estre tué par derrier, et tourne au combat accompagné, comme ceux qui s'y sont treuvez sçavent qu'en une retraicte il est mal-aisé d'estre bien suivy à la resolution laissée, puis reprise, de faire une charge. Le comte d'Aiguemont et de Pont de Vaux enhardis, voyant tourner tous les valets et bagages que l'on faisoit gagner le devant, soustenus du duc de Savoye, chargent avec sept mil chevaux, rompent et tuent M. d'Anguien, chef de la retraicte, mettent en route la cavalerie, renversent morts sept cens gentils-

hommes et cinq mil hommes de pied. Le connestable est pris et blecé avec MM. de Montpensier, Sainct André, de Longueval, de Mantouë, de Vassey et plusieurs autres. Les soldats fuyans appelloyent MM. de Guise et de Tavannes, disans que s'ils eussent esté là ce malheur ne fust advenu. La victoire est suivie trois lieuës; MM. de Nevers et de Bourdillon, avec le tiers de l'armée, se sauverent. Le neufiesme d'aoust, jour Sainct Laurens 1557, le Roy r'asseure les Parisiens, qui abandonnoient leurs murailles, faict nouvelles levées, renvoye querir M. de Guise et partie des forces du sieur de Brissac, lequel (dependant de sa valeur) ne s'estoit jetté à pas une des deux maisons de Guise ny de Montmorency; il s'estoit mis du party du Roy, qui estoit le plus foible: Sa Majesté estant mesme partisant de ces maisons, ledit sieur de Brissac luy conseilloit au contraire de s'en faire croire et de manier ses affaires luy-mesmes; monstre que ceux des autres leur estoient recommandez plus que les siens, et que leurs passions ruïnoient Sa Majesté et son Estat.

Le duc de Savoye mesprise le conseil d'aller à Paris, faute de cognoistre son heur et sa force; continuë son siege, où le sieur d'Andelot, entré pendant la bataille, y porta peu de fruict. Le roy Philippe y arrive; apres trois grandes bresches faictes, la ville est emportée par un assaut general le vingt septiesme d'aoust 1557, qui fut suivie de la perte du Castelet. Les accidents accoustumez aux armées victorieuses arrivent à celle du roy Philippe, qui s'enyvrent de la prosperité, deviennent plus hautains et glorieux, se mutinent pour le butin et demandent de l'argent, empeschent les progrez et le fruict de la victoire.

En ce mois, le Pape et son ambition d'avancer ses parens à Naples, et la haine des Espagnols, se refroidit en luy par l'impossibilité et crainte du danger où il s'estoit veu, desire la paix : son irresolution resolue par la perte de la bataille de Sainct Quentin, il la conclud avec le roy Philippe, d'autant plus commodement, que M. de Guise le consent, lequel estoit mandé de France. Le duc d'Albe entre à Rome, M. de Guise et partie de ses forces s'embarquent à Ostie, laisse un pesant faiz au sieur de Tavannes, de ramener l'armée parmy tant d'ennemis. Le roy Henry se plaint d'avoir esté mal conseillé, chacun le rejette sur son compagnon : ceux de Montmorency blasment la foy rompue par l'ambition de ceux de Guise, qu'ils accusent avoir eu volonté de se faire roy de Naples et le cardinal de Lorraine pape. Eux disent au contraire que le mal n'est venu de la rupture de la trefve, ains de l'imprudence du connestable, qui a hazardé et perdu mal à propos la bataille de Sainct Quentin. Ceste entreprise fut mal considerée de toutes parts, et plus de ceux de Guise, qui laissoient de vrays ennemis en France qui leur pouvoient nuire, pour suivre de feints amis en Italie, avec de si petites forces qu'ils ne leur pouvoient donner la loy, et qui ne devoient faire doute que la guerre n'en reüssist; ou il ne faloit tirer la noblesse de France, ou entreprendre plus pres pour la secourir au besoin.

Aux resolutions importantes il faut estre en soupçon de nos passions, inclinations et ambition, qui aveuglent les perils, precipitent les resolutions; le soupçon de nous-mesmes et de nos imperfections doit redoubler nos considerations : le conseil des sages non

partisans en est le remede, et les nouveaux evenements importans doivent changer les resolutions du logis, d'autant que la guerre se fait à l'œil, les evenements de laquelle sont fortuits et plus à observer quand ils sont contraires que lors qu'ils favorisent.

Il est malheureux qui sert ceux qui se laissent posseder par leurs serviteurs, qui ne voyent que par leurs yeux, n'oyent que par leurs oreilles, et ne sçavent se servir du conseil que les gens de bien leur donnent; dependre d'eux est estre rien, puis qu'eux-mesmes sont des factions de leursdicts serviteurs, lesquels s'ayment mieux que leurs maistres, et leur donnent des conseils selon leur interest, et ruïnent ceux qui les veulent faire voir clair.

Les idolatres romains font honte aux Chrestiens, parce qu'ils ne commençoient guerre sans envoyer defier leur ennemy et sans advertir leurs voisins de la justice de leur querelle. Surprendre pour avoir esté surpris, tromper les trompeurs, n'est pas sans contrarieté d'advis s'il doit estre permis à gens d'honneur. Les roys, les princes punissent les assassinateurs, et font pendre ceux qui tuent meschamment sans avoir adverti leurs ennemis de mettre les armes à la main; et ces mesmes roys, preparez secrettement, tout d'un coup inondent un pays, le comblent de fer, de feu, de sang, sans advertir ny defier leurs contraires, lesquels non seulement se devroient defier, ains faire declarer les guerres justes par Sa Saincteté, ou qu'il y eust tant de droit en leur entreprise qu'il ne peust estre mis en doute.

Le general ne se doit rendre si rude, que les capitaines et soldats craignent de luy parler et donner

advis de ce qu'ils sçavent. Il se perd beaucoup de bons advertissements couverts de ce mot : Nous ne l'eussions osé dire, craignant d'estre moquez ou injuriez de nostre chef. Ceux qui sont en grandes charges se laissent aisément couler à ce vice : la presomption, la colere, les empeschements des affaires, l'inobeïssance, rendent chagrins ceux qui commandent. Il se faut advertir et prevenir soy-mesme pour ne tomber en ceste faute, et tenir le milieu, pour aussi ne donner licence au commun de crier et contrefaire les capitaines et conseillers, au mespris et confusion du chef et des affaires, et ne fermer la bouche aux sages et experimentez qui n'en abusent point, et, pour leur donner plus libre accez, se familiariser discrettement.

C'est la perfection d'un capitaine de recognoistre s'il se peut retirer sans combattre : ces belles retraictes des Français qui se sont faites, ont esté devant des Espagnols et Italiens consideratifs; s'ils eussent eu à faire au roy Henry IV ou aux capitaines de son temps, qui debandent deux cens arquebuziers à cheval qui tirent dans les reins et commandent à quarante cuiraces de se mesler ou de se perdre, suyvant avec le gros en ordre, ils ne se fussent demeslez ny venus au bout de ces belles retraictes. C'est fuyr de se retirer au grand trot; il n'y a plus d'obeyssance ny de commandement, et ne tient qu'à l'ennemy d'avoir la victoire. Le general advisé doit supputer le temps, disant : Quand je tourneray ils suivront au trot; je gagneray cet advantage avant qu'ils viennent à moy, puis j'auray moyen de m'en aller. Il ne s'y faut tromper: quand l'on juge de la difficulté à se retirer, il vaut mieux hazarder tout et se souvenir que dez l'heure

que l'on tourne le courage diminuë tellement aux hommes, qu'il est mal-aisé de les mener apres tous à la charge. Si c'est pour entreprise, supputer l'heure que l'on advertira les troupes, celle qu'il faut pour porter l'alarme, le temps qu'il faut aux ennemis pour monster à cheval, le temps que l'on aura pour faire l'effect que l'on desire et pour se retirer : compter le temps des advertissements que peuvent porter les espions, sçavoir les passages, rivieres et montagnes; quel temps pour passer les lieux estroicts, et en prendre tousjours d'avantage qu'il n'est necessaire. Si M. le connestable eust mieux recogneu le lieu où ils passoient trente de front, et que les inexperimentez avoient dit n'y en pouvoir passer que trois, et que, ne les croyant, il se fust mis en bataille sur le passage, chargeant les premiers passez, il eust peu attendre la nuict pour se retirer; mil chevaux eussent faict l'effect qu'il vouloit faire, et n'eust hazardé l'armée : les grands ambitieux veulent tout faire et sont jaloux de la reputation des autres.

Qui a le dernier pain et le dernier escu est victorieux ; l'un est plus vray-semblable que l'autre : l'honneur, l'offence, l'affection, suportent le manquement d'argent et non de vivres. Le camp fortifié au pied d'une grande ville où s'assemblent deux rivieres, ne peut estre forcé au combat : de trois pointes de pays separez de rivieres, l'un peut estre tousjours libre; l'armée seulement asseurée d'une riviere peut estre incommodée des plus puissans de cavalerie, faisant des forts et des ponts haut et bas de la riviere, pour rompre les vivres de tous costez. La grande multitude de soldats et de citoyens assemblez, proches et dans

une ville, perdent et gastent beaucoup de vivres. Il y a deux remedes à l'armée affamée ou incommodée : l'un, d'entreprendre de nuict, sur la place de bataille de ses ennemis, là où la cavalerie logée au large ne se peut rendre si promptement, et qu'autant que pouvoir venir à l'alarme ils trouvassent leur infanterie defaicte et leur artillerie prise. Cecy est dit pour ceux qui auroient esté si indiscrets de loger trop proche le corps de leur armée, dont les membres de cavalerie (pour la commodité du logis) seroient separez. L'autre moyen est de descamper nuictamment, sans que les ennemis s'en apperçoivent, et se retirer à cinq ou six lieües en une assiette plus forte et plus commode ; les ennemis, oyant le bruit du deslogement de nuict, n'osent poursuivre, craignant les ruses de leurs contraires. Le premier de ces moyens fut proposé et non executé à la prise de Lagny par le duc de Palme contre Henry IV ; et le second (retraicte de nuict) fut executé à Codebec. Des armées campées en plaines, les plus forts de cavalerie incommodent les autres, allant souvent à la guerre du costé que viennent les vivres, et ont de l'advantage de ne pouvoir estre si aisement forcez à la bataille, leur estant indifferent de remuer souvent leur camp, pourveu qu'ils choisissent des assietes telles, que, pour venir à eux, les forts d'infanterie soient contraincts de passer les plaines, avec ceste exception de telle vigilance, qu'icelles ne puissent estre passées soudainement de nuict, sans alarme, et sans avoir moyen de les combattre.

Les camps fortifiez des anciens sont pratiquez maintenant ; les Espagnols y contraindront les Français. C'est beaucoup de se mettre en estat de n'estre battu ;

le prejudice et dommage qui suit la perte des batailles fait rechercher les moyens de les eviter, et ne les hazarder qu'avec grandes arres de victoire. L'eminence, l'eau, le bois, l'air, la terre facile à manier, se considerent aux assietes; un bois, une riviere en flanc, rend moindre le travail de la closture du camp, qui se fait au commencement quand on est pressé de chariots, et, s'il y a loisir, avec terre et fascines en courtine, repliées ou flanquées par petits destours et avancements. Et pour plus de force et seurté, seroit necessaire de construire des forts advancez à cent pas de la closture du camp, qui se flanquassent les uns les autres, et la courtine du camp tellement disposée, qu'elle defende ces forts du moins de deux costez; ce qui se pourroit mieux juger par le portraict que par escrit. Les bois sans fossez aux foibles d'infanterie ne servent de couverture; ils se peuvent gagner par les plus forts s'ils ne sont un peu remparez et flanquez. Sera necessaire d'observer des yssues, et, selon la commodité, faire que la cavalerie puisse aller à la charge. Les camps de bois inventez par aucuns ne sont utiles, puis que les chariots peuvent servir de ce qu'ils servoient, qui est d'empescher la soudaine entreprise des ennemis. Ny les bois, ny les pallis portez par les Romains, ny mesmes les chariots ne servent maintenant que pour donner loisir de lever un terrain à cause de l'artillerie, ou un petit rempart fasciné, pour se parer des canonnades; autrement, approchant des coulevrines d'une closture de bois ou chariots, ils contraindroient ceux qui y seroient encloz, ou de s'avancer pour venir au combat, ou d'estre fort endommagez. La closture de terre, moyennant qu'il y ait quantité de bois proche (seul

moyen de l'hausser), se peut mettre en defence en vingt-quatre heures.

Ceste route, cet estonnement, estant les meilleures forces en Italie, font penser que si le duc de Savoye eust suivy sa victoire, qu'il pouvoit faire beaucoup de mal à Paris. La difficulté de le garder s'il l'eust pris, ayant la France contraire et une armée pleine de butin alleguée ; il se respond que vingt mille Anglais de nouvelle descente joints à l'armée du roy Philippe, eussent esté bastans pour la couserver et sortir en campagne. Le roy Henry quatriesme, en l'an 1589, faillit de peu de prendre Paris à coups de petards par la porte de Sainct Germain, qui fut un temps abandonnée : si par eau il eust donné à l'isle du Palais, il l'emportoit. Il avoit gagné les faulx-bourgs, par l'imprudence du sieur de Rosne, qui pensoit garder ceste grande enceinte avec peu de gens, où il falloit cent mil hommes; sur son asseurance le peuple des faulx-bourgs perdit le bien et la vie : il failloit commander de retirer le meilleur à la ville, deffendre les ruës des faulx-bourgs par barricades tant qu'il se pourroit, sans s'y engager, à cause que les ennemis gagnent le derrier et le dessus des maisons.

Ce fut la faute de M. du Mayne d'avoir laissé sortir le Roy de Diepe à l'arrivée de M. de Longueville, non la mienne, qui luy conseillay trente fois de combattre l'un ou l'autre, pouvant dire que Paris estoit perdu pour la Ligue sans l'extreme diligence que moy, estant mareschal de camp, fis faire à l'armée de mondict sieur du Mayne, ayant fait en un jour dix lieües chargé de grand nombre d'artillerie et de ba-

gage, passé une grande riviere, refait le pont Saincte Messance sur la riviere de Somme, lors que Paris consultoit de sa reddition ; nous y entrasmes à deux heures apres minuit. Je conseillay de prier Dieu, de repaistre et sortir dans les faulx-bourgs par toutes les portes sur l'armée du Roy, fort empesché, par sa propre confession, veu le grand pays de faulx-bourgs qu'il gardoit. Les considerations de M. du Mayne l'emporterent. Sur le midy, estant monté au clocher Sainct Victor avec luy, je m'offris, voyant leur armée estendue en tous leurs faulx-bourgs, de donner dans celuy de Sainct Marceau, divisant les forces de Sainct Germain et de Sainct-Victor en deux, et eussions contrainct le Roy de desloger en desordre s'il y fust demeuré : nos conseils estoient si froids, qu'encores que nous fussions plus forts que luy, non compris ceux de la ville, je ne sçay si nous nous fussions laissez assieger. Sa Majesté, cognoissant le peril où il estoit, desloge dés la pointe du jour, laisse M. du Maine à Paris, apesanty et chargé de ses propres forces, qui luy demandoient de l'argent.

Si telle chose advient jamais à ceux qui commanderont à Paris, et que les faulx-bourgs soient en l'estat qu'ils sont, je leur conseille de les defendre par barricades, sans s'opiniastrer contre le canon, et aux roys de se mocquer de leurs predecesseurs constructeurs de ces grandes enceintes, qui requerroient cinquante mil hommes de garde. Il faudroit se restraindre à fortifier le fauxbourg Sainct Germain, et rompre les murailles de la ville qui sont entre deux, et ruïner les deux tiers de ces grandes ruës des autres faux-bourgs, et fortifier en tenailles ce qui resteroit le plus pres de

la ville, et faire des pointes dont les angles approcheroient des murailles de la ville, finissant les pointes ausdicts tiers desdicts faux-bourgs que l'on voudroit garder. Les roys ne la fortifieront jamais, n'y pouvant faire facilement des citadelles vallables ; et cognoissant la legereté du peuple, ils veulent qu'elle demeure foible, l'ayant veu ja par trois fois anglaise, bourguignonne et espagnolle; et quiconque la tiendra en sera tousjours bien empesché : mais si la division de l'Estat advient, elle sera ruïnée et fortifiée, si Dieu n'y met la main. La vraye force du royaume est celle qui tient la campagne; le plus grand advantage de tenir Paris est l'exemple que les autres villes prennent pour suivre le mesme party.

L'an 1557, les estrangers croyent que toute la noblesse de France est morte ou prise, tant en France qu'en Italie, et que le royaume est en proye. A ce bruit Paule-Ville, du comté de Ferrette, cousin du sieur de Tavannes (estant la maison de Tavannes, de laquelle estoit sa mere, extraicte des principaux dudict comté), entreprend en Bourgongne pour le roy Philippe, avec dix mil hommes. Il y treuve le sieur de Villefrancon, frere et lieutenant du sieur de Tavannes au gouvernement, avec tant d'ordre et prevoyance en la garde des places et rupture des intelligences, qu'il fut contrainct changer de dessein. Le sieur de Villefrancon, fortifiant par tout, abat l'eglise Sainct Nicolas, située au faux-bourg de Dijon, qui commandoit sur le rempart de la ville : en recompense et par pieté (contre l'utilité de sa maison, et pour le public), il donna la chapelle Sainct Nicolas dans la ville, qui avoit esté construicte et fondée par ceux de

Saulx, qui maintenant est une eglise parochiale. La ville de Dijon, pour lors foible, fut fortifiée depuis de deux boulevarts, dont l'un se nomme encore aujourd'huy le boulevart de Saulx, par le sieur de Tavannes, à son retour d'Italie.

L'intelligence, le dessein de Paule-Ville rompu par le bon ordre mis en Bourgongne, il passe par le Comté, assiege Bourg, où estoit le sieur de La Guiche, successeur du sieur comte de Morvel, qui avoit participé à la defaveur du cardinal de Tournon, oncle de sa femme. La Guiche en crainte, la ruyne de ceste armée est destinée au sieur de Tavannes, ramenant celle de M. de Guise d'Italie. Il s'approche au mois d'octobre 1557, fait lever le siege de Bourg avec plus d'apparence de fuitte que de retraicte. En ce voyage d'Italie il s'estoit fait une defaicte de quatre cens chevaux, cinq cens hommes de pied, dont il eut l'honneur, joinct à celuy de ramener l'armée en seurté, et à son arrivée en defaire une plus grande. Il fut victorieux de dix mil hommes de pied et douze cens chevaux sans combattre : Paule-Ville n'en ramene que trois mil au roy Philippe, et le reste s'estoit debandé.

Madame de Valentinois, voyant le connestable pris et blecé, panche du costé de ceux de Guise, attirée de son beau-fils d'Aumale joinct au cardinal de Lorraine, dont le Dauphin en ce temps avoit espousé la niepce, royne d'Escosse. Double faveur, de folles amours à madame de Valentinois, et d'amitié envers M. le Dauphin son fils, possede le Roy non accoustumé d'agir de soy-mesme, et, en crainte du credit de M. de Guise, quasi forcement luy accorde la lieute-

nance generale. M. de Vendosme n'estant assez experimenté, M. de Nevers ayant esté participant du desastre de Pavie, ils sont postposez en ceste charge de lieutenans à M. de Guise, laquelle il obtint au regret des partisans de Montmorency. Le dixseptiesme septembre 1557, le roy Philippe bat et prend Han, surprend Noyons et Chauny, les fortifie; M. de Nevers Compiegne; le roy Philippe laisse ses places garnies: l'hyver les fait retirer.

La cognoissance des humeurs et inclinations des hommes est necessaire à ceux qui les veulent gouverner: l'amour des femmes, amitié des hommes, crainte d'infortune, espoir d'honneur, avarice, vengeance, voluptez, ambition, envie, sont les passions des princes qu'il faut cognoistre, et eviter l'opinion qu'ils prenent que l'on est interessé aux conseils que l'on leur donne, se faire croire estre touché du particulier de ceux que l'on veut persuader, feindre quelquesfois que l'advis vient d'eux, les y laisser tomber d'eux mesmes s'il est possible avant que se descouvrir, ou les faire proposer par autre pour avoir plus de force à conclurre; et souvent s'opposer à ce qu'on voudroit qu'il fust resolu, interposer des personnes agreables, ne paroistre affectionnez: les passions cogneües, l'on est jugé partial, et de tels les conseils sont rejettez. Prendre garde à la creance qu'aucuns envieux veulent donner au prince, qu'il se dit par tout que toutes ses actions honnorables ne sont de luy, et qu'il se laisse gouverner, ce qui leur fait rejetter les conseils salutaires qui leur sont proposez, mesmes par les amis ausquels ils deviennent ennemis, estant un mauvais office que l'on fait à ceux qui sont favorisez des princes, de leur

dire qu'ils se laissent gouverner par un particulier.

La conscience et bon naturel doit faire agir pour le public, non la recompense ou la reputation qui s'en espere. Rien n'est plus ingrat qu'un peuple; travailler pour tous, c'est travailler pour nul; le particulier n'en sçait gré ny n'en a souvenance, et leur semble chose deüe : se proposent follement que s'ils estoient en charge ils feroient mieux; que l'on est assez recogneu d'avoir l'honneur de commander, la recompense s'en doit esperer au ciel, et la satisfaction à nous-mesmes d'estre bons patriotes, sans l'esperer du prince ny du peuple.

Le roy Henry avoit des deniers, lesquels luy avoient esté accordez par les estats assemblez à Paris; l'alarme, la bataille perduë, font mander toutes les forces du dedans et du dehors du royaume; toute la France y court. M. de Nevers fortifie un camp pres Compiegne, se met sur la defensive; M. de Guise arrive avec la lieutenance generalle, l'armée s'accroist de celle d'Italie, Suisses et lansquenets; ne pouvant en hiver assaillir la frontiere, resout l'execution de l'entreprise de Calais, premeditée par M. de Senarpont [1], que M. le connestable a dit depuis estre de son invention.

[1558] Le sieur de Tavannes est mandé pour avoir son advis. Il fit cacher ses armes dans ses coffres, dit que c'est pour des tournois. Par son conseil est feint d'envoyer M. de Nevers attaquer Luxembourg, proche duquel il devoit renvoyer ses forces à M. de Guise,

[1] *M. de Senarpont :* Senarpont étoit gouverneur de Boulogne. Il avoit souvent visité Calais, et s'étoit étudié à en reconnoître les endroits foibles. Il dressa un plan d'attaque dont le duc de Guise procura l'exécution.

qui, faisant semblant visiter les places de Picardie, marche à Calais, prend le fort de Neully, empeschant la venuë de terre, et celuy de Richeban, qui gardoit celle de mer; monstre de vouloir battre la porte de la mer, canonne le chasteau, qui, pour estre creux, la bresche fut incontinent raisonnable : le faux-bourg de l'eau gagné, le chasteau est emporté d'assaut. M. d'Aumalle et le sieur de Tavannes y demeurent pour le garder la nuict, et en vain furent assaillis diverses fois des Anglais pensant regagner leur perte; dequoy desesperez, ils capitulent avec le sieur de Tavannes, mareschal de camp, qui fut ordonné de M. de Guise pour entrer dans la ville.

Il choisit douze gentils-hommes des meilleures maisons de France, l'un desquels estoit le sieur de Mortemart, qui avoit bien fait en ce siege, et espousa depuis la fille aisnée duditsieur de Tavannes. Entrant dans la ville, tous les Anglais avec grands hurlemens quitterent leurs armes; le sieur de Tavannes avec ses douze gentils-hommes sans confusion donna si bon ordre, que la capitulation fut observée. Son butin fut en livres grecs, hebrieux et latins, qu'il donna à son frere de Villefrancon, amateur des lettres. Calais pris en janvier 1558, en sept jours par M. de Guise, Guines fut pris deux jours apres : le millort Grec rendit le viel chasteau sa vie sauve; ensuitte fut la conqueste de la terre d'Oye, à la consolation des pertes passées de la France. M. de Guise, sçachant le sieur de Tavannes avoir le mieux fait en ceste conqueste, luy donna le millort Grec pour prisonnier, qu'il envoya à Dijon, et en tira dix mil escus, avec lequel il escrivit à sa femme que renard endormy n'a la gorge emplumée.

Deux forts gardoient Calais, un en mer et l'autre en terre; c'a esté bien advisé les ruiner tous deux, pour fortifier la ville; leur prise espouvante et sert de blocus. Du costé de la mer y a un petit fauxbourg contre lequel a esté fait de mauvais bastions; c'est l'endroit le plus foible, les Espagnols l'ont pris par là. Les chefs sont blasmables, qu'ils ne remedient aux villes qu'ils prennent, aux intelligences, trahisons, vivres, fortifications qu'ils donnent: remarquer pour les reprendre s'ils les perdoient; aucuns ont fait des voutes souterraines et trous secrets pour cet effect. Ceste ville fut prise des Anglais en l'an 1347, apres que Jean de Vienne, admiral de France, bisayeul de madame de Tavannes, l'eut gardée un an, et ce avec d'autant plus d'honneur, que M. de Guise en chassa les Anglais en huict jours, et le sieur de Rosne et le comte de Fointe en quinze les Français.

Les entreprises sans ou par intelligences, par escalades ou surprises de portes, sont fautives; les intelligences sont les plus certaines: une femme, un bruict, une inconsideration de soldats, arrivée d'une heure trop tost ou trop tard, l'espouvante, la crainte, rompt le dessein. Celles qui sont faictes, comme celle de Calais, avec premeditation et preparatifs, arrivant à l'improviste avec une armée et artillerie, sont les plus seures. Faut observer le nombre d'hommes, foiblesses des flancs, terrains, murailles, la quantité des coups de canons necessaires, porter des gabions pour faire approches, ou avoir recogneu des lieux pour planter l'artillerie à couvert, gagnant le temps de faire des tranchées; supputer le moyen de

secours, de vivres, laissant peu ou rien à la fortune. Il n'y a assez de supplice pour punir un presomptueux ingenieur ou capitaine se faisant fort de ce qu'il ne peut executer, ny assez de recompense pour donner à un sage experimenté chef qui dit : Asseurement nous arriverons à telle heure, à telle l'artillerie sera en batterie, nous tirerons tant de coups de canons pour les flancs, tant pour la bresche, qui sera faicte à telle heure : il n'y a que tant de gens, il en peut estre tué tant; le fossé de facile descente, sans cazemates, ou s'il y en a, nous les couvrirons de ruines; l'assaut se soustiendra tant de temps, sera rafraichy, et l'emporterons dans une telle heure. Il n'y a rien impossible à la grande experience : aucuns se sont veus proches des ennemis plus forts qu'eux, qui ont deviné: Nous battrons et prendrons la ville, à telle heure l'ennemy sera adverty de ses espions, à telle le dernier de nos rangs sera dedans, et tournerons pour faire teste aux premiers du secours des ennemis.

Le secret qui est dit perd son nom : c'est peu de sens de dire ce qui apporte la mort ou l'honneur. Brutus fait foy qu'il ne faut dire son secret aux femmes. Portie ne pouvant supporter le grand dessein de son mary l'embarrasse sur le poinct de l'execution contre Cesar. Il y a de la prudence à se taire, et non moins à empescher de deviner ce qu'on veut faire. Pour couvrir le vray faut semer le faux : l'esprit des soldats, non arresté à quelque creance, soupçonne, observe, espie, et descouvre par presomption la verité. Les amis, les serviteurs, les femmes, regardent, cognoissent le naturel, inclinations, observent toutes actions, taciturnité, pensées, soing,

tristesse, mots entrecoupez d'aucuns, les discours longs, les commandements faicts; entretiennent les valets de ceux qui arrivent, considerent la saison, ce qui se peut et devroit faire, quelles gens parlent à leur general ou maistre, secrettement ou à heure induë : deux ou trois curieux rapportant toutes les actions sur le tapis, il leur est aisé à deviner la verité; ce qu'avenant, sans ce que le chef leur ait dit, soit par mescontentement de n'avoir esté advertis, ou qu'ils croyent n'offencer, ne se sentent obligez à taire un secret qui ne leur a esté commis et qu'ils ont appris par finesse, le divulguent et accroissent, et plus le chef use d'artifices grossiers pour se couvrir, plus il se descouvre.

Observations qui sont necessaires aux villes assiegées à l'impourveu : Ils doivent reserver des flancs cachez qui ne paroissent qu'à l'assaut, à ce qu'estant cogneux, ils ne soient levez. Toute la coronne de la contrescarpe du fossé ne peut estre occupée ; il est besoin d'en tenir tant qu'il se pourra, par petites pointes ou corps de garde, afin qu'aux soudaines entreprises les assiegez puissent flanquer la bresche du dedans du fossé, d'où ils ne peuvent estre chassez que la contrescarpe ne soit toute gagnée. Toutes bresches laissent deux pointes où il se faut loger dans le terrain pour flanquer icelle ; s'il manque de parapet, en faut faire de bonne heure; eslargir le terrain au dedans de la ville par taudis et doubles triangles que j'ay inventé, pour soudainement plateformer, faire plusieurs petites espaules de la hauteur de six pieds, pour empescher d'estre veu en courtine si la muraille fait angle. Faut eslire ceux qui soustiennent l'assaut, se-

parer les quartiers aux moins aguerris et plus fideles, disposer les gros de rafraischissement; donner les lieux pour aporter les munitions, pour retirer les blessez, pour les feux d'artifices et poudres. Les assaillans sont en doute aux moindres repoussements, de quoy les assiegez encouragent leurs inexperimentez : l'avantage est aux assiegez; les pieces, mortiers, grenades, pots à feu, huiles, chaussetrapes, des poutres sur des roües couvertes de canons, d'arquebuses, font pour eux. Les puissants assaillans, voyant tant de danger, se contentent de loger au pied ou dessus la bresche, contraignent leurs ennemis de sortir pour les deloger, ou ils rendent le logis si fort qu'il n'y a plus de remede. Si les assaillans sont repoussez de la bresche sans y estre logez, et que les assiegez ayent soustenu l'assaut, ils ne doivent parler de capituler, d'autant que souvent les ennemis proposent de lever le siege en mesme temps que les assiegez parlent de se rendre.

En l'année 1589, par le commandement de M. du Mayne, j'investis Pontoise; je defis à la pointe du jour deux enseignes de lansquenets dans leurs faux-bourgs. M. du Mayne, et l'armée, attaché aux plaisirs de Paris, me laisse cinq jours avec six cens arquebusiers logez dans les portes de Pontoise, la riviere d'Oyse entre Paris et moy. MM. de Longueville et de La Noüe, avec cinq cens chevaux, veulent couper la chaussée de Beaumont, et empescher M. du Maine de venir passer l'Oyse pour me secourir; ils en sont divertis pour avoir tenté de prendre nos bagages, qui resisterent contre eux à l'ayde de cent arquebusiers qui les gardoient en un bourg moitié fermé, et pour s'estre presentez pensant nous estonner : ayant pour

ennemy la ville et eux, nous, comme un gaufre entre deux fers, fismes de necessité vertu; la valeur, la bonne mine nous sauva, et fit que ceux de dedans la ville, qui estoient plus forts que nous, avec l'assistance de toutes ces grandes troupes de cavalerie desdicts sieurs de Longueville et de La Noüe, ne nous peurent forcer, et nos ennemis se retirerent confus: le peril passé, M. du Maine arriva, battit et prit Pontoise.

Les entreprises nocturnes, bien premeditées, souvent reüssissent; ceux qui assaillent portent la terreur et la mort en leurs mains. Je defis une compagnie de chevaux legers, à la teste de l'armée du Roy, en Normandie; une autrefois j'emportay les enseignes du regiment de Sainct Jean pres Gornay, et mis en pieces la garnison de Dieppe à deux lieuës de leur ville; je fis retirer M. de Montpensier six grandes lieuës, de Rugles à Evreux: toutes ces quatre executions se firent à la faveur de la nuict.

Ce n'est pas avoir gagné une ville, si elle ne reçoit des soldats plus forts que les habitans. En l'année 1588 je contrains Vezelet de se mettre de la Ligue, les ayans tenu assiegez deux jours avec cent chevaux seulement; et apres avoir gagné quelques-uns par crainte, autres par argent, et les avoir fait jurer, ils demeurerent bien dans le party, mais ils choisirent un autre gouverneur que moy, qui estois contrainct demeurer aux armées, et les ostages qu'ils m'avoient donné se sauverent et abandonnerent le party quand il leur pleust.

Aux extremes malheurs il faut d'extremes remedes: pour avoir trop avancé un canon à Meulan, les ennemis s'en saisirent; j'y cours, j'hazarde tout à la faveur

de la fumée d'un autre que je fis tirer; je regagne la piece perduë avant qu'elle fust encloüée ny rompuë: il ne faut estimer sa vie quand l'honneur est en proye.

En avril 1558, les nopces du roy dauphin se firent avec Marie Stuard, fille de Jaques Stuard, roy d'Escosse, et de Marie de Lorraine, sœur de M. de Guise, qui avoit esté en premieres nopces mariée à M. de Longueville; qui fut un coup advantageux pour ceux de Lorraine, secondé d'un autre, qui fut l'accusation de l'admiral de Coligny d'estre huguenot, par un nommé Braville, espagnol, en un pourparler de paix avec le roy d'Espagne. Le Roy hayt les Huguenots, plus pour son Estat que pour la religion, en crainte que les estrangers s'aydassent de ses subjects contre luy, ainsi que s'estoient aydez les princes lutheriens d'Allemagne, subjects de l'Empereur, contre luy-mesme. Nonobstant l'amitié du connestable, le Roy ne laissa d'envoyer le sieur d'Andelot prisonnier au chasteau de Melun, pour avoir esté recogneu heretique, sur des questions de la religion (1) que Sa Majesté luy fit par l'advis de M. le cardinal de Lorraine.

Soit que M. de Coligny fust abusé, ou qu'il y eust commencement de dessein de revolte, à l'exemple des

(1) *Sur des questions de la religion :* D'Andelot répondit à Henri II : « Sire, en matiere de religion je ne puis user de deguisement, ni « tromper Dieu; disposez à votre gré de ma vie, de mes biens, de mes « charges; mais mon ame n'est soumise qu'au Créateur, de qui je l'ai « reçue, et à qui seul je dois obéir comme au maître le plus puissant; « en un mot, j'aime mieux mourir que d'aller à la messe. » Il fallut cependant que, pour obtenir sa liberté, il laissât célébrer une messe dans sa prison.

princes d'Allemagne, au prin-temps 1558 M. de Guise ne perdit temps: M. le connestable et ses nepveux prisonniers, ses contraires descheus de credit et reputation, ils desseignent deux armées, l'une pour assieger Thionville, l'autre, sous le mareschal de Termes, à la frontiere de Flandre, pour divertir, et qui devoient se r'assembler à Luxembourg; ils envoyent les sieurs de Tavannes et de Bourdillon, suivis de M. de Nevers et de luy, investir Thionville. L'armée separée en deux, M. de Nevers commandant d'un costé de la ville, M. de Guise de l'autre, les tranchées faictes, et quelques batteries commencées, responduës de canonnades de la ville, dont l'une tua le mareschal de Strosse, le sieur de Montluc, colonnel des gens de pied, en la place du sieur d'Andelot prisonnier, gagne la contrescarpe et les cazemates. Ceste ville non fortifiée de boulevarts, les casemates perduës facilitent le logis dans une grosse tour non flanquée: les ennemis estonnez demandent capitulation. Les sieurs de Tavannes et de Bourdillon la font par le commandement de M. de Guise, qui escrivit au Roy que trois hommes avoient causé la prise de la ville, les sieurs de Tavannes, de Montluc, et luy. Arlan fut pris apres, et le dessein d'assieger Luxembourg retardé par la mutinerie de l'armée de M. de Guise, et grande garnison de ladicte ville, joinct à l'advis de la defaicte du mareschal de Termes, advenuë en juillet 1558, lequel se devoit venir joindre à M. de Guise avec une nouvelle armée que dressoit M. d'Aumale, qui avoit esté fait general par la faveur de madame de Valentinois, de laquelle il estoit beau-fils.

Le sieur de Termes prend Bergues et Donkerques,

puis se retire devant le comte d'Aiguemont, avec trois incommoditez, maladie, butin et desir de retraicte; son advant-garde soustint les charges (1), renverse les premiers du comte d'Aiguemont, lequel avec son gros (n'ayant combattu) vainquit les victorieux, qui, fuyant portent l'espouvante à la bataille conduicte par le sieur de Termes, la desordonnent, et furent defaicts entierement à la Blanchetaque, en voulant passer l'eau; tant grande et dangereuse est que les troupes esbranlées voyent leur retraicte passant une riviere, ou se jettant dans une place pour se mettre en seurté; lors est-il mal-aisé de les retenir ou commander.

Ce malheur fit retourner M. de Guise proche du Roy, qui assemble ses forces pour resister à celles du roy d'Espagne, qui estoient sur pied en incertitude de leurs desseins. Les fils de Jean Federic, duc de Saxe, en crainte de la maison d'Austriche, se souvenans des plaisirs receus du Roy, avoient amené de grandes forces d'Allemands. Sa Majesté fait une reveüe où M. Guise eut besoin du sieur de Tavannes pour mettre ceste grande armée en bataille; il la met en bon ordre selon ce temps-là, la rangea en croissant, les plus forts au milieu; les arquebusiers à cheval, où commandoit le sieur de Ventoux, soustenus de chevaux legers; aux pointes, les gendarmes, fantassins, reistres et lansquenets, si entremeslez, qu'une nation seule ne pouvoit prendre resolution dangereuse de revolte : estoient disposez quatre cor-

(1) *Son advant-garde soustint les charges :* Cette action où le maréchal de Thermes fut blessé et fait prisonnier, fut appelée la bataille de Gravelines.

netes de reistres, et puis autant de gendarmes français, un regiment de lansquenets, et aupres un regiment d'arquebusiers français, le tout en fort bon ordre. Au mois d'aoust les Anglais, en nombre de cinq mil, descendent et pillent le Conquest en Bretagne : trente mil de la populace les chassent et font r'embarquer. Le vingt-uniesme septembre 1558, mourut l'empereur Charles-Quint, au monastere Sainct Justin, deux ans apres avoir quitté le monde : il vesquit cinquante-sept ans huict mois, impera trente-huict, regna quarante-quatre.

Il est heureux qui peut souffrir la mort pour la vraye religion, qui est une rare liberalité de nostre Seigneur; qui le renie devant les hommes, il le renie devant Dieu son pere. Les Chrestiens sont obligez, à la premiere inquisition, de faire libre confession de leur foy, sans crainte des tourmens : les Catholiques d'Angleterre faillent quand ils vont aux presches des heretiques; c'est craindre les hommes plus que Dieu, et aymer son profit plus que son salut.

L'artifice des generaux d'armées les garde de tous perils, excepté des canonnades, ausquelles ils sont subjects comme les soldats : la prevoyance y aporte quelquefois remede; voyant le feu dans l'esmorce, il y a temps pour se parer d'un gabion ou d'une muraille; aucunefois en se remuant l'on cherche le coup que l'on eust evité, si ce n'est qu'ayant recogneu la canonnerie, l'on se jette du costé que la piece ne peut estre tournée. Le roy Henry IV avoit une tres-grande cognoissance servant à eviter ce peril; ce qui advient pour estre doüé de la veüe et jugement, qui l'accompagnoient tellement, que souvent il se mocquoit de

ceux qui le vouloient retirer du danger qu'il cognoissoit n'estre point. Les Français se mocquent de ceux qui baissent la teste, les Espagnols n'en font difficulté, les Suisses se couchent : je croy le liberal arbitre, et qu'il est en nous d'eviter nostre mort. Les Espagnols, courbez en devant, se racourcissent d'un pied; autant vaut d'en avoir par la teste et par le ventre ensemble, que seulement d'en avoir à la teste; les Suisses couchez evitent les coups qui raclent la campagne. Les Français se moquent mal à propos de ceux qui se baissent; eviter la mort sans s'enfuir, c'est prudence.

Plus la cavalerie passe proche des villes, moins l'artillerie (qui ne peut plonger commodement) l'endommage; l'artillerie braquée proche coustumierement fait haut. Les cavaliers qui sont contraincts de faire halte à la portée du canon, à chaque volée qui leur a esté tirée se doivent remuer et changer de place. Le canonnier fait haut, bas, puis donne dans ceux qui ne changent point de lieu. Il est malaisé d'offenser ceux qui marchent, pour ne pouvoir tourner si promptement les affuz, si ce n'est que l'artillerie soit braquée en un chemin marqué par les canonniers, qui y mettent le feu quand la cavalerie y arrive. Les soldats qui sont forcez de demeurer en une mesme place ne doivent s'esparpiller ny remuer, quelques coups qui donnent parmy eux; autrement le canonnier juge avoir donné dedans eux et continue. Le bon canonnier doit cognoistre sa balle, sa poudre et sa piece par experience et espreuve : par fois il est contrainct de braquer à quatre pas du lieu où il veut donner, selon que sa piece est gauche, sa poudre foible ou forte; la pous-

siere des balles, les chercheurs d'icelles, donnent jugement aux ennemis.

Nul art n'a souffert tant de changements que le militaire : les preceptes et les livres de trente en trente ans sont peu utiles; non seulement les armes ont changé, mais les ordres. Au camp d'Amyens, les generaux n'avoient soin que de placer les regiments d'infanterie et cavalerie pres l'un de l'autre, et diviser leurs armées en bataille, avant-garde et arriere-garde. En lieu d'arriere-garde, maintenant se fait un escadron de reserve, qui ne combat que le dernier, et quand tout est desesperé. L'infanterie ne sert de guieres, si on ne la fait tirer et combattre devant que l'on puisse aborder les gendarmes, sinon apres les charges, pour se r'allier derrier les picques. La force consiste en cavalerie: la meilleure chasse l'autre, l'infanterie reste en proye; la cavalerie victorieuse peut chasser les vaincuz autour des bataillons des gens de pied. Les Français avoient l'avantage en la gendarmerie, composée de noblesse aguerrie, par ordonnance et entretenement, et neantmoins estoient inferieurs en ordre de combat et aux armes, combattans en haye avec des lances contre les escadrons massifs de reistres pistoliers. Les Français, ayant pris cet ordre, ont regagné cet advantage, d'autant que la cavalerie française est meilleure que l'espagnolle et allemande.

Il semble que les deux roys ayent choisi de mettre leurs principales forces, l'un en la cavalerie, qui est le roy de France, à la forme des Parthes, et le roy d'Espagne aux gens de pied, ainsi que les legions romaines; ils doivent estre differents aux ordres de bataille, l'un pour faire combattre sa cavalerie à son

advantage, et l'autre ses gens de pied. Le duc de Palme fit reüssir son dessein de la levée du siege de Paris. Apres que le roy Henry IV eut gagné la bataille d'Ivry, la prosperité le rendit maistre de la campagne : il assiegea Paris durant huict mois, le reduit en extreme necessité; siege remarquable à l'honneur de l'aguerriment. Sa Majesté n'avoit que quinze mil soldats separez en divers faux-bourgs, et tenoit soixante mil habitans assiegez, qui estoient quatre contre un, lesquels n'osoient sortir. Apres reiteré commandement du roy Philippe d'Espagne au duc de Palme, qui ne vouloit laisser la Flandre, craignant qu'on luy donnast un successeur, il arrive à Meaux; et apres plusieurs considerations nous partismes pour lever le siege de Paris. Il ne se voulut mesler avec les forces qu'avoit M. du Mayne, que je mis en ordre, servant d'avant-garde; luy marche apres en forme de bataille: toute son esperance estoit aux vieux regiments espagnols, lansquenets et vallons, desquels il fit trois grands corps, les meslant chacun de trois nations, pour eviter les mutineries et faciliter les commandements. Entre ces bataillons il observe trois espaces estroictes, met douze cens chevaux derrier les bataillons des gens de pied, flanquez de chariots; à la teste, huict cens chevaux italiens et espagnols en douze troupes, separez en forme de croix, esperant qu'il chargeroit les escadrons du Roy par flanc, par teste et par derrier, et que s'ils s'esbranloient de ces petites charges (comme tous escadrons en ayant soustenu une ou deux se rompent), il croyoit les emporter avec la quatriesme; et s'il n'avoit du meilleur, esperoit retirer sa cavalerie, par ces espaces observées entre les bataillons, à la fa-

veur de la mousqueterie; iceux rejoints avec les douze cens chevaux qui estoient derrier, et selon le desordre qu'auroit mis la mousqueterie dans les poursuivans, qui n'auroient peu enfoncer les piquiers, retourner avec la cavalerie à la charge. Neantmoins, craignant qu'il n'y eust de la confusion, et que les lanciers ne rompissent les gens de pied en se retirant, il changea cest ordre à Lagny, mettant toute la cavalerie derrier.

Nous marchasmes vers Paris; le Roy leva le siege vingt cinq lieües au devant de nous, les deux armées prestes de donner la bataille, et ayant laissé Lagny, petite ville tenue par le Roy de l'autre costé de la Marne : les deux armées en crainte l'une de l'autre, ne desirant la bataille; celle qui y fust allée resoluë eust eu l'avantage. Le dessein du prince de Palme estant de prendre Lagny pour avoir des vivres, et ne combattre point, sçachant que les Français se faschoient du siege, prit une assiete entre un bois et une riviere, sa cavalerie derrier, et son infanterie devant en trois grands bataillons, ne laissant que deux cens chevaux à leur teste. Le premier jour le Roy pouvoit combattre, le lendemain il luy fust esté impossible, ayant le duc de Palme en six heures retranché le front de son armée avec terre et fascines, qui la couvroit de la hauteur d'un homme. Les armées, l'une devant l'autre dix jours, furent si incommodées de vivres, qu'avec le long siege le Roy ne peut plus maintenir la noblesse, qui l'abandonna.

Le duc de Palme eut l'honneur et le profit de son entreprise de tant plus à estimer, que les mesmes incommoditez de vivres avoient fait proposer en son

conseil d'aller assieger Compiegne pour divertir le siege de Paris. Luy, opiniastrant au contraire, propose plustost (les armées estant à demie lieüe l'une de l'autre) de partir à minuict, defaire les Suisses du Roy, gagner son canon et prendre sa place de bataille devant que la cavalerie de Sa Majesté, qui estoit logée à trois lieües de là, y peust arriver. J'escrits cecy pour faire voir l'ordre que doivent tenir les plus forts d'infanterie, qui doivent couvrir leur cavalerie, se flanquer de chariots, de bonnes piques en teste defenduës avec les manches des mousquets, combatant la cavalerie foible par boutades, selon l'occurrence, faveur ou defaveur du combat, par sorties et retraictes de ce camp fermé de chariots, et s'en retirant par les ouvertures qui leur auroient esté laissées; qu'il y eust des escadrons de cavalerie qui chargeassent en flanc ceux qui les poursuivroient, aydez de la mousqueterie, et qu'ils prinssent garde de se retirer à propos; autrement, si la peur leur perdoit le jugement, en danger d'endommager les leurs en se retirant. Il faudroit laisser faire les charges aux ennemis dans les piques, et apres qu'ils auroient receu les salves de mousquets, s'ils plioient ou branloient, que la cavalerie qui seroit en bataille derrier l'infanterie sortist en temps et lieu pour les emporter. Ceux qui sont plus forts de cavalerie se doivent mettre en un autre ordre, les escadrons de cavalerie de deux cens cinquante chevaux mis en ordre, à trente par rang, flanquez d'arquebusiers à pied, lesquels, se fiant en la bonté de la cavalerie, tirent asseurement, non de telle asseurance que s'ils estoient couverts de piquiers, de haye ou de muraille, se considerans perdus si leur cavalerie ne fait

son devoir. De cavalerie à cavalerie, celle qui a le plus de gros l'emporte, les victorieux d'un escadron sont defaicts par un autre qui les charge en flanc : les forts de cavalerie sont meilleurs pour conquerir, les forts des gens de pied meilleurs pour conserver.

Les descentes maritimes sont dangereuses; il ne se doit prendre port à deux cœurs pour conquerir un païs; brusler ou r'envoyer les vaisseaux est le mieux, se resoudre à la mort ou à la victoire. Les forteresses et ports asseurez, comme les Anglais avoient en France au passé, sont necessaires, ou avoir une grande puissance de gens aguerris, et plus que ceux dont l'on veut conquerir le païs.

Les hommes sont plus sages en adversité qu'en prosperité : la Cour est une tourmente, la faveur une guerre; les nochers, les guerriers cherchent le conseil des experimentez. Les favoris, sans abord, sans oreilles, se precipitent dans les vanitez; il les faut sauver pour garentir l'Estat, puis qu'ils ont occupé l'esprit du Roy, qui n'agit de soy-mesme, ains comme les anciens roys sous les maires du palais : naissance de malheurs, de guerres civiles et divisions d'Estat, deniant à Dieu la recognoissance des graces concedées par le choix de celuy qui a atterré l'estranger, qui preferoit sa conservation au salut de l'Estat; et au lieu de suivre ceste genereuse action, la justice pervertie, les larcins continuez, les imposts augmentez, le party du rachapt du domaine brisé; argent, charges, estats vendus, augmentez et possedez sans discretion. Epaminondas tue son frere [1] qui se vouloit establir tyran de

[1] *Epaminondas tue son frere :* erreur que nous avons déjà relevée. Il s'agit de Timoléon.

Thebes; il luy fut dit : « Si tu fais bien, tu auras tué « le tyran; si mal, tu auras tué ton frere. » Le mareschal d'Ancre disposoit des finances, advançoit ses amis, se fortifioit des gouvernemens, suscite guerre pour sa conservation. Luynes, au semblable, pert la gloire qui luy restoit en la paix, puis qu'une guerre plus injuste est suscitée par luy; tombe en la commune faute, de n'estre du tout bon ou tout mauvais.

Si en l'assemblée des notables l'on eust aussi bien resolu la reformation de l'Estat que l'exclusion des princes et grands du conseil (seul sujet de cette convocation), c'estoit la bonne voye; et pour prendre la contraire, en laquelle ils se sont glissez, une arrivée, la retention de la Royne et du duc d'Espernon, quoy qu'injuste, estoit l'autre chemin. Au contraire ils sont demeurez entre deux resolutions fluctuantes, l'une desquelles n'estoit plus en leur puissance, pour avoir esté leurs deportements trop estranges depuis le commencement de leur domination. Enfin ils sont esclatez et se sont jettez dans le gouvernement extraordinaire, maintenus par les armes depuis le partement de la Royne. La cognoissance qu'ils ont de combien il est perilleux de faire la guerre à Sa Majesté et tenir le premier prince du sang prisonnier, les fait conclurre à la paix, guerre pour eux. Le duc de Guise et prince d'Orange assassinez au milieu de leurs armes, et les mignons tuez par les Parisiens dans les chambres des roys, leur servent d'exemple. Les grands de l'Estat ne souffriront le gouvernement estre entre leurs mains s'ils ne font mieux, cognoissans la puissance d'agir jusques à maintenant defectueuse au Roy, et les deux partis offencez en guerre ou en paix, dangereux qu'ils

ne se joignent à leur ruine; et semblera à tous que la liberté consiste à la paix, ainsi qu'elle estoit au mareschal d'Ancre : mort qui a offencé la Royne, joinct à la perte du gouvernement et de sa liberté, danger de son honneur; à quoy il n'y a qu'un seul remede, qui est de bien faire et assembler les estats generaux, ou faire ce qu'ils feroient estant assemblez. Vray est-il que depuis, un peu mieux conseillez, ils ont fait la paix et l'entreveüe du Roy et de la Royne conditionnellement en tel artifice, que le soupçon nourry entre eux, plus augmenté que diminué, ne les garentit; entreveüe de leurs Majestez non premiere, qu'ils n'ayent commencé fort advant à s'establir ez gouvernemens, places et charges : et pour perfection de leur conduitte, ils ont mis M. le prince en liberté, lequel en ceste obligation a parachevé leur establissement; liberté tellement conditionnée, qu'elle ne les a empeschez d'avoir ce qu'ils desiroient, au contraire les y a maintenus et favorisé du tout.

Le principal est à faire, qui est le restablissement des anciennes loix de la France, reglement de la justice et descharge du peuple, au soulagement duquel ils seront fort empeschez, estant les finances entierement espuisées par la guerre et grande recompense des gouvernements et places qu'ils ont achetées : pareillement que, faisant ce reglement, ils craindront de prejudicier à l'autorité royalle et d'offencer les grands de l'Estat; ce qui ne seroit considerable si la prudence dominoit en eux, guidez par la crainte de Dieu, qui les osteroit de beaucoup de perils : et par ce qui est advenu depuis a paru que ceste premiere veüe n'estoit qu'un replastrement, et neantmoins jusques à mainte-

nant tout est tourné à leur grandeur et puissance entiere.

Les grandes armées se rangent en croissant, pour enclorre les moindres et les charger avec leurs pointes par flanc : et si lesdictes poinctes sont premierement attaquées, le milieu s'advance, pour les soustenir et donner par flanc à ceux qui les chargent. Les batailles de front ayant l'infanterie avancée en telle forme que la cavalerie ne se puisse attaquer que l'infanterie ne soit en route, est un ordre utile aux armées fortes d'infanterie ; d'autant que, comme j'ay dit cy-dessus, si la cavalerie ennemie mal conduitte charge imprudemment dans les piques et mousquetaires, la cavalerie ennemie contraire (nonobstant qu'elle soit foible) en a bon marché apres.

Charle-Quint se peut comparer aux anciens empereurs : il estoit genereux, prudent, patient, secret, capitaine negociant par soy, et neantmoins trop vindicatif, proposant sa passion à son utilité, qui à contretemps le portoit en France et en Afrique. Son honneur est qu'il a apaisé les seditions d'Espagne, prit le roy de France, subjugua l'Italie, prit Rome et le Pape, defit les forces d'Allemagne, prit le duc de Saxe et le landgrave, chassa le Turc de Vienne, saccagea Tunes en Afrique, receut les roys refugiez, gagna le Peru et plus de païs aux Indes que l'Espagne ne contient; defit Pizarre revolté au Peru, subjugua le duc de Claives, rangea les Flamands seditieux, fut receu en triomphe de ses ennemis, passant amiablement en France, où il entra trois fois en armes, et la derniere en sortit avec paix honnorable. Il a commandé à l'Espagne, en Italie, en Allemagne, Flandres, à l'Angle-

terre, Hongrie, Boësme, en Afrique, au Peru et aux Indes en mesmes temps; sans la revolte de Moris, qui fut aydé des Français, il ruynoit les heretiques. Ny Alexandre ny les Romains n'ont combattu deux grandes puissances en mesmes temps; luy resista aux Français et aux Turcs : ce qui luy empescha sa monarchie entiere fut les grands capitaines qui vivoient de son temps, le roy François, Soliman, MM. de Guise et de Montmorency, Moris, Barberousse et le landgrave, marquis de Brandbourg, qui n'ont peu empescher qu'il n'ait vaincu à diverses fois leurs nations l'une apres l'autre.

Le jour sainct Mathias estoit heureux à l'Empereur, auquel il nasquit, fut esleu et couroné empereur, gagna la bataille de Pavie, prit Afrique et mourut : mort approuvée du plus grand heur que les hommes puissent avoir, puisque chrestien elle luy advint en mesme jour de ses prosperitez. Le roy Henry III gagna la bataille de Montcontour, fut esleu roy de Pologne et luy escheut la coronne de France en mesme jour. Les sainctes Escritures, les Grecs, les Romains marquoient les malheureux jours et ne permettoient de combattre durant iceux. Aucuns s'en sont mocquez, et par nouveaux bon-heurs ont rendu les jours malheureux heureux : pour rendre le jour heureux, faut estre bien avec Dieu et que les entreprises soient justes, bien premeditées, secrettes et conduittes par prudence.

En septembre 1558, les roys approchent leurs armées à six lieuës l'une de l'autre, à Amiens et Dourlans, sur la riviere d'Ortie : les mareschaux de camp (l'un desquels estoit le sieur de Tavannes), visitant les moyens de s'approcher, les jugent incommodes; sans

vivres faire six lieües et donner la bataille, estoit dangereux; camper en mauvais logis le jour devant que la donner, incommodé d'une mauvaise nuict, pour assaillir les ennemis en leur assiete, n'estoit appreuvé: ny l'un ny l'autre ne voulant ceste incommodité, temporisent; cependant il se fait plusieurs petites entreprises; le vidasme fault Sainct Omer. Les deux armées estoient fortes d'estrangers : les Français aguerris tenoient quantité de villes en Piedmont et Italie, r'encouragez des prises de Calais et Thionville, esperans aux mouvements d'Italie et Allemagne : celle de Philippe, triomphant de deux batailles, de Sainct Quentin et de Gravelines, enrichie de prisonniers de qualité, ses soldats en grande esperance par les victoires passées, tous deux desirent la paix, l'un pour tirer les prisonniers et respirer des pertes passées, et l'autre pour son utilité. Nul ne veut commencer le pourparler: la doüairiere de Lorraine rompt le silence, la paix se traicte à l'abbaye de Cerçeau (1) par plusieurs deputez. Les principaux estoient le connestable et dom Rigaume (2) de Silve, favoris de leur maistre, qui se separent sans effect.

Il y avoit deux grandes faveurs en France, de Guise et de Montmorency, s'aydant egalement de madame de Valentinois, pour l'alliance de MM. d'Aumalle et d'Amville, maris de ses deux filles: l'amitié et l'amour avantage le connestable; l'alliance du Dauphin, prudence du cardinal de Lorraine, les prises de Calais, Thionville, perte de la bataille Sainct Quentin, faisoient pour ceux de Guise: l'accusation de la rupture de la paix, le voyage d'Italie infructueux, inclination du Roy, compagnon de

(1) *Cerceau :* Cercamp. — (2) *Dom Rigaume :* Ruy Gomez.

la table et du lict avec le connestable, suplante la faveur de ceux de Guise, et concluent la paix secrettement, durant le voyage qu'artificiellement le connestable fit faire au cardinal de Lorraine vers le roy Philippe, pendant lequel ledict connestable arriva vers le Roy, ayant eu congé de venir sur sa foy, là où il fut receu en incroyable faveur; et au second pourparler fait à Calais, le connestable est mis à rançon, à ce qu'il eust voix deliberative à la paix premeditée et ja conclue entre luy et le roy Philippe. [1559] M. le connestable fait pour M. de Savoye, duquel il a l'alliance, luy remet son pays; ce qu'il recogneut en sa posterité, par le secours donné au sieur d'Amville, depuis faict connestable par le roy Henry IV. Les armées se congedient, il ne va ny force ny argent en Piedmont. Le duc de Selces prend trois ou quatre villes; M. de Brissac croyoit se pouvoir maintenir par ses merites, sans dependre ny de l'une ny de l'autre faveur; avoit parlé trop librement, conseillé au Roy de ne croire ses favoris de Montmorency ny de Guise, et agir de soymesme : faute en sa conduicte, qui n'estoit pardonnable à un si habile homme qu'il estoit, cognoissant le defaut de Sa Majesté, incapable de recevoir ce bon conseil : M. le connestable l'en fait ressentir. Le manquement de Piedmont rend la paix plus advantageuse pour les Espagnols, qui regagnerent deux cens villes, sous couverture des mariages de dom Carles, fils du roy Philippe, et Elizabet, fille du roy Henry, et du duc de Savoye avec madame Marguerite, sœur de Sa Majesté.

Ceste paix, toute de Montmorency, fut dommageable à la France et advantageuse à l'Espagne. M. de

Guise, descheu de sa lieutenance generale, demandant l'estat de grand maistre, disant M. le connestable ne pouvoir tenir deux estats, reçoit des paroles en lieu d'effects, cognoist que seroit perdre temps de s'opposer à la paix. Le sieur de Tavannes et autres capitaines en parlent plus librement; les rebutz du Roy et crainte de l'inimitié des prisonniers mis en liberté leur ferment la bouche. La mort de Marie d'Angleterre en novembre, suivie de celle du cardinal Paule, de la maison d'Iorque, ruine la religion catholique en Angleterre, par la succession d'Elizabet, fille de Anne de Boulan, lutherienne, de prisonniere faite royne : cet accident facilita la paix. Le roy Philippe, veuf, ne demande plus Calais, veut Elizabet de France pour luy, non pour Charles son fils, lequel fils offensé dit et fit depuis ce qui luy causa la mort. Le roy Henry donne sa seconde fille au duc de Lorraine, et luy rend son païs; tant furent les mariages de ce temps là prejudiciables à la France.

La paix conclue le troisiesme apvril, ensemble les mariages du roy Philippes et duc de Savoye avec Elizabet et Marguerite de France (1), dont s'ensuit la reddition de Savoye, Bresse, Montferrat, Syenne, Thionville, isle de Corse, Piedmont sauf Pignerol et Savaillan, en promesse du roy Henry de les rendre au premier fils du duc de Savoye; Calais reconquis, Saluces, Metz, Thoul et Verdun gagnez et conservez, furent le reconfort du roy de France, qui oublie le sang espandu de tant de Français et la reddition de

(1) *Marguerite de France :* elle étoit sœur de Henri II, et âgée de quarante ans; elle épousa Emmanuel de Savoie, qui avoit gagné la bataille de Saint-Quentin.

cent villes, pour change desquelles l'Espagnol ne rend que Sainct Quentin et Han. Promettent respectivement les deux roys ne permettre les Lutheriens vivre en leurs Estats, craignant l'exemple de la revolte d'Allemagne, où fut envoyé le sieur de Bourdillon, qui obtint la garde et protection de Metz, Thoul et Verdun pour le Roy, par la division et lascheté des Allemands. A ceste conclusion, le sieur de Tavannes recognoist un espion double qui l'avoit servy de pallefrenier, mal en point, lors la chesne d'or au col, et du conseil du roy Philippe.

Les princes ont deux amitiez : l'une aux guerriers, conseillers d'Estat, pour leur utilité et qu'ils ne s'en peuvent passer; l'autre à ceux qui leur donnent plaisir, ministres de leurs voluptez, gardiateurs de leurs secrets et de leurs amours. La premiere amitié, qui est aux guerres, est subjette à changement et n'a mesmes forces en tout temps : les armes sont mises au crochet durant la paix, et quelques fois les capitaines, pour trop de reputation, pour trop de credit, leur suscite des ennemis. La seconde faveur, creée pour les plaisirs des princes, est moins honorable et plus asseurée : ils sont tousjours presens, ils tiennent leurs maistres par les parties du corps les plus appetissantes, et les guerriers souvent par la moindre partie du cœur : telle estoit la difference de la faveur de MM. de Guise et de Montmorency.

Les princes se doivent cognoistre pour avoir experimenté leur prudence, s'ils veulent manier leurs affaires eux-mesmes, comme Charle-Quint et le roy Henry IV, ausquels il se pouvoit librement parler de ce qui leur importoit contre leurs serviteurs et mi-

gnons, et les fortifier en leur opinion de resoudre d'eux-mesmes. Si ce sont princes possedez des favoris gouvernans l'Estat, ayant accoustumé par paresse se descharger des affaires sur eux, comme ceux qui se sont laissez porter à ne plus marcher ne peuvent aller si on ne les porte, à ceux-là il se faut garder d'encourir en la faute du sieur de Brissac, de leur parler trop librement. En vain leur dit-on qu'ils reprennent les affaires, et avec moins de fruict se blasment ceux qu'ils favorisent, ausquels ils redisent tout; et ne s'en fait que tant pis, ne sert qu'à la ruïne de ceux qui usent de ces parolles libres. Puis que le Roy n'est plus logé chez luy, ains dedans ses favoris, c'est imprudence de le chercher dans luy-mesme, il faut dependre de ses mignons, s'adonner à eux; si on ne treuve leurs deportemens bons, la voye de la vie privée est ouverte, qui se peut choisir plus genereusement que d'en prendre, mesmement s'il se cognoist qu'ils se preparent contre l'Estat: cest accident de se laisser posseder advient aux roys peu sages, aux enfans, ou aux femmes.

Plusieurs d'eux se sont laissez tellement gouverner, qu'on a creu qu'ils estoient enchantez ou idiots : au contraire, ce n'est que ces artifices, que ceux qui se rendent agreables leur gravent dans le cœur, qu'ils aiment leur bien plus que le leur propre, et en ayant donné des preuves, plient les roys à leurs desirs, passions et voluptez, et, sous ombre de les descharger de peine, occupent les affaires, reçoivent leurs plus secrettes pensées, et prennent telle autorité qu'ils font un monde nouveau, jusques aux moindres officiers ; tout depend d'eux, les ayant introduicts ou recompensez : le prince n'est à luy-mesme, un autre garde ses volontez;

toutes ses paroles et actions sont rapportées aux favoris. Ceux qui ont parlé à luy, jusques aux moindres contenances sont nottées, ne voyent ny n'oyent plus que par les yeux et oreilles de ceux qui les possedent, ou de ceux de leur faction desquels ils sont entournez et baricadez. Si quelque homme de bien veut faire voir la verité, il est soudainement opprimé : si ces favoris sont deux ou trois, ils s'associent, artifice qu'il faut qu'ils suivent pour posseder le prince : prince qu'ils tiennent en continuelle crainte et terreur de poison, de prison, d'estre depossedé, de perdre l'autorité, le remplissent d'exemples des roys assassinez, tondus et cloistrez, le mettent en mefiance et soupçon des grands, des puissants et du peuple de son Estat, et sur les moindres apparences prennent sujet de renouveller la peur et timidité, laquelle ayant pris pied sur un homme s'augmente journellement.

Quel moyen audit prince de se depestrer de ses liens, puis qu'il tombe en un plus grand peril de ceux qu'il a si fort advancé, et qui ont toutes les places, parens et amis dans les charges, que les defavorisant, ils sont autant à craindre que ceux qu'ils avoient mis en mefiance? Tous voyent ce mal, chacun en parle et nul n'y peut apliquer remede; les favoris se deschargent des fautes sur le Roy, et prennent la loüange des bons actes pour eux. Et d'entreprendre sur eux par voyes indirectes, c'est se perdre, c'est attenter sur le Roy, lequel, demeurant en force, fait des chastiments exemplaires. Bien lisons-nous dans la vie des anciens roys qui avoient les defauts susdicts, que les grands de l'Estat ont fait mourir aucuns desdicts favoris lorsqu'ils commençoient à s'accroistre, et plusieurs ne s'en sont

pas bien trouvez. Si les entrepreneurs sont foibles, ils sont tost opprimez, et s'ils sont forts, c'est naissance de la guerre, lamentable pour la ruïne du peuple : le mieux est que ceux qui empietent ces grands gouvernements jusques à donner à eux et aux leurs tous les grands estats, charges, places et forteresses, qu'iceux soient de basse ou mediocre extraction ; autrement, s'ils estoient princes et grands en l'Estat, il y auroit peril qu'ils ne se fissent roys, suivant les exemples des Martels, Capets et plusieurs autres, qui ont occupé les coronnes par ces extraordinaires faveurs et credit.

Les anciens disent : Si l'ost sçavoit ce que fait l'ost, l'ost deferoit l'ost; les traistres, les espions, qui sont necessaires aux generaux d'armées, sont de plusieurs especes : les traistres sont ceux qui se laissent gagner, ou qui sont envoyez aux ennemis, qui leur prestent serment et prenent leurs livrées. C'est d'eux d'où viennent les plus certains advis, non des vivandiers et goujats, qui ne rapportent que les bruits communs. Il est necessaire que les espions ne se cognoissent l'un l'autre; ils peuvent plus commodement entrer par les flancs et derrier des armées, estant dangereux de se treuver à la teste d'icelles : les plus certains espions sont ceux qui sont doubles, ausquels il ne se faut fier d'entreprise, sinon qu'ils donnent des ostages; et depuis qu'ils ont advoüé estre doubles et qu'ils disent estre contraincts de donner quelques petits advis aux ennemis pour avoir entrée, c'est là où il faut avoir l'œil ouvert, d'autant qu'il est en eux de se r'aviser et tromper celuy qu'il leur plaira; puis qu'il faut qu'il en trompe un (sans se flatter), prendre garde n'estre pas celuy-là. Le soldat sans marque, donnant dans une

armée, ne peut estre dict espion; plusieurs portent leurs escharpes ou croix couvertes jusques au quartier de leurs ennemis, et les autres qui n'en portent point du tout, s'ils sont pris, peuvent estre plus cruellement traictez que ceux qui sont pris portans livrées. C'est une grande fidelité à ceux qui comme un Sopirus (1) se vont rendre aux ennemis pour servir leurs amis, desquels il se trouve peu de bien asseurez. Prendre garde dans les armées qu'il n'y ait point de gens sans adveu, et sur tout au marchand et vivandier, qui doivent respondre de ceux desquels ils se servent : c'est au prevost de camp d'y pourvoir sur les moindres soupçons, par expres commandement du general, et celuy qui est arresté et soupçonné, se peut gagner pour estre double, et s'y fier avec discretion.

La paix honteuse fut dommageable, les associez y furent trahis, les capitaines abandonnez à leurs ennemis, le sang, la vie de tant de Français negligée, cent cinquante forteresses renduës, pour tirer de prison un vieillard connestable et se descharger de deux filles de France, qui fut une pauvre couverture de lascheté. La mesme justice, qui estoit de rendre le Piedmont par les Français, devoit estre de rendre Milan par les Espagnols, qui n'y ont aucun droict. Ils affinerent les Français, et estoient dans les places renduës qu'ils pensoient que ce fust un songe d'y estre, n'ayant jamais esperé d'y r'entrer. Paix blasmable, dont les flambeaux de joye furent les torches funebres du roy

(1) *Un Sopirus :* Zopyre, ami de Darius fils d'Hystaspe, lui procura la prise de Babylone, en passant dans cette ville, après s'être lui-même horriblement mutilé. Darius disoit depuis que vingt Babylones lui auroient été moins précieuses qu'un serviteur si fidèle.

Henry II, sans laquelle les Huguenots eussent eu beau à faire la chatemite et prescher en rhetorique; ils n'eussent attiré ny capitaines ny soldats, sortes de gens qui courent et font la guerre d'eux-mesmes s'ils peuvent, quand ils sont desesperez et non employez. La paix traictée en l'année 1595, entre le roy Henry IV et la Ligue, ne laissa aucune nouvelle revolte des soldats, parce qu'ayant eu sept ans de guerre civile continuelle, tout estoit saoul des armes, et plusieurs avoient esté tuez ou morts de necessité, dans les maisons desquels les soldats vivans se jetterent et s'allierent aux vefves. L'Hongrie et la Flandre, où estoit la guerre, et la justice passionnée et vindicative, en firent mourir plusieurs : sans ces accidents, quelque artifice qu'on y eust employé, les soldats français fussent malaisement demeurez en paix, non plus que les dix mil soldats revoltez apres la paix de France et d'Angleterre.

L'Estat aristocratique et democratique ne s'approprient les conquestes pour en disposer à leur fantasie, ainsi que font les roys, qui en marient leurs filles et leurs sœurs, usant des deniers et du sang public comme de leur propre habillement, sans se souvenir qu'ils sont creez du peuple pour luy administrer justice, par le travail duquel ils regnent et conquierent, et sans l'advis duquel justement ils ne peuvent traicter. Les gouverneurs français avoient raison de s'opposer à la reddition des places et de demander descharge des estats generaux, mesmement quand le royaume tomba en minorité.

C'est imprudence d'establir des maximes d'Estat pour les suivre ponctuellement : elles doivent changer

selon le temps; ce qui reussit une fois fault une autre. Un conquerant, un rebelle, doivent combattre; les peuples desirent nouvelletez, les incommoditez les changent : si le nouveau chef des rebelles n'execute promptement avec telle puissance qui les puisse garentir de mal, aux adversitez ils l'abandonnent, se retournent et traitent avec celuy qu'ils ont offencé. Ces vieilles maximes des livres causerent le gain de la bataille d'Ivry par le roy Henry IV contre M. du Maine, lequel croyoit trop aux gens de lettres. Deux presidents, Jeanin et Vetus, conseilloient la bataille, soit qu'ils se faschassent de ne voir promptement la fin de la guerre, pour estre en repos à leur plaisir; vouloient que M. du Maine imitast l'empereur Othon, Brutus et Cassius, qui, pour delivrer le peuple de tant de maux, hazarderent, disant que la paix et la tranquillité retourneroit au monde par leur victoire ou par leur mort, qui advint par leur main propre.

Si ce conseil fust nay de la generosité de M. du Maine, il estoit honorable; il venoit des presidens qui estoient à Paris, joüans à la paume, qui conseilloient selon leur passion, pour joüir en paix de leurs biens, ou pour acquit de leurs consciences, hazarder leur maistre. Ils mandoient qu'un conquerant devoit combattre, sans regarder que ce n'estoit plus M. du Maine qui avoit ceste qualité, puis qu'il possedoit les trois quarts de la France : c'estoit vrayement le roy Henry IV qui pour lors se pouvoit nommer tel. L'Estat n'avoit esté usurpé sur luy, ains sur son predecesseur : Sa Majesté estoit de differente religion. M. du Maine se porta à leur advis; espuisé d'argent par mauvais mesnage et dons immenses aux femmes

et aux personnes inutiles, avoit fraischement dependu trois cens mil escus du roy d'Espagne; tiroit peu des finances de France, ne pouvant contenter les Suisses, les reistres, ny les Vallons, qui menaçoient de l'abandonner. Ceux qui concluoient la bataille disoient avec luy ce meschant mot, qu'ils ne perdroient au combat (n'ayant que quatre cens chevaux français) que ce qu'ils devoient perdre quinze jours apres; qu'il seroit abandonné des estrangers, faute d'argent, sans considerer la consequence et la suitte de la perte d'une bataille et de la reputation.

Mon opinion fut au conseil, qu'il y avoit cent raisons pour resoudre la bataille, et qu'il y en avoit deux cens plus preignantes pour ne la donner point et conclurre au contraire : ce qui fut remarqué de plusieurs en temps qu'on se pouvoit encore empescher de combattre. Nous donnasmes la bataille et la perdismes, pour n'avoir que des estrangers, Suisses, Vallons et Espagnols, qui n'ont le cœur, obeissance ny volonté pareils à ceux pour lesquels ils combattent : c'est proprement donner son argent à joüer à un autre. Ces maximes des livres, remarquées par ces presidens, ne sont tousjours propres, quoy qu'ils considerent par la lecture les inclinations anciennes. Par exemple, il se peut entreprendre sur Genes, sur Florence, inclinans de tous temps aux nouvelletez ; les premieres furies des Français soustenues, ils se peuvent vaincre. Toutes ces maximes ont des exceptions ; ce qui se voit, en ce que les Français plus subtils que les Anglais aux traitez, et les Espagnols plus fins que tous deux, gagnoient les particuliers gouvernans les rois, et tiroient les negociations en longueur;

et estans les Anglais impatiens, les Français precipitez, la froideur et temporisement des Espagnols le gagnoit. Cela est changé au dernier traicté de Vervin, en l'an 1595, entre les roys Henry IV et Philippe d'Espagne : les Français ont obtenu par patience et temporisement la reddition de douze villes, et fait que les Espagnols ont abandonné le duc de Savoye, qui depuis en a perdu la Bresse : ainsi à ce coup les Français sont meilleurs negociateurs que les Espagnols, contre les maximes des livres.

Charles-Quint, plus jeune que le roy François, le prit à Pavie, entra trois fois en son royaume, et le chassa du duché de Milan, et de Claives. L'Empereur viel, le roy Henry deuxiesme rompt ses desseins, le broüille en Italie, gagne le Piedmont, prend Mets, Thoul et Verdun, chasse l'Empereur d'Allemagne, le bat à Ranty. Le roy Henry venant sur l'aage, Philippe fut victorieux à Sainct Quentin et Gravelines, rompit ses desseins d'Italie, et le trompa en la negociation de la paix. Cela fait croire que les armes favorisent les plus jeunes, parce qu'ils hazardent et entreprennent plus souvent que les vieux ; et qui assault le premier a de l'advantage : les jeunes sont plus hardis, mieux servis des leurs, pour l'esperance qu'ils ont de leur longue vie, et plus aidez de leurs alliez et amis, qu'ils n'ont encore circonvenu ny trompé. Les vieux ont tant veu d'inconveniens passez, qu'ils se rendent lents en leurs entreprises, plus adonnez à leurs plaisirs et plus incommodez de maladies, remplis d'irresolutions et de soupçons, ce qui empeschoit le roy Henry IV; et neantmoins devroient estre plus vaillants que les jeunes, parce qu'ils n'ont pas

tant d'années à perdre qu'eux : l'aage plus propre à mener des armées, et manier de grands affaires est de trente à cinquante ans.

M. le connestable possedoit entierement le Roy; M. de Guise perdit la lieutenance generale et partie de sa faveur à l'advenement du roy Charles IX : il ne manque de picques entre ces deux maisons de Guise et de Montmorency. Les connestablistes reprochent la paix rompuë par l'ambition des freres de Lorraine, qui se vouloient faire pape et roy de Naples, disoient que c'estoit s'entendre avec le roy d'Espagne de diviser les forces pour ne faire rien qui vaille en Italie, et mettre en proye la France. Ceux de Guise au contraire les accusoient de la perte de la bataille de Sainct Quentin, par l'imprudence du connestable, et la paix honteuse faicte pour son suject, non sans soupçon d'intelligence avec le duc de Savoye, allié dudit sieur connestable. Selon l'article secret de la paix, les heretiques furent bruslez en France, plus par crainte qu'ils ne suivissent l'exemple des revoltez d'Allemagne, que pour la religion. M. d'Andelot, accusé d'heresie, est mis en liberté; les sçavans se mocquent des Lutheriens; ils abusent les mediocres, disent qu'il ne faut croire que ce qui est aux sainctes Escritures; ils gagnent des ambitieux, des femmes, des fols et des enfans, sur le mespris de l'adoration des images, des reliquaires et miracles feints, des pardons, des putains et enfans des prestres, dont ils font leur principal pivot; corrompent les manouvriers par les chants de Marot, principalement ceux qui pouvoient exercer leurs langues sans le bruit de leurs mains.

L'Eglise ressemble aux royaumes qui sont de long-

temps en paix, lesquels n'ont point de capitaines pour n'avoir esté attaquez : la necessité en fait naistre; ainsi les ecclesiastiques s'esveillent, et se font sçavans par l'entreprise des Huguenots, les rembarrent, alleguent la perpetuité de l'Eglise, l'imposition des mains, la creance de la Trinité, et cheute de Lucifer, peu mentionnez en l'Escriture, et qui neantmoins sont apreuvez des heretiques, contre ce qu'ils disent, qu'il ne faut croire que ce qui est escrit; advoüent la reverence, non l'adoration des images, dressées à l'honneur des saincts comme les statuës des grands capitaines. Il y avoit contrarieté d'arrests entre les chambres : la grande condamnoit au feu, la Tournelle au bannissement (1). Le Roy les assemble aux Augustins, fait prendre les conseillers qui concluent au bannissement, qui estoient Anne du Bourg, de Faux, de Foy et Fumée, dont aucuns furent bruslez.

Il y a en France des Catholiques et des Huguenots royaux, en toutes les deux religions des factieux et ambitieux; autres libertins, qui meslangent les deux ensemble, croyant ce qu'il leur plaist; le tout divisé en trois factions. Celle du Roy la plus forte, l'huguenotte subsiste, la Ligue est quasie esteinte, nonobstant sert de pretexte aux Huguenots, qui s'attaquent aux Jesuites, comme chefs d'icelle, et font croire estre en soupçon, non du Roy, ains de ceste faction de Catholiques liguez, qui est ruinée.

Il eust esté necessaire que Sa Majesté eust en mesme temps abbaissé les uns et les autres, sans laisser les

(1) *La grande condamnoit au feu, la Tournelle au bannissement :* la grand'chambre étoit présidée par Le Maistre, Saint-André et Minart; la Tournelle, par Harlay, de Thou et Séguier.

Huguenots en telle puissance qu'ils soient semence de troubles.

Ils accusent les Jesuites d'avoir donné commencement à la Ligue, laquelle est dez le concile de Trente pour resister aux confederations lutheriennes, et accreüe par les fautes d'Estat : se treuvera que les conseils s'en sont tenus aux Chartreux de Paris et autres convents, et non aux leurs.

Les Jesuites ont escrit qu'il estoit permis de tuer les tyrans; un de leurs escoliers entreprit sur le roy Henry IV. La communauté d'un ordre n'est responsable des fautes particulieres; et tant que les Huguenots ont esté foibles, ils ont escrit qu'il faloit tuer les roys : ce qui se voit par le Reveille-matin et le Tocxain des Français, qu'ils ont fait imprimer; ils ont entrepris à Amboise et à Meaux sur leurs Majestez, et Poltrot tua M. de Guise à la persuasion de Beze.

Ils ruïnent, disent-ils, les universitez, seduisent la jeunesse, et sont espagnols. Dittes mieux, Huguenots : Ils descouvrent nos caballes, nos ignorances, seductions, s'opposent à nos desseins, voyent clair dans les affaires du monde ; mettant fraternitez contre fraternitez, intelligence contre intelligence, nous sappent par nos mesmes armes; ils veulent l'union, et nous, Pretendus Reformez, le contraire. Quand il n'y avoit point de Jesuites en France, les Huguenots perçoient le col et les yeux aux Cordeliers, qu'ils menoient en laisse, et faisoient le semblable à tous ceux qui publioient leur ignorance.

La pluspart des seditieux se couvrent du nom de bon Français : pour meriter ceste qualité, il faudroit estre net des intelligences anglaises, ollandaises, pro-

testans d'Allemagne, fraternité et ligues. Les accusations et plaintes que font plusieurs, ne sont pas pour inimitié qu'ils portent à leurs contraires; ils seroient marris que les Jesuites ne fussent point, parce qu'ils s'en servent de pretexte pour se fortifier contre le Roy mesme.

Ils disent que le pere Ayollé (1) estoit espagnol, et que toute la secte l'est, et qu'à cette cause il les faut mettre hors du royaume. Luther, aucteur de leur secte, estoit d'Allemagne; il faudroit commencer à eux. Plusieurs, huguenots catholisez, conseillent les roys et les provoquent, comme les Philistins faisoient ceux d'Israël de chasser les prestres et commettre des fautes, à fin que Dieu les abandonne, et qu'apres ils puissent entreprendre sur eux.

Il y a un arrest du parlement contre les Jesuites, qui a peu estre revoqué, aussi bien qu'ils l'ont esté contre les Huguenots. L'heresie, source de division, travaille à diviser les papes d'avec les roys, et les grands l'un d'avec l'autre, pour y profiter : le Pape advoüe les Jesuites; le Roy les desavoüant, c'est une discorde, commencement de schisme et forme de faire adherer leurs Majestez à leur opinion.

Et en fin Dieu a permis que, mal-gré tous les artifices, calomnies et accusations des heretiques, qu'iceux Jesuites soient esté restablis en France à l'exaltation de la pieté et augmentation des bonnes lettres.

L'execution de la paix estoit hastée des uns pour vivre en volupté, et des autres pour utilité. En juin, le Roy marie sa fille au roy d'Espagne, par le duc d'Albe, procureur, assisté du duc de Savoye, comte

(1) *Ayolle* : Loyola.

d'Aiguemont, et prince d'Orange. Sa Majesté, MM. de Guise et de Ferrare, soustenans à un tournois, MM. le connestable et de Tavannes, juges à l'imitation des anciens tournois: ces combats durerent deux jours; le troisiesme, Montgomery, escossais, apres quelque refuz de courre contre le Roy, brise sa lance en sa cuirasse; l'un des esclats leve la visiere, l'autre perce l'œil de Sa Majesté, sort par l'oreille et glace le cœur de M. le connestable, qui voit sa faveur perduë. L'un accuse l'armurier, l'autre l'impatience du Roy, qui n'attendit que l'on mist le crochet à la visiere. Il est emporté aux Tournelles; avant sa mort, par la sollicitation de M. le connestable, il fit espouser sa sœur au duc de Savoye, et mourut deux jours apres de ce coup.

Les heretiques se plaignent d'estre bruslez, les ecclesiastiques respondent que c'est selon le concile de Constance, qui est une assemblée de l'Eglise universelle, où l'esprit de Dieu assiste. Ces jugements sont cruels aux Chrestiens, dont la loy est fondée sur l'humilité et misericorde : les Catholiques disent qu'il vaut mieux chastier quelques uns que d'ouvrir la porte à toutes religions et atheisme. Autres disent que les feux confirment les heretiques; leur constance en ceste mort cruelle les fait imiter : une mort en gaste mil vivans, qui s'imaginent que s'il n'y avoit quelque certitude en leur creance ils ne souffriroient si constamment, estant offert à aucuns la grace abjurant leur religion. Il ne falloit les brusler, et se contenter des bannissements et amandes, et de ne les pourvoir aux charges et offices; la defence trop expresse excite le desir et la curiosité. Ceste patience de se laisser brusler eust esté

plus fructueuse entre les Turcs et Juifs, que pour difference de quelques points entre les Chrestiens, puis que ces deux religions croyent en un mesme Jesus Christ. Les Huguenots disent que si tant de leurs pretendus martyrs ne fussent esté assistez de la grace de Dieu, qu'ils se fussent plustost dedits que souffrir les tourments et la mort. Autres respondent que ceste pertinacité naissoit de l'advertissement que leur donnoient leurs amis, que dedits ou non ils mourroient, qu'ils estoient condamnez, et que leur retraction leur tourneroit à moquerie et non à salut. Le roy Henry II pense de ces feux secher les sources des guerres civiles; Dieu, qui rend le guerdon selon les merites, avoit justement prononcé sa sentence. Le Roy avoit empesché l'extirpation des heresies d'Allemagne, par intelligence et assistance qu'il fist au duc de Saxe, landgrave et prince Moris, naissance de l'interim qui fut cause que le regne de sa posterité fut remply de guerres civiles, la fin desquelles contrainct Henry III son fils se joindre aux Huguenots, dont ensuivit sa mort et l'extinction de la race des Vallois, apres trente ans de guerre malheureuse.

Les cours de parlements s'atribuent pouvoir de corriger et modifier les edits des roys, tenus invalides sans leur interinement. Si les Estats de France estoient en force, que ces cours fussent gardiateurs de leurs decrets et liberté du peuple, s'ils estoient confirmez et advoüez desdits Estats composez des trois corps d'iceux, leur pouvoir seroit juste; mais ils sont creez et payez des roys, leur prestent serment, ne leur peuvent resister, sont forcez d'obeyr par suspension de gages, interdiction d'entrées, pertes d'offices, faveur

et presens des roys, lesquels vainquent leurs difficultez et font passer tel edict qu'il leur plaist, lors qu'ils entrent et president dans leurs parlements. Leurs Majestez s'autorisent de prendre les presidents et les conseillers prisonniers; ils sont en telle crainte que leurs remonstrances faictes ils n'osent contrarier les volontez de leurs dictes Majestez. Les gens de bien ne devroient accepter ces offices ou s'opposer à l'injustice ou foule du peuple, et se resoudre à perdre leur Estat plustost que leur ame. La justice ne plie point, elle n'a consideration, crainte ny exception; seroit honneur d'estre interdit du parlement pour maintenir l'equité et justice; du moins si le plus grand nombre des meschants emporte le bon, que les bons laissent leur opinion escrite à la posterité; si leur pouvoir n'est qu'en remonstrances, qu'ils laissent doncques les magnifiques noms de souveraines cours. Ils devroient avoir grande honte de monstrer leur foiblesse de cœur d'interiner les edicts et lettres injustes en l'absence du Roy; c'est une marque honnorable d'hazarder son estat pour le bien public.

Tout est plein d'incertitude en ceste vie; l'homme propose, Dieu resout, c'est à luy qu'il faut appointer. Quand l'on pense estre hors d'affaires, se donner du bon temps, du repos et plaisir, le malheur ou la mort sont proche. Un grand roy sorty de la mort de la guerre, la treuve en se joüant: les chasses, les amours, les festins, les masques, qu'il s'estoit proposé, en change il treuve des cirurgiens, medecins, des pleurs, des torches, prestres, bieres et chants funebres. Nous disons: Si je puis avoir apointé ce procez ou ceste querelle, payé mes debtes, je ne penseray qu'à avoir du bon temps; c'est où fortune et le trespas nous espient,

où ils ont tendu leurs filets. Parmy ces empeschements, prenons du plaisir ce qui s'en peut permettre honnestement, sans attendre un meilleur estat, qui peut estre n'arrivera jamais : la fin de nos travaux est souvent la fin de nostre vie ; folie de chercher repos en ce monde, où il n'y en a point.

Le roy Henry II regna douze ans, eut plus de vertu corporelle que spirituelle. Il fut heureux en ses desseins, pour avoir de bons capitaines. Il chassa l'Anglais de France, reprit Bologne, Calais, acquit l'Escosse pour son fils, protegea Octave Farnaise contre le Pape et l'Empereur, sauva Palme et La Mirande de ces deux puissances, garda Sienne, gagna l'isle de Corse, prit Mets, Thoul, Verdun par l'intelligence et rebellion de Moris, Dampviliers, Monmedie, partie de Luxembourg, Marienbourg, Piedmont, Thionville ; leva le siege de Mets, gagna la bataille de Ranty, et perdit beaucoup de reputation en celle de Sainct Quentin, pour croire trop le connestable de Montmorency, et en l'honteuse paix qui ensuivit, à la persuasion des femmes et mignons qui le possedoient. Il donna imprudemment commencement aux divisions de France, par l'accroissement immoderé des deux maisons de Guise et de Montmorency, lesquels il fit si grands, au contraire des maximes que doivent observer les souverains, de n'eslever ny exalter si extraordinairement leurs subjects, que les malheurs des guerres de France leur sont attribuez : et est beaucoup moindre faute d'eslever une maison ou race seule, ainsi que fait en ce temps le roy Loys XIII en la personne du sieur de Luynes, que d'en exalter et enrichir deux en pareille grandeur, lesquels conçoivent telle inimitié les

uns contre les autres, que la guerre civile en advient, en danger de la subversion de l'estat royal.

Il se fait mauvais joüer à son maistre, pis quand ils sont princes, et perilleux aux roys. Aux jeux d'hazard ils se faschent qu'ils ne gagnent ; se laisser perdre c'est sottise, mocquerie et dommage. Aux exercices de mains et tournois, ils ne veulent que l'on se feigne ; autrement il leur semble estre mesprisez ; et si on fait de son mieux, tant qu'iceux roys ou princes tombent, ou ayent du pire, en luitte ou en tournois, quoy qu'ils n'en fassent semblant, ils ne pardonnent à ceux qui leur sont superieurs. Il est fascheux de se laisser vaincre ; non seulement l'honneur, mais l'apparence d'iceluy est si chere, que rarement elle se cede à son propre frere ; et de tenir le milieu, sans que le prince ny assistans cognoissent qu'il y ait feinte, et que la resistance soit telle qu'elle ne laisse l'entiere superiorité aux roys, il est malaisé : quoy qu'ils commandent, il faut eviter de rompre lances, donner coups d'espée, luitter contre eux, et nommement tous exercices où il y a hazard d'estre blecé. Les actions humaines sont si incertaines, que plusieurs en jeu ont rompu bras et jambes de ceux qu'ils aimoient le plus : l'esprit eschaufé, entourné d'armes, de trompettes, sort aucunement de son naturel, et empesche de garder la discretion et le respect qui se doit : celuy qui refuse ces jeux par crainte d'offencer, pourra recevoir quelque legere parole des princes ; il les vaut mieux endurer que d'encourir plus grand malheur. Aucuns diront que si tous avoient ceste consideration, les roys et princes ne pourroient passer leur temps. Cecy n'est escrit que pour servir à nos plus proches parens.

REGNE DE FRANÇOIS II.

[1559] Le nouveau roy François II, roy de France et d'Escosse, met en credit ces MM. de Guise, oncles de sa femme; la Royne mere, ambitieuse et craintive, se joint à eux, sous promesse que tout se feroit par son advis. Toute la Cour change à la disgrace de M. le connestable de Montmorency; la Royne mere luy reproche (1) qu'il avoit soustenu madame de Valentinois, et que si Dieu ne luy eust donné des enfans, ils l'eussent renvoyé à Florence. L'alliance d'Aumalle maintient la duchesse de Valentinois, qui, prudente, s'estoit alliée aux deux grandes faveurs, contre tous evenemens, et principalement appuyée du connestable, non sans soupçon d'amour illicite: elle rend les pierreries de la coronne, conserve son bien et se retire de la Cour. MM. de Guise menent le Roy au Louvre, prennent l'occasion, laissent le corps du mort à ceux qui en avoient possedé l'esprit.

Le connestable sent son mal, viel courtisant reduit en semblable fortune qu'il avoit esté du temps du roy François I; il ne navige contre la tempeste, et plie au vent, ainsi que celuy qui est dans un navire se laisse emporter des vagues hors de sa route pour ne submerger; il reçoit les commandemens du Roy, qui luy annonce la perte de sa faveur, luy dit avoir choisi

(1) *La Royne mere luy reproche :* Catherine prétendoit aussi que le connétable avoit dit à Henri II que le seul de ses enfans qui lui ressemblât étoit Diane, sa fille naturelle, depuis duchesse d'Angoulême. Cette Diane, douée de toutes les grâces de l'esprit et de la figure, joua un grand rôle sous les règnes de Henri III et de Henri IV.

MM. de Guise ses oncles pour chefs d'armes et de conseil. Sa Majesté luy donne le choix de demeurer en sa Cour, ou se retirer en sa maison : le connestable se contente de tout, se monstre sans ambition, represente doucement ses services et de ses nepveux. Le sieur de Tavannes, qui sembloit pancher entierement du costé de MM. de Guise, et tel le croyoit M. le connestable (à grand tort, parce qu'il ne regardoit qu'au Roy), le jour de la mort de Sa Majesté, M. le connestable, se retirant en son logis, est abandonné de cent gentilshommes qui avoient accoustumé de le suivre ; le sieur de Tavannes le console, conduit et offre service, lors et depuis, quand il se retira en sa maison, auquel lieu ledit sieur connestable estant retiré, soit qu'il fust en crainte, ou qu'il jugeast le Roy majeur de quinze ans malaisé à troubler, il n'envoya querir le roy de Navarre pour faire teste à MM. de Guise, comme plusieurs luy conseilloient. Ce roy François eut plus de generosité à prononcer la sentence de retraicte au connestable, que la royne Marie regente n'eust à l'endroit du grand escuyer qu'elle vouloit defavoriser ; aussi parloit-il en roy majeur. Lesdicts sieurs de Guise precipitent leur establissement et celuy de leurs amis.

Le sieur de Tavannes les dissuade de se tant haster, pour le bien de l'Estat ; n'estant cru il se retire en son gouvernement de Bourgongne, prevoyant beaucoup de malheurs. Tout suit, tout crie, *vive Guise!* Il est grand maistre par la demission forcée du connestable, condamné de ne pouvoir exercer deux grands estats ensemble ; pour recompense, son fils de Montmorency est fait mareschal de France. L'Estat et les garnisons

sont changez à la devotion de M. de Guise; il revoque le cardinal de Tournon, ennemy du connestable; r'establit le chancelier Olivier, defavorisé par madame de Valentinois; gagne les mareschaux de Sainct André et de Brissac, dont le dernier s'estoit faict sage par sa defaveur, regardant neantmoins à la Royne, qui luy fit donner le gouvernement de Picardie refusé au prince de Condé. Les princes du sang sont esloignez en diverses commissions, celuy de Condé envoyé en Flandre pour l'execution de la paix: le roy de Navarre, le prince de La Roche-sur-Yon et cardinal de Bourbon, sont faits conducteurs de la royne d'Espagne, et ne demeure de princes aupres du Roy que MM. de Guise. Les chambres ardentes sont erigées pour persecuter les Huguenots, et ce d'autant plus que les princes du sang et les freres de Coligny favorisoient la religion nouvelle. Le domaine est reüny, pour avoir moyen de faire perdre ce qu'en tenoient les ennemis de MM. de Guise, lesquels menent le Roy sacrer à Rhéims le 18 septembre 1559, executent des articles de paix de poinct à autre, craignant par la guerre civile estre contraincts se servir des estrangers.

Les defavorisez qui se veulent maintenir malgré leur maistre tombent en hazard de leur vie, perte de biens et d'honneur; tant plus ils estoient grands, plus il y a de peril : plier, et se retirer de la presence, s'esloigner sans bruict, et attendre le temps, sont les souverains remedes; autrement ils tomberont dans les recherches perilleuses, mespris et mocqueries des peuples.

La faveur fait des ennemis; les fautes et mauvaisti des maistres sont attribuées à leurs favoris, lesquels

ont raison de se preparer en leur faveur contre les evenemens fortuits, encore que rarement on les ruine du tout, pour la crainte qu'ont les nouveaux mignons de tomber en mesme accident : c'est se mocquer de s'offrir en prosperité; les habiles en credit cognoissent bien que ces offres sont faites à leur faveur, et non à eux, et ne s'offencent de ce qui se dit d'eux, pourveu qu'ils se puissent mettre en telle seurté, qu'ils ne se puissent perdre sans la ruine de l'Estat.

Les conseils sont blasmez ou loüez, selon les evenements : MM. de Guise sont repris d'avoir precipité et fait paroistre leur grande faveur, qui causa l'entreprise d'Amboise; leurs conseillers respondent que ce dessein d'Amboise ne se pouvoit executer sur eux sans qu'ils fussent advertis, et que la faute d'iceluy fit tellement pour eux, qu'ils s'establissoient en pleins estats, et faisoient trencher la teste au prince de Condé leur ennemy, sans la mort du petit roy François leur maistre. Les opinions contraires sont qu'ils devoient faire plus de part du gouvernement à ceux de Bourbon et de Montmorency, pour ne les point desesperer. Ils respondent que plus ils eussent fait pour eux (n'estans leurs amis), et tant plus ils leur eussent donné de moyens de leur nuire. MM. de Guise, grandement favorisez de la Royne leur niepce, qui gouvernoit le Roy son mary, pensoient n'avoir rien oublié de ce que permet la prudence humaine pour s'establir : l'excuse de leur precipitation est que lors ils possedoient le Roy, et que l'occasion est chauve, qu'elle se perd en un moment.

Le choix de repos ou de travail est difficile ; en l'un et en l'autre la vie s'escoule : la reputation grande est

impossible d'obtenir sous les roys, la commune est mesprisable. Les injures portées patiemment sont plus utiles que les victoires en la loy que nous tenons. Les hommes privez ne se peuvent mesler des affaires d'Estat s'ils n'y sont appellez : s'ils disent qu'ils s'y poussent pour maintenir la justice et equité, Dieu a assez de moyens sans eux pour pourvoir aux desordres. Les hommes se flattent et sont mauvais juges de leur suffisance, pour cognoistre s'ils sont naiz pour eux ou pour le public. Les natures eslevées qui languissent en repos peuvent suyvre leurs inclinations, quoy que peu utiles, puis qu'ils ne peuvent sous la royauté attaindre à grandes choses; les paisibles qui suivent le repos, mesprisent les grandeurs et vanitez, sont plus heureux et font mieux leur salut.

Les princes du sang, ceux de Montmorency et de Chastillon esloignez, les heretiques persecutez, conferent leur mescontentement. La royne Catherine de Medicis, florentine, nation desireuse de nouvelleté, conseillée par des Italiens, assistée des dames de Montpensier et de Roye, demye lutherienne, haissoit, comme belle mere, la Royne sa fille, qui l'esloignoit des affaires et portoit l'amitié du Roy son fils à MM. de Guise, lesquels ne luy departoient du gouvernement qu'en ce qu'ils cognoissoient qu'elle ne pouvoit nuire, luy donnant credit en apparence sans effect. Surquoy ladite Royne se resout de favoriser les mal-contens (tant est l'amour d'ambition plus forte que la maternelle), se couvrant de la crainte que ceux de Guise n'usurpent la coronne sur leurs pretentions qu'ils disoient estre issus de Charlemagne.

En effect Sa Majesté veut deux cordes en son arc,

remplit de nouvelle esperance ces deffavorisez ; tout est plein de cris, de bruits et de libelles diffamatoires : en mesme temps le president Mignard fut tué d'un coup de pistolet par Stuard, escossais, pour avoir condamné les heretiques. Les seigneurs d'Escosse, sous pretexte de religion, prenent les armes par les menées des Anglais et Huguenots français, contre la royne doüairiere d'Escosse, sœur de MM. de Guise, et par leur revolte chassent M. de Martigues d'Escosse. L'autorité du Roy, non encore mesprisée en France, dissipe les desseins des mal-contens, et renvoye le roy de Navarre en Bearn, que ceux de Montmorency avoient faict venir sans fruict, apres luy avoir reproché la trahison de M. de Bourbon, et gaigné partie de ses serviteurs, luy ayant en partant le Roy declaré qu'il vouloit que ceux de Guise eussent les principaux commandements en France.

Les plaintes estoient grandes des cruautez exercées contre les nouveaux evangelistes ; les mal-contens publioient que les princes estrangers possedoient le Roy, et qu'il avoit besoin de tuteurs esleuz de ses plus proches parens, comme si Sa Majesté n'eust esté majeur de seize ans ; crioyent qu'il falloit tenir les estats, interpretans les loix de France, comme ils faisoient les sainctes Escritures, à deux ententes, et en tant qu'elles faisoient pour eux ; disputoient sur ce qui se doit au Roy et ce qu'il doit à son peuple : en fin, se treuvant empeschez de l'auctorité royalle, qui dissipoit leurs desseins, les mal-contens se resolvent d'user de voyes de faict (dernier remede au desespoir des defavorisez). Les chefs principaux estoient l'admiral de Chastillon et prince de Condé, assistez de ministres huguenots, qui

resolurent de se saisir de la Cour, prendre MM. de Guise, les tuer ou leur faire faire leur procez ; à quoy ils font adherer le roy de Navarre, et donnent à entendre au connestable retiré chez luy qu'ils ne vouloient que presenter une requeste et se rendre les plus forts pres du Roy.

Ce qui estoit plus admirable, est que la royne mere y consent, pour r'entrer au gouvernement qu'il luy sembloit luy estre osté par la Royne sa belle fille, et en effect par MM. de Guise, esperant, pour la foiblesse des freres de Chastillon, bonté de ceux de Bourbon, de les diviser, joinct à la haine que l'on portoit aux Huguenots; que s'aidant d'eux, ils seroient contraincts, apres avoir chassé MM. de Guise, de faire ce qu'elle voudroit. Les paroles emmiellées des Huguenots, les soldats, les compagnies, capitaines de marines, dependant de MM. de Chastillon, joinct aux commandements secrets de la royne mere, fournirent de soldats; et neantmoins furent forcez de se nommer chefs secrets ou muets, par ceux qui craignoient le desadveu de la Royne et des princes de Bourbon, si l'entreprise ne reüssissoit.

La Regnauldie (1), plus cogneu par la rupture des prisons criminelles de Dijon que par autre vaillance, fut faict chef. Les Eglises pretendues reformées y jettent

(1) *La Regnauldie* : Regnier de La Planche s'exprime ainsi sur ce chef de la conjuration d'Amboise. « C'estoit un baron de Périgord, « gentilhomme d'ancienne maison, nommé Godefroy de Barry, sei« gneur de La Renaudie, se faisant nommer La Forest : cet homme « estoit doué de fort bon entendement; et, pour un procès longue« ment demené en plusieurs parlemens, entre luy et du Tillet, greffier « du parlement de Paris, finalement y estant entrevenu une accusation « de fausseté, par arrest du parlement de Dijon, avoit esté fort mal-

leurs hommes, ces princes et seigneurs leurs capitaines. M. le prince de Condé fut contrainct de parler à beaucoup d'iceux, et leur donner des pouvoirs signez de sa main, avec promesse de les luy rendre.

[1560] Apres plusieurs assemblées, il s'en fit une derniere à Nantes, auquel lieu La Regnauldie enroolla sept cens hommes la pluspart huguenots, et prirent rendez vous au quinziesme de mars, à trois lieües de Blois. Ils devoient surprendre la porte du parc à la pointe du jour, et lors les chefs (qu'ils nommoient muets) qui estoient MM. le prince de Condé et de Chastillon, devoient se declarer, et, apres s'estre rendus les plus forts dans le chasteau de Blois, faire faire le proces à MM. de Guise, et tenir les estats generaux, là où il devoit estre estably un conseil au Roy, composé des princes du sang. Les mouvements sont difficiles de cacher aux roys : MM. de Guise furent advertis des soldats qui avoient milité sous eux, et par l'advocat Avenelle, qui s'estoit feint huguenot. Ils conduisent le Roy à Amboise, mandent leurs amis, font escrire Sa Majesté pour empescher l'entreprise.

Les conjurez, encores qu'ils sceussent estre descouverts, pensoient estre assez forts pour executer par intelligence de la Cour, malgré MM. de Guise. Leur entreprinse par estonnement prend coup en confusion; les ordonnez de se cacher au logis du prince de Condé ne furent envoyez, ny les cinquante qui devoient loger dans un grenier pour surprendre la porte du

« traité avec ignominie, et réduit aux prisons, desquelles ayant trouvé « moyen de sortir fort habilement, s'estoit retiré sur les terres de Berne « en Suisse, et depuis, ayant obtenu lettres de revision pour faire « appurer du tort fait à luy, estoit lors retourné en France. »

chasteau. Le rendez-vous des entrepreneurs sceu par l'accusation de quelques uns de leurs troupes, MM. de Guise envoyent M. de Nemours et leurs amis au lieu où ils se devoient treuver, auquel ils tuerent La Regnauldie et defirent ses troupes, se saisissent de neuf ou dix capitaines et d'un secretaire chargé des rolles de ceux qui estoient de l'entreprise. Ces capitaines furent gehennez et decapitez ; le secretaire, pour se sauver de la question, accuse M. le prince de Condé et l'Admiral, lesquels avec contenance asseurée, et l'assistance de la Royne, qui leur reveloit les conseils et empeschoit de leur mal faire, les faisoit sembler innocens. Plusieurs furent tuez et jettez en l'eau, et la plus grande part r'envoyez à dessein, comme ayant esté seduits et mal conseillez.

Les desseins et modelles en petit ne reüssissent souvent en grand; autre est le gouvernement d'un duché, autre est celuy d'un royaume : faire des citadelles, desarmer les peuples, semer des divisions, les tenir en querelles, exiger sur eux, entreprendre sur les plus riches, se mefier de tout, pourroit servir à Florence, à Savoye, et non pour la France, dont les regles d'Estat sont toutes differentes. Les actions des roys de France doivent estre franches, genereuses et pleines de preud'hommie, qui leur sert de citadelles et de gardes; entretenir paix parmy les leurs, esteindre les divisions, prevenir les mescontentemens, et chastier valeureusement les premiers qui entreprennent contre l'Estat, non injustement ny extraordinairement, ainsi que le massacre de MM. de Guise à Blois, et de la Sainct Barthelemy à Paris : que tant s'en faut qu'ils esteignissent les guerres civiles, qu'ils

les enflammerent perilleusement ; et si le marquis d'Ancre fust esté aussi bien Français grandement apparenté, tué sans forme de procez, cela ne se fust passé sans trouble en l'Estat. Le roy Henry IV, bien advisé, fit faire le procez et condamner le sieur de Biron par la cour de parlement de Paris. La Royne mere en crainte d'estre r'envoyée en Italie, ou de demeurer en France sans credit, il luy semble que la division fait pour elle; esperant de deux partis en avoir tousjours un favorable, ne se soucie d'hazarder la coronne, pourveu qu'elle espere de r'entrer au gouvernement.

Les Huguenots revoltez contre leurs souverains, les subjects d'Allemagne, de France, d'Escosse et de Flandre entreprennent contre la justice, et contre la vie de leurs superieurs, et sont source de toutes les guerres civiles et troubles qui ont suivi, tant d'iceux que depuis la Ligue, lesquels n'eussent eu aucun pretexte s'il n'y eust point eu d'heretiques.

Imprudente entreprise, qui estoit creüe secrette des conjurez avec peu d'apparence, puis que cent hommes la sçavoient! un suffisoit pour tuer M. de Guise, auquel consistoit toute la faveur. C'estoit malavisé à MM. le prince de Condé et de Chastillon, quand bien leur entreprise eust reüssi, de penser qu'apres avoir offencé le Roy en la mort ou prison des oncles de sa femme, et esloignement d'icelle, de pouvoir r'entrer en grace; et une grande meschanceté si c'estoit en intention de tenir Sa Majesté prisonniere et voller la coronne, qui estoit la seule seurté des conjurez.

L'ambition, la crainte et la vengeance agitoient la

Royne mere, voyant la faveur et le regne de ceux de Guise et de sa belle fille; ce qui la transporta à hazarder ses enfans au consentement de ceste entreprise, de laquelle elle n'avoit caution que M. l'admiral de Coligny, que les entrepreneurs ne se fissent roys apres l'execution, sur l'esperance qu'elle avoit (le coup faict) d'empescher, par ceux de Chastillon et de Montmorency, le prince de Condé, et demeurer seule au gouvernement; autrement elle se perdoit elle mesme : et de quelque façon que ce fust, l'entreprise fut mal divisée, et plus mal executée. Aux defavorisez ne reste que les armes ou l'esloignement de leurs maistres, qui d'amis leur sont devenus ennemis; plus ils importunent et s'approchent, plus ils sont en danger, et moins ils font leurs affaires; et de bonne heure doivent cognoistre l'estat auquel ils sont reduits, pour y remedier sans peril.

Les gehennes sont cruelles et incertaines, dont la seule crainte fait advoüer le crime non commis; plusieurs coulpables la soustiennent, se justifient par patience et tolerance, cognoissant que, condamnez par la cour à la recevoir, le commissaire n'en peut faire grace, ny diminuer les crans qui sont ordonnez, tellement que non ne couste pas plus à dire que ouy. Les breuvages de savon et autres qui endorment n'y sont espargnez, quand les patients ont commodité de les prendre : l'horreur des tourments a fait advoüer le meurtre du pere au fils, qui, apres avoir esté pendu, le pere retourné vivant demande son enfant à la cour. La gehenne injustement est donnée aux condamnez à mort; si la crainte de Dieu (allant mourir) ne leur fait dire la verité, malaisement par les tourments le

diront-ils; mais plustost, pour eschapper d'iceux, respondront au contraire. S'il reüssit un bien de ces cruautez, il en reüssit deux maux; j'advoüerois, pour l'eviter, ce à quoy je n'aurois jamais pensé.

Qui ne s'abstient de crime par la crainte de la mort, ne s'en garde par les roües, feux et tenailles: combien d'ames sont ensevelies au desespoir par ces tourments! Le plus grand supplice devroit estre de couper la teste : l'apprehension de ceste mort, sans estre malade, est extreme; ceux sont obligez à Dieu qu'il en exempte; le seul reconfort est de mourir innocent. Heureux estoient les martyrs, qui rioient dans les flames, esperant la vie eternelle. La consolation des justiciez est que leur esprit, estant entier, non tourné ny perverty par maladies, affoiblissement ou illusion, recognoist Dieu : c'est n'estre desdaigné de luy d'en estre chastié. C'est un mauvais signe à une conscience ulcerée, quand tout luy succede avec prosperité; il est heureux qui gagne sa vie sans hazarder sa conscience : pernitieuse vaccation de juges, où les prieres des meres, femmes, enfans, crainte des rois, des parens, contrarieté de loix, ignorance, melancolie, presents, corruption et argent, combattent la justice et perdent les ames!

J'ay veu mourir huict personnes d'authorité : les comtes d'Aiguemont, d'Orne, l'admiral de Coligni, les deux freres de Guise, les sieurs de Biron, d'Essex et d'Albigny : tous estoient advertis du mal qu'on leur preparoit, et ne le peurent eviter, soit que les arrests du ciel ne se peuvent rompre, ou que l'imprudence accompagne les constituez aux grandeurs et faveurs pour leurs pechez. Quatre ont esté con-

damnez par les officiers de justice : les comtes d'Aiguemont, d'Orne, d'Essex et de Biron; et quatre par le commandement absolu de leurs Majestez : l'admiral de Coligni, MM. de Guise et d'Albigni; et seroit augmenté ce nombre du marquis d'Ancre, et comte de Bueil assassiné par le duc de Savoye, dont le fils avoit espousé une de mes filles.

Plusieurs ont blasmé les roys et souverains qu'ils n'avoient fait faire leur procez, nommément à l'admiral de Coligni, que l'on disoit pouvoir estre aussi-bien pris que tué, et à MM. de Guise. Il se respond que l'on ne pouvoit pas faire le procez ny aux uns ny aux autres, parce qu'ayant fait la guerre, ils avoient des edicts de paix, abolitions interinées aux parlements : il ne se pouvoit faire leur procez que sur nouvelles entreprises, lesquelles n'ayant point faictes, il falloit (les mettant entre les mains des cours) corrompre de faux tesmoins; autrement les justes juges ne les pouvoient condamner de droict, les roys ayant advoüé tout ce qu'ils avoient fait; aussi que la capture de ces chefs de factions pouvoit estre empeschée, et quand elle eust esté faicte, il y avoit du danger que la grande quantité d'hommes qui dependoient d'eux ne prinssent les armes en esperance de les delivrer. Et quant à Albigni, le duc de Savoye n'eust peu rien prouver contre luy, sinon qu'il aymoit mieux les Espagnols que son haltesse, sans avoir intention de le desservir. Pour le comte d'Essex, d'Aiguemont, d'Orne et Biron, ils n'avoient point eu de pardon, et estoient arrestez sur le commencement de leurs entreprises, pour s'estre fiez aux roys et souverains, en consideration qu'au temps de leur

prise ils estoient en volonté de ne poursuivre leurs desseins, et ne consideroient pas qu'ils pouvoient estre convaincus d'avoir entrepris.

Aucuns fussent esté d'advis que, sans les faire mourir, ils fussent esté mis prisonniers, et se pouvoient remettre en liberté selon l'evenement du temps. Ces conseils sont douteux, parce qu'offencez et remis en liberté, il y a grande apparence qu'ils courroient à la vengeance, seroient d'autant plus contraires à l'Estat, qu'ils se garderoient d'estre repris.

Et ne se sçait pas ce qu'il fust advenu ne les faisant point mourir; mais l'on a veu, par experience et mauvais conseil d'Estat apres l'execution, que la mort du comte d'Aiguemont, d'Orne et de l'admiral de Chastillon, ne mirent la paix en France ny en Flandres, et que les guerres y ont tousjours duré depuis; encore moins celle de MM. de Guise, qui amena huict ans de troubles, et fallit à renverser l'Estat: celles de MM. de Biron et d'Albigni n'en ont point apporté en France ny en Savoye; en effect toutes ces morts n'ont guieres profité à ceux qui les ont commandées; les sept sont morts pour avoir trop de pouvoir en l'estat de leurs maistres; le huictiesme, qui estoit Albigni, de crainte qu'il ne fust plus espagnol que savoyard. Le duc d'Albe hayssoit les comtes d'Aiguemont et d'Orne, le secretaire Cécile envieux du comte d'Essex; l'admiral de Chastillon se precipita pour vouloir forcer son maistre à faire la guerre aux Espagnols; MM. de Guise firent trop paroistre leur puissance; et le sieur de Biron se perdit par imprudence et paroles audacieuses.

Et quant à Conchine, il ne falloit craindre sa deli-

vrance; estant en prison, son extraction estrangere ne luy concedoit aucun appuy. Et pour le comte de Bueil, qui n'estoit suject ny vassal du duc de Savoye, ains sous ombre d'une confederation faicte entre leurs predecesseurs en egalité, que le duc interpretoit faussement hommages, en suitte fit faire le procez sous terre secrettement par juges incompetents, et, sans aucun adjournement ny defence dudict de Bueil, le fit assassiner pour occuper son estat, son argent et ses meubles; injustement procedé et meschante entreprise, là où il n'avoit non plus de droict que s'il l'eust faicte contre le duc de Mantoüe et autres souverains.

Veritablement sont actions dangereuses; les Roys sont heureux qui ne sont forcez à faire mourir leurs subjects : s'il en faut venir là, la meilleure forme est, pour en oster le blasme, de les faire juger par les cours de parlement et justice ordinaire.

Plusieurs sont esbahis qu'en l'Espagne il ne se fait point de guerres civiles; les Espagnols se vantent qu'il n'y a point de traistres parmy eux : cela advient qu'il y a fort peu de places fortes en leurs pays, qu'ils ne donnent point de gouvernement de provinces aux grands, à ce que la commodité ne fasse le larron; que les peuples de Catalogne et de la pluspart d'Espagne n'ont point de subsides, et les roys n'imposent pardessus leurs privileges; la religion y est bien observée par l'Inquisition : quand les Espagnols voudroient, il n'y a pretexte ny pouvoir d'entreprendre contre le Roy. Outre ce, ils ont beaucoup de moyens de contenter les grands seigneurs, les envoyant vice-roys en tant de royaumes et provinces qu'ils possedent.

Neantmoins ils n'ont esté exempts, aux Indes ny au royaume de Naples, d'Espagnols qui ont voulu entreprendre à l'advenement de Charles-Quint. A cela ayde que la force gist au peuple, dont sont tirez les gens de guerre, lequel peuple, pour n'estre point tourmenté de subsides, n'est point enclin aux revoltes; et leurs villes, mal fortifiées, seroient incontinent opprimées, outre ce que les habitans employez aux guerres s'enrichissent.

Les opinions sont diverses, si ceux qui sont condamnez à mort doivent haranguer sur l'eschafaut, s'il vaudroit mieux se taire, blasmer le prince, ou en dire du bien.

Ne parler point fait croire que justement on est puny: qui se tait consent; c'est pusillanimitié de loüer celuy qui oste l'honneur et la vie; et d'en dire du mal à ceux qui vont rendre compte devant le grand Juge, c'est pecher. Si on est condamné justement, l'on ne se peut plaindre; si innocemment, plus on se taist, plus de merite. Ces deux contraires ont esté practiquez par le comte d'Essex judicié par la royne d'Angleterre, et par le sieur de Biron condamné par la cour de parlement, à la requeste du roy Henry IV. Le premier, par douces paroles, disant tousjours bien de la royne sa maistresse, luy laisse un repentir au cœur; aucuns disent que cela l'avoit fait mourir, nommant à sa derniere heure continuellement le nom d'Essex: ses honnestes paroles à sa fin graverent un regret à toute l'Angleterre de son malheur.

Lors que le sieur de Biron esperoit grace il parla modestement; desesperé il blasma, et dit beaucoup de choses contre le Roy qui ne se doivent escrire; qui

fut cause que l'on sema divers bruits de sa fin, qu'il estoit mort comme enragé.

A la verité ceux qui sont innocens du crime pour lequel ils meurent, ne se doivent taire, et advoüe bien que c'est un grand contentement en ce dernier accident de pouvoir dire la verité de ses ennemis, monstrer qu'on n'est point condamné par un prince equitable, que c'est preuve de preud'hommie quand on est jugé par les meschans. Les prophetes, les apostres et innocens ont esté condamnés des tyrans, ainsi que j'ai dit cy-dessus : les reproches et paroles aigres nuisent à l'ame et souvent au corps et à leur posterité. Il s'en est veu ausquels on a apporté la grace sur l'eschafaut, autres ausquels on ordonnoit, pour avoir trop parlé sur l'eschafaut, double supplice.

Il semble que, puis que l'on est condamné à mort, et qu'il n'y a nul espoir de salut, qu'il vaudroit mieux se taire et endurer patiemment, si ce n'estoit qu'une extreme innocence fist parler; auquel temps il faut mettre tout son cœur à Dieu, sans vengeance, et quitter le monde entierement. Outre ce, voulant haranguer entre les sens troublez, la crainte, le regret, la colere, il est impossible qu'il ne se face plusieurs incongruitez; dira plusieurs paroles qui seront expliquées à deux ententes, ausquelles l'on adjouste foy ordinairement selon la passion des peuples, qui expliqueront plustost au mal qu'au bien, tant pour le naturel des hommes que parce qu'ils sont subjets de celuy qui tient la justice; et aucuns, pour avoir dit des paroles de ceux qui ont esté justiciez, se sont eux-mesmes ruinez de fortune.

Plusieurs se moquent de ces harangues, et disent

que c'est joüer une tragedie sur un eschafaut ; et parce que c'est un grand crevecœur de dire bien de ceux qui nous font mourir, je conclus encores une fois qu'il vaut mieux se taire entierement devant les hommes, et parler devant Dieu, auquel à ceste heure là toutes les pensées et paroles doivent estre adressées; et quoy que l'innocence soit au crime pour lequel on est justicié, il s'en commet tant d'autres en la vie des hommes, desquels la punition a esté retardée par la divinité, qui disoit esmouvoir à patience les condamnez en la purgation des autres pechez qu'ils ont commis.

Les roys ne se doivent attribuer droict de regner selon leur volonté, pour avoir esté esleuz de Dieu. Ceste eslection fut en son ire lors qu'il advertit son peuple que ces roys les affligeroient, prendroient leurs femmes, leurs enfans et leurs biens ; ce qu'il leur disoit pour les dissuader de leur demande. Il y a des roys par election, par conquestes et par succession : les peuples peuvent estre sans roy, non les roys sans peuple. Les esleuz sont pour servir à la guerre et administrer la justice, à condition et avec serment, duquel se dispensans ils dispensent aussi d'obeyssance leurs subjects; ils sont obligez d'observer les loix de Dieu, conserver les biens et personnes de leurs subjects, garder leurs privileges, n'exiger rien sur eux : et quant aux conquerans, ils sont tenus de faire part de leurs conquestes aux capitaines et soldats qui les ont assisté.

Il n'y a difference des peuples conquis, et de ceux qui ont aydé à conquerir, et de ceux qui volontairement se sont assubjectis : les uns doivent estre traictez

comme freres, les autres comme subjects. Pareillement l'usurpateur est obligé à ceux qui l'ont coronné; ny les uns ny les autres (estans chrestiens) ne peuvent user de leurs subjects comme de leurs esclaves et bien propre. Les roys ne sont creez ny assistez des peuples pour servir à leurs voluptez; au contraire les peuples les eslisent pour tirer du bien et commodité d'eux; les subjects ayant payé les droicts aux seigneurs particuliers, ils ne peuvent exiger davantage. Il n'y a raison qu'un homme s'assubjectisse à un autre, qui n'a non plus de force ny d'esprit que luy: que les roys excellent le commun en pieté, justice, vaillance et sagesse, à ce qu'ils soient jugez dignes de regner, et considerent qu'ils commandent à leurs semblables, qui preferent quelquefois leur mort à la tyrannie. Un seul mot de non ou de refus general perd le commandement : la servitude volontaire se maintient par prudhommie et artifices; la juste royauté est le meilleur gouvernement, et la tyrannie le pire.

Les hommes sont obligez à maintenir l'Estat où ils sont naiz, et n'est pas sans dispute si les particuliers se peuvent opposer à la tyrannie, dix ans de laquelle n'affligent tant qu'un mois de guerre que l'on est forcé de faire contre les tyrans : la perte d'un œil est moins que la personne entiere : d'un tyran il s'en fait mil par la guerre. Les princes, les grands prenent les armes, disent-ils, pour le public, et les posent pour leur profit.

Heureux sont les Castillans et les Anglais, au pays desquels il ne s'impose sans leur consentement! Les Français feroient beaucoup pour eux, si doucement

ils se pouvoient reglisser à ce privilege dont ils ont joüy, et qui leur estoit conservé par les assemblées d'estats, qui estoient gardiateurs du bien public. Ce fut un mauvais dessein au roy Louys XI, lequel, mettant ses successeurs hors de page, se mit hors de bonne conscience et de seurté, tousjours en danger de guerre civile et en peril du cousteau des assassinateurs. La justice de Dieu chastie les peuples par l'iniquité des roys, et les empesche de regagner ce bon-heur auquel il ne faut esperer que par l'assemblée des estats libres en la minorité des roys, pourveu que les grands et les particuliers fussent mieux zelez qu'ils n'ont esté en l'an 1614. Ce n'estoit par l'entreprise des Huguenots à Amboise qu'il falloit regagner ceste liberté; c'estoit faire les affaires de MM. de Condé, de Montmorency et de Chastillon, non ceux du Roy et du public. Les assemblées d'estats doivent estre procurées generalement de tout le peuple, et non des particuliers, princes ou seigneurs, qui ne desirent ces assemblées que pour leur interest, auquel estans satisfaicts ils abandonnent le public.

Les Huguenots, qui de ce temps-là demandoient la tenuë des estats, estoient desja en dessein d'establir une democratie ou aristocratie, et continuent tellement, qu'en l'année 1605 et en celle de 1620 leur estat est vrayement populaire et aristocratique, ayant les maires des villes et les ministres toute l'authorité, de quoy ils ne font part à la noblesse de leur party qu'en apparence : tellement que s'ils venoient au dessus de leurs desseins, l'Estat de France deviendroit comme celuy de Suisse ou les Estats de Flandres, à la ruïne des princes et gentils-hommes.

Infinies raisons empeschent que les estats de France ne se mettent en autorité et liberté : le royaume est composé de plusieurs pieces divisées en ecclesiastiques, noblesse et peuple, officiers de justice et de finances, qui conservent leurs biens, scituez en la campagne, par l'autorité royalle; et sont esté tant trompez, qu'ils croyent que la pretenduë liberté cousteroit plus cher que la servitude volontaire où ils sont. Il y a des gens d'Eglise, partisans dependans du Roy, du nombre desquels sont ceux qui tiennent les abbayes par recompenses; autres qui regardent immediatement au Pape, et plusieurs qui demeurent chez eux et voudroient bien la reformation, leur descharge et celle du peuple, si elle se pouvoit obtenir sans trouble. De la noblesse, aucuns sont pensionnaires ou commandent aux forteresses, autres ont pris party avec les princes et factions, plusieurs ayment leurs maisons. Le peuple est divisé en officiers royaux, aucuns qui ont des seigneuries, en artisans et villageois. En ce temps, où la religion est en peu de recommandation, le bien general l'est encore moins; chacun prefere son particulier que le public. L'ambition fait que toutes ces parts sont tronçonnées et divisées en eux mesmes, par l'inimitié des familles, avarice et envie entre les riches et les pauvres : peu d'iceux voudroient l'agrandissement les uns des autres, et sont entretenus artificiellement en hayne et division. Il est mal-aisé de balancer egalement la puissance d'un grand Estat, tellement que la monarchie, aristocratie et democratie y ayent mesme part; et faut necessairement que l'un gagne la superiorité, autrement ils demeurent en perpetuelle guerre et seditions : le but de l'un est de suppediter

les autres, ce qui ne se peut faire qu'avec le malheur general. Les ecclesiastiques et les nobles cognoissent que si quelque estat avoit à emporter la domination, ce seroit le peuple, parce qu'ils tiennent les villes et sont douze contre un : ce qu'advenant, et le gouvernement populaire estant en puissance, les preeminences et privileges des ecclesiastiques et des nobles seroient mis en controverse, les faveurs et dons des roys perdus, parce que les peuples veulent expressement l'egalité.

Les paysans des champs considerent qu'advenant la guerre, ce sera à eux premierement à patir, et ne desireroient que, pour cinquante ans de reglement, il y en eust un de guerre. D'autre part, que deviendroient les princes et seigneurs favoris des roys, si les estats estoient en credit? ils perdroient leur autorité et mettroient en peril leurs biens et leurs personnes (ce disent-ils) : ce qui ne se peut adapter qu'à ceux qui sont agrandis et advancez sans merite, contre les formes anciennes; car quant au general des princes et seigneurs qui veulent se maintenir et vivre selon les regles d'Estat et sous la juste royauté, les estats generaux et libres font du tout pour eux : nonobstant qu'il y ait des estats en Bourgongne, Dauphiné, Languedoc et Provence, le Roy y tient des forteresses, y a des officiers et serviteurs, et l'intelligence ne pourroit estre entre eux de faire guerre et moins s'accorder d'un chef. Les estats peuvent supplier le Roy de mettre ordre à leurs plaintes, sans user d'aucune force ny contrainte; autrement aussi-tost que l'on cognoistroit leur desir de nouvelletez, il seroit facile à Sa Majesté d'y pourvoir.

De se mettre sous un prince qui entreprist sa protection, c'est un abus : ils prenent les armes pour eux, non pour limiter la puissance des roys, ains pour se mettre en leur place s'ils peuvent, ou pour diviser l'Estat : quand ils seront contents, ils abandonneront le bien public ; et adviendroit tel desordre, pour avoir voulu mettre ordre, que ce seroit la confusion et perte de tous. Que si on venoit à eslire un chef, il ne seroit ny agreé ny suivi. Il ne se faut regler sur ce qu'en France anciennement le royaume se gouvernoit par les villes ; toute la noblesse s'y tenoit ; il n'y avoit point de chasteaux en campagne ; tous les trois corps des estats de maintenant n'en faisoient qu'un s'assemblant dans une mesme ville, et neantmoins il y en avoit tousjours quelqu'un qui se faisoit seigneur, et portoit la guerre et la paix en sa main au prejudice de ses patriotes. Moins les Suisses ne servent d'exemple, parce qu'avant leur revolte il y avoit fort peu de noblesse en leur pays fortifié de montagnes et assietes ; ce seroit une mauvaise imitation pour les ecclesiastiques et nobles, parce que c'est le peuple suisse qui a la superiorité au prejudice d'iceux. Les estats de Flandres ne se peuvent plus dire composez des trois corps d'Eglise, noblesse et tiers estat, ains une pure democratie, ayant une partie des bourgeois chassé ou suppedité la noblesse et les ecclesiastiques. Et est tres-dangereux qu'en voulant mettre le peuple en liberté, qu'il ne se deschaisnast et mist les deux autres estats en captivité. S'il advenoit changement en France, il ne se fera par l'assemblée des estats : les villes occuperont à la façon des imperialles, et donneront les armes aux villageois : ceux qui auront des forteresses se feront,

comme les princes d'Italie, petits potentaux, avec beaucoup de confusion et de guerres.

Par la Ligue le chemin y estoit du tout ouvert, et si les chefs d'icelle n'eussent eu peur de perdre leur authorité, et que les peuples ne s'en fussent fait trop à croire, ceste forme de gouvernement sans doute fust advenuë, parce que la France y estoit toute portée, et avant qu'on eust peu establir une paix entre eux, comme elle est en l'Empyre, ceux qui vivent seroient morts. Pour eviter ces malheurs, il n'y a rien mieux que s'opposer aux guerres civiles, maintenir le Roy, et par supplications et artifices garder l'ancienne religion, practiquer la descharge du peuple et la correction de la justice : ce qui ne se peut obtenir que par bonnes œuvres et prieres à Dieu, qui donne la paix et le repos à ceux qu'il luy plaist. Et quand bien la reformation adviendroit par la suscitation d'un prince, iceluy tireroit à luy toute l'authorité des roys, qu'il pourroit enfin deposer s'il vouloit.

Les roys de France estoient à leur commencement electifs : les elections et successions ont leurs incommoditez. L'election non corrompue, dont le choix d'un roy appartient aux plus sages d'un Estat, est utile; ceux qui viennent à la coronne par succession, le peuple par les loix est obligé à les recevoir tels qu'ils sont. Les guerres civiles sont coustumieres à la minorité des roys, et les brigues qui se font aux elections n'en sont exemptes : à la succession, les femmes, les enfans gouvernent. L'election qui se fait de l'Empereur en Allemagne n'est au profit de l'Empire, parce que les sept electeurs ne desirent la grandeur de l'Empereur, de crainte qu'il ne les ruïne;

celle de France, qui estoit populaire, n'estoit pas bonne, par l'ignorance turbulante accoustumée au peuple. Celle qui se faict en Pologne par les principaux ecclesiastiques, seigneurs et gentils-hommes, semble meilleure. Et quant au droict successif, il n'est ny ne doit estre plus exempt de bien regir que l'electif, parce que ce droict successif ne se peut ny doit estendre sur la jouyssance du domaine affecté à la coronne, pour d'iceluy s'entretenir et vivre, et du surplus ayder au public; et quant aux impositions, tailles et subsides, il ne le devroit lever ny exiger, non seulement par l'advis des estats du royaume, mais aussi par conscience, et pour estre contrainct à entretenir quelque force dans l'Estat, non pour faire la guerre injustement, ou pour donner à des favoris, et satisfaire aux voluptez desreglées : ce qui est dict pour les roys qui pretendent et desirent aller en paradis.

Le nom de prince est donné à ceux qui sont issus des roys; ceste qualité est maintenue ou perdue selon sa fortune, ou courage de ceux qui la possedent : plusieurs qui sont sortiz de races royalles, sont maintenant laboureurs; nos enfans auront eu des empereurs de Lascharis, des roys de Boëme, de Vienne, anciens roys de Borgongne et des roynes de Cicile pour predecesseurs, et ne seront que gentils-hommes. Ceux d'Aulneau, de Courtenay, et plusieurs autres qui sont en France, sont descheuz de ce rang de prince, encores qu'ils soient issus de la seconde lignée par Loys le Gros, roy de France. Le nom de prince n'est receu au Levant, en Pologne, ny en Espagne : c'est un tiltre en beaucoup de personnes appreuvé par fantasie et voix populaire; les gentils-hommes français s'esgalent

aux princes estrangers, et les renvoyent en leur païs pour tenir leur rang. L'opinion commune est que les princes ne se peuvent dire tels quand il n'y a plus de souverain en leur race.

L'entreprise faillie qui estoit faicte pour ruïner M. de Guise l'establit; ce qui est advenu au sieur de Luynes à present; ledict sieur de Guise est declaré lieutenant general par toute la France, pour reprimer les seditions. Les troubles continuoyent en Escosse contre la royne Marie, amenée en France apres la mort de Jacques V, son pere, roy d'Escosse: si le mariage d'Anne de Boulan est illegitime, la succession luy appartenoit comme fille d'une sœur du roy d'Angleterre(1); elle estoit la plus proche de la Coronne: c'est pourquoy à son avenement furent jointes les armes d'Angleterre à celles de France. Elizabet offensée gagne le comte d'Haran sous espoir de mariage, l'advertit et le met en soupçon de Sansac, luy fait croire qu'il avoit commandement de le prendre à Chasteleraux: sur cet advis le comte d'Haran se sauve en Escosse, là où, assisté des forces d'Angleterre, cause que les Français abandonnerent l'Escosse. MM. de Guise y font la paix pour tant mieux resister aux desseins du prince de Condé et de Chastillon, dont l'entreprise avoit esté encore plus descouverte par la prison de Seile leur serviteur.

Les sieurs de Condé et de Chastillon, estonnez et accusez, demeurent en cour, sur l'asseurance et intelligence de la Royne mere; ils donnent des dementis à

(1) *Comme fille d'une sœur du roy d'Angleterre* : Marie Stuart étoit petite-fille de Marguerite, sœur de Henri VIII, qui avoit épousé Jacques IV, prédécesseur de Jacques V.

leurs accusateurs. Le prince de Condé feint d'aller en Picardie, se retire en Bearn. Il se fait diversité d'edicts selon l'hardiesse ou timidité de MM. de Guise. Le pardon general fut aussi-tost violé par l'emprisonnement de plusieurs : au temps de l'entreprise d'Amboise s'en faisoit d'autres en divers lieux, en Provence, en Dauphiné. Les capitaines et soldats, mal-contents de la paix, prenent Valence, Romans et autres places : Montluc, evesque de Valence, fait dire messe en français. M. de Guise, gouverneur du Dauphiné, estant en soupçon de Clairemont Tallard, lieutenant au gouvernement du pays, pour la religion huguenotte et parentage de madame de Valentinois, qui favorisoit le connestable, il fait creer lieutenant general du Roy par commission, en Lyonnois, Dauphiné et Forests, le sieur de Tavannes, et l'assiste de trois compagnies de gendarmes et de seize enseignes de gens de pied, avec lesquels ledict sieur de Tavannes entre en Dauphiné, accompagné de la noblesse de Bourgongne et du pays. Les rebelles, estonnez du chef et des forces, parlementent : le sieur de Tavannes, les cognoissant du temps de la guerre du roy d'Espagne, se mocque d'eux et de leur religion, leur fait advoüer que c'est pour avoir esté des-apointez qu'ils ont pris les armes : il leur offre des grades, pensions et compagnies de la part du Roy; Mouvans, Montauban et autres les acceptent, abandonnent les manans, posent les armes, et promettent de servir le Roy.

Le sieur de Tavannes prend l'occasion à peu de forces, se coule dans Valence, harangue le peuple : un bourgeois le prie de sortir pour les laisser resoudre; il joüe à quicte ou à double, luy donne un soufflet,

le menace de le faire pendre dans une heure apres, et le met prisonnier. Ceste hardiesse estonne le peuple, qui considere que ce coup n'estoit faict sans grand appuy : la place se vuide, le peuple se retire chacun en sa maison; le sieur de Tavannes remet la paix au pays, ayant gagné la noblesse, et retourne triomphant en Bourgongne.

Depuis, M. de Guise y envoye le sieur de La Motte Gondrin, qui imprudemment rompt ce que le sieur de Tavannes avoit fait : il des-apointé les gentils-hommes et capitaines, les mescontente comme auparavant; eux se revoltent aydez du peuple, et le pendent dans la ville de Valence à une fenestre.

Une religion nouvelle meslée de toutes heresies se presche à Roüen; la Royne, estourdie du coup d'Amboise, s'en revient, tient secrettement unis les princes du sang, ceux de Montmorency et les Huguenots, pour se parer de la grande authorité de MM. de Guise; en apparence elle se jette à eux, en effect aux autres. Lesdicts sieurs de Guise, pensant la gagner, luy permettent de donner les sceaux au sieur de L'Hospital, qui favorisoit les Huguenots, comme faisoient tous les mal-contents, seul remede de leur defaveur. Tout se faisoit au profit de ceste religion, sous couleur de laquelle la Royne obtint une assemblée, pour divers pretextes, des principaux seigneurs du royaume, esperant que le roy de Navarre et le connestable reprendroient l'authorité. MM. de Guise y acquiescent, sçachant bien que le Roy estoit pour eux, ce qui leur ostoit toute crainte. Le roy de Navarre et le prince de Condé, en doute, n'y assisterent point; M. le connestable de Montmorency, en presence de MM. de Guise, rend

compte de sa charge, authorisé du Roy. Sur l'asseurance de la Royne, l'Admiral presente la requeste des Huguenots, sur quoy trois poincts sont resolus : de rendre le Roy le plus fort, par l'assemblée des compagnies de gendarmes, la tenuë des estats, et le concile national, s'il se treuve necessaire à la tenuë d'iceux; que cependant nul ne seroit puny pour la religion. Les partialitez et inimitiez accroissent, la querelle du comté de Dammartin se remuë entre le connestable et M. de Guise.

L'usurpation des armoiries d'Angleterre (1) est infructueuse, si en mesme temps les Français n'entreprenoient de passer la mer : de mesme celle de France prise en Angleterre, c'est une mocquerie; les menaces, injures, mesdisances, servent de peu, nuisent beaucoup, et sont des advertissements pour se garder.

La messe ne se doit dire en français, le changement et reformation des ceremonies ne se doit faire sans l'approbation d'un concile general; neantmoins il faut confesser que les peuples seroient excitez beaucoup plus à la devotion, s'ils entendoient en leur langue les chants des prestres et pseaumes qui se disent en l'eglise.

Tant plus l'on accorde à ses ennemis, plus on se met en danger; ils ne se gagnent par bien-faicts; la crainte et l'impuissance les empeschent de mal faire; il est plus aisé de se garder de leur desespoir que de leur pouvoir, dautant qu'ils tournent leur pouvoir et bien-faicts contre les bien-facteurs.

(1) *L'usurpation des armoiries d'Angleterre :* François II et Marie Stuart avoient pris les armes d'Angleterre. Marie croyoit avoir plus de droits à cette couronne qu'Elisabeth, qu'elle regardoit comme une bâtarde.

La fidelité, le secret et sobrieté sont parties requises aux negociateurs, qui ne doivent estre vanteurs, glorieux, outre-cuidez, ambitieux ny avaricieux, et qui n'ayent but que le bien de leur maistre ; il vaut mieux donner de l'argent à porter que du secret, parce que l'honneur est plus que le bien. C'est faciliter les moyens aux Infideles de profiter aux depens de leur maistre, de leur communiquer les affaires importans. Ceux sont heureux qui peuvent negotier par eux-mesmes; une parole ditte, une lettre trouvée, les conjectures en crime d'Estat font appliquer à la gehenne; peu la soustiennent, estant leur salut proposé à celuy de ceux qui les ont employez.

Aux extremes dangers de tumultes populaires il faut les extremes remedes; c'est salut de n'esperer salut. En l'année 1575 je fus lieutenant general du roy Henry III à Auxerre, en la guerre qu'il avoit contre son frere M. le duc d'Alençon, qui estoit assisté des Huguenots et de huict mil reistres. Je n'avois que cent arquebusiers estrangers, si bien conduits que les ennemis passerent sans m'attaquer. Le peuple, glorieux de cest acte, se rend inobeissant, tue à la porte (avant que je peusse y estre) des deputez de la Royne traictant la paix entre ses enfans, par le commandement de leurs Majestez. Je fis justicier les meurtriers au milieu de la place d'Auxerre, assisté de douze des miens à cheval, n'ayant les habitans, quoy que je commandasse, permis l'entrée aux cent arquebusiers que j'avois aux faux-bourgs. A l'instant le peuple de la ville prend les armes, vient pour sauver les prisonniers avec force arquebusades : je fis ferme, soustins les faiz courageusement, pendant que le seul pro-

cureur du Roy, de mon party, avec un de mes gens reprenoient les eschapez du bourreau par le bruit des arquebuzades. En mesme temps un des criminels est pendu : ce que voyant le peuple, et me considerant resolu à la mort, quoy que les derniers tirassent, les premiers s'estonnent et se retirent; je fis achever la justice, la force me demeura. Si j'eusse branlé ou monstré estonnement, j'estois taillé en pieces; puis qu'ainsi comme ainsi on est perdu, mieux vaut que ce soit genereusement, parce que la resolution sauve souvent du danger.

Les assemblées particulieres faictes aux provinces qui envoyent deux deputez separément, avec supplication et requeste aux roys, sont plus utiles à leurs Majestez que les estats generaux, pourveu qu'ils se sousmettent aux loix et à la raison, reglent la justice, deschargent le peuple selon les plaintes qui leur sont faites : ce qui est receu avec plus de gré que s'ils estoient forcez par la requeste de tous les estats ensemble, et sans crainte que par ces assemblées particulieres on leur puisse lier les mains : et ce que le peuple tiendroit des estats, il le tiendroit de la bonté de Sa Majesté, faisant Sadite Majesté ce que lesdits estats feroient s'ils estoient assemblez pour le public. Mais de se vouloir servir de ce moyen, comme aux deux assemblées qui se sont faites à Roüen, pour seulement s'auctoriser d'avantage et se descharger du passé, sont effects et assemblées tres-inutiles.

En 1558 mourut un pape, un empereur[1], les roys de France, d'Angleterre, Portugal et de Dannemarc,

[1] *En 1558 mourut un pape, un empereur*, etc. : Paul IV mourut en

les roynes de Pologne, d'Angleterre, d'Ongrie, la royne Eleonor, trois cardinaux, les patriarches de Venise, les ducs de Ferrare et de Venise.

Jean Ange, cardinal de Medicis (1), fut esleu pape au lieu de Paul IV, duquel il prit le nom, et fit estrangler peu apres le cardinal Carafe, pour la crainte des menées et entreprises qu'il continuoit. En avril 1560, le vice-roy de Sicile, le grand maistre de Malthe, les galeres de Florence appellez des Arabes discordans des Turcs, les Chrestiens entreprennent sur Tripoli, font un fort aux Gerbes; pendant les Infideles se reünissent : l'occasion perduë et la nouvelle de la venuë de l'armée turquesque arrivée contre l'advis des capitaines, le vice-roy sejourne; André Dore, quoy qu'il cogneust le peril, se laisse persuader et resout tard le partement à minuict, et plus follement ne l'execute le remettant au lendemain matin. Pialli baschat, avec huict vingts galeres, paroist subervant; les Chrestiens, plus foibles de trente galeres, resolvent la fuitte non le combat; estourdiz de peur, guindent les voiles pour s'en aller plus viste, et par ce moyen sont descouverts et defaicts des Turcs, lesquels gagnerent trente galeres et firent donner en terre le reste; où les Turcs descendus razerent le fort des Gerbes nouvellement construict, et s'en retournerent victorieux par la faute de prudence du vice-roy de Sicile.

Le roy de Navarre et M. le prince de Condé, persuadez par M. de Chastillon, et excitez de la Royne,

1559; Charles-Quint en 1558; Henri II, roi de France, en 1559; Marie, reine d'Angleterre, en 1558; Jean III, roi de Portugal, en 1557; Christiern III, roi de Danemarck, en 1559; etc.

(1) *Jean Ange, cardinal de Médicis* : il prit le nom de Pie IV.

cognoissent n'avoir recours qu'aux armes : voyant le Roy en la puissance de leurs ennemis, ils conclurent de faire prendre Lyon et autres villes par les Huguenots : sur l'execution, l'assemblée de Fontainebleau les refroidit, et leur entreprise est contremandée lors que les conjurez estoient cachez dans Lyon, qui furent descouverts à leur retraicte. MM. de Bourbon couvrent leur crainte, et s'excusent de ce qu'ils ne venoient treuver le Roy, sur ce qu'ils estoient advertis que la gendarmerie avoit esté mandée, et qu'ils ne vouloient troubler les estats. La resolution de les tenir fut debattuë; le cardinal de Tournon dit à MM. de Guise que, gouvernans le roy François, ils avoient travaillé vingt ans pour abollir la liberté et assemblée des estats, qui mettent les roys en tutelle, et qu'iceux favoriseroient les princes du sang plustost qu'eux. MM. de Guise, mieux conseillez, jugent que le Roy, majeur de dixsept ans, seroit maintenu par les estats generaux interessez en sa ruïne, croyant aussi qu'iceux, composez de Catholiques, condamneroient l'heresie, et le prince de Condé pour les entreprises d'Amboise et de Lyon, present ou absent qu'il seroit, et que l'assemblée des Estats faisoit pour la maison de Guise. Ayans telle prise sur le prince de Condé et ses adherans qu'ils avoient, ils hasterent la levée des compagnies de gendarmes, et les entremeslerent tellement que leurs ennemis ne s'en pouvoient prevaloir. MM. de Guise ne communiquent rien au Roy que ce à quoy ils sont contraincts pour les affaires qui se presentent, sçachant que par le moyen de la Royne leur niepce, ils luy feroient faire ce qu'ils voudroient, et augmentent l'inimitié qui estoit entre les Roynes mere et fille;

tiennent secrets leurs desseins contre M. le prince de Condé.

Le Roy, s'estant rendu fort des compagnies de gens d'armes et gens de pied, escrivit par le conseil de MM. de Guise au roy de Navarre, qu'il amenast le prince de Condé pour se purger des entreprises dont il estoit accusé; luy envoyent sauf-conduict pour cest effect. Le roy de Navarre avoit deux factions en sa maison, ce qui est ordinaire aux grands d'avoir deux partis pres d'eux, chacun desquels les conseille pour leur interest particulier, ou pour deposseder leurs contraires. Le roy de Navarre estoit d'un naturel leger, fort irresolu ; se portoit d'un costé et soudain de l'autre; ainsi fluctuoit entre deux, et l'opinion qu'il avoit abandonné luy sembloit la meilleure, et la reprenant sans rapporter les raisons qui la luy avoient fait quitter, s'y remettoit; et y estant, la crainte presente la luy faisoit trouver plus perilleuse que celle qu'il venoit de laisser, et la changeoit soudain : la peur du roy d'Espagne, de celuy de France et de ses ennemis armez, et faute d'argent pour se maintenir, le portoient à la Cour; d'autre part les entreprises descouvertes, les offres des Huguenots, les admonestements de ceux de Chastillon de le faire mourir avec MM. ses freres, qu'il avoit eu de la princesse de Condé, à laquelle la Royne mere l'avoit dit pour les en advertir, le dissuadent.

Ladicte Royne mere escrit au roy de Navarre qu'il vinst, y estant à demy forcée pour plaire à MM. de Guise, et, craignant d'estre desconverte, sans escrire faisoit entendre secrettement à la princesse de Condé que c'estoit la mort de son mary s'il venoit à la Cour;

Le roy de Navarre et prince de Condé adjoustent foy aux escrits de la main de la Royne, non aux advertissements secrets qu'elle donnoit au contraire, les croyant proceder de la crainte de la princesse de Condé, et d'autant plus que leurs serviteurs dependans du Roy et de MM. de Guise estans avec eux, les faisoient passer pardessus tous advis et difficultez preoccupant leurs esprits.

M. le connestable, esloigné de dessein et des armes, tant pour sa vieillesse que pour sa reputation acquise, les sieurs de Chastillon estonnez des forces qui estoient à la devotion de MM. de Guise, dissuadent la venuë du roy de Navarre en Cour, et ne luy font point d'offre de se declarer pour luy s'il ne venoit, en cas qu'il fust assailly en Bearn. Sa Majesté, plein d'apprehension de perdre par l'Espagnol le reste de ses souverainetez, croyant qu'il ne pouvoit estre accusé des entreprises de son frere, guidé plustost par la force du destin que par prudence, apres avoir failli plusieurs fois de s'en retourner, arrive proche Orleans, où le Roy estoit depuis le 18 octobre avec forces, gardes de cavalerie et de gens de pied.

MM. de Guise avoient laissé M. le duc d'Anjou au bois de Vincennes pour la seurté de l'Estat, et pour separer MM. de Bourbon, desquels ils avoient gagné la moitié; ils firent donner le gouvernement de Touraine à M. de Montpensier, et celuy d'Orleans à M. de La Roche-sur-Yon, qui estoient des gouvernemens au milieu du royaume, et par consequent mal propres pour entreprendre des nouvelletez. Les deputez des estats, arrivez sans armes à Orleans, n'estoient pour faire la loy au Roy ny à MM. de Guise, qui estoient

armez. Lesdicts sieurs de Guise en pleins estats, qui avoient esté tant requis du roy de Navarre et des Huguenots, se preparent de faire faire le procez au prince de Condé, d'affermir leur gouvernement et chasser les heretiques; tant les princes du sang et Huguenots s'estoient trompez en leurs passionnez desirs de ceste assemblée : les sieurs de Chastillon se retirent chez eux. MM. de Guise avoient asseuré le Pape et le roy d'Espagne de chasser du royaume les Huguenots; desseignent (apres le procez du prince de Condé et luy executé) d'envoyer de la gendarmerie et de gens de pied sous la charge des sieurs de Sainct André, Termes, Brissac et Sipierre, leurs amis, pour chasser les heretiques et faire obeyr le Roy.

Le roy de Navarre et prince de Condé arrivent : la Royne mere (contre l'advis de laquelle ils estoient venus) estoit pleine d'estonnement et de larmes, cognoist l'establissement entier de MM. de Guise. M. le prince de Condé fut pris, et le roy de Navarre n'eut guieres mieux. Madame de Roy, belle mere de ce prince, et quelques autres servans aux verifications des crimes de leze majesté, qui luy estoient imputez, sont arrestez. Le procez precipité en pleins estats nonobstant refus de respondre, oppositions ou appellations du prince de Condé furent soudainement vuidées, avec injonctions de respondre à peine de conviction. Le Roy luy eust fait trencher la teste dans deux ou trois jours, sans la mort qui le prevint, la sentence estant ja minutée, le tout par le conseil de MM. de Guise, ausquels il sembloit n'en devoir estre mal-voulus, et que tout tourneroit sur le Roy : le crime estant tout averé de l'entreprise d'Amboise, MM. de Guise faisoient sem-

blant de s'esloigner de ceste poursuitte, esperant que le roy de Navarre croiroit que la ruïne de son frere ne procedoit d'eux, ou bien, s'il avoit quelque opinion qu'ils en fussent les autheurs, pensoient luy faire oublier par sa legereté. Le Roy tomba malade d'un mal d'oreille, et mourut huict jours apres, quelque secours qu'on y peust opposer, pour estre mal habitué; mort soudaine et non preveüe, qui changea tout le gouvernement de la Cour et de la France.

Dieu appelle en mesme temps les grands roys, les grands capitaines, pour egaller les dominations; en un autre temps, donne des enfans ou des ignorans, considerant que restant un de ces grands capitaines parmy des regnes d'enfans ou des princes imprudents, ils se feroient monarques.

Où il va de l'honneur, de la vie et du public, les capitaines ne doivent escouter les persuasions d'amis ny d'ennemis, sans avoir egard aux larmes et salut d'un petit nombre, pour en leur consideration hazarder le tout à l'exemple mesme des serpens, qu'il se dit se boucher les oreilles de la queüe pour n'entendre les mots enchanteurs. L'armée des Gerbes se perdit avec le fort qu'elle pensoit conserver : la retraicte resoluë et publiée ne se doit retarder, une demye heure pert ou sauve une armée où l'opinion de s'en aller a pris place; le combat ne treuve point de lieu, puis que les esprits sont preoccupez de retraicte: il la faut faire en ordre et soudainement, et ne s'arrester sur les paroles de ceux qui veulent paroistre vaillans par icelles, et sont souvent les premiers dans le desordre à la suitte. C'est malheur aux jeunes capitaines d'estre deshonnorez par leurs fautes avant qu'a-

voir l'experience : ils ne r'aquierent les commandements pour reparer leur faute, parce qu'on ne leur fie semblables charges pour la honte qu'ils ont receüe.

L'ambition des grades, gouvernements et dons, separe les freres et les cousins imprudens, les arme l'un contre l'autre pour soustenir leurs bien-facteurs : ainsi l'ambition, l'avarice est plus forte que les parentelles. Vray est-il qu'ils se peuvent reünir aux despens de ceux qui les ont divisez, et pour les maintenir en inimitié il faut que le bien-faict se reçoive annuellement, non tout à coup, et que ce soit par les mains des maistres; autrement, s'ils ont les places ou des armées, se pouvans passer de ceux desquels ils les ont receües, ils escoutent les persuasions de se reünir à leurs freres et cousins, contre lesquels ils auroient esté employez des souverains.

L'irresolution est le vice ordinaire des spirituels, parce qu'ils regardent en mesme temps et de mesme veüe beaucoup de bien et beaucoup de mal de toutes parts, et ne sçavent auquel se jetter. Les entendements parfaicts et imparfaicts du tout prennent party plus promptement que les mediocres; c'est une extreme peine d'estre irresolu. Se conferant aux amis, il faut prendre garde s'ils sont passionnez ou interessez, parce qu'en chose douteuse leurs persuasions emportent la balance, non du costé plus salutaire à leurs amis, mais de celuy qui est plus utile aux conseillers; conferant à un autre porté au contraire, il renverse les raisons du precedant, et de tant plus l'irresolution croist à celuy qui demande conseil. Pour la vaincre de soy-mesme, faut escrire les raisons des

deux conseillers et les siennes; compter, non par la pluralité des raisons, ains par les plus justes et utiles; se mefier des inclinations et prendre resolution selon Dieu et le droit, sans avoir egard au profit et danger. Les theologiens esclaircissent sçavoir s'il se doit obeyr à Dieu ou au Roy, qu'il n'est licite au Chrestien de prendre les armes, qu'il faut obeyr aux magistrats, et ne suivre Cesar, qui disoit : « Si je ne fais guerre, « c'est ma ruïne particuliere; si je la fais, c'est celle « du monde. »

Le Chrestien, pour sauver son ame, doit preferer le public à son particulier; les advis selon Dieu doivent preceder ceux qui sont au contraire : en deux dangers, en deux precipices où il faut necessairement passer, en choisir un; y mettant le pied il s'y voit tant de peril, que l'on se repent de ne l'avoir mis en l'autre; le danger present fait croire celuy qu'on a laissé moins perilleux. Apres avoir tout pezé, il se faut jetter sans plus penser en arriere : si prenant une resolution on pense d'en sortir, c'est ne faire rien qui vaille. En affaires d'importance il ne se doit gueres demeurer irresolu, d'autant que l'irresolution est une espece de resolution de ne faire rien de bien. Heureux les ambitieux qui peuvent satisfaire à leur desir sans offenser Dieu, se rencontrant la justice des armes avec leurs affections!

Nous sommes souvent entraîsnez par le destin et allons à nostre malheur; je ne sçay quoy nous fait marcher aux lieux infortunez contre nostre conseil, celuy de nos amis et advertissements receuz : nous touchons et sentons le mal que ne pouvons divertir ny rejetter, et semble que nos pieds conduisent nostre teste mal-

gré elle. Les Payens disoient estre enchaisnez de la necessité, que les Chrestiens appellent jugement de Dieu, lequel ne veut que les prevoyances humaines empeschent ses ordonnances. Quand nous tombons en ce combat, que contre raison nous sommes portez (par quelques inclinations internes) à nostre mal, nous devons recourir à la Divinité, qui a puissance sur les destinées. Cesar, bien adverty contre sa premiere resolution, se laissa conduire au senat, où il fut tué. M. de Guise, estant bien adverty, non seulement né s'en alla point de Blois, mais il ne se peut garder d'aller au conseil, où il fut poignardé. Depuis peu, le sieur de Biron, de mesme bien adverty de son malheur, porte sa teste au Roy, qu'il luy fait trencher dans la Bastille, prison de laquelle je m'estois sorty.

Deux ans apres la paix de la Ligue, 1597, le roy Henry IV m'envoya plusieurs seurtez escrites de sa main et de ses serviteurs plus affectionnez, me donna asseurance et sauf-conduit : mon inclination et volonté n'estoit d'aller à la Cour; j'avois plusieurs advis qu'il m'en viendroit mal, qui me furent confirmez sur les chemins ; je cognoissois mon malheur, et estois à toute heure prest de m'en retourner, ce qui estoit hors de ma puissance, estant entraisné de ma mauvaise fortune. J'allay à Paris sur la parole et escrit de Sa Majesté, laquelle il ne m'observa pas ; et apres avoir parlé à luy il me fit mettre prisonnier en la Bastille et garder estroictement, duquel lieu peu ou point de gens sont sortis comme moy; ce qui fut miraculeusement, par l'ayde de Dieu seulement, auquel je priois d'en estre du tout obligé à luy seul.

C'est une admirable consideration que les exem-

ples de la mort de l'Admiral, de M. de Guise, de tant de foy violée par les roys, ne peuvent dessiller les yeux que nostre Seigneur obscurcit : les prieres peuvent rompre l'arrest du destin. Ceste royne qui vit les lyons et leopards figurant la premiere et seconde lignée de nos roys, et les renards et loups se dechirans l'un l'autre, denotans la division de l'Estat devoir advenir à la troisiesme race; l'an climaterique du nombre des roys, composé de neuf fois sept et de sept fois neuf; la longue durée de la domination française contre le temps que doivent subsister les royaumes, presageoit la dissipation de l'Estat de France; les destinées s'y portoyent, les desseins en estoient naiz. Nonobstant, du temps du roy Henry IV l'Estat demeure en son entier, est affermy avec apparence qu'il continuera apres son decez, pour estre morts et dedans et dehors plusieurs gens remuans d'entendement et de courage, qui pouvoient favoriser la division. Il est à croire que les prieres des Français, les afflictions receuës ont changé les arrests de Dieu prononcez contre la France.

L'Estat ancien des Gaulois estoit populaire, obeissant aux plus illustres et valeureux d'entre eux volontairement : les Français amenerent les rois qu'ils avoient desja esleuz en Allemagne; ny les uns ny les autres ne resovloient guerre, paix ny subsides, qu'aux assemblées generales, parlements ou estats generaux. Les rois se dispenserent de ces assemblées et s'en firent croire par la corruption des grands. Ils proposoient le bien public et faisoient le leur particulier en levées de deniers, guerre et paix, ausquels les peuples, par dons et crainte, ne vouloient ou n'osoient contrarier :

et enfin ont tellement bridez les estats, qu'ils n'ont plus de force qu'à la minorité des roys; encore se laissent-ils guider à ceux qui sont les plus puissants et qui ont plus de credit.

L'Empereur Charlemagne ne resovloit rien de grande importance sans les estats, qu'il nommoit parlements; ils ont eu force jusques au roy Loys XI. Si la justice de l'authorité d'iceux est considerée, ils seroient pardessus les roys, puis qu'ils les ont esleuz, du moins durant le temps qu'iceux seroient assemblez. Les Anglais, les Espagnols, gardent mieux leurs privileges que les Français, se rendans dignes de la liberté qu'ils ont, parce qu'ils ne se laissent diviser aux artifices des princes, et semble en France que leurs gouverneurs, officiers et magistrats se separent du bien public, comme si leurs enfans devoient heriter de leurs grades.

Nul Estat ne peut estre meslé en un temps des trois gouvernements en mesme autorité, l'un est superieur: les consuls, le peuple, les senateurs romains, ont chacun à leur tour eu les puissances souveraines à Rome; l'Estat de Venise est aristocratique, et celuy des Suisses populaire; l'Empire et le royaume de Pologne est aussi aristocratique, et l'Estat de France est vrayement monarchique, ayant sa puissance non limitée; celuy du Turc entierement tyrannique. Si les roys, par bon naturel, ou par remonstrances et prieres qui leur sont faictes, ne maintiennent leur peuple en liberté, le remede des Chrestiens est de prier Dieu et endurer; autrement ils seroient contraincts en France de mettre en pouvoir les estats generaux, qui seroit une aristocratie qui rendroit les roys pareils en autorité à l'em-

pereur d'Allemagne : à cela l'establissement de puissans princes ayderoit.

L'execution en seroit difficile; les estats (qui ne s'assemblent que par la permission des roys), les divisions d'entre eux, les capitaines des places, les officiers, les princes, sont contraires; et adviendroit qu'en voulant reprendre leur liberté, desirant se remettre en meilleur estat, ils tomberoient en un pire; et y auroit danger que l'Estat ne devinst populaire, qui est le pis de tous les autres, ou separé en petites tyrannies. La noblesse et l'Eglise d'Olande, Zelande et partie de Flandres, pensans reprendre leur liberté, se sont jettez en l'Estat populaire; les Suisses en firent de mesme. L'on peut objecter que la France n'est pas dans les eaux ny dans les montagnes, comme les Flamands et Suisses, et que la noblesse y est en grande quantité, le peuple des champs puissant, lesquels joincts peuvent estre maistres de la campagne, pour donner la loy aux villes; l'Estat de France changeant est plus capable d'imiter la forme de celuy d'Allemagne, meslé de princes puissans, villes libres et menu peuple qu'autres. Il est difficile qu'estant un roy establi, si ce n'est par sa preud'hommie, les peuples reprenent leur liberté, sans occuper la puissance souveraine. Pour cela faudroit que les estats rendissent les forces à eux, faire un conseil creé des provinces, resoudre les assemblées de six en six mois, regler les finances et justice; qui seroit en effect changer l'Estat, et en danger de devenir populaire. A la verité, il vaut mieux souffrir, que s'il falloit chercher la liberté par ces moyens dangereux : les choses faictes à demy perdent les auteurs. Il est impossible que les estats puissent d'eux-

mesmes r'avoir leur liberté, et d'entreprendre sous les princes; l'experience monstre qu'ils font leur profit et laissent celuy du public, et ne tendent qu'à usurper des tetrarchies tyranniques, lesquelles obtenues, la monarchie estant entrecoupée, les parties divisées s'entrechoquent jusques à ce qu'elles ayent perdu la pluspart de ceux qui s'y sont entremis.

C'est heur de vivre sous un grand roy non tyran: les subjets des petits potentaux d'Italie et d'Allemagne sont serfs; leurs princes sçavent leurs facultez, les robes, les noms d'iceux, les tyrannizent au double, tousjours en soupçon les tiennent en crainte. Les roys d'eux-mesmes devroient regler leurs puissances à l'exemple de leurs voisins, tant pour la crainte de Dieu, pour la justice, que pour la conservation de leur Estat, estant impossible qu'en une licence si effrenée de levées excessives, la justice corrompuë, les bienfaits si mal recogneuz, les vices non punis, qu'iceux n'engendrent des mouvemens dangereux, n'estans les moyens et richesses au peuple qu'en tant que le Roy, les favoris et officiers de justice le permettent. Et quand les roys se tiendront en leur devoir, Dieu permettra que tous leurs subjects se tiendront au leur. Jamais tyran n'est en seurté, quelques divisions qu'il jette parmy son peuple : si son grand establissement et sa valeur le font durer un temps, qu'il recognoisse ces dons de Dieu, et que les peuples n'attendent que les moyens de reprendre leur liberté perdue. Le danger y est plus grand maintenant en ce royaume qu'il n'estoit; les citadelles s'en vont toutes ruynées en France; les Français ont apris de traicter avec les estrangers: les exemples des fautes de plusieurs font les entrepri-

ses plus dangereuses. Pour tirer les roys à ceste reformation sans armes, ils devroient avoir une bonne intelligence entre les princes, seigneurs, ecclesiastiques et gentils-hommes, et avec tres-humble supplication requerir leurs Majestez d'y pourvoir.

Les jugements des criminels par commissaires, qui sont des personnes choisies selon la passion des rois, sont tyranniques, et les conseillers tirez des cours de parlements, qui y sont employez, offensent leurs consciences et se meslent de ce qui ne leur appartient pas : ils sont blasmez comme leurs maistres, soupçonnez de corruption ou de vengeance par leur eslection. Les juges des Français sont les parlements ; le Roy, estant partie en crime de leze majesté ny en autres, ne peut equitablement changer les juges ordinaires. C'est une extreme meschanceté, que telles gens condamnent à peine de conviction de respondre devant eux ; plusieurs mourroient plustost qu'y respondre. Le roy Henry IV, au procez criminel du sieur de Biron, l'a mieux entendu que ses predecesseurs, l'ayant faict condamner par arrest de la cour de parlement de Paris, toutes les chambres assemblées : la coulpe et l'inimitié est la plus part rejettée sur le parlement, et la conviction du criminel plus averée. Deux fois en peril d'estre jugé par commissaires, Dieu m'a preservé ; cognoissant mes juges, passionnez ennemis du party des Catholiques que j'avois tenu, j'estois resolu me laisser contumacer plustost que de respondre devant eux, puis qu'aussi bien par leurs meschancetez je ne pouvois eviter la mort, de laquelle Dieu m'a tousjours sauvé miraculeusement.

Les pairs de France sont dits tels, pour avoir eu

part en France durant le temps de Charlemagne, devant et apres les ducs evesques, qui avoient ceste qualité, recognoissoient seulement la souveraineté aux roys, lesquels peu à peu les ont ruïnez et se sont appropriez les duchez de Bourgongne, de Flandres, Champagne, Berry, Normandie, Guienne et autres, et ont osté la puissance aux evesques de France qu'ils avoient, telle que ceux de Mayence, de Cologne et de Treves ont pour le jourd'huy en Allemagne. La guerre, la paix, les imposts se faisoient par les estats generaux et par leur advis. Lesdicts pairs, le Roy y presidant, jugeoient en cas de crime leurs compagnons sans presidents ny conseillers : Huë Capet maintint ceste forme de pairs en apparence, et en crea d'impuissants à sa devotion, pour balancer et equipoller le pouvoir des grands : maintenant sont pairs en peinture, sans authorité, pour laquelle abaisser les roys ont augmenté le nombre de douze jusques à trente. C'est un tiltre imaginaire, leur procez se fait à la cour de parlement de Paris, leur gardant seulement ceste preeminence de les appeller : s'ils s'y trouvent, leur voix est estouffée de la pluralité des conseillers, et n'y venans apres avoir esté sommez, l'on ne laisse de passer outre. Et les vrays pairs de France estoient et seroient ceux qui possederoient des duchez et eveschez, en telle authorité que ceux d'Allemagne, lesquels auroient ce nom effectif.

Ceux qui ont escrit sont bien d'accord que ce nom de duc vient de *dux*, qui est à dire conducteur, soit parce qu'ils conduisoient les provinces qui leur estoient données en charge, ou les gens de guerre qu'ils y menoient, ainsi que le nom de comte estoit pareille-

ment des offices et commandements, tant aux escuyries qu'autres charges proche les empereurs romains. A l'imitation d'iceux, les rois ont usé du nom, et non de l'effect. La difficulté est de sçavoir en quel temps et par quel moyen ils ont esté erigez en duché et se sont appropriez les provinces où ils commandoient. Cela n'estoit point du temps que les Romains, les Français et les Gauls partageoient la France, durant le regne de Clovis, qui en occupa la plus grande partie; bien quelques provinces avoient quelque commencement de prince qui les dominoit, tant en Bourgongne qu'ailleurs. La pluralité d'enfans sortie de Clovis, fit des royaumes de Metz, de Soissons, d'Orleans, et y a quelque apparence que les enfans de ces roys, dont la possession des biens qu'ils tenoient n'estoit assez grande pour continuer le nom de roy, se seroient contentez du nom de duc, recognoissant les souverains: aussi que ceux de Suede et Norvegue, qui envahirent la Normandie, prindrent ceste qualité de duc, sans que pour cela ceux qui ne s'estoient point appropriez les provinces laissassent de prendre ce tiltre, encores qu'ils ne fussent employez que par commission. Plusieurs, de mesme advis, soustiennent que ceste usurpation de duchez en proprieté a esté du temps de Pepin et Charlemagne, augmentée en heredité par Huë Capet.

Il s'est fait deux usurpations en France, l'une du temps des Martels, Pepin, Charlemagne, qui deposséderent les Meroïngens et usurperent la coronne; l'autre du temps de Huë Capet, qui spolia la lignée de Charlemagne et osta le royaume à celuy de Metz, auquel il apartenoit, et le mena prisonnier à Orleans.

Tous ces deux changements ont eu grand besoin et affaire de l'assistance des papes et de la noblesse de France; c'est pourquoy Charlemagne, qui est celuy qui a institué les douze ducs et pairs de France, pour gagner le Pape et avoir l'Eglise de son costé, fit six evesques ducs et pairs de France en double artifice : l'un, parce qu'il obligeoit le Pape et l'Eglise; l'autre, parce qu'il mettoit des principales villes entre les mains des prestres, qui, n'ayant point d'espée, estoient portez à l'obeissance et manutention de l'Estat, pour eviter l'oppression de ceux qui vouloient entreprendre contre eux. Les six autres ducs et pairs furent choisis de ceux qui avoient biens et puissance dans les provinces de Bourgongne, Champagne, Normandie, Berry, Guyenne, et partie d'iceux sortis de la lignée des roys, lesquels il falloit gagner pour consentir à ceste usurpation. Depuis, venant les rois de la lignée de Charlemagne à decliner en valeur, estans sortis d'iceux plusieurs princes de la race des rois, ils commencerent de s'approprier entierement les provinces où ils commandoient, et s'en firent accroire ; et mesmes les grands du royaume, employez au gouvernement des provinces, se les approprioient par tolerance : ainsi fit Hugues le Grand, sorty de Huitequin, que Charlemagne amena de Saxe, et duquel yssit Huë Capet, qui osta la coronne à ceux de la race dudit Charlemagne.

Les Normans aussi se qualifioient ducs, et y avoit des comtes de Champagne, de Berry et autres provinces, lors que Huë Capet usurpa la coronne par l'assistance du pape Zacharie (1) et par les seigneurs de

(1) *Lorsque Huë Capet usurpa la coronne par l'assistance du pape*

France, un bon nombre desquels il fit ducs et comtes hereditaires des provinces et terres qu'ils tenoient, moyennant quoy il les gagna pour assister et favoriser son usurpation : et estant de ceste opinion de Charlemagne, qu'il practiqua puis apres, tant luy que ses successeurs, qui estoit de ne se soucier point, pour usurper la coronne, de faire plusieurs grands et petits ducs et comtes en proprieté, pour l'asseurance qu'il avoit de les ruiner les uns apres les autres et r'assembler le tout à la coronne; ainsi qu'il avoit desseigné, ainsi est il advenu, ayant reuny à la Coronne les duchez de Normandie, comté de Champagne, duché d'Anjou, de Berry, de Guyenne, de Bourgongne, Languedoc, d'Auvergne et Provence, et tous les autres particuliers possedant des villes ou chasteaux, les uns par faute d'heritiers, les autres par la force, et plusieurs pour avoir contrevenu à la justice, battu des sergens et fait des legeres fautes. Or pour couvrir tous ces changemens et usurpations que les roys faisoient, ils voulurent laisser quelque apparence de liberté, laisserent le nom de duc à plusieurs, non pas des provinces susdictes, ains seulement de quelques terres qu'ils tenoient sans aucune authorité dans icelles; seulement ils avoient leurs rangs dans le conseil des roys et aux cours de parlement, leur ostant tout pouvoir, mesmes celuy qui s'observoit anciennement, que ceux qui estoient pairs de France ne pouvoient estre jugez que par leurs semblables.

Zacharie : Hugues Capet ne fut point élevé au trône par l'assistance des papes. L'auteur fait ici un anachronisme de plus de deux cents ans. Ce fut Pépin qui, à la chute des Mérovingiens, fut secondé par le pape Zacharie.

Le moyen pour abbaisser la puissance d'un grade est d'en faire plusieurs, et mesme de personnes indignes de les posseder; tellement qu'il en a esté creé grand nombre, et les terres de peu de valeur qu'aucuns avoient sont esté erigées en duché et comté, neantmoins imaginaire et sans puissance, ainsi que ceux de Nevers, de Guise, de Nemours, qui neantmoins estoient conferez aux princes, c'est à dire à ceux qui estoient parens de souverains, ainsi que sont ceux de Bourbon, de Nevers, de Lorraine et de Savoye. Et pour couvrir ces usurpations, tant au sacre des roys que aux grandes ceremonies, l'on prend de ces ducs imaginaires que l'on fait seoir à la place des anciens ducs et pairs qui l'estoient par effect.

Or maintenant le desordre est venu si grand par la naissance des guerres civiles, ausquelles il a fallu faire pour plusieurs, nommément pour assister les favoris qui se sont voulu establir, tellement qu'il s'est faict des duchés de deux mil livres de rente, et des comtés de quatre cens livres, ainsi que celle de Creusille, d'Espernon, de Seurre. L'ancienne voye estoit neantmoins peu practiquée, qu'il falloit quatre royaumes pour faire un empire, autant de duchez pour faire un royaume, quatre comtez pour creer une duché, semblable quantité de barons pour une comté, et quatre feodaux avec leur arriere-fief portans banniere pour faire une baronnie. Mais on a passé non seulement par dessus les anciens ordres de l'Estat, mais aussi rompu les nouveaux, mettant tout en confusion, et tous ces grades en peu d'estime, possedez par personnes incapables et possedant peu de moyens, et y en a eu de nostre temps de quatre sortes.

Les parens des roys et souverains, de Bourbon, de

Guise, de Nevers, de Nemours, d'Elbœuf, d'Aumalle, du Maine, d'Eguillon, tous lesquels (excepté ceux de Bourbon) sont esté creés de nostre temps, et n'y a pas cinquante ans qu'ils n'estoient que comtes et marquis; par richesses, les ducs de Mombazon, de Ventadour; par faveur, les ducs de Retz, de Joyeuse, d'Espernon, de Suilly; par crainte de guerre civille, les ducs de Les-Diguieres, de Boüillon et de Rohan; et pour maintenir les favoris du Roy, les ducs de Belle-Garde, de Brissac et autres nouvellement creés par le duc de Luynes, qui a retenu ceste premiere qualité pour luy. Et voicy ce qui n'a point encore esté veu : il s'est bien parlé des roys et ducs qui faisoient de nouvelles villes et leur imposoient leurs noms, mais non jamais qu'ils ayent changé le nom des villes pour y perpetuer le leur : et neantmoins les sieurs de Luynes et de Belle-Garde, aux terres qu'ils ont acquises, veulent non seulement s'en dire ducs, mais aussi changer leurs propres noms et leur en imposer d'autres par arrest de la Cour, ainsi que les duchez nommés maintenant de Belle-Garde et de Luyne, lesquels auparavant estoient nommés Seurre et Maillé, faisant condamner à l'amende ceux qui les nommeroient d'autre nom que du leur : vanité surpassant toute autre vanité, et qui ne peut durer, dont la memoire sera plus à blasme qu'autrement, estant tousjours l'humilité grandement estimée de la posterité.

C'est merveille que les Français suyvent l'exemple des singes, lesquels montent de branche en branche jusques au dessus des arbres, et puis monstrent le cul; et le pis qu'ils ne regardent pas par quels degrez ils montent à ces triomphes, si c'est par batailles gagnées,

victoires, sieges de villes, grandes et heureuses negociations, et autres actions dignes d'immortaliser leurs noms, et que là posterité ne considerera pas les lieux où ils sont, ains les eschelons par lesquels ils y sont montez, ayans les Français herité des vanitez et gloire d'aucuns anciens noms de leurs victoires et vertus, estant monté des particuliers subjects des roys jusques à telle affronterie que de vouloir bastir des nouvelles villes, et leur donner tel nom qu'il leur plairoit. Le sieur de Rosny, d'extraction de simples gentils-hommes possedans deux mil livres de rente, à la faveur d'Henry IV commença Pubel, lequel par justice est demeuré du tout imparfaict et sans habitation. Il estoit bien plus tolerable au duc de Nevers d'edifier la nouvelle ville aupres de Meziere, Charleville. C'estoit des actes des Alexandres et des Cesars de nommer Alexandrie, Constantinople, Demetriade, et non de ces personnes vaines qui n'ont imposé ces noms que par gloire et vanité. Et en ceste quantité d'erection de ducs et mareschaux de France, la perte en est aux rois, estant ces dignitez tellement ravalées, considerant plusieurs personnes qui les possedent, que les gens valeureux et de courage les mesprisent, choisissent plustost de demeurer chez eux et à ne s'employer point, que rechercher ces grades par merite et services signalez, qui ne seroient honorables à eux non plus qu'à ceux qui les possedent.

Les poëtes, les philosophes, les mages d'Egypte, ont couvert leurs sciences de plusieurs fables, de mots inventez, obscuritez et chifres : ainsi ont faict les docteurs de France, meslant les loix humaines et ecclesiastiques, ordonnances des empereurs, edicts des roys, clauses

et interpretations, practique de palais, coustume de païs tout ensemble, avec infinis mots qui ne sont ny latins ny français, pour (par ces difficiles erudictions) bannir la noblesse des judicatures, sçachant bien que rarement les peres font estudier leurs enfans, empestrez de la necessité, et cognoissant qu'en ce temps il faut une partie de leurs biens pour acheter des offices. En ceste confusion, les juges de maintenant se dispensent des loix, et disent les interpretations d'icelles estre à leur choix : il est admirable que les gentils-hommes se laissent exclurre des estats de judicature. Les juges de ce temps rejettent sur eux, et les accusent qu'ils ne font estudier leurs enfans ; mais quand bien ils les feroient apprendre, ils ne pourroient avoir voix parmy ceste multitude qui a jà occupé les places.

C'est une notte aux gentils-hommes de peu de sens ou de courage, puisqu'ils maintiennent l'Estat et ont la force en la main, endurer que leurs vies, leurs biens et ceux de leurs enfans soient sousmis au jugement des plebeyens ; ils devroient obtenir qu'en ce qui leur concerne les juges seroient moitié de la noblesse. Petit nombre d'Huguenots ont obtenu des chambres my-parties, qui ne leur estoient tant necessaires qu'elles sont à la noblesse. Parce que les gens des villes se soustiennent l'un l'autre, le sçavoir n'est tant necessaire, la preud'hommie suffit ; les loix sont faites par bon sens naturel, et les gentils-hommes bien sensez en sont capables. Aux parlements des duché et comté de Bourgongne, ont esté establis par les ducs des chevaliers de la Cour gentils-hommes ; il y a quarante-cinq ans que j'ay un de ces estats, et n'y ayant que deux en chaque compagnie, leur

pouvoir est estouffé, et neantmoins servent de faire rougir les conseillers du tiers estat, quand iniquement ils jugent la noblesse. Et quand ainsi seroit que les gentils-hommes ne seroient si sçavans en chicanerie, la preud'hommie d'iceux bien choisis suppleeroit, et feroit que l'injustice qui se fait ordinairement par les juges de ce temps, se monstreroit bien plus grande que celle qui adviendroit par faute d'avoir estudié aux loix.

C'est grand malheur aux princes et capitaines tenus pour gens d'Estat remuans et factieux, d'estre arrestez prisonniers, encores qu'ils soient innocens : la crainte que ceux qui les ont pris ont qu'ils s'en ressentent est imputée à crime, ensemble la honte qu'ils ont d'avoir pris un homme de bien, fait faire leur procez injustement. De là viennent les confinations, empoisonnements, autres ausquels on fait croire qu'ils sont tuez se sauvant : ainsi tout est contraire aux prisonniers de grande qualité. Ces mots sont communs en la bouche de ses ennemis : Que l'homme mort ne mord point; eux prisonniers ne doivent faire autre dessein que de penser à sortir, et peu parler; l'on leur fait assez croire qu'ils disent ce qu'ils n'ont pensé, pour de tant plus irriter ceux qui les tiennent.

Ceux qui ont passé par un chemin le peuvent enseigner aux autres : j'ay esté quatre fois prisonnier, deux par soupçon en l'Estat et crainte de ce que j'y pouvois, sous les roys Henry III et IV, en pleine paix; une à la guerre, et la quatriesme des Turcs : la prudence sort de beaucoup de malheurs. Premierement crier mercy à Dieu, se mettre en bon estat, le remercier de ce qu'il luy plaist permettre que soyons chastiez, qu'il luy plaise que cela serve à l'expiation des pechez; le

prier ardamment et remettre le tout à sa volonté ; prendre garde que les afflictions ne tournent l'esprit : à quoy la resolution à la mort est un souverain remede ; considerer qu'on ne peut perdre que ce qui se doit perdre : plus de mal, plus proche de Dieu, pourveu qu'il soit supporté patiemment et sans murmurer : ceux qui souffrent innocemment sont plus heureux, se souvenans qu'ils ont fait d'autres pechez qui meritent ce chastiment ; c'est pourquoy ils doivent tousjours dire que Dieu est juste.

Deux choses sont necessaires aux prisonniers, la liberalité et l'humilité : l'argent, la pitié, amollissent les hommes ; en comptant ses malheurs, ladicte pitié que l'on faict attendrit le cœur des escoutans ; l'argent donné sert, pourveu que l'on colore les presens, à ce qu'ils ne se puissent interpreter à corruption, soit en payant deux fois autant pour sa nourriture, ou faisant achepter par ses gardes, ou leur permettant d'y desrober, et en donner plus qu'il n'a cousté, feignant de ne s'en appercevoir. En effect, à ceux qui veulent prendre il ne leur faut rien refuser, et, quand on n'a point d'argent, supplier par belles paroles et promesses : ceux que l'on cognoist ses plus grands ennemis et qui sont cause du malheur, sont ceux qui doivent estre recherchez s'il se peut parler à eux, et leur faire croire, par diverses raisons, qu'on leur est obligé, que l'on n'en est point offensé, et qu'on espere son salut par eux, qui n'ont trempé à leur prise, ou qu'ils y sont esté forcez. Les prisonniers ne doivent par leurs plaintes offenser personne, et se garder bien de dire ceux qui sont cause de leur prise, ny de les accuser, au contraire, faut feindre que l'on n'en sçait rien.

Un prisonnier doit laisser tous autres desseins, et ne penser qu'à sortir : s'ils sont deux, parler sobrement à son compagnon, encore que leur cause soit joincte, nonobstant toute amitié qu'ils pourroient avoir eu ensemble au passé. Plusieurs viennent voir les prisonniers, feignent se plaindre avec eux pour les faire parler : il faut penser à ce que l'on dit, et ne dire chose qui en pensant servir nuise, ny qui se puisse expliquer à deux ententes, parce que la passion, l'ardeur et le discours font dire souvent ce qui nuit apres, et se pensant descharger l'on se charge. Le malheur est que quelquesfois ceux qui visitent font croire les prisonniers avoir dit ce à quoy ils n'ont jamais pensé, et s'employer sagement à gagner ses visiteurs si souvent, que tels semblent avoir compassion de l'affligé, qui sont venus pour le surprendre. Que si on a moyen d'escrire, faut bien considerer que l'on ne donne ses escrits qu'à personnes ausquels on se puisse fier, desquels les malheureux ne treuvent guieres, si ce n'est qu'il soit permis à quelqu'un des siens de parler à luy.

L'on se peut perdre par fier, et non par meffier; plusieurs ont esté prisonniers dans des villes de leurs ennemis, ausquels quelques uns qui estoient dedans, affectionnez au mesme party duquel ils estoient, leur ont voulu communiquer des entreprises sur la ville où ils sont detenus; ce qu'il faut rejetter entierement, pour estre tres-dangereux, parce qu'il n'y a rien plus fautif qu'une entreprise, ny plus certain que la mort des prisonniers qui entreprenent. C'est pourquoy je leur conseille, s'ils apprenoient ou se doutoient de quelques desseins, de les descouvrir à ceux qui les tiennent prisonniers, parce qu'à une entreprise faicte

sur une ville, les prisonniers, encores qu'ils ne la sçachent, si elle est faillie en patissent.

J'estois prisonnier de guerre dans Compiegne du roy Henry IV, gardé pour estre changé à quatre princesses de Bourbon, de Longueville et de Nevers; celuy qui tenoit Pierrefont pres de là me fit secrettement proposer l'entreprise qu'il avoit sur ledit Compiegne, de laquelle je m'exemptay fort bien, en cognoissant le peril. Si les gardes des prisonniers leur proposent de se sauver, c'est chose perilleuse de s'y fier. Quelquefois ceux qui tiennent des prisonniers ne veulent avoir ce reproche de les avoir fait mourir de sang froid, atitrent des soldats qui, en promettant de les sauver, les conduisent à la mort. S'il y a moyen de se sauver de soy-mesme ou par les siens, il se peut tenter, pourveu que l'on cognoisse qu'il y ait certitude entiere de le pouvoir faire. Je suis esté prisonnier de guerre et d'Estat, et non de crime; l'on n'a jamais commencé à m'interroger pour faire mon procez. J'ay ouy dire qu'il est necessaire de parler peu, et tendre tousjours à recuser les tesmoins, sans les tenir pour gens de bien, et n'advoüer jamais aucuns escrits, dire qu'ils ont esté contrefaicts, et prendre garde aux juges subtils qui, par multitude d'interrogats embarrassez, font couper les criminels, et, confrontant une response à une autre, cherchent l'ambiguité, pour embroüiller la verité, ou pour la descouvrir; et considerant des responses qui ne sont semblables, contraindront de respondre sur une troisiesme, dont ils tirent des consequences et conjectures prejudiciables, sur lesquelles ils jugent et condamnent, avec des indices vrays ou imaginaires.

C'est le mieux d'estre tousjours ferme en un propos sans vaciller, parce que la dissemblance et contrarieté des responses aggrave et nuit fort à un prisonnier : et ne faut qu'il se haste jamais de respondre, afin d'avoir temps d'y penser. En peu de mots, il sert ou nuit beaucoup d'avoir des juges favorables ou ennemis; c'est pourquoy il ne faut point oublier d'artifices pour les gagner et adoucir. Un prisonnier ne doit jamais se rejoüir que lorsqu'il est dehors, ne jamais manger ny boire excessivement, dire tousjours du bien du Roy et de la seigneurie d'où il est subjet, et de ceux qui le tiennent et gardent prisonnier; penser à tout ce qui peut advenir et aux interrogats que l'on luy peut faire, pour en premediter les responces, qui doivent estre de telle façon, que les juges ne le puissent accuser qu'elles sont faictes à dessein, arrogamment, ny en se ventant; ne confesser rien, hormis la clarté du jour et l'obscurité de la nuict, avec raison ; et ne faut oublier d'estre humble et gracieux aux juges à leur entrée et sortie : et faut que la condition du prisonnier se change entierement jusques à ce qu'il soit dehors; ne retarder une heure de sortir si on a les portes ouvertes, parce qu'il peut advenir des accidents pour les fermer. Dehors il faut rendre graces à Dieu, tirer proffit du malheur, pour une autre fois l'eviter et n'y jamais retomber, par la cognoissance des pieges et filets qui y ont conduit, et que l'on a surmonté par la prudence. Et sert beaucoup, soit à la guerre, soit à la paix, d'avoir assisté au jugement des criminels condamnez dans les armées ou ailleurs, pour s'en prevaloir au besoin.

La vie des papes, des roys n'est de longue durée.

Dieu retire souvent les bons pour la punition des peuples, les mauvais par maledictions: et que chacun desire cest estat; les voluptez les accablent, il leur semble estre immortels, que rien ne leur sçauroit nuïre; aveuglez de leur bonne fortune, les viandes non communes, les femmes, les artifices, irritent les appetits au prejudice de leur santé; les medecins les tuent, et ne desirent leur parfaicte guerison, desacrochent les ressorts de nature, comme les infidelles orlogeux font sur les monstres, à ce qu'on ait tousjours affaire d'eux. Il ne se peut mieux conseiller aux roys pour leur santé, que se traicter comme les autres hommes, et de ne penser commander aux maladies comme ils font aux personnes.

REGNE DE CHARLES IX.

Le cinquieme decembre 1560, la mort du Roy apporta un grand changement; la Royne, delivrée de la crainte qu'elle avoit de MM. de Guise, qui possedoient le feu Roy son fils, tomba en peur de MM. de Bourbon, pour la regence qui leur appartenoit. MM. de Guise descheuz, plus de faveur que de courage, leurs amis arrivez, favorisez des estats, dont la pluspart avoient esté choisis par eux, resolvent de se maintenir. Le roy de Navarre et prince de Condé pensent plus à se jetter hors de crime qu'au gouvernement.

[1561] Le connestable et ses nepveux arrivent à la Cour; la Royne et M. de Guise s'accordent pour empescher la regence du roy de Navarre, luy font voir

ses accusations criminelles de l'entreprise d'Amboise, qui le rendoient incapable de ses pretentions. Sa Majesté luy remonstre le danger auquel estoit son frere M. le prince de Condé; peu auparavant, une dame advertit le roy de Navarre qu'il accordast tout ce que la Royne luy proposeroit, autrement que luy et son frere courroient fortune de la vie, joinct au credit de MM. de Guise dans les estats. Cela fit que ledit roy de Navarre accorda de partir l'authorité avec la Royne, luy ceda l'ouverture des pacquets et en effect le gouvernement, se contentant de la lieutenance generale au lieu de la regence ; ce traicté est signé d'eux, qui, par mesme moyen, se reconcilient avec MM. de Guise.

M. le connestable s'en fait croire, chasse les gardes, dit que celles des roys doivent estre en la bienveüillance de leurs subjets : moyenant le traicté susdit, le prince de Condé est eslargy avec des gardes, et declaré innocent par le conseil d'Estat et la cour de parlement, ayant esté emologué cest arrest par l'assemblée des estats, à la poursuitte de la Royne et de MM. de Guise. Les Huguenots, ayant repris cœur, disputent en vain la commission des estats estre expirée par la mort du Roy, et qu'il falloit proceder à autre eslection de deputez. Le temps des estats se passe en harangues et menées; la conclusion est artificiellement remise à Pontoise : c'est la volonté de tous les partis, pour cognoistre le cours du marché.

Le Pape publie la continuation du concile de Trente, en suitte du dessein qui avoit esté conclud avec le petit roy François, par le conseil de M. de Guise d'extirper l'heresie. La remise des estats donne temps pour faire des pratiques; l'on demande la recherche de ceux

qui avoient manié les finances et receu des dons immenses : le concile national poursuivy par M. l'admiral de Chastillon, duquel la Royne se servoit secrettement pour la confirmation du gouvernement, qui luy estoit permis par le consentement du roy de Navarre, lequel en estant repris et stimulé par lesdits seigneurs de Chastillon, sur ce qu'il avoit quitté son authorité, il resolut de s'en aller de la Cour; M. le connestable luy promet de s'en aller avec luy. La Royne y remedie par un absolu commandement du Roy, qu'elle fit faire audit connestable, de n'abandonner Sa Majesté.

La Royne (conseillée par des Italiens) tenoit tout en balance; fomente et accroist la partialité des grands, avec creance que, maintenant deux factions, elle en auroit tousjours une si l'autre luy estoit contraire. MM. de Guise luy semblent trop forts, pour leur valeur et amis; le roy de Navarre (foible pour son trop de bonté) resout de n'accroistre ny les uns ny les autres, de favoriser les Huguenots, et se fier en MM. de Chastillon, qui possedoient M. le prince de Condé.

A cest effect, il est permis aux Huguenots de prescher, et accroist un peu plus l'authorité du roy de Navarre. La Royne l'amuse par l'amour d'une de ses damoiselles, nommée Rouhet; ses artifices ne luy servent de gueres : MM. de Guise la cognoissoient; ils gagnerent M. le connestable, malgré son fils de Montmorancy; par sa preud'hommie luy remonstre que la Royne mere establissoit l'heresie et nourrissoit les partialitez, pour se maintenir à la ruïne de ses enfans : ny son fils M. de Montmorancy, ny ses nepveux de Chastillon, ne peuvent empescher M. le connestable de s'unir pour la conservation de la religion et de celle

des roys (qu'il appelloit ses petits maistres) avec lesdits sieurs de Guise.

La Royne mere fait tenir le colloque à Poissy en faveur des Huguenots, de quoy il avoit esté parlé du vivant du feu roy à l'assemblée de Fontainebleau. Les cardinaux y assistent, les ministres sont parties, et des enfans les juges : apres plusieurs blasphemes des heretiques, leur diversité de sectes, l'imposition des mains qu'ils n'avoient point, et autres poincts à eux reprochez, leur religion est condamnée par les prelats. Le cardinal de Lorraine leur ayant proposé leurs divisions, Hussistes, Lutheriens, Calvinistes, Zuingliens et Anabaptistes, qu'il falloit que premierement ils s'accordassent entre eux, auparavant que d'estre admis ny ouys en telles assemblées.

La Royne tient tout indecis; les heretiques favorisez d'elle, le prince de Condé et ceux de Chastillon broüillent, mutinent et accroissent la division; ce que la Royne procuroit, d'autant plus que MM. de Guise, le connestable, de Nevers, de Nemours et de Montpensier s'estoient associez; et le roy de Navarre, par sa legereté, estoit de tous costez, qu'elle craignoit se joindre en fin aux plus forts, et en consequence demeurer sans authorité, ou estre renvoyée en Italie : et pour faire une contre-ligue et leur resister, consent que le prince de Condé, les trois freres de Chastillon et les Huguenots se joignent, se lient ensemble publiquement et secrettement avec elle ; ils luy offrent cinquante mille hommes devenus huguenots depuis ces mouvemens. Par leur advis elle fait une assemblée de conseillers à eux affectez, tirez des cours souveraines, et partie de ceux du conseil qui dependoient d'elle et

des Huguenots. MM. de Guise, connestable et de Montpensier, voyans ses desseins, n'y voulurent assister.

[1562] En cette assemblée, l'edict de janvier est resolu en l'an 1562, qui permettoit le presche par tout et la liberté de conscience. Ce coup aussi-tost faict, la Royne mere (comme femme) s'estonnant, est rencouragée par les Huguenots; luy remonstrant qu'il n'estoit plus temps de se retirer, qu'elle estoit trop declarée, la font resoudre à l'interinement, qui fut fait au parlement de Paris, suivy des autres cours souveraines de France, hormis de celle de Bourgongne, où ledit interinement fut vertueusement empesché par le sieur de Tavannes, lieutenant general, qui s'y opposa directement, dont il obtint beaucoup d'honneur. Cest edict fait à l'ayde de la Royne, est la porte par où les Huguenots sont entrez en France : Sa Majesté a depuis plusieurs fois dit que ce qu'elle en faisoit lors estoit, non pour conserver son authorité seulement, mais pour abbaisser le pouvoir de MM. de Guise, qui abusoient par belles paroles le roy de Navarre et M. le connestable, la conservation de l'Estat et de la coronne, à laquelle elle les soupçonnoit d'aspirer, pour leur trop grande puissance, valeur et quantité d'amis.

Une grande generosité est requise pour soudainement monter d'une mauvaise fortune en une bonne; les hommes se contentent d'estre sortis du danger, et craignent d'y retomber par entreprise nouvelle; ils ont le cœur affoibli des adversitez passées. S'ils consideroient cette folle et inconstante fortune, ils ne lairroient d'entreprendre hardiment, l'occasion estant favorable : il est par fois plus aisé de monter en

extreme grandeur, que se maintenir en mediocrité.

La preud'hommie n'a esgard ny exception aux parens, amis, ny à soy-mesme; elle doit estre resoluë à tous malheurs, pourveu qu'elle suive le droict; c'est une action plus divine qu'humaine.

Les gardes des souverains composées de trois cens, de deux mille, ou de vingt mille hommes : la premiere estoit celle de nos anciens roys, celle de deux mil avoit esté conseillée au roy Henry troisiesme; celle du Turc est de seize mil janissaires. Avec l'une, il faut vivre selon les loix, l'autre ne se peut maintenir sans marque de tyrannie et grande dépence; et la troisiesme, il faudroit, comme au païs du Turc, n'avoir point de forteresses, et que le peuple fust desarmé : ce grand nombre est la citadelle des Infidelles, qui ne peut estre aux princes chrestiens qu'en faisant la guerre incessamment, d'autant que cette manutention d'une armée en temps de paix, ne se peut entretenir que par tyrannie. La principale garde des roys est d'avoir la conscience nette, vivre selon les loix et serment qu'ils ont fait à leur sacre, entendre les affaires d'Estat, cognoistre ses subjects. Il ne sert de se garder vingt-trois heures, pour donner prise sur soy la vingt-quatriesme; cela semble les villes fortifiées par tout, hormis du costé par où elles se prennent.

Les roys sortent de nuict, eux deux et troisiéme, pour amour, vont en coche de jour en pareil nombre, s'égarent à la chasse, se promenent sans compagnies dans leurs jardins, et n'ont responce, sinon que ces heures sont incertaines aux entrepreneurs; les resolus qui les observent les rendent dangereuses. Plusieurs empereurs et roys ont esté tuez par leurs gardes, au-

cuns par leurs amis devenus ennemis, et par connivence de leurs plus proches; sont coups que les princes ne peuvent parer : s'ils ne se gardent avec quatre cens hommes, ils ne se garderont avec trois mil, ayant les roys de France la gendarmerie entretenue comme leurs predecesseurs, dont il y en ait qui tiennent garnisons à vingt lieuës d'eux, moyennant quoy ils s'en peuvent ayder au besoin, et ne seront en danger d'iceux, comme s'ils estoient dans leur cour et faisant garde devant leurs portes.

Les empereurs romains estoient souvent tuez par les legions pretoriennes qui les gardoient. Les gardes estrangeres sont corruptibles; les Suisses vendirent le duc de Milan : il est bon d'avoir d'estrangers petit nombre, comme les gardes escossaises; les mediocres de quatre cens Français semblent les plus utiles. La preud'hommie n'empescha pas la mort de Galba : il est quelquefois autant de meschans qui entreprennent sur les bons, que de bons sur les meschans. En temps de paix, en reformation, en crainte de guerre, les gardes sont necessaires aux roys, non si excessives qu'elles marquent une tyrannie, et rendent la despence insuportable, ny si petites qu'elles leur soient inutiles. Vray est-il que pour eviter les elevations civiles, au temps que les subjects y sont disposez, que deux mil hommes de pied et quatre cens chevaux seroient utiles aupres des roys; non que ce nombre puisse asseurer leurs personnes, s'ils ne se veulent garder eux-mesmes, et prevoir les insidiations, contre lesquelles la vertu, l'innocence et la crainte de Dieu sont de puissantes gardes parmy les Français.

L'Eglise est universelle; il ne s'y doit faire decret

ny innovation que par les conciles generaux, ausquels le Sainct-Esprit preside : s'il s'en tenoit plusieurs nationaux, les opinions seroient diverses, et l'union de l'Eglise rompuë; Dieu n'y assisteroit pas : les conciles generaux verifient sa promesse, que son Eglise doit durer à perpetuité. Il ne se peut rien decider de valable en un concile national; et si celuy de Poissy n'estoit qu'un colloque, il ne devoit tenir que par l'adveu ou commandement du Pape, sans l'autorité duquel il ne faut disputer avec l'heretique; et encore que Sa Saincteté y eust envoyé le cardinal Farnaise, ce fut pour empescher ceste conferance plustost que pour l'advoüer. De penser vaincre les Huguenots par disputes, leur assemblée estoit trop grande, et devoit on penser qu'eux demeurans en leur opinion de ne changer leur religion, qu'il n'en reüssiroit que de mal, puisque, par leur saufconduit, assistance et faveur de la Royne, ils ne pouvoient estre condamnez ny punis; les evesques, preschans et les faisant admonester de leur erreur en leurs dioceses, eussent apporté un plus grand fruict.

Ce colloque estoit faict par la Royne à l'exaltation des Huguenots, et à sa manutention, qu'elle coloroit pour garder ses enfans contre la grande puissance de MM. de Guise : les credits qui permettent l'exercice d'une religion nouvelle sont contre Dieu. Ce n'est aux roys à se mesler de faire des decrets contre les statuts anciens de la religion catholique : Dieu permet que ceux qui entreprennent sur l'authorité d'autruy, perdent la leur. Les roys se diront forcez de permettre l'heresie pour tenir le peuple en paix et empescher la guerre : c'est esteindre le feu

par l'huille. L'Escriture saincte dit que les royaumes divisez seront desolez : vouloir maintenir la paix par divisions, c'est vouloir faire du blanc avec du noir : le royaume de deux partis, de deux opinions et de deux factions, est en guerre, ou y entrera bien tost. Et si le roy Henry IV demeure en paix (maintenant ces deux religions), qu'il l'attribue à la quantité des maux et ruïne advenue aux guerres passées, avec tant de cruautez, que tous les abhorrent, joinct à la crainte qu'on a de ses prosperitez, dexterité et prudence, et non à la permission qu'il donne aux deux religions, qui à la premiere occasion recommenceront la guerre; ce repos sera de peu de durée. Et quand ainsi seroit que ceste permission de deux religions apportast paix à luy seul, il n'est raisonnable que pour son interest particulier il fasse bresche au general de l'Eglise, non plus que si quelqu'un (pour sauver sa maison du feu) rompoit une digue qui inondast tout le païs. Que si les roys se licentient des commandements de l'Eglise pour leur particulier, ils ne sont plus puissans par dessus leurs subjects, que les conciles sont par dessus eux, et est dangereux que leur peuple ne se soustraye de leur obeïssance, comme leurs Majestez font de celle de l'Eglise : la paix qui n'est selon Dieu est la guerre des ames.

Le nom de politique a esté inventé pour ceux qui preferent le repos du royaume, ou de leur particulier, au salut de leur ame, et à la religion, qui ayment mieux que le royaume demeure en paix sans Dieu, qu'en guerre pour luy. Ces politiques disent : Ne permettant qu'une religion, toute la France sera remplie de guerre; permettant les deux, c'est la paix

et le repos du royaume. Cela seroit bon qui seroit stable et permanant : Dieu oppose glaive contre glaive. Le chemin des espines est celuy de paradis ; les plaisirs, les voluptez sont contraires. Les Romains disoient que depuis la reception du christianisme ils avoient tousjours esté en guerre et en malheur : heureuse est la guerre qui se fait pour maintenir les commandements de Dieu, mesmement quand les intentions sont justes et non ambitieuses! Vray est-il que si par une paix concedée il y a apparence de l'aneantissement des heretiques et accroissement des Catholiques, que telle paix doist estre preferée à la guerre.

Quatre choses separent les peres des enfans, et les freres des freres : la religion, le bien public, l'avarice et l'ambition, estant de differente faction, ils se sauvent l'un l'autre; cela est bon pour un paradoxe ou apparance de verité, en effect c'est leur ruïne. Si à dessein ils prennent differents partis, c'est trahison; si fortuitement ils se sont faicts ennemis, leurs chefs, leurs soldats, le peuple, les soupçonnent, ne se fient en eux, les calomnient, interpretent leurs actions selon leurs opinions; quoy qu'ils facent bien, l'on dict tousjours qu'ils pouvoient mieux s'ils ne se fussent entendus; et s'ils ont du malheur, ils sont accusez que c'est par l'intelligence qu'ils ont avec leurs parens. Non qu'estant toute une maison d'un party, il n'advienne d'autres accidents, ainsi que MM. de Lorraine (par ambition qu'ils avoient l'un sur l'autre) se sont laissez ruïner aux roys Henry troisieme et quatrieme. L'amitié n'est pas tousjours entre les parens : si diray-je le peril estre moindre estant tout d'un costé, principalement à ceux qui ne sont chefs de l'entre-

prise : j'y suis experimenté. Mon frere, du party du Roy, moy des Catholiques liguez, faisions chacun de son costé ce que gens de bien pouvoient faire; il ne laissa de se treuver des meschans qui disoient au contraire que nous nous entendions, ce qui estoit faux.

Le roy de Navarre, par les menaces des Espagnols et promesses qu'ils luy faisoient du royaume de Sardaigne, par sa legereté, et par ses serviteurs gagnez par MM. de Guise, se joint avec eux et avec le connestable; il se separe de son frere le prince de Condé, lequel en fait de mesme de luy par ambition et offence recente de sa prison. Le sieur admiral de Chastillon le fuit avec pareille ambition, et le sieur d'Andelot se joint à eux abusé de la nouvelle religion, et abandonnent tous deux M. le connestable, leur oncle, lequel de son costé les quitta par pieté et preud'hommie, et pour ne pouvoir avoir une si grande charge, estant rebelle, que celle qu'il avoit sous l'Estat : ce ne fut sans que ses nepveux de Chastillon luy reprochassent qu'il se repentiroit de s'estre lié avec MM. de Guise, ses ennemis, et avoir abandonné ses parens.

Au semblable, le prince de Condé blasmoit le roy de Navarre, l'accusoit de peu de courage, de ce qu'il le laissoit, luy qui estoit son frere, pour s'allier avec MM. de Guise, lesquels il sçavoit n'y avoir pas trois mois qu'ils les avoient voulu faire mourir tous deux : ces remonstrances ne servirent de rien. Le roy de Navarre avoit assisté en janvier à l'edict de Sainct-Germain, qui permettoit les presches et liberté de conscience aux Huguenots, et soudainement au mois

de mars suyvant les abandonne, et s'associe avec MM. de Guise et M. le connestable. Ny la promesse qu'il avoit faicte à la Royne, ny les voluptez où elle l'avoit plongé en l'amour de la damoiselle de Roüet, ny l'amitié de son frere, et moins les supplications de sa femme, n'eurent pouvoir de le divertir, et se joignit precipitément à MM. de Guise et connestable.

Ces grands divisés, il ne reste aux Huguenots que MM. de Condé, de Chastillon, et quelques seigneurs catholiques que la Royne y fit jetter, laquelle, voyant ceste union du roy de Navarre, de M. de Guise, et du connestable, qu'elle jugeoit estre faicte pour luy oster tout pouvoir, se fust volontiers precipitée avec ses enfans entre les bras des Huguenots, si elle eust creu s'y pouvoir maintenir, parce que dés lors elle jugea son authorité perduë, ayant veu le roy de Navarre, cardinal de Bourbon, et M. de Montpensier, prendre le party de MM. de Guise et des Catholiques. Elle se voulut r'accommoder parmy eux, et donner des modifications à l'edict de janvier, trop tard; ce qui ne luy servit que de diminuer sa puissance, laquelle tombe en apparence sur le roy de Navarre et connestable, mais en effect à M. de Guise, tant par sa prudence, que pour l'intelligence des Catholiques du dedans et du dehors du royaume. Prudemment il se retire de Cour, pour ne monstrer vouloir trop gouverner; laisse en apparence tout le maniment au roy de Navarre et connestable, apres avoir pris resolution entre eux de s'opposer aux Huguenots et à la Royne, et abolir l'edict de janvier. Les Huguenots comparoient ceste association au triumvirat des Romains.

La Royne, voyant ces grandes intelligences, s'unit plus fermement avec le prince de Condé et ceux de Chastillon, et fortifie les Huguenots, encourage M. le prince de Condé, lequel, conseillé de Sa Majesté, court à Paris, donne advis à tous ses amis et Huguenots de France, pour l'assister à s'en saisir. M. de Guise, mandé en diligence du roy de Navarre et connestable, luy ayant jugé qu'il falloit s'opposer par la force à cest edict, lequel ils ne pouvoient faire changer autrement, pour n'avoir la Royne ny le Roy à leur devotion, commence à Vassy, où il arrive à l'heure du presche des Huguenots, fait prisonnier le ministre, tue plusieurs Reformez, ses soldats devalisent le reste; puis va à Rheims, où se trouve le cardinal de Lorraine. Ceste action donne l'alarme aux Huguenots, jà preparez à la force pour se faire maistres de Paris. La Royne les anime aux armes, les favorise dedans et dehors le royaume, conjure et admoneste les serviteurs du Roy et d'elle se jetter en ce party, employe les sieurs de Pienne, de Cursol, de Millot [1], et plusieurs autres en diverses provinces. La puissance estant du costé du roy de Navarre et de MM. de Guise, qui se treuvent quasi aussitost à Paris que le prince de Condé et sieurs de Chastillon, ils les contraignirent d'en sortir, estant la force à eux, favorisez de la justice, du peuple, et des ecclesiastiques, ausquels ceste nouvelle religion estoit odieuse.

Les Huguenots, ayant failli la ville capitale, veulent recouvrer à se saisir du Roy à Fontainebleau, où ils estoient mandez de la Royne mere pour c'est effect, laquelle estoit en desespoir de son authorité. Le roy

[1] *De Cursol :* de Crussol; *de Millot :* de Milhaud.

de Navarre et MM. de Guise se rendent les premiers à la Cour, le tout sous couverture d'un commandement que la Royne avoit fait faire aux deux parts de sortir de Paris. Proche Fontainebléau se fait un appointement entre M. de Guise et prince de Condé, comme s'il n'eust esté question que d'une querelle particuliere. Le prince de Condé, se jugeant trop foible, s'esloigne de la Cour, recueillit toutes ses forces sur le chemin d'Orleans, dans laquelle ville il entra le plus fort par l'intelligence huguenotte. Cependant M. le connestable ruine les temples des Huguenots à Paris, et fut resolu entre eux d'y mener le Roy, la Royne outrée de douleur, soit qu'elle cogneust son authorité perdue, ou bien qu'elle craignist qu'iceux, se voyans forts, ostassent la coronne à ses enfans, et que ceux de Guise ne l'empietassent, se souvenant de tant d'exemples passez, et nommement de celuy de l'usurpation d'Huë Capet, qui fit mourir en prison le juste heritier de la coronne.

Toute la Cour estoit pleine de gens du roy de Navarre et de MM. de Guise ; l'autre faction prit la campagne ; et parce qu'il avoit esté deliberé entre le roy de Navarre et ceux de son party que l'on meneroit la Royne et ses enfans à Paris, elle y repugnoit, et se croyoit en tel peril, qu'elle se fust volontiers jettée avec ses enfans entre les mains du prince de Condé et de ceux de Chastillon, ausquels elle avoit plusieurs fois escrit à cest effect ; et resolut une fois de sortir de nuict avec ses enfans, et aller à Orleans au party huguenot, et envoya deux fois le sieur de Sarlan, premier maistre d'hostel du Roy, pour conclurre son partement et sa reception. Ce dessein fut

rompu par la vigilance du roy de Navarre et de MM. de Guise. La Royne, ayant offencé lesdicts sieurs de Guise par l'edict de janvier, et les ayant abandonnez, ne croyoit plus de seureté pour elle avec iceux.

La Cour fut forcée de partir, moitié d'amitié, moitié de force, pour aller à Melun; et le connestable menace de coups de bastons ceux qui ne vouloient destendre le lict du Roy pour la crainte de la Royne, à laquelle il s'offre une occasion de se mettre en liberté, par le moyen de Rostain, gouverneur dudict Melun, son serviteur, lequel, au lieu du commandement qu'il avoit de ceux de Guise, de loger le Roy dans la ville, le logea dans le chasteau, là où estant la Royne se retira de leurs mains (assistée des serviteurs du Roy et des gardes), tellement qu'eux voyans là où ils en estoient, se raccommoderent aucunement avec la Royne, et allerent à Paris, n'estant plus Sa Majesté tant en leur subjection. M. le prince de Condé et MM. de Chastillon ayans failly la ville principale et le Roy, leur restoit une grande faction à Orleans, là où ils s'estoient jettez bien accompagnez, tant d'Huguenots que de plusieurs Catholiques que la Royne y avoit envoyez. M. le prince de Condé s'estant rendu maistre d'Orleans, se treuve deux mille chevaux et huict mil hommes de pied; tant avoit peu l'artifice des predicans à la seduction du peuple, et le credit de la Royne mere.

Le roy de Navarre, le prince de Condé, M. le connestable et MM. de Chastillon, furent mal conseillez de se separer : s'ils se fussent maintenus ensemble, ils emportoient le gouvernement de l'Estat, à la ruïne de

MM. de Guise, qui avoient esté leurs ennemis; ou du moins ils ne se fussent perdus et abbaissez comme ils le firent, et eussent fort empesché leurs ennemis. A quoy il s'objecte que la Royne se fust joincte avec MM. de Guise ; mais estant le premier prince du sang, le premier officier de la couronne ensemble, avec raison ils eussent obtenu la regence, ou du moins leur guerre eust esté juste.

La prise du Roy ou de Paris est la moitié de la victoire en guerre civile : l'on fait parler l'un comme l'on veut, et l'exemple de l'autre est suivy de grande partie des villes du royaume. Le saisissement des princes pupils ou fols se peut colorer, non celuy des roys majeurs (qui est injuste et dangereux), pour lesquels se porteroient tous les gens de bien de France, et ne sçauroient mieux faire pour leurs ennemis ceux qui y attenteroient. Paris porta toutes les villes au commencement du costé de la Ligue ; Paris les donna et osta à la Ligue, selon qu'il se prit et reprit.

Les entreprises des femmes sont defectueuses, pour estre vindicatives, craintives, de legere creance, irresoluës, inconstantes, soudaines, indiscretes, glorieuses, ambitieuses plus que les hommes : à peine se resolvent-elles si elles ne sont assistées à la continuation des entreprises hazardeuses, ausquelles n'estans tenuës de pres, elles en sortent, s'en eschappent, et se ravisent en un instant. Ceux qu'elles employent doivent executer promptement, sans leur donner temps, ny pouvoir de changer. Les anciens Gaulois croyoient les femmes, et les tenoient pour prophetes; ils faisoient la guerre et la paix par leurs charmes et devinations. Les usurpateurs des Gaules, sortis de Franconie,

voyant qu'ils ne s'en estoient bien treuvé, changerent les loix des vaincus, et au contraire exclurent du regne et du gouvernement des pupiles, les femmes, la regence desquels et du royaume ils ont donné aux plus proches princes du sang, autant imprudemment que sagement ils en avoient exclus les femmes. Donner à garder la religion aux heretiques, l'argent aux avaricieux, et l'Estat aux ambitieux, rarement en advient bien; les moyens de faire mal tentent les hommes.

Le prince plus proche de la coronne ayant ses nepveux ou cousins en garde, est dangereux qu'il n'envahisse l'Estat et la vie des pupils, qui devroient estre donnez en garde aux meres, et l'Estat à plusieurs des parens, la puissance desquels doit estre limitée et balancée du conseil esleu par les estats en toute puissance, composez des officiers de la coronne capables et autres grands, et ne donner la regence aux plus proches parens, qui peuvent pretendre apres la mort des enfans soudainement la coronne, ains à tous les parens ensemble avec le conseil susdit. Ce ne seroit du tout guerir le mal, si on donne le commandement des armées aux premiers princes du sang, d'autant que, commandant à icelles en tant d'autorité, il fait naistre ou continue des guerres civiles ou estrangeres : plus il treuve d'obstacles, plus l'envie luy croist de commander absolument, et luy semble n'estre responsable des enfans qui sont mis en la garde d'autruy. Pour y pourvoir, faudroit les exclurre du commandement des armées, et les donner à conduire aux connestable et mareschaux de France, et que la guerre, la paix, l'administration des finances, chastimens et recompence,

ne se fissent que par le conseil susdit, et que les generaux d'armées fussent responsables de leurs charges au conseil, lesquels n'ayant aucune pretention à l'Estat, ils ne penseroient qu'à le bien servir, n'estans de la qualité de ceux qui peuvent estre roys. Ce reglement est mal-aisé si les estats ne r'entroient en quelque autorité.

La fortune et l'occasion sont chauves par derriere, et meritoirement sont ainsi peintes; elles n'ont souvent qu'un point, qu'un mouvement, un quart d'heure, lequel failly et passé ne se recouvre plus : en grands affaires les hommes doivent estre tousjours en garde, advertis et prevoyans, ou elle glisse et s'esvanoüit de leurs mains. Ceux qui l'ont une fois faillie par negligence, ignorance, presomption et ambition, ou par leur propre faute, la recouvrant tres-malaisément, et d'autant plus qu'elle s'estoit monstrée favorable à eux, elle s'enfuit et ne retourne point. L'entreprise de Vassy est blasmée d'infraction d'edict : le roy de Navarre ayant assisté à l'edict de janvier (faict en sa presence), estoit obligé à n'y contrevenir sans une declaration nouvelle. Le pouvoir de Sa Majesté estoit en dispute, tant par sa facilité, que parce qu'il avoit partagé son autorité avec la Royne.

Les Huguenots (avec quelque raison) se plaignent d'avoir esté surpris et tuez, contre l'edit qui n'estoit revoqué : de là inferent que le Roy et la Royne estoient prisonniers du triumvirat à Paris, avec quelque apparence, parce que c'estoit malgré la Royne et ses enfans qu'ils y avoient esté conduits. Les Huguenots s'aydent des loix de l'Estat comme des Escritures sainctes, en tant qu'elles leur nuisent ou profitent :

disent que l'entreprise d'Amboise estoit juste sur le roy François deuxiesme, majeur de quinze ans; qu'il avoit besoin du roy de Navarre et prince de Condé pour le gouverner; et au temps que le roy Charles n'en avoit qu'onze, disoient que le roy de Navarre, qui devoit par les loix en estre tuteur, le tenoit prisonier.

Orleans pris, Poictiers, Lyon, Bourges, Romans, Valence et autres, se jettent du party des Huguenots, par des lettres secrettes et commandements de la Royne faits aux gouverneurs : elle estoit extremement irritée de se voir sans autorité entre les mains du roy de Navarre, de MM. de Guise, connestable et mareschal de Sainct André. MM. les princes de Condé et de Chastillon, pour estre secourus des estrangers, envoyerent à l'Empereur, aux princes d'Allemagne et aux Suisses, les lettres de plaintes que la Royne leur escrivoit, qu'elle et ses enfans estoient prisonniers entre les mains de MM. de Guise, des mains desquels elle se vouloit sauver et les aller treuver; et furent envoyées avec d'autres lettres que Sa Majesté escrivoit au canton de Berne, pour assister les Huguenots et faire des levées pour eux. Ces missives furent enregistrées dans les chanceleries des princes d'Allemagne et republique de Suisse, à la requeste du sieur d'Andelot, principal negociateur, qui avoit esté vers les princes d'Allemagne pour les Huguenots, desquels il obtint des levées de reistres. D'autre part, le roy d'Espagne offre secours pour le Roy contre les Huguenots.

Le prince de Condé publie une justification de la prise des armes, qui contenoit que le Roy et la Royne la mere estoient prisonniers entre les mains de ceux

de Guise et du connestable de Montmorency, sans faire mention de son frere le roy de Navarre, lequel, estant premier prince du sang, rendoit d'autant plus sa cause injuste. Le Roy au contraire fait une declaration par lettres patentes, de l'advis de M. de Guise, que Sa Majesté est en toute liberté. Le sieur de Tavannes demeuroit en son gouvernement à dessein, voyant ces contrarietez : les corps de leurs Majestez entre les mains des uns, et leurs esprits avec les autres, il estoit en doute quel party Sa Majesté, estant majeur, appreuveroit, de la Royne sa mere et des Huguenots, ou du roy de Navarre, MM. de Guise et connestable de Montmorancy, qui l'avoient mené par force à Paris. Il tenoit son gouvernement paisible, avec d'autant plus de gloire, que le feu, le sang, l'assassin et sacrilege couroit par toute la France.

MM. de Guise font des soubmissions à la Royne, essayent de la gagner; elle feint de l'estre, favorise les Huguenots à l'accoustumée ; enfin, estant en soupçon de leur foiblesse, leur procure le temps d'attendre leurs estrangers, par une conferance pres Baugency, presentes les deux armées, du consentement de MM. de Guise, pour ne rompre du tout avec la Royne; il n'en reussit que la prise de Baugency par les Huguenots. La paix rompue, toute la France est en armes en diverses provinces.

En Bourgongne, le sieur de Tavannes avoit pris garde que les capitaines des places et maires des villes fussent catholiques, et avoit tiré un conseil des plus habiles hommes qui luy estoient affectionnez, de la cour de parlement de Dijon, et divisé leur compagnie, pour estre adverty de tout ce qu'ils faisoient : il tenoit

la province de Bourgongne par amitié et par crainte en son obeïssance, avec intention de la conserver au Roy, et non à MM. de Guise, estant à tort soupçonné d'estre leur serviteur.

En ce temps advint la sedition d'Auxerre, où il y eut plusieurs Huguenots tuez, où le sieur de Tavannes fut envoyé, selon le commandement expres de la Royne : il fit pendre les agresseurs catholiques, et recevoit differentes depesches de la Cour : celles de MM. de Guise portoient qu'il falloit tout tuer, et la Royne tout sauver, et quelquefois autres commandemens plus temperez, selon que l'ambition, la crainte, ou l'esperance les agitoient. Le sieur de Tavannes, cognoissant le dessein de la Royne de maintenir la division, ne pouvoit l'apreuver; ennuyé de ces incertitudes, avoit envoyé un gentil-homme à Fontainebleau avant les armes prises, qui, treuvant tous les chefs des partis dans le conseil du Roy, se plaint des differentes depesches et commandemens, favorisans et soudain disgratians les Huguenots, admoneste leurs Majestez de parler franc, avec promesse de les faire obeyr en son gouvernement, et d'y exalter le party qu'il plairoit; qu'il ne faloit que les souverains dissimulassent, au contraire devoient commander ouvertement et absolument, sans qu'il fust besoin de tant d'artifices. Ces paroles libres et non accoustumées estonnerent la Royne en plein conseil, qui vouloit tenir la balance, pour hausser et baisser ceux qu'il luy plaisoit, selon la necessité de ses affaires. Ne sçachant bonnement que respondre, tourne ces libres admonestements en jeu, disant à messieurs du conseil : « Ne cognoissez-vous Tavannes? je sçay « quel il est, nous avons esté nourris pages ensem-

« ble. » Ce gentilhomme retourné sans plus d'esclaircissement de la volonté de leurs Majestez, et sur cela La Motte Gondrin ayant esté tué à Valence par les Huguenots, esveille davantage le sieur de Tavannes.

Il ne s'arreste plus ny aux enigmes couverts, ny secrets commandements de la Royne, ny de MM. de Guise; resout maintenir les Catholiques et la force de son costé, pour s'en prevaloir et pouvoir en tout temps se porter avec son gouvernement au service du Roy. Il descouvre l'entreprise des Huguenots sur Dijon, où ils estoient douze cens resolus de le tuer et se saisir de la ville : ils avoient percé les maisons de la ruë des Forges, pleines de ceux de la religion nouvelle, et se pouvoient assembler secrettement tous en une quand ils vouloient : les gens de mestier huguenots s'estoient fournis chacun de cinq ou six soldats, qu'ils disoient estre leurs serviteurs et apprentifs. Le sieur de Tavannes dissimule de ne sçavoir leur entreprise, eux la retardent pour entreprendre sur le chasteau de Dijon, qu'ils craignoient, et comme mal resolus, ils tastent, ils sondent le sieur de Tavannes par un de ses serviteurs huguenot, qui s'efforce luy faire croire que ceux de la religion estoient les plus forts dans la ville, et luy conseilloit de s'en retirer. Sur quoy ledit sieur de Tavannes n'eut recours qu'à l'audace et à la bonne mine, pour avoir temps de faire venir des forces. Il respond à celuy qui le pensoit intimider, que dans le lendemain au matin toute la ville seroit pleine d'armes catholiques, et qu'à luy seul il sauveroit la vie; et envoya defendre, à peine d'estre pendu, de sortir des maisons de nuict. La rebellion estoit si preste, que les Huguenots tiroient des arquebusades aux trompettes

qui publioient ce commandement. Le sieur de Tavannes se saisit d'une maison proche du chasteau, commandant à trois ruës : le maire, qui avoit promis cinq cens hommes armez, n'en avoit pas cent de son party.

Cette bonne mine suspendit et estonna les Huguenots, et donna temps à M. le comte de Morvel, conduisant la compagnie de M. de Savoye, d'approcher, selon le commandement du sieur de Tavannes, apres trois canonades pour signal tirées du chasteau sur la minuict. Ledit sieur de Tavannes fait entrer cette compagnie par le chasteau, et se rendit maistre; chassa quinze cens valets huguenots, mit douze prisonniers des plus seditieux au chasteau, pour caution de sa vie, qu'ils avoient menacée. A Beaune, Auxonne, furent saisis les factieux par son commandement : prevoyant ces malheurs, il avoit mis ses cousins de Torpes et de Vantoux gouverneurs d'Auxonne et de Beaune. Il court à Seurre, d'où il osta le capitaine Mochet, auquel le sieur d'Andelot avoit fait donner le gouvernement, à dessein de s'en prevaloir.

Les premiers mouvements, qui sont souvent favorables, se r'alentissent apres que les partisans sont recogneux par leurs incommoditez; plusieurs se faschent aupres de M. le prince de Condé, et desiroient d'aller faire la guerre en leur province, et aucuns d'eux, plus repentans, disputoient s'il estoit licite de prendre les armes pour establir une religion nouvelle; d'autres s'en alloient sans congé. M. le prince de Condé, bien conseillé, ne les retint par force, se met sur la defensive, separe ses forces aux villes surprises. Aussi-tost l'armée du Roy se rendit maistre de la campagne, as-

siege et prend Bourges, auquel siege le sieur de Tavannes avoit envoyé son fils aisné, sous MM. de Guise et le connestable.

Les gouverneurs doivent dissimuler et couler le temps, sans observer les commandements des roys, quand ils leur levent l'auctorité et le pouvoir, ou sont contre leur honneur. Ceux qui favorisent les nouveaux mouvements selon les passions de leur maistre, fomentent leur mort et leur honte. Mieux vaut estre osté ou defavorisé du prince et quiter sa charge, que si, pour l'avoir creu, l'on estoit chassé ou tué, qui seroit perdre l'honneur entier : il ne se faut couper la langue ny le bras de soy-mesme, et ne permettre les armes à ses ennemis pour en estre battu.

Aux desesperez perils faut paroistre sans peur et audacieux, c'est ce qui apporte souvent salut ; mespriser le danger, braver la mort, est plus seur qu'une plainte ou priere effeminée. Et vaut mieux que l'on envoye vers les chefs qui ont force et puissance en main, que si, pour les avoir perduës, ils alloient se plaindre dans les cours des roys, où ils demeurent à mespris.

Les commandements des roys, reglez selon Dieu et le droict, ne doivent estre cachez et dissimulez, artificiels, craintifs, ny à deux ententes : commandant franchement et ouvertement, les bons obeïssent, les meschans craignent ; l'asseurance et la puissance des roys rompent les mauvais desseins. Il ne faut rien cacher ny craindre, quand leurs ordonnances sont justes et pour maintenir l'estat royal.

Esteindre le feu des seditieux par leur sang, est plus dangereux en France qu'en Angleterre, où ils

sont accoustumez à perdre leur teste : la seignée a augmenté le mal en France, principalement quand elle est faicte sans les arrests des cours de parlement. La douceur et le pardon du roy Henry IV profite plus que la cruauté de Charles IX ny d'Henry II. Les remedes sont dangereux, dont la mort d'un en offence plusieurs ; le pardon et la cruauté ont produit de bons et mauvais effects. Ceux qui pardonnent (bien qu'ils se ruïnent) ont de reste qu'ils n'ont l'ame ny les mains soüillées de sang, et suivent le commandement de Dieu, qui pardonna sa mort. Jules Cesar donna grace à ses ennemis, et fut tué par ses amis; tant sont incertaines les maximes et regles mondaines.

Les gouverneurs pretendent de pourvoir aux places de leurs gouvernements ; l'entrée leur en estoit libre devant les guerres civiles : à nouveaux accidents nouvelles regles. Il est mieux que les roys pourvoyent aux places, et que les capitaines d'icelles obeyssent à leurs gouverneurs, excepté quand leurs Majestez les soupçonnent ; lors, advertis, ils leur doivent refuser l'entrée, s'il leur est ordonné, et prendre garde à ce qu'ils pourroient avoir faict en une place, pour garder la leur ; et ainsi ne s'en pourroit perdre deux à un coup. Les vice roys, providadeurs de Venize, ne s'essayent d'entrer les plus forts dans les places fortes de leurs gouvernements. L'Espagnol pourvoit jusques aux plus petits officiers des places importantes, qui se tournent au moindre commandement du souverain contre leur capitaine.

Lyon, pris le dernier avril 1562 par le moyen et faveur du sieur de Saulx, gouverneur, à ce persuadé par le sieur de Cursol, envoyé de la Royne avec de

ses lettres à cest effect, Chalon et Macon firent de mesme; le peuple, mal aguerry, fut surpris par les Huguenots, plus esveillez qu'eux. En may, des Adrets fut esleu pour chef à Lyon, depuis depossedé par Sousbise, par le commandement du sieur admiral de Chastillon, pour estre plus soldat cruel que gouverneur politique. Montbrun, capitaine experimenté, apres avoir pris la pluspart du Daufiné, arrive à Chalon avec huict cens hommes. Les Huguenots, par lettres de la Royne mere, obtiennent en juillet six mil Suisses du canton de Berne et de Vallais, qui arrivent à Lyon.

Le sieur de Tavannes, voyant Chalon et Mascon pris, une armée huguenotte dans Lyon soustenuë du Daufiné et des Suisses, ne perdit courage; sans attendre le secours de la Cour, qu'il cognoissoit impossible pour y avoir assez d'autre besoigne taillée, en soupçon de la Royne, qui favorisoit les Huguenots, resolut de faire la guerre des forces de Bourgongne et de ses amis; s'ayde du bien des Huguenots fugitifs et des reliques des eglises, sous une lettre missive obtenuë du Pape, et assemble six cens chevaux et douze cens arquebusiers soudainement; se resout d'intimider les Huguenots, encores qu'il eust à faire à Montbrun, vaillant et accompagné. Il arrive devant Chalon, ses forces si bien disposées, le commandement si bien donné, et l'embuscade encore mieux dressée, qu'ayant Montbrun sorty grande partie de ses soldats à l'escarmouche, ils tomberent dans l'embuscade, et en mesme temps furent chargez de la cavalerie jusques dans les portes; tellement qu'une partie de ceux qui estoient sortis y demeurerent, ensemble trois ou quatre capi-

taines, avec tel estonnement de Montbrun, que la mesme nuict il quitta la ville et se retira à Tornuz, à Mascon, et de là à Lyon.

Le sieur de Tavannes entra à Chalon, qui fut une perte importante à Lyon, et sur sa bonne fortune investit Mascon, qui eust faict comme Chalon, n'eust esté le secours de Lyon qui arriva, aussi que ledit sieur de Tavannes reçoit des lettres du Roy et de la Royne de se retirer de devant Mascon, favorisant toujours leurs Majestez ceux de la religion huguenotte. Le secret du courrier estoit que la Royne vouloit faire la paix, et qu'il falloit laisser les armes; à quoy ledit sieur de Tavannes prevoyant, n'y voulut obeyr, soit qu'il voulust estre maistre de son gouvernement (y allant de son interest), ou qu'il voyoit bien qu'en depit de la Royne il falloit venir à la guerre, et qu'elle seroit en fin contraincte de se ranger du costé des Catholiques, qui seroient les plus forts. Ainsi fait baterie de six cens canonnades, soit que la bresche ne se treuvast raisonnable, ou que ce siege ne se fist que sur l'esperance d'une surprise conduitte par un nommé Mussy, descouvert et pendu par les Huguenots dans la ville. Le siege (entrepris à la teste d'une armée et d'une ville de Lyon) est levé le quinziesme juillet 1562; avoit une grande embuscade contre ceux de la ville, où les Huguenots ne tomberent, se contentans d'estre eschapez du siege.

Le sieur de Tavannes laisse garnison à Tornuz, se retire à Chalon, où le vint treuver le sieur de Maugiron avec quinze cens hommes, lequel avoit esté chassé du Dauphiné par le baron des Adretz, qui s'en estoit rendu maistre pour les Huguenots. Le sieur de

Tavannes fault de prendre Belle-ville, bourgade scituée entre Mascon et Lyon; Sainct Poinct, un de ses capitaines, qui menoit ses coureurs, prit un batteau chargé de reliques du pillage de Mascon, que les Huguenots envoyoient à Lyon, qui furent employées au payement des Catholiques, contre la fausse calomnie d'aucuns Cordeliers, qui ont escrit que ces reliques n'estoient point conduites par les Huguenots à Lyon, ains par des Catholiques pour les cacher et sauver, et qu'elles furent separées entre le gouverneur et capitaines; ce qui est faux.

Le sieur de Tavannes de retour à Chalon, il passa un joüeur de luth de la Royne, qu'il envoya querir à l'hostellerie; il s'estonne et cache sa valise. Le gentil homme luy dit qu'il falloit venir malle et tout; parolle qui empescha le sieur de Tavannes d'estre mareschal de France dix ans devant qu'il l'ait esté, par l'offence qu'en receut la Royne mere. Ce courrier passoit sans peril parmy les Huguenots, que la Royne favorisoit, et estoit envoyé à madame de Savoye, qui agreoit ces nouvelles opinions, et à laquelle estoient adressées toutes les lettres qui estoient dans ceste malle. La Royne luy escrivoit qu'elle estoit resoluë de favoriser les Huguenots, d'où elle esperoit son salut contre le gouvernement du triumvirat de MM. de Guise, roy de Navarre et connestable, qu'elle soupçonnoit vouloir oster la coronne à ses enfans; et prioit madame de Savoye d'aider lesdits Huguenots de Lyon, Dauphiné et Provence, et qu'elle persuadast son mary d'empescher les Suisses et levée d'Italie des Catholiques : à quoy elle fut obeye, soit que le duc de Savoye creust sa femme, ou qu'il desirast à son ac-

coustumée les troubles du royaume, pour y prendre part : il envoya des bleds à Lyon, retira et favorisa les Huguenots en son païs.

Le sieur de Tavannes, ayant veu les lettres, laisse passer le porteur : voulant s'excuser ou s'esclaircir davantage des volontez de la Royne, il reçoit maigre responce, luy conserve son authorité pour avoir moyen de mieux servir le Roy, et continuë d'assembler des forces. M. de Sousbise, ayant les six mil Suisses et grand nombre de gens de pied de Dauphiné et Vivarez, les met ensemble, fait une bonne armée sous Poncenat, qui marche avec icelle à Mascon, et de là à Tornus où estoit partie de la compagnie de gendarmes du sieur de Tavannes et quatre ou cinq cens arquebusiers. La ville ne vaut rien; ils la defendent six ou sept heures, et la quittent tumultueusement de nuict, joinct à la tempeste et orage qui survint; il se perdit deux bateaux et quelques soldats : ils pouvoient faire leur retraicte plus seurement, puis qu'il n'y avoit point de bresche faicte. Le sieur de Tavannes, les voyant si voisins, fortifie Chalon en diligence, esperant que le secours qu'il attendoit des Italiens venu, il se remettroit en campagne. Cependant, pour ne perdre de temps, il s'occupe à gagner les Suisses et à l'entreprise de Mascon, jugeant que celles où il y a moins d'apparence reüssissent plustost. Le Roy, par le conseil de M. de Guise, depesche Mendosse à Berne : il leur demande s'ils vouloient rompre l'alliance, ou, s'ils la vouloient garder, qu'ils revoquassent leurs gens qui estoient avec les Huguenots ; ce qui luy fut refusé. Le sieur de Tavannes envoye un heraut avec un habile homme, pour traic-

ter avec le colonel Diesbach et ses capitaines, lesquels estoient dans Tornus; leur remonstre qu'ils avoient esté trompez, et que le Roy estoit en toute liberté; qu'on leur avoit fait entendre que le prince de Condé estoit en armes pour Sa Majesté : il offre de leur faire voir le contraire, leur demande s'ils trouveroient bon que leurs Majestez assistassent leurs subjetcs rebellez de leur seigneurie; que jusques à ceste heure il n'y avoit offence des cantons suisses, ayans esté circonvenus, mis que d'ores en avant ils ne se pouvoient plus excuser; leur offre argent et moyens honorables de retraicte, que leur traicté n'estoit que pour soustenir la ville de Lyon. Il negocia tellement avec le colonel Diesbach, que dez l'heure mesme il le pria d'asseurer le Roy qu'il se retireroit en son pays à la premiere commodité, et arresta ce traicté secrettement avec luy. Poncenat, cognoissant ne pouvoir rien faire à Chalon ny aux forces du sieur de Tavannes, entreprend sur les petites places, fault Loüans, prend Cluny et Senecey, si proche de Chalon qu'il tenoit tout ce qui estoit derrier luy bien asseuré.

Le sieur de Tavannes fait partir huict cens arquebusiers et deux cens chevaux, qui se destournoient de deux lieües pour eviter l'armée ennemie; passant par les montagnes à Lourdon et à Saint Point, se treuvent une heure avant le jour proche Mascon, où ayant mis ses forces en embuscade, envoye trois chariots chargez de gerbes à la porte, iceux si artificiellement faicts, que tirant une cheville les assis tomboient et empeschoient de lever le pont et fermer les portes: ceux qui les conduisoient estoient soldats desguisez en paysans. Proche la porte de la Barre furent

cachez en une maison trente hommes. Les portiers ouvrent, voyant que c'estoit du bled dont ils avoient besoin; le laissent entrer, non si tost qu'ils ne missent dehors du peuple, qui descouvre l'embuscade de la maison, qui fut si prompte qu'elle porta l'alarme à la porte avec elle; tiennent un chariot sur le pont, et les chartiers aux mains avec les portiers : ils se rendent maistres de la porte, où accourans ceux de dedans et ceux de l'embuscade au signal qui leur estoit donné, le fort emporte le foible. Apres avoir combattu une demye heure, la ville est prise avec estonnement à l'armée huguenotte, ne pouvant imaginer comme cela estoit advenu, veu qu'elle couvroit Mascon, et apres que les chefs eurent jetté la faute l'un sur l'autre, à l'accoustumée.

Antrages, auparavant gouverneur de Mascon, qui peu finement avoit abandonné la ville pour suivre l'armée, propose de la reprendre par escalade; à quoy estant mal suivy, la peur augmentée, il se retira en fuitte avec les Suisses mal-contens, et perdirent l'artillerie, leurs munitions et bagages, que le sieur de Tavannes prit, et leur donna l'alarme sur la retraicte proche Belle-Ville. Les Suisses, contre leur coustume, fuyent toute la nuict à Lyon, où arrivez tiennent ce qu'ils avoient promis au sieur de Tavannes, s'en revont hormis trois cens en leur païs. Il les avoit suivi jusques à Ance, et sembloit qu'il menast toute ceste armée battant devant luy, pleine de morts et d'espouvente. Il fit trois choses remarquables : il gagna les Suisses, prit Mascon, rendit une armée de douze mil hommes inutile et vaincue, et rompit leur dessein. Ceste defaicte sauva l'Estat, parce qu'il descendoit

deux fois autant de reistres qu'il en entra depuis en France, dont la moitié devoient venir joindre Poncenat et les Suisses, et couler du long de Loire. Si ceste armée fust demeurée en estat, il n'y a point de doute que la bataille de Dreux eust esté perdue, et le royaume fort esbranlé. Il se joint au sieur de Tavannes quatre mil Italiens commandez par le comte de Saincte Fleur, envoyez du Pape, et toutes les forces catholiques de Forests et Vivarets : il arrive avec ces troupes, assiege Lyon du costé de la porte de Vaize. Là se firent plusieurs belles escarmouches, dont il eut tousjours le meilleur, serrant et bloquant tellement les Lyonnais, qu'ils perdirent leurs vendanges. Il attend l'artillerie et des munitions qu'il faisoit venir de Bourgongne pour battre Lyon, que sa bonne fortune et son nom avoient mis en si grande terreur, qu'ils avoient produit des intelligences infallibles dans la ville : nul ne doute qu'il ne l'eust pris.

MM. de Guise qui vouloient obliger M. de Nemours à eux, la Roine, se souvenant de la malle ouverte, fit donner la charge de general audit sieur de Nemours, avec supplication au sieur de Tavannes de demeurer pres de luy avec tout pouvoir ; ce que luy confirmant M. de Nemours, l'asseurant qu'il commanderoit à luy mesme, le sieur de Tavannes se ressent du tort à luy faict : apres avoir bien servy l'on luy trenche le fil de ses victoires : il ne voulut obeyr à M. de Nemours, et luy remet toutes les forces et munitions entre les mains, se retire en son gouvernement pour le soulager et maintenir en paix.

La faute de luy avoir osté le commandement fut cogneuë lors que l'on veit que M. de Nemours ne

faisoit rien qui vaille au siege de Lyon, et qu'il perdit quatre cens des meilleurs hommes qu'il eust en une double entreprise ; et n'eust esté que le baron des Adretz fut mal contenté des Huguenots, par lettres interceptes que les Catholiques surprindrent, où l'admiral escrivoit à M. de Sousbise qu'il se faloit servir de luy comme d'une beste furieuse, et puis le laisser là; sans ce mescontentement M. de Nemours eust couru grande fortune. Quoy qu'il en soit, Lyon ne fut pris, et ne se rendit que par la paix. Le sieur de Tavannes, de retour en Bourgongne, commence deux citadelles à Chalon et Mascon, villes pleines d'Huguenots, voisines des Suisses, frontieres du duc de Savoye, pour les maintenir en l'obeissance du Roy. Ces citadelles, plus pour eviter surprise que pour extreme resistance, desseignées selon l'argent qu'on peut lever d'une province en guerre civile sans moyens, ne furent si parfaictes qu'il les desiroit.

Pour commander à nos semblables qui ont autant d'esprit, de courage et de forces que nous, il se faut faire meilleur, plus sage et plus vaillant qu'eux, à ce qu'ils cognoissent que meritoirement la domination appartient à ceux qui les surpassent; autrement il n'y a raison qui acquiere aux hommes la superiorité des hommes : ce ne sont bestes, ausquelles mesme il est besoin d'artifices pour les dompter, de familiarité, douceur, severité. S'aider de l'un et de l'autre temperament est le moyen de maistriser les soldats : s'ils sont interessez au gain et à la perte du general, l'obeissance en est plus facile ; au contraire, s'ils cognoissent qu'ils n'y puissent rien esperer, ils se rendent farouchez. Il se faut cognoistre : plus de foiblesse,

plus d'artifices. Il y a difference d'estre general sous un puissant Roy, ou sous un petit souverain; autre est l'obeissance rendue à un grand capitaine, que celle que l'on concede à celui que les soldats ne croyent tel; autre celle des victorieux, autre celle des infortunez dans les rebellions. Le doux, l'aigre, le temperé s'appliquent selon le temps et les evenements.

Les commandements d'un foible general de guerre civile doivent estre considerez et assistez de gardes; dissimuler selon sa condition, feindre ne voir ny oüir beaucoup de choses, non ce qui importe au salut general, qu'il ne faut cacher. Cent obeissans vallent mieux que mil depravez; il est mieux estre abandonné d'une partie de ses gens, qu'estre desobey : c'est honneur avec peu de faire quelque chose, et honte avec beaucoup ne faire rien. Les hommes comme les chevaux veulent sentir qui est sur eux : s'ils cognoissent de la crainte, ils deviennent rebours; si par leur audace et timidité du chef ils gagnent un poinct, le lendemain ils en voudront un autre, jusques ils soient totalement debridez, pour abandonner, forcer ou tuer leur superieur, dans le visage duquel ils lisent la peur et l'audace, surquoy ils fondent leur resolution. Aux premiers commandements bien considerez il se faut cognoistre : il vaut mieux mourir une fois que mourir tous les jours, et perdre l'honneur et le party auquel on est : et faut dans le milieu des regiments herissez de piques courageusement prendre les malfacteurs, seditieux, et en faire le chastiment exemplaire; non que je veuille conseiller de se precipiter, mais bien d'y travailler par artifices, pour cognoistre l'heure de diviser et ne se perdre sur le poinct du dessein

des revoltez, dont la cognoissance aux advisez est facile, par l'observation des actions des mutins, armes, voix proferées et remuées egallement à mesme temps : ce sont les signes du danger. Au contraire, quand ils se contrarient en confusion et ne sont bien unis, il faut prendre le temps, les chastiments non si frequents qu'ils desesperent les soldats, s'examiner et ne faillir par colere, legereté et faux rapports, crainte ou soupçon mal pris. Il faut esclaircir sa volonté promptement, et ne tenir les soldats long temps en desespoir de leur vie.

La severité des commandements, l'austerité de la campagne est mitigée par douce conversation du logis : Compagnons à la table (disent les vieux) et maistres à cheval ; les commandements non si longs que la tardiveté nuise, ny si prompts et à la volée qu'ils soient inconsiderez, clairs, non à deux ententes ny subjects à double interpretation. Si le chef ne se peut resoudre de soy-mesme, et qu'il ait besoin de conseil, qu'il le prenne tel que les soldats ne s'en apperçoivent; autrement ils attribuent au conseiller l'honneur qu'ils doivent à leur chef, lequel, cognoissant son imperfection, doit se conseiller à un qui soit du tout à luy, et qui ne luy puisse rendre (pour sa grandeur) de mauvais offices. Le commandement des gentils-hommes est different de celuy des soldats : frappez, injuriez, ils perdent l'honneur, et ne s'y faict bon fier apres ; la discretion est requise pour tenir les ressorts d'obeïssance : l'infanterie au contraire doit estre conduicte l'espée à la main, selon la necessité. Les conseils, les resolutions, les rapports, ne se doivent debattre ny ouyr meslez parmy les

troupes, desquelles en ceste action il se faut esloigner.

Les commandements se font aux experimentez ou favorits, autres par compliments, par acquit, pour obliger, entretenir, occuper, et quelquefois par vengeance et pour ruïne de ceux qui les reçoivent. Les exploits importans ne se doivent commettre qu'aux prudens, vaillans et experimentez amis. Que si la faveur et compliment force d'employer des jeunes hommes qui manquent d'aucunes des parties susdittes, ils se doivent faire assister par gens sages, qu'ils croyent et que l'on pense qu'ils croiront. Et pour occuper ceux qui se plaignent de n'estre employez, il se presente plusieurs commissions de leur portée, sans peril du general; à un besoin il en faut feindre de peu d'importance pour les contenter. L'amitié ne doit varier le jugement des capitaines, qui se persuadent follement que l'experience d'aucuns corresponde à la faveur qu'ils leur portent.

Ceux qui sont trop hazardeux font d'aussi lourdes fautes que les timides : donner tous les commandemens à un seul, parce qu'il en est digne, est mescontenter plusieurs ; c'est trop espreuver sa bonne fortune, et quelquesfois, tel que l'on ne jugeroit reüssiroit aussi bien que ceux qui ont desja de la reputation, lesquels ayant beaucoup acquis, craignent de beaucoup perdre, se mesnagent, esquivent le hazard. Cognoistre et dresser à temps les jeunes hommes affectionnez, sert pour soulager les vieux; employer des personnes de marque en choses hazardeuses, est dangereux, leur perte en offence plusieurs et en descourage beaucoup, et s'ils reüssissent bien, s'exaltent trop au prejudice des chefs.

Les commandements par inimitié sont autant d'offences devant Dieu ; c'est se venger de soy-mesme : que si les hommes qui se perdent touchent l'honneur du general, les commandements ne doivent estre si hazardeux que les assistans les remarquent infailliblement mortels, et qu'au partir de là ceux qui en sont revenus disent à leur chef, avec raison, qu'il ne leur commandera jamais. Aussi se faut-il garder de jetter de l'huile dans le feu, de donner à un audacieux (qui se voudra comparer au general et le troubler) commandement par lequel il puisse s'accroistre, acquerir credit et se parier à son maistre. Il vaut mieux adresser ces commissions à ses amis tres-affectionnez et asseurez, lesquels, par ingratitude, ne tourneront l'honneur acquis par le moyen du chef, contre luy-mesme. Et vaut beaucoup mieux que les grands soient mal-contens, que leur donner moyen d'obtenir ce qui apporteroit plus de prejudice que la perte des ennemis qu'ils deferoient n'apporteroit de profict.

Aucuns demandent des commandemens à dessein ; il faut cognoistre pourquoy, s'il n'y a rien de caché dessous leur entreprise. Plusieurs jeunes princes et capitaines de chevaux legers ne se soucieroient pas que devinst l'armée, pourveu qu'ils eussent defaict dix ou douze hommes et ensanglanté leurs espées. Au premier mouvement du commandement, regardant fixement ceux qui les reçoivent, au visage il se cognoistra s'ils sont disposez de l'executer, et encores plus à leur response et difficultez qu'ils alleguent, ou incommoditez qu'ils representent : s'il se voit qu'ils n'y vont gayement et franchement, sans les offencer remettre ou changer de dessein, ou le comman-

der couvertement à un autre, est necessaire; autrement l'employé donnera un artifice et excuse pour combat.

Il y en a d'autres si inconsiderez et boüillans, qui reçoivent tant de gloire de l'honneur que l'on leur fait, qu'ils n'entendent la moitié du commandement, et s'en vont desordonnément se perdre. Plusieurs ont tant de crainte et de respect à ceux qui les commandent, que, pour ne leur oser faire repeter deux fois ce qu'ils ont dit, s'en vont sans estre instruicts ny sçavoir la moitié de ce qu'ils doivent faire. Aux premier et second il faut dire deux et trois fois une mesme chose; les faire respondre, parler et entendre s'ils l'entendent; et afin que le general ne fust du tout responsable, il doit appeller quelque homme de commandement pres de soy, pour tesmoing qu'il n'aura tenu à bien ordonner qu'il ne soit bien reüssi.

La prudence peut prevoir tous les evenemens, disant : Vous irez, vous chargerez, et vous retirerez en cet ordre, par ce chemin, et les conseiller sur l'evenement fortuit. Ce n'est pas tout aux generaux de se descharger sur ce mot qu'ils ont tant accoustumé : Vous estes capitaine, vous jugerez bien ce que vous devez faire : il est bon de leur dire pour la descharge du general ; mais si ne faut-il laisser de se faire entendre une ou deux fois, d'autant qu'il participe plus à la honte qu'à la gloire de ceux qui vont sur son commandement. Et s'empeschera le chef de dire des paroles que ceux qui les reçoivent puissent interpreter à deux ententes; autrement les commandez couvriront leur honte par l'ambiguité du general,

duquel les paroles doivent estre claires, pures et nettes.

Ce n'est pas tout apres avoir commandé à un capitaine : Vous prendrez deux couleuvrines, vingt hommes de chaque compagnie de gens de pied, tant de cavalerie, vous partirez à une telle heure, et puis s'aller coucher ; au contraire, il faut que le general veille et envoye ses serviteurs par toutes les troupes sçavoir s'il est obey, et ne reposer point qu'il n'ait fait partir ce qu'il a ordonné, à ce que sans manquement l'entrepreneur marche à la mesme heure que luy sera esté ordonné, à laquelle le general se doit treuver, ou un second soy-mesme, pour voir le partement ; autrement ce qu'il aura commandé se devoir faire le soir, ne se fera que le lendemain matin. Les capitaines ne veulent pas donner les soldats ; les gendarmes sont allez aux vivres, sont fatiguez de gardes ; les chevaux de l'artillerie sont logez loin ; les munitions ne sont pas prestes, tout va en longueur et desordre sans le general. Cependant le temps passe, et voilà les ennemis advertis qui font l'entreprise double. Et quelquesfois ces longueurs procedent d'envie que l'on porte au chef employé, et bien souvent de luy-mesme, qui essaye de rompre par retardement sa commission : le sage general, surveillant et alerte, pour ces petites difficultez ne rompt pas son dessein.

Il y a autant d'affaires de recevoir à propos le commandement, que le donner; ceux qui sont requis et obtenus par importunité, rendent responsables ceux qui les ont mandiez des evenements fortuits, malheureux et non premeditez ; outre ce qu'ils ne peuvent

faire accorder leur requeste souvent, qu'en remplissant le chef et le conseil d'esperance d'heureux succez, lesquels manquant, l'on est tenu pour menteur et venteur : et quand bien en reüssit, il n'est pas estimé, au respect des promesses et paroles que l'entrepreneur est contrainct de proferer pour estre employé ; et s'il vient au bout de ce qu'il a promis, la moitié de l'honneur s'en perd, n'ayant fait que ce qu'il avoit dit. Celuy qui desire d'estre employé doit faire naistre l'occasion d'ailleurs par ses amis ou parens, ou, deduisant l'affaire aux conseillers du prince, sans s'offrir, faire naistre dans eux le desir de l'effect proposé, qui puis apres luy pourra estre commis.

C'est honneur d'estre commandé, ce qu'advenant, il ne faut monstrer une extreme joye, ains la cacher au dedans, à ce que l'apparence du contentement ne promette trop d'execution, dont, reüssissant apres peu d'effect, il y a perte de reputation. Il ne faut aussi paroistre triste, à ce que l'on ne croye qu'il y a manquement de courage ; bonnement il n'est loisible ny honnorable de refuser les commissions, bien que ruyneuses. C'est là où les amis acquis servent, lesquels peuvent destourner, retarder les mauvais coups de ces commissions par artifices. De penser les rompre en alleguant plusieurs difficultez, elles ne sont recevables de celuy qui est employé, et enflameront quelquefois le general, ou autre, ou le confirmeront d'avantage à ordonner pis, ou commander à un autre. Non que je veuille dire qu'il ne faille alleguer les difficultez raisonnables sans crainte, pour avoir les provisions necessaires, et n'avoir honte de se faire reïterer l'ordre que l'on doit tenir, et repliquer, si telle chose advient, ce

qu'il faudra faire, alleguant tout ce qui peut succeder s'il est possible en presence de gens, à ce qu'ils puissent tesmoigner, s'il advient route ou defaicte, que ç'a esté en suivant l'ordre du general, et non de la faute de celuy qui reçoit le commandement. Ne debattre pas toutes les circonstances, mais les principales, à ce que la multitude de paroles et petites difficultez n'empeschent de pourvoir aux grandes. Que si l'entreprise est de long temps divulguée, il n'en faut rien celer au general, et dire à un ou à deux capitaines de ses amis: Vous vous souviendrez comme quoy je parts, et de ce que l'on m'a dit. Et si apertement il y a manquement de ce que le chef a ordonné, il le faut faire dire avant que partir, et ne se contenter de ce mot si commun : Vous sçavez vostre mestier. Il se faut souvenir d'employer toute la diligence qu'il se peut, ayant à se garder, non-seulement des ennemis, mais de la tardiveté, meschanceté et feintise des capitaines, soldats, commissaires et thresoriers.

Eviter les commandements de David contre Urie, qui sont des moyens de se defaire d'un homme, ou luy faire perdre l'honneur, ou esloigner du maistre, ausquels il faut grande prudence pour les descouvrir, et encores plus pour les eviter, et sçavoir le sujet qu'on a donné. Il est au pouvoir du general d'employer et faire advertir sous main les ennemis, d'envoyer aux bresches d'où l'on ne revient point, et au lieu où l'on laisse l'honneur. Telles commissions se peuvent presenter et prevoir par l'estat et deportement passé, et par ce qui peut advenir, cognoissant la preud'hommie du general nous-mesmes, son credit et le nostre, si nous y sommes à charge, s'il

nous soupçonne ou envie, si nous possedons des estats, maisons, femme, qu'il puisse desirer à soy ou à autre, ou que nos ennemis le possedent : en ce cas il est utile de refuser tout à plat la commission, et s'esloigner, ou, faisant plus honnestement, la recevoir, et par grande prudence et experience l'esquiver; estant à cheval, se destourner du chemin que le general pense que l'on doit tenir, et au lieu de donner en un costé donner en un autre, et par un effect hazardeux se defaire d'un plus perilleux.

Les commandemens, quand le general est en presence, en campagne ou aux assauts, ne sont pas si faciles à parer, il y faut bien plus d'artifices; c'est quasi un arrest de mort que l'on ne peut eviter, parce que mil et quelquefois dix mil sont tesmoins de la connivence ou hardiesse. Si est-ce qu'aucuns ont par fois evité le danger en conservant leur honneur, et au lieu de charger par le milieu de l'escadron ennemy, escornoient sur la pointe gauche, qui est la moins perilleuse, un coing, ou bien tournant chargeoient par flanc, et si proche, qu'ayant fait quelque peu d'halte l'escadron du general approchoit pour les soustenir et en recevoir leur part. Autres, ayant bon œil, se sont sceu parer des flancs des bresches, choisir le temps, leur advantage, et sont revenus, contre l'espoir de tous, sans estre blessez, mais si en furie et si passionnez, qu'ils ont dit au chef, ou à trois pas de luy, qu'il ne leur commanderoit jamais; à quoy ils paroissoient de peu de courage, monstrant penser avoir esté en grand danger : il suffit de reserver ceste resolution en soy, et se partir de là quelque temps avec honneur.

Lever des soldats et des imposts sans commandement du Roy, est crime; se laisser tuer ou deposer de sa charge, c'est deshonneur; les loix qui n'aportent utilité ny seurté ne se doivent observer en la necessité : il vaut mieux respondre de sa faute au conseil du Roy, avec sa charge entiere, que desnué d'icelle. La faute de n'obeïr aux roys quand ils commandent de se desarmer, pour eviter d'estre en danger d'estre assassiné ou ruiné avec leurs services, est necessaire : souvent les roys ne sçavent ny cognoissent leurs affaires; il s'appelle d'eux devant eux bien conseillez, mieux advertis, ou hors de passion ou du conseil des mignons.

C'est sacrilege de prendre les reliques de l'Eglise, et pieté de s'en servir pour maintenir la religion contre les Turcs et heretiques; elles ne sont données pour les saincts, qui n'en ont que faire, que pour l'accroissement de la foy et salut des ames : la permission du Pape y est necessaire, et, à son defaut, celle des ecclesiastiques de la province. C'est un tresor en reserve pour servir à la defence de la religion.

Si la guerre est juste, les biens des ennemis ne se doivent espargner; moins ils en ont, moins ils en font de mal. La perte du bien perd le courage et les moyens de nuire; ou la crainte de la perte d'iceux r'amene les ennemis à leur devoir, ou ils n'auront moyen ny pouvoir de se si bien maintenir au party contraire. Et si à l'advenir l'on prend le bien et les maisons generalement de tous les Huguenots rebelles, et qu'icelles soient rasées et possedées, c'est sans doute que ce sera leur ruyne entiere, et que nul ne se tiendra avec eux, pour ne perdre son bien.

Les guerres anciennes estoient plus courtes, qui reduisoient les hommes en esclavitude, confisquoient et prenoient leur bien pour tousjours.

Il faut oster les ennemis de parmy les amis, sans leur donner sauvegarde; y demeurant, ils font pis que ceux qui sont declarez; divertissent, corrompent, descouragent, destournent les conseils, les moyens, les commoditez, rendent les affaires difficiles; prompts à tumultes, sement nouveaux bruicts, et eux absens l'on s'aide de leurs biens : la consideration de la perte d'iceux, la necessité des femmes, enfans et parens, les contraignent de retourner au juste party.

C'est aux roys et aux grandes puissances qu'il appartient de mener le canon; il y a plus de merite et d'honneur, estant incommodé de munitions, de forces, de faire peu, qu'aux grands avec de grands moyens faire beaucoup. Assieger villes sur les promesses des provinces affligées, est dangereux; y estant, ils disent que l'on y est pour son propre peril et honneur, et se mocquent les premiers de la honte reçüe : munitions, argent, hommes sont fournis en paroles, en excuses, en papier; moyens non recevables où il y va de la mort et de la reputation. C'est pourquoy, ou il ne faut entreprendre, ou faire marcher le tout ou du moins les deux tiers devant soy, pour ne tomber en la mercy des hommes.

Assieger places, l'ennemy estant egal ou plus fort en campagne, est perilleux. Le sieur de Tavannes dit s'estre trouvé à la prise d'une ville en Piedmont, les ennemis plus forts en campagne, laquelle reussit par supputation ainsi : Nos garnisons s'assemblent à

telle heure, tant pour venir et aller, tant d'heures pour battre, faire bresche et donner l'assaut, en tant les espions advertiront nos ennemis, il faut tant de temps pour les mettre ensemble pour venir à nous, qui ne sera qu'apres l'assaut donné, et nous en seureté dans la ville conquise. Et dit que la supputation se trouva vraye : les derniers rangs entrans, la ville prise, tournerent teste aux ennemis qui vouloient la reprendre par la mesme bresche, d'où ils furent contraincts de retourner, à leur honte.

Je fis mesme supputation en l'an 1590 : le Roy avoit assiegé Paris, M. du Maine retiré à Soissons, je parts de Roüan avec six cens chevaux et deux mil arquebusiers, trois pieces de batterie ; fis onze lieües de traicte ; assiege Vernon, où je ne pouvois demeurer que le lendemain sans estre combattu, qui estoit le temps que le Roy mettroit à venir des fauxbourgs de Paris pour le secours ; faute de gabions, qui m'estoient promis par un gentilhomme voisin, je fus contrainct de prendre couvert d'une muraille et battre de loing. Le Roy et le comte de Sainct Paul, de Paris et de la riviere d'Oize, oyent la batterie, viennent à moy, Sa Majesté disant que par ma diligence j'avois porté le canon en ma poche. Ils arrivoient à tard sans deux malheurs, la faute de gabions, et que je fus buslé du feu qui se mit aux poudres, et la bresche pour la batterie, qui avoit esté contraincte d'estre trop esloignée, ne fut raisonnable : apres avoir faict donner un faux assaut, je leve le siege le mesme jour. Une heure apres arrive le comte de Sainct Paul, et partie de l'armée du Roy; je me retire devant eux sans perte : leur honte estoit entiere si j'eusse pris

ceste ville à la teste de leur armée, par ma supputation.

A ces entreprises limitées il faut cognoistre les endroits les plus foibles. S'il n'y a couvert, porter des gabions posez en lieu que la contrescarpe n'empesche de voir le pied la muraille, qu'il n'y ait cazemattes dans le fossé; ne s'abuser à battre des tours: c'est à faire à l'assaut de perdre quelques soldats d'avantage. Quand je prins Blainville, j'estois en cette vieille erreur de battre les flancs; je fis tirer cent cinquante coups de canons, sans effect, en une tour massive; je laisse la tour pour battre le corps de logis, où j'entray incontinent. Telles entreprises limitées ne s'executent qu'aux villes foibles, peu munies, et bien considerées.

Profitable est l'ignorance du secret des roys si on n'est en extreme faveur; leur legereté les publie sans qu'ils s'en souviennent, puis accusent les sages de ce que les fols ont dit: l'on est respondant des devinations par conjectures des mal-contents. Encores est-il plus dangereux de vouloir sçavoir et deviner les secrets par voyes indirectes, malgré les princes, leur monstrant entendre ce qu'ils pensent: les prudens se feignent, taisent, dissimulent, et se gouvernent proche d'aucuns princes comme parmy les lions.

Il y a deux sortes d'entreprises, par, ou sans intelligence; celle où il n'y en a point, et qui est faicte pour avoir bien recogneu la muraille ou la porte est plus seure, parce qu'il n'y peut avoir trahison, d'autant qu'il ne se peut tirer seurté vallable des traistres par leurs femmes ny enfans qu'ils donnent en ostages; ils esperent par les prisonniers qu'ils prendront

enclos en l'entreprise les r'avoir : si ce sont gens envoyez par les entrepreneurs, et receuz des ennemis, c'est leur donner le moyen (descouvrant l'entreprise) d'avoir rescompense sans peril. Il n'y a point de fiance en ceux qui sont necessitez de jurer à autruy; encore qu'ils ayent un precedent serment, ils sont au choix lequel ils tiendront. Les entreprises sont fautives, les soldats les devinent, les femmes, les oyseaux, la poussiere, l'heure, le jour, le bruit, le feu, l'eau, l'envie, la poltronnerie les accusent; infinis accidents impreveuz surviennent à moitié et en l'execution. La paix ne se doit rompre sous esperance de surprises : les entreprises plus asseurées sont d'estre le plus fort, sans crainte (l'entreprise faillie) d'estre taillé en pieces; les moins mauvaises sont quand il n'y a que nous qui les puisse dire, n'en ayant parlé à personne.

Il y a quelque seurté aux intelligences, lors qu'estant au pied de la muraille un des gagnez descend de la ville, et se met entre les mains des entrepreneurs, avec sousmission, s'il y a tromperie, d'endurer la mort. J'ay experimenté ces moyens en l'entreprise de Verneüil, en l'an 1589, que j'estois gouverneur de Normandie : j'eus intelligence de deux soldats gagnez par un qui avoit esté du party des Catholiques ; je parts avec deux cens chevaux, sans dire mon entreprise à homme du monde, me meffiant de tous les soldats que je menois, parce que je n'estois du païs. Je leur fis faire quatre journées sur le chemin de Caen, et puis rebrousser court devers Evreux et Mantes, tant pour oster cognoissance aux ennemis de mes desseins, que pour empescher les miens de deviner. J'arrive à

quatre lieuës de Verneüil à la nuict fermant; considerant le plain chemin, je me mets au trot, laisse la pluspart des miens derrier, avec soixante maistres. Je mets pied à terre, resolu de ne donner point si je ne voyois le chef de l'intelligence, lequel se vint volontairement mettre en mes mains, me donne asseurance sur sa vie. Et apres je passe l'eau jusques au col, donne en une fausse porte qui m'est ouverte par deux de l'intelligence; je me rends maistre du chasteau et du gouverneur; tous les miens ensemble, je ne me treuve accompagné que de cent cinquante. Dans la ville estoit Morinville, de la maison de Dreux, cousin du Roy, avec trois compagnies de chevaux legers montans à deux cens cinquante chevaux et trois cens arquebusiers, assistez du peuple, qui nous estoit en partie contraire. Une grosse et grande tour forte, bastie par Cesar, tenoit contre nous, et estoit construicte devant le pont du chasteau, et empeschoit nostre entrée à la ville. Je me jugeay perdu si je m'en rendois maistre, resouls de m'ensevelir dans le milieu de la ville, faits sortir quinze hommes, desquels le capitaine fut tué à mes pieds. Voyant la grande resistance de dedans la ville, je r'enforce la teste de cinquante cuiraces, et retins le reste par force pres de moy, prevoyant ce qui advint : je ne fus pas trompé en mon opinion. Apres avoir fait deux cens pas dans la ville, toutes ces compagnies de cavalerie, assistez de gens de pied, Morinville à la teste, vindrent à la charge dans la place, et renverserent les cinquante que j'avois mis devant. Ils me treuverent en bon ordre, tellement que je les soustins : et apres que Morinville eut une arquebuzade dans le visage,

et nous les chargeant vivement, l'estonnement se met parmy eux, et les tournasmes en fuite; si bien qu'il se peut dire que huict vingts hommes en deffirent six cens. Morinville meurt tost apres de ce coup; plusieurs de ses capitaines y furent tuez; trois cornettes de cavalerie et trois enseignes de gens de pieds furent gagnées : si je me fusse refroidy sur les paroles des miens, je m'en fusse retourné cinq ou six fois en chemin.

Ce mot est bien dit, que les paroles du soir ne ressemblent à celles du matin : le travail de la nuict, des armes, la lassitude, affoiblit le cœur, et fait changer la resolution du soir prise apres souper, que le repos et les viandes avoient eschauffé les soldats; et ne faut jamais le matin mettre au conseil le combat, ains faut suivre les deliberations du soir, sans s'en laisser divertir, principalement n'estant rien survenu de nouveau, et dire : Puisque j'ay resolu ceste entreprise, je toucheray les murailles. Le chef doit estre au pied de l'eschelle aux entreprises, doit charger des premiers, avec consideration en campagne, ou rien ne reüssit.

L'envie, l'ambition, revoquent par faveur ou calomnies les generaux d'armées, au peril et dommage des roys. Celuy qui se sent preparer un successeur ne fait plus rien qui vaille; il souhaitte de preparer la confusion, pour faire cognoistre la difference de luy et de celuy qui entre en sa charge, et par mesme moyen se vanger de son maistre qui le destituë. Si ces revocations et changements sont necessaires, ils doivent estre à l'improviste, et sans donner temps de mal faire. Les roys (plus subjets que les republiques

à ces fautes) se laissent transporter par ceux qui ne se soucient du bien de leurs affaires, pourveu que celuy qui les manie soit de leur faction, quelque sot ou inexperimenté qu'il soit; et souvent ces changemens adviennent par le conseil des mignons, longues robes et secretaires, desquels il se faut donner garde.

Les citadelles nuisent ou profitent, selon la difference des revoltes; elles sont necessaires pour reprimer les populaires, et nuisibles aux rebellions des nobles : un se gagne mieux que mil. Les citadelles d'Orleans, de Lyon, chasteau de Dijon, causerent la revolte des villes; en l'an 1588, la citadelle de Mets, Angoulesme, chasteau de Bourdeaux les conserverent pour le Roy. Ce qui s'en peut definir est que les couteaux entre les mains des furieux sont mortels, entre celles des sages profitables. Les citadelles sont bonnes possedées de gens fidelles, mauvaises au contraire sous un roy qui veut laisser un successeur pupile, pour lequel mieux seroit de n'avoir citadelles, mesmes en ce temps que les villes ont experimenté ne se pouvoir mettre en republique, pour la multitude de noblesse, et que le gros de l'Estat y repugne, qui se portera tousjours au Roy, estant la generalité ennemie de la dissipation pour l'interest particulier. Si au contraire la couronne doit estre disputée par gens puissans, et que le pupil manque de force, les citadelles sont necessaires aux roys, lesquelles ils doivent mettre entre les mains de gens fidelles, parens, obligez et affectionnez du pupile, principalement en cinq ou six endroits qui sont les portes de la France : Mets, Maisieres, Amiens ou Abeville, Ca-

lais, Diepe, le Havre, Quillebeuf, Sainct Malo, Nantes, Bourdeaux, Broüages, Bayonne, Narbonne, Aiguemortes, Antibes, Gap, Grenoble, Lyon, Chalon, Auxonne, Langres, et Chaumont. Et quiconque tiendroit ces places susmentionnées, la pluspart situées sur les grandes rivieres qui sont les portes de France, il possederoit ce royaume facilement ; et les roys doivent empescher leurs favoris d'avoir ces places, estant soupçonneux qu'ils ne pretendent à l'Estat.

Les rebelles estans à Orleans, leurs coleres et esperances refroidies, les mescontentemens anciens comparez aux presents, le peril, travail, perte de bien, tombent en leur consideration ; la Royne, n'escrivant plus à ceux qu'elle avoit mis en ce party, agite diversement les esprits des Huguenots et de leurs partisans: plusieurs en eussent voulu estre dehors, aucuns s'en retirent, les autres y demeurent pour le danger et honte d'en sortir. Les timides couvrent leur crainte de la perte de leurs biens, alleguent l'obeissance qu'on doit aux roys, et disputent s'il est licite de planter la religion par armes, comme si leur deliberation estoit en son entier, et qu'ils n'eussent desja pris les armes. Ceux qui n'osent parler ouvertement mescontentent leurs compagnons par discours, source de tumultes.

L'Admiral et prince de Condé prindrent un sage et prompt expedient; retiennent les affectionnez pres d'eux, se mettent sur la defensive en attendant leurs estrangers, et envoyent les mal-contens faire guerre prés de chez eux, lesquels, n'estant practiquez, firent mieux qu'ils ne pensoient, aucuns pour leur conservation, autres en esperance d'establir des tetrarchies, et infinis pour saccager. Plusieurs combats ad-

viennent en differents evenemens aux provinces de Guienne, Normandie, Languedoc, Dauphiné et Provence, où s'exercent les meurtres, sacrileges et assassinats enormes ; les pretextes couvrent les passions et meschancetez des Français, les Catholiques fortifiez de lettres patentes du Roy, et les Huguenots des secrettes de la Royne, dont l'inexperience ne peut empescher que M. de Montpensier ne remette Blois, Amboise, Poictiers, et plusieurs autres villes en l'obeïssance du Roy, n'estans encor les peuples rebelles aguerris.

Tous changemens se treuvent estranges; changer de party est dangereux ; le peril paroist plus grand lors qu'il est sans remede : soupçon, regrets, souhait de mort le suivent. Il ne se doit sortir facilement de l'obeïssance des superieurs, mais une fois dehors, plustost mourir qu'y retourner, ny par passion, conseil des parens, amour d'amis ny vengeance; autrement faut se resoudre d'estre mocqué, injurié, sans credit, esclave, sans honneur, monstré au doigt : gouttes, coliques, ne sont telles douleurs qu'un esprit affligé de ce changement. C'est se venger de soy-mesme de laisser son maistre ; l'on est mieux miserable avec honneur en son party, que riche honteux en un nouveau. Si nous changeons de party pour les biens, l'honneur seul enrichit; si pour des souverainetez, tout y est contraire, le chef de party a ce but mesme, et devient ennemy plus que les ennemis, s'il cognoist que l'on aspire à la domination : si c'est pour la reformation de l'Estat, les princes n'en sont jamais gueres auteurs, et les peuples une fois desbridez changent le gouvernement contre nos vo-

lontez ; si par vengeance ou mescontentement, c'est perdre la santé du corps pour effacer une tache du visage. Quelle lettre, quelle seureté qu'en un autre party on ne soit plus mal content ? la vengeance, la colere sans profit est dommageable, indigne des bons esprits. Si par ambition l'on sort du party où l'on est nay, c'est vanité ; le juste ne manque de charges, qui sont possedées avec d'autant plus d'authorité que le party est plus licite. Ceux qui se veulent faire roys, ne sont pour leurs serviteurs plus que les roys, et les craignent comme iceux.

Le chef de parti doit se sentir le courage, l'entendement, la valeur, les moyens pardessus tous autres, resolu à tous perils, trahisons, tromperies, mutineries, inconveniens, privation d'authorité, perte de commandement et de puissance sur ses propres soldats et subjets : se propose d'estre abandonné, mourir et tout perdre, pour mespriser sa vie, et s'hazarder à tous accidens à la necessité ; s'il arrive mieux, le prendre sans se l'estre promis, estre tousjours preparé à la mort. Ce qui fait reüssir les genereux desseins, c'est en effect par ambition ne vouloir ceder à un pour servir à tous. La necessité, les capitaines, les soldats commandent aux chefs de parti, les menassent ouvertement, secrettement, procurent souvent leur ruine pour leur salut et profit.

Dangereux pretexte de la religion, dont se servent les meschans! les volleurs et assassinateurs, qui entreprennent sur le corps, sont meilleurs que les ambitieux, qui se servent de la religion pour s'agrandir : ces premiers ne tuent que ce qui doit mourir, les derniers tuent les ames eternelles.

Les remedes pour maintenir et accroistre la religion catholique sont les jeusnes, aumosnes et œuvres pieuses, qui divertissent l'ire de Dieu, qui est assez puissant pour maintenir sa cause. A un instant il peut porter la chrestienté en Turquie : le christianisme est contraire à la violence, au meurtre, et est plein d'obeïssance envers les superieurs, ordonne de patir, souffrir, porter la croix : les bonnes religions se maintiennent, les mauvaises se ruïnent, et est plus besoin de larmes que d'armes. L'objection de ceux qui les prenent est que les bonnes œuvres sont necessaires, qu'il n'en est point de meilleures qu'opprimer les ennemis de nostre Seigneur, qui se qualifie Dieu des batailles, qui nous a donné nostre liberal arbitre : il ne veut parler aux humains par les portes du ciel ouvertes, ne faict miracles evidents, s'ayde des secondes causes, des hommes contre les hommes. C'est à luy que sont nos consciences, il les touche, les enflame contre les roys heretiques. Que s'ils sont seigneurs des corps, ils ne le sont des ames : rendez à Cesar ce qui est à Cesar, se peut entendre de son image, non du tribut : les apostres, les prophetes, preschans la reverence des magistrats, ont plustost esleu la mort que de leur obeïr contre les consciences : combien de bruslez du temps des persecutions, que s'ils eussent peu, comme les enfans d'Israël, passer la mer rouge en armes, se retirans avec icelles l'eussent evitée! Il est juste de se maintenir en sa religion contre un roy heretique, injuste de prendre les armes contre les magistrats pour une religion nouvelle; nos consciences, nos intentions nous jugent, et Dieu par les evenemens. Nous avions toutes les bonnes armes et conseil de l'Europe, le Pape, le roy d'Espa-

gne, l'Italie, les trois quarts de France pour la Ligue; il nous sembloit, et le publiions, que nos armes maintenoient la religion catholique avec apparence, puisque nous avions un roy heretique. Dieu monstre soudainement qu'il n'avoit que faire de nos forces pour garder sa religion, nous met en pareille confusion que la tour de Babel, d'un heretique en fait un roy catholique, monstre que tout depend de luy; les mal conseillez, les foibles ont suppedité les habiles et les forts. Dieu met la defence de sa religion entre les mains de ses plus grands ennemis, qui ne se doivent glorifier de leurs heureux progrez, lesquels doivent estre attribuez aux pechez et ambition des ligueurs.

Les Huguenots en l'an 1587, temps auquel MM. de Lorraine prindrent les armes pour les Catholiques, proposerent par La Nouë de ne parler de la religion, et de prendre le pretexte de la reformation de l'Estat et du bien public, contre les mignons du Roy : promet que les Huguenots se joindroient avec MM. de Lorraine, et se declareroient contre le roy Henry III. M. de Guise, intelligent du Pape et du roy d'Espagne, refuse leur association, s'arreste à la defence de la religion, pour la manutention de laquelle il force le Roy à la guerre contre les Huguenots, qui en effet desirent la dissipation de l'Estat, prevoyant qu'un roy catholique et paisible leur levera l'authorité, et fera payer des subsides et nouveaux imposts, dequoy ils sont exempts, et n'en payent qu'à leur volonté. Leur desir a esté (comme il est encor) d'establir l'estat populaire, en ce temps principalement, et plus que jamais, que la superiorité de leur party est entre les mains des bourgeois des villes. Aussi M. de Guise eut bon nez,

cognoissant la difference qu'il y a de la guerre de religion à celle de reformation, et combien davantage à celle qui touche les ames et les corps, en comparaison de celle qui n'est que pour l'interest des biens et de la police, lesquels sont aisez à contenter et dissiper par les souverains. De plus les doublons d'Espagne y estoient joincts, voulant par ce moyen de religion le roy Catholique obtenir la superiorité et domination sur tous les autres puissans.

Les gentils-hommes ne doivent estre forcez de demeurer aux armées, qui n'en veut estre mal servy; une fois contraints, ils n'y retournent plus : la volonté de se desbander est contagieuse et débordée, qui ne se guerit que mal-aisément. Celuy qui a honte de s'en aller seul mescontente et desbauche les autres, pour participer et diminuer la honte de sa retraicte. C'est pourquoy les compagnies composées de soldats se maintiennent mieux que celles des gentils-hommes, revoquez par leurs passe-temps et leurs biens chez eux. L'inconstance française veut la guerre, soudain le repos, auquel se faschant incontinent, desire de retourner au camp; fait plier à leur humeur, y disposer la forme de la guerre, et la faire par boutades, selon leurs inclinations. Il vaut mieux qu'ils s'en allent avec congé que sans iceluy, autrement sont autant d'ennemis et de mal affectionnez, qui ont honte de retourner pour estre partis sans licence : leurs pensées, leurs mescontentements doivent estre prevenus par discours, par liberalitez, au moindre signe que les generaux en ont, sans attendre qu'ils se debandent par desbordement; et considerer la source de la maladie, pour y appliquer les remedes; gagner ou menacer le particu-

lier qui commence ces mauvaises practiques, le contenter ou l'en envoyer secrettement.

Il est dangereux de traicter avec un chef de party, soit pour se mettre de son costé, ou pour se rendre à condition : donnant son corps, ses armes et ce qu'on possede, semble qu'il n'y a plus de reserve, qu'il est à l'option du prince, ayant la personne et ce qu'il pretendoit, de tenir parole ou non, et d'interpreter ses promesses selon sa mauvaise intention; coustumierement les grands les donnent à deux ententes. Il y a trois sortes de traictez, pour prendre party avec les princes : se remettre du tout à leur volonté, sur leurs promesses verbales, ou les obliger par escrit, ou prendre des places fortes d'eux, desquelles il faut estre saisi avant que mettre son corps en leur puissance, et s'en tenir loin apres : le premier est le moins dangereux et le plus infructueux. Ceux qui traictent sur la parole doivent croire avoir en leurs personnes chose pour se rendre necessaire et utile apres le traicté, en valeur ou en entendement, non par les troupes qu'ils amenent, ny par les places qu'ils apportent, et moins par services faicts à leur advenement; cela sert de peu, les troupes leur seront gagnées, les places ostées et le service oublié. Les promesses par escrit ne sont guieres de plus grande seurté que les paroles, et sont plus perilleuses, d'autant que les princes ne les tenant point, c'est se mettre en leur inimitié et dangereux de les monstrer; les princes ne treuvent que trop d'excuses pour couvrir leur perfidie, et d'accusations fausses. Pour le troisieme, qui est de recevoir des forteresses des chefs de parti, les remplir de soldats qui ne dependent d'eux, c'est leur faire cognoistre que ceux qui

les tiennent estant morts, ils sont en danger de perdre les places, et que mesmes ils n'y entreroient les plus forts; ce qui est perilleux, parce que, s'ils peuvent, ils y entreprendront estant chefs de party : il leur est aisé de gagner les capitaines, lieutenans et soldats, et se peut asseurer celuy qui traictera ainsi de n'estre agrandy de plus d'autorité ny de places que de celles qu'il tiendroit.

Nul ne peut escrire de ces traictez mieux que moy, pour avoir plusieurs promesses des roys et des princes, si expresses qu'il sembloit qu'ils n'y pouvoient manquer avec leur honneur, lesquelles ils n'ont observées. J'ay experimenté les autres façons de traictez, et suis esté trompé, non par faute de prevoyance, mais par le manquement absolu des grands. Je concluds que le meilleur traicté est de prendre des promesses des princes par escrit, et aussi tost qu'on s'est mis avec eux, les leur rendre, avec declaration de n'en vouloir rien pretendre que ce qu'il leur plaira, et ne les gehenner par leurs promesses. S'il se reçoit des places d'eux, ne cesser qu'on ne leur ait renduës, ou qu'ils ne s'y soient veu les plus forts, pour oster tout soupçon, et monstrer qu'on ne veut subsister que par eux. C'est chose fascheuse de servir en meffiance; que s'il faut prendre des places, se tenir fort contre ceux qui les donnent. C'est le mieux de faire la guerre sans en bouger, et dans les provinces ne voir jamais les princes, ny se treuver en lieu là où ils soient les plus forts; ce qui ne se peut pour un long-temps sans s'oster du party. Considerant la fin, il faut avoir autre dessein, ou de se faire chef de party soy-mesme, ou de sortir de la faction, parce que les

princes ne pardonnent jamais cette apparence de meffiance, et ainsi qu'ils font courre fortune à qui ils promettent, ils n'en sont exemps. Les gens de courage, se voyans trompez, ordinairement les quittent, changent de party, et quelquefois entreprennent sur eux à la ruïne de la faction, tournent contre eux et les villes et les armes. Il n'y a rien de si facile qu'une entreprise sur un general d'armée, qui est forcé d'estre en tous lieux avec peu de compagnie.

Meritoirement les princes sont trompez, qui sont accoustumez tromper les autres : ont-ils plus de droit de piper leurs inferieurs, leurs soldats et subjects, qu'iceux de les circonvenir ? La force et le pouvoir estant aux princes, ils doivent estre plus observateurs de la foy que les inferieurs; manquans de promesse, ils devroient remettre les choses au mesme estat (s'il se pouvoit) qu'elles estoient quand ils s'obligerent; s'ils ne le peuvent, qu'ils tiennent parole. Mais au contraire, ils recherchent souvent que les offencez de leur foy violée disent des paroles et fassent des demonstrations, sur lesquelles les princes prennent occasion de leur davantage manquer de parole : c'est un artifice meschant. Ceux ausquels ils ont promis sont excusables de se plaindre, ayans perdu leur bon heur et leur fortune, pour accroistre celle des roys : heureux qui se passe de se fier en leurs promesses, soit en capitulant ou se mettant à leur service ! Si elles ne sont promptement acquitées, il ne faut faire cas d'icelles, sinon pour s'en servir par maniere d'acquit, et avec la resolution qu'elles ne doivent estre mises en compte des clauses favorables du traicté.

Les princes qui veulent gagner les hommes et les places, doivent prendre garde que ceux avec lesquels ils traictent ne reçoivent mescontentement avant qu'ils ayent ce qu'ils pretendent d'iceux; autrement il en advient comme au roy Loys onziesme, lequel mescontentant le prince d'Orange sur le traicté, perdit le comté de Bourgongne, et faillit à en faire de mesme du duché. M. du Maine me promit sa lieutenance generale incontinent apres les armes prises; à l'instant qu'elles se levent il treuve moyen de r'avoir sa promesse, effaça le mot d'incontinent; dequoy offencé, et croyant que, ce mot osté, il vouloit manquer à sa parole, faillit par desespoir à nous perdre tous, et me retire mal content dans mes places, d'où il fallut beaucoup d'artifices pour me faire r'entrer au party.

Les sages roys ne permettent de vendre les gouvernements des places, ny les charges et estats; le vendeur et l'achepteur ont souvent mauvaise intention, l'un de se retirer, l'autre de s'en prevaloir contre le prince, auquel il ne se sent obligé. La place, la charge acheptée de leurs deniers, semble estre à eux, et qu'ils en peuvent disposer pour prendre tel party qu'ils choisiront. Bien peuvent les princes donner l'argent pour faire les achapts secrettement, s'ils ne se tiennent asseurez de ceux qui les possedent. Le roy Henry III permettoit la vente des capitaineries; j'ay veu proposer d'en achepter huict ou dix, pour faire un party dans son Estat. Les achepteurs semblent, sans charge de conscience, pouvoir desrober les payes des soldats, et exiger sur le peuple et sur les marchans, pour retirer l'interest de leur argent; et les officiers de judicature, des finances, par là se licentient et se cor-

rompent. Jamais ne se vit ny se verra les honneurs, les charges, les places tellement en vente que maintenant, estant du tout impossible d'en avoir qu'à prix d'argent excessif : si celles qui estoient les marques honnorables des personnes genereuses qui avoient espanché leur sang, leur bien, leur travail en effects tres-signalez pour les obtenir, sont maintenant données à gens sans merite, qui ne firent jamais aucune preuve d'eux ny service, comment est-ce que les valeureux en feront cas? Quelle pitié à ceux d'illustre extraction et de bon courage, de ne pouvoir entrer en aucune dignité qu'à prix excessif, et que maintenant l'honneur soit entierement perdu en France !

Thurin et trois autres places (1) sont renduës au duc de Savoye, qui promet secours à MM. de Guise, et d'austre costé asseure secrettement la Royne, par sa femme, de favoriser les Huguenots; reste Saluces, Pignerol, Savilian, et quelques autres petites places au Roy. Le sieur de Bourdillon de gouverneur est fait mareschal de France pour consentir cette reddition. M. le prince de Condé, trop fort pour tenir seulement Orleans, et trop foible pour se mettre en campagne, avoit pourveu au mescontentement des siens, les separant en diverses provinces; avoit envoyé le sieur d'Andelot en Allemagne, et Briquemaut en Angleterre. Le premier obtint des reistres, pour la crainte

(1) *Thurin et trois autres places :* ces trois autres places furent Quiers, Chivas et Villeneuve d'Asti. Bourdillon, loin de consentir à cet accord, avoit protesté contre. S'il fut maréchal de France à son retour, c'est qu'ordinairement le gouvernement de Piémont conduisoit à cette charge.

qui leur estoit restée des armées papales et imperiales qu'ils avoient veües en Allemagne. Les heritiers du duc de Saxe, du landgrave, et du comte Palatin, accorderent des levées en leurs pays; à quoy servirent les promesses, faveurs et lettres de la Royne, escrites au prince de Condé, leües publiquement à la journée imperiale que tenoit l'empereur Ferdinand : le landgrave advance les deniers. Rolthossen, tres-vaillant allemand, est faict chef. Briquemaut obtient argent et Anglais, pour le Havre, qu'ils rendent et vendent à la royne d'Angleterre, laquelle entre en ligue avec les Huguenots, tant pour estre lutherienne que pour desirer le trouble en France. M. de Guise et le connestable tiennent la campagne, continuent le siege de Bourges, qu'ils avoient attaqué, cognoissant qu'il estoit mal aisé de forcer Orleans, qui pouvoit estre secouru des reistres.

La Royne desire la paix pour conserver son authorité, va à l'armée et laisse partie de ses enfans à La Bourdaiziere. Bourges, ville forte, assiegée par l'armée du Roy en aoust 1562, est rendue par Yvoy et Genlis (1), non experimentez aux sieges ny aux manquements des promesses des princes, qui ne leur furent espargnées, et apres mal effectuées. De là l'armée catholique alla assieger Roüen, emporte le fort Saincte Catherine : l'artillerie y placée, qui battoit en courtine, causa la prise de la ville par assaut, que Montgommery soustint quelque temps sous asseurance de sa retraicte, à quoy il ne faillit, se sauvant dans une gallere avec quelques Anglais, passa par

(1) *Yvoy et Genlis :* Genlis étoit alors à Orléans, auprès du prince de Condé. Yvoi, son frère, défendit seul la ville de Bourges.

dessus les chaines tendues à Codebec, et se retira au Havre.

En ce siege le roy de Navarre fut tué derrier un gabion, ce qui n'apporta aucun changement, d'autant qu'il n'avoit que l'apparance; l'authorité et effect estoit entre les mains de M. de Guise et du connestable, en mediocre intelligence de la Royne. Le roy de Navarre se laissoit posseder de ses favoris, plus adonné aux plaisirs qu'à l'ambition, aux apparences qu'aux effects, fluctuant en ses resolutions, et facile à tromper.

Cependant arrivent trois mil cinq cens reistres, la pluspart noblesse, et quatre mil lansquenets, qui passent aux sources de Seyne et d'Yonne, se joignent au prince de Condé à Pluviers; lequel, renforcé de toutes parts des Huguenots de France, marche vers Paris, pensant l'estonner et luy faire demander la paix à telle condition qu'il luy plairra. Apres avoir logé à Montrouge, quelques jours passez en escarmouches, consumerent le temps en parlements inutiles avec la Royne, estant le prince de Condé trop accompagné pour traicter, et la Royne commençant à craindre de le trop establir, et qu'il n'emportast la balance : n'estans MM. de Guise et connestable disposez à la paix, elle fut rompue. Genlis quitte les Protestans et se rend au Roy, voyant Paris sans peur, eux comptez et recogneux, la frequentation ayant asseuré les Catholiques, et que l'armée victorieuse de Roüen commençoit un peu à s'approcher. Les reistres criant à l'argent, le prince de Condé et l'Admiral resolvent d'aller en Normandie, pour en querir et joindre les forces d'Angleterre; ce que voulant empescher,

MM. de Guise et connestable coupent le chemin pres de Dreux, et se joignent si pres l'un de l'autre qu'ils ne se pouvoient separer sans bataille, dont il y eut des presages des deux parts.

Le vieil La Brosse songe que luy et son fils mouroient à la bataille gagnée des Catholiques; M. le prince de Condé, que MM. de Guise, connestable et de Sainct André estoient morts, et que, les ayant survescu, il estoit tué à une autre bataille : tous les deux advindrent depuis. Les ministres, pour l'enhardir, imiterent la feinte de Cesar passant le Rubicon, lequel avoit faict ouyr des trompettes et voir des fantosmes; ceux-cy susciterent une vieille femme, qui embrasse le genoüil au prince de Condé passant la riviere, luy dit que Dieu estoit avec luy. Ce prince ne s'en pouvant plus dedire, l'armée catholique barrant le chemin de Normandie, il fait marcher la sienne sous esperance de passer à la main gauche et loger à Trion; resout de ne refuser le combat si l'occasion s'offre, pour maintenir la reputation.

L'Admiral menoit l'avant-garde de quatre cens chevaux français, douze cens reistres, deux mil lansquenets, et quinze cens hommes de pied français; la bataille, conduicte par le prince de Condé, de cinq cens lances, deux mil reistres, deux mil lansquenets, et quinze cens Français. Celle des Catholiques estoit separée en trois : le mareschal de Sainct André avoit dix-neuf compagnies de gendarmes, treize enseignes d'Espagnols, autant de Français, et onze d'Allemands, quatre pieces d'artillerie; avec peu de separation estoit le connestable, conduisant vingt compagnies de cavalerie, vingt-deux enseignes de Suisses, et dix-sept de

Français. M. de Guise avoit cinq cens chevaux choisiz à l'autre main du connestable, et s'estoient placez en lieu couvert, pource qu'ils estoient trois fois plus forts d'infanterie que le prince de Condé, qui avoit pareil advantage sur eux en cavalerie. Les Huguenots, pensant eviter le combat, passent sur le chemin de Trion, monstrent le flanc aux Catholiques, lesquels, faisant tirer l'artillerie dans eux, les font marcher au trot; ce que voyant, le connestable eut esperance de les mettre en route : son armée estoit composée de dix-neuf mil hommes de pied et deux mil chevaux; celle du prince de Condé, de quatre mil chevaux et six mil fantassins. Le connestable marche hastivement pour se prevaloir du desordre qu'il avoit veu, laisse son infanterie. Le prince de Condé se treuve au droict de luy, et l'Admiral du mareschal de Sainct André. Le prince, pensant (imprudemment) qu'une bataille ne peut estre gagnée qu'en defaisant les gens de pied, il fait fondre trois troupes de cavalerie dans le regiment des Suisses, lequel estant presque tout rompu, le mareschal d'Ampville charge les reistres avec trois cens chevaux en haye : leurs escadrons massifs le defirent facilement. La mesme raison fit que l'Admiral chargeant avec les reistres en gros, la cavalerie du connestable en haye les vainquit; prennent prisonnier le connestable et tuent le mareschal de Sainct André. Ce grand nombre d'infanterie qu'avoyent les Catholiques leur fut inutile. Le bataillon de Suisses r'allié se retire fort interessé vers M. de Guise, qui avoit veu passer tous les Huguenots et reistres, suivant leur victoire par devant luy, sans aucunement s'émouvoir; avoit vaincu l'impetuosité des siens, qui le vou-

loient contraindre de marcher, luy disant à tous coups qu'il n'estoit encore temps, considerant tant de charges ne pouvoir estre faictes que les victorieux ne fussent desordonnez comme ils estoient.

A son arrivée ses ennemis rompus des charges et victoires precedentes, les reistres se retirent devant luy, pressez, poussez et mis en desordre. En ceste retraicte le prince de Condé, qui s'en alloit à regret, fut pris par un archer de M. d'Amville. M. de Guise pense avoir entierement tout vaincu, tient ferme; poursuivant lentement, donne temps à l'Admiral de r'allier quinze cens reistres et trois cens chevaux français, couvert d'un bois qu'il repasse, et vient au combat contre luy. M. de Guise advance les compagnies du sieur de La Brosse et comte de Charny; les reistres chargent ces deux compagnies rangées en haye, tuent La Brosse et plusieurs autres, reçoivent la salve des arquebuziers espagnols et français flanquans M. de Guise, n'osent enfoncer, et se retirent suivis en vain, à cause de la nuict. Le bagage, artillerie et champ de bataille reste à M. de Guise, qui demeure seul chef, tenant le prince de Condé prisonnier, estant le connestable entre les mains des Huguenots : l'Admiral, esleu chef de ce qui restoit, se retire vers Orleans.

La Royne estant à Paris, qui, n'ayant la supreme autorité, disoit avec Rome que Cesar et Pompée feignent de combattre pour la liberté, et que le vainqueur l'opprimeroit, entendant que celuy qui gagneroit seroit maistre de la coronne, de sa personne et de ses enfans. Le succez luy donne ennuy et peur entiere; voyant l'honneur du combat à M. de Guise, le prince de Condé entre ses mains, la creance de la

noblesse, les forces, les villes et soldats de France, font qu'elle luy confirme et donne (forcée de l'evenement) la charge de lieutenant general, qu'elle ne luy pouvoit oster, parce qu'aussi bien l'avoit il en effect. M. de Guise recueille toutes les forces, proffits et honneurs, reüssit ceste bataille mieux qu'il ne l'eust sceu souhaitter, son compediteur le connestable pris, ses ennemis, les forces et l'autorité en ses mains. La Royne en crainte, d'autant plus que ledict connestable estoit pris, lequel elle jugeoit n'aspirer à la coronne, elle renoüe et rafraischit ses precedentes intelligences avec M. l'Admiral, l'admoneste de ne perdre courage, luy donne esperance de paix, s'humilie et s'entretient avec M. de Guise en grande crainte et deplaisir.

Toute la noblesse allemande souloit combattre à pied, se nommoient lansquenets, qui est à dire serviteurs du païs; depuis l'invention des pistolets en la guerre de Charles-Quint, ils se mirent à cheval, ne restant à l'infanterie que les bourgeois et païsans. Les gentilshommes furent les premiers qui se rangerent en escadrons composez de quinze et seize rangs; prindrent une meilleure façon de combattre que celle des hayes des Français, et neantmoins leurs ordonnances imparfaictes, parce que trouvant resistance ils ne passoient au travers de leurs ennemis, et tiroient à l'abordée sans enfoncer. Le premier rang tourne à gauche, descouvre le second qui tire de mesme, et le tiers semblablement, l'un apres l'autre, faisant un limaçon et s'esloignant à main gauche pour recharger.

Les Français rangez en escadrons, à leur exemple ont obtenu l'advantage sur les reistres, qui virevoltans n'enfoncent point : les Français les prenans en ce con-

tour et desordre, passent au travers avec peu de resistance, n'estans les derniers rangs que vallets. Les reistres de Dreux en gros escadrons, n'ayans à faire qu'à des hayes de lanciers, ne leur estoit besoin de faire ce tour à gauche, les emporterent facilement. Les reistres avoient esté aguerris avec le duc Maurice et marquis de Brandbourg; le landgrave de Hessen leur chef disoit que pour argent on doit aller à la charge une fois, pour son païs deux, pour sa religion trois, qu'il y avoit esté quatre fois en ceste bataille pour les Huguenots français.

Dreuz conserva les reistres en reputation, jusques les Français eurent changé l'ordre de combattre, lesquels n'avoient pas esté bien aguerris avant les guerres civiles; soit que leurs roys les craignissent, ou que les combats ne fussent si frequents que depuis, ou pour autre consideration, leurs Majestez se servoient des Suisses et Allemands; au camp d'Amiens le Roy en avoit deux fois autant que de ses subjets. C'est pourquoy plusieurs gentils-hommes de son royaume envoyoient leurs enfans en Allemagne, croyant qu'il ne se pouvoit faire guerre qu'avec ceste nation, considerant que tout l'argent de France s'employoit en leur payement, peu aux Français; esperans que leurs enfans, aprenans l'allemand, seroient employez aux levées des reistres, les envoyoient en Allemagne.

En ceste creance, en l'an 1568, mon frere et moy y fusmes envoyez : la nourriture en est mauvaise, ne pouvant aprendre ceste langue qu'en jeunesse, là où les vertus et les vices se forment. Les Allemands sont grossiers et yvrongnes, et ne s'y peut aprendre que la langue, qui ne profite aux Français que pour avoir

charges de reistres, pour à quoy parvenir il faut estre allemand, ou du moins lorrain; il ne se voit guieres de Français qui en ayent conduit. Que si c'est pour converser parmy eux, la langue ne sert de guieres, ayant à faire à une nation qui ne veut qu'argent, à laquelle l'on se fait entendre par truchements : et maintenant qu'on a apris à les battre, peu de jeunes gentils-hommes y sont envoyez pour apprendre la langue.

Les Allemands sont inventeurs des arquebuzes et pistolets, des escadrons et meilleures formes de combattre; les Français les mettent à leur perfection, et les battent en fin de leur mesme invention.

Ceux qui n'exercent sans intermission la guerre s'y treuvent estranges, pour les changements frequents qui y arrivent : si le prince de Condé eust employé les charges faictes aux Suisses (inutilement) contre la cavalerie de M. de Guise, il eust mieux profité; il devoit considerer que, la cavalerie defaicte, l'infanterie est bien malade.

Les compagnies doivent estre de cent hommes, non compris les chefs ny les officiers, et payez en trois differentes payes; les trente de la plus haute, signalez de race ou d'actes genereux, armez et montez à l'advantage pour charger les premiers; les moyens approchans des premiers, les troisiesmes armez et passablement montez. Les uns travailleront pour estre capitaines, les autres pour avoir des premieres payes, les derniers pour les secondes. Les dernieres payes seront employées au service de la compagnie, dont les premieres sont dispensées, tant pour leur qualité que pour espargner leurs chevaux à meilleures occasions.

Pour (sans confusion) les mettre soudain en bataille, il les faut ranger six à six, les deux premiers de main droicte des mieux montez et armez, les moyens au mitan, les deux de la derniere paye sous la gauche, et chaque file sera remplie en suitte de ceux qui sont pareils en grade et paye que les six du premier rang; ce qui se fait pour les ranger en escadron soudain. Ceux de la main droicte mettent la teste où ils avoient le flanc droict, tournant au quart les chevaux; ils se trouveront seize de front, imitez par les second, troisiesme, quatriesme, cinquiesme et sixiesme; moyenant quoy se formera un escadron de seize de front et de six de file, et en restera quatre, qui, joincts à un qui pourroit estre levé de chaque rang, seront dix pour servir de coureurs, ou pour charger en flanc, ou les premiers s'il est besoin : nombre de dix qui peut estre accreu, prenant deux files de six ou davantage ainsi qu'il plairra au chef, soit pour charger par flanc, par derriere des ennemis, ou devant luy. Le capitaine et l'enseigne doivent estre au milieu du premier rang, les lieutenans et guidons sur les flancs, les mareschaux de logis derriere, et en chaque rang un premier gendarme, qui prendra garde que chacun marche. Et quand cest escadron (par un passage estroict, ou pour aller plus commodement) se voudra rompre et se conserver en estat de se r'assembler soudainement, le premier gendarme du coing du flanc de main gauche mette la teste de son cheval où il avoit le flanc, tournant le quart de la volte, suivy par ceux qui estoient de son front, lesquels feront file, et imitez de ceux qui estoient derriere luy, ils se treuveront à six de front et à seize de file, advançant les trois suivis de

leur file, et demeurant un chef à la teste des trois autres, qui se treuvera au milieu des files : tout l'escadron sera trois à trois et facile de remettre à six, et de six en escadron; ce qui ne se peut si bien comprendre par escrit qu'en la campagne. Je fais ce petit escadron de quinze par rang, et de six de file, nombre qui me semble suffisant pour pousser les premiers, et non si espais que les armes des derniers demeurent inutiles; lequel escadron se peut joindre avec deux autres, qui feront trois cens, ainsi qu'il est dit cy apres.

Trois compagnies composées chacune de cent hommes, non compris trente, tant chefs qu'officiers, peuvent former un escadron à trente de front et dix de file, en levant cinquante hommes, qui sont cinq files de dix chacune, pour charger devant les capitaines, ou par flanc les ennemis. Restera vingt-cinq hommes de front et dix d'espaisseur, et quinze capitaines qui prendront place devant et sur les flancs, laissant les mareschaux de logis derriere, et sur les costez un chef à chaque rang, pour leur faire tenir l'ordre. Les cornettes aux premiers rangs donnent plus de courage, au second sont en plus de seurté : il suffit qu'il y en ait deux à la teste, et un au quatriesme rang où redouble l'effort. Pour promptement mettre cest escadron en bataille, il faut commander aux capitaines de ranger leur compagnies des cent hommes à dix de front et dix de file, joincts ensemble; l'escadron sera aussi tost dressé. C'est la forme la meilleure, le front n'estant point si estroict qu'il se puisse enclorre, ny si espaiz qu'il apporte plus de confusion que de combat, et que les derniers soient inutiles. Si le capitaine treuve des compagnies inegales, ou que pour

faire ces trois cens il luy en manque plusieurs, sçachant la quantité de ceux qui peuvent estre en chaque rang, la supputation s'en fait en un mouvement, commandant au capitaine qu'il mette plus ou moins de soldats de front, selon le nombre d'hommes qu'ils ont. Et d'autant que les flancs sont volontiers attaquez, les chefs auront esgard que quatre files des deux flancs soient de bons hommes, à ce que le desordre n'en advienne, si on y estoit chargé. Il faut observer qu'au milieu des vingt et cinq de front ou sur un costé, de mettre dix des meilleurs hommes montez sur les plus forts roussins, et derrier eux pareil nombre de bien montez, jusques au troisiesme rang; sont ceux-là qui percent et fendent l'escadron des ennemis, et faut qu'iceux ne découvrent les lieux où ils sont, à ce qu'ils n'opposent pareille force à la force. Ainsi qu'un coin de fer serré donne voye au plus espais de sa suitte, ainsi ces dix font passage aux autres dans le milieu des escadrons des ennemis.

Le duc de Palme, cognoissant que rien ne peut sauver la cavalerie d'estre chargée, si elle n'est couverte des bataillons de gens de pied, craignant la cavalerie du roy Henry IV, en la plaine d'Aumale, forme deux grands bataillons en teste, et couvrit deux mil cinq cens chevaux derrier eux, un autre bataillon de gens de pied de reserve au milieu, et entourna les flancs et le derrier de triple chariots. Ainsi ne se pouvoit combattre la cavalerie que l'infanterie ne fust deffaicte, esperant que la cavalerie contraire, affoiblie des charges qu'elle feroit dans les piques, et des mousquetades de l'infanterie espagnole, seroit apres chargée par sa cavalerie, qui en auroit bon marché.

J'ay mis icy un advis que je donnay au duc de Palme à deux effects; l'un pour monstrer les moyens de secourir une ville sans combattre, l'autre pour faire voir la crainte qu'avoit ce sage general d'hazarder le tout pour le tout : cet advis, avec plusieurs autres que je donnay, le resolurent à lever le siege de Rouën, ainsi qu'il fit heureusement.

Les dangers et difficultez rendent les entreprises honorables, la prudence et discretion heureuses; les bons jugemens devinent et cognoissent par frequens discours l'evenement des choses, lesquelles cogneües il se peut remedier à tous accidents : l'acheminement ne nous rend le deliberer entier, semble que soyons abstraints au secours de Roüen, ou à laisser du nostre.

Par le chemin d'Amiens, Aumalle et Neufchastel, la campagne, la diligence et l'argent fourniront sans doute abondance de vivres. Nous laissons à gauche le païs de Bray, plein de bois, marets, fanges et broussailles; la droite, que nous tenons, est plus seiche et plus descouverte, où nous ne prendrons de bois que tant qu'il sera necessaire, pays de vallons et petits cotauts. De deux en trois lieües ruisseaux et moyennes rivieres : s'il est jugé trop fort, plus l'on prend la droicte vers le païs de Caux, plus il est plain.

Les ennemis nous attendront, ou ils viendront à nous, ainsi qu'ils se vantent : s'ils s'acheminent à cinq, six, ou sept lieües au devant, faut choisir assiete commode, dequoy ce pays est rempli; au haut d'une colline mettre la teste, et l'un des flancs couvert de ruisseaux portans vallons, et la gauche d'un bois : il se

treuvera beaucoup de tels lieux au chemin que tenons, et quand il n'y auroit qu'un ruisseau et vallon en teste, il suffiroit avec nos chariots.

Il n'est pas croyable, et la raison ne veut, qu'ils nous attaquent en nostre assiette ; s'ils le font, ils se perdront.

Estans en veüe, ils ne peuvent avoir laissé trois mil hommes à Roüen : de main gauche et main droicte, il faut envoyer cavallerie dans la nuict, ou de jour à l'improviste pour secourir Roüen, traicter avec ceux de la ville de defaire ce qui sera resté au siege.

La cavalerie des ennemis ne demeure trois jours au piquet ; la nostre peut plus, pour estre accoustumée et payée. S'ils logent loin dans les villages laissant l'infanterie, nous qui en sommes plus forts, pouvons entreprendre.

Si les ennemis, pour chercher le foible des flancs, ou pour coupper les vivres qui nous viennent d'Amiens et de la riviere de Somme, tournent à une lieüe de nous, je ne conseille (si ce n'estoit un grand desordre d'eux tanté d'une grande escarmouche) de sortir de nostre assiette. Pour pourvoir à ce tournement, dés la premiere veüe des ennemis faut fortifier le derrier du camp, à fin que la teste se tournant selon eux, elle se treuvast en mesme advantage. Et ne faudroit avoir touché aux vivres et magazins des charrettes jusques alors : ils seront incommodez de vivres quasi autant que nous, principalement si nous tenons Neufchastel ; il ne leur resteroit que Diepe pour vivre. Il n'est pas à croire, en ce tournement, qu'ils laissassent des gens à Roüen. Aussi pourroient-ils estre deffaicts

joignant quelque cavallerie à celle des assiegez, et les vivres pourroient venir de Roüen : si ce n'estoit à suffisance que l'on fust contrainct de deloger en presence, qui est leur dessein pour nous attaquer en marchant, les bagages pourroient partir de nuict, comme les ennemis firent à Chelles, pres Lagny, et sans que l'on s'en apperçoive marcher contre Roüen. S'ils estoient advertis, et qu'ils pressassent, se faudroit arrester sur l'autre assiette du cotaut où les ennemis seroient esté campez au commencement, et ainsi marcher d'assiette en assiette forte, avec grande sagesse et vertu.

S'ils nous attendent, et qu'ils soient campez au dessus de Roüen, esperans le prendre en nostre presence, à quoy la raison les invite, il n'y a que deux moyens : tourner sans les approcher de trois lieües, afin qu'au marcher et en parant le flanc ils n'ayent lieu de combattre avant qu'ayons telle assiette que desirons. Tournant à gauche, faudroit passer pres Blainville, Rys, Charleval et Fleury, droit au pont Sainct Pierre, et camper en un haut au deçà du Pont de l'Arche, sur la riviere de Seine; l'on leur romproit les vivres qui viennent du haut, et Neufchastel pris empesche ceux de Diepe. Le moyen seroit ouvert de jetter par bateaux dans Roüen des hommes, ou faire un pont pour passer à l'endroit d'Orival ou Elbeuf, et envoyer trois mil hommes tailler en pieces ce qui est au faux-bourg Sainct Sevé, avec le comte de Soissons; ce qui est plus facile, d'autant que leur armée navale ne peut passer au pont de Roüen, et faudroit tirer des vivres pour nous des Andelis, Pontoise, Vexi-Français, et autres lieux.

L'autre chemin, de tourner vers Codebec, est plus aisé venir à Deucler; mais l'armée navalle qui est au-dessous de Roüen peut empescher d'y couler des gens par batteau : la riviere large, et Quillebeuf fortifié, peuvent empescher le passage du costé de delà; et n'y a moyen, sinon costoyant l'eau, ou montant contre Rouen d'assiette en assiette forte, mettre des canons par bas sur la riviere, qui batissent les lieux et vaisseaux plats qui sont pres de l'isle de Roüen; puis, les ayant fait desloger à coups de canon, essayer le passage ou le secours par eau. Ce sont les plus propres moyens pour ne donner de la teste contre les ennemis, que Dieu, la prudence humaine, peut augmenter en marchant et tenant de bons conseils.

Si l'on peut soustenir un de leurs efforts qu'ils tenteront sans venir à la bataille, il ne faut douter que leur armée se rompra; ce qui est jugé par la cognoissance que l'on a des Français.

Plusieurs disputent s'il est necessaire aux assiegez, pour mieux combattre, d'avoir une retraicte asseurée, à ce que les soldats, pensant ne pouvoir estre tuez qu'au combat, et qu'apres qu'il n'y aura plus de remede à la premiere defence ils se retireront dans un retranchement ou chasteau, pour de là capituler de leur vie, croyent que cela leur donne plus d'asseurance. Une retraicte peut estre utile pour un chef, lequel, ayant moyen de capituler pour sa vie, ne craint point la perte de celle des autres, et de faire combattre jusques à toute extremité, s'asseurant du salut de sa personne par composition dans une tour ou chasteau. Au contraire, les retraictes sont dan-

gereuses aux soldats; estans aux arquebusades sur les bresches, ils s'en ennuyent, et les quittent aisement pour se mettre à couvert au retranchement où gist leur cœur, et leur semble qu'à tous moments leurs compagnons tournent pour y courir : ce qui perd les premieres defences perd facilement les secondes, lesquelles n'estant point, les soldats prenent plus grande resolution.

Les songes tesmoignent l'immortalité, puisque le dormir, image de la mort, n'assoupit l'esprit. Il s'objecte que les chiens et chevaux songent; il y a difference : ceux des hommes sont pleins de discours, ceux des bestes n'ont que l'object de ce qu'elles ont veu le jour. Plusieurs personnes songent selon le trop ou peu manger : ceux qui auront pris beaucoup de vin et d'espices, verront du sang et du feu; ceux qui sont remplis de mauvaises viandes, de la melancolie et tristesse; ceux qui jeusnent, des apparitions, revelations, superstitions et crainte : chacun songe de son art ou de sa passion. Il se cognoist que la memoire des choses passées agit en dormant, tellement qu'il n'y a rien de plus incertain que d'asseoir jugement de presages veritables sur les songes, et faudroit que nostre esprit fust transporté de nostre corps, ou que les corps imaginaires qui se representent à nous fussent anges, penitents, ou demons. Plusieurs ne songent point, les vieillards moins que les autres : aucuns ne dorment jamais sans resver. Cette difference fait croire proceder de l'habitude ou accident des corps, et ne s'y peut asseoir aucun jugement. Si quelquefois ils rencontrent selon ce qui advient apres, c'est fortuitement. Il est impossible qu'en tant de di-

versité de songes quelques-uns ne rencontrent, ainsi que les almanachs, pour la pluralité et diversité des choses qu'ils escrivent. Ceux de Jacob, Joseph, Daniel, Nabuchodonosor, viennent de la divinité, et sont visions. Si je voulois croire en ces apparitions nocturnes, je voudrois estre certain que je ne dormois point lorsque je les aurois veu. Les cerveaux humides sont plus subjets aux songes que les autres; et faut advoüer que la quantité d'iceux procedent d'un esprit grandement agissant, et qui ne s'assoupit point : j'ay esté de ceux-là qui n'ont jamais fermé l'œil sans songer, et ce jusques à dire en songeant les representations de lettres, escrits et histoires.

Les capitaines qui se laissent emporter par chaleur au combat, ou par persuasion de leurs soldats et fausses imaginations qu'ils ont de leurs ennemis, ne se doivent dire experimentez. Plusieurs pour ne perdre l'occasion se perdent eux-mesmes; mieux vaut tenir ferme pour s'esclaircir, que marcher promptement en obscurité, et ne se pouvoir apres retirer. C'estoit à M. le connestable de faire abbattre la rosée à M. de Guise; c'estoit son rang, puis qu'il menoit l'avant-garde.

Les ennemis de M. de Guise l'accusent d'avoir fait ferme malicieusement pendant qu'il voyoit defaire la bataille, et que s'il fust allé au combat elle n'eust esté rompuë; qu'il estoit bien aise de voir ruiner ses feints amis par ses vrays ennemis : s'il luy a succedé c'a esté par fortune, estant la coustume des victorieux d'une partie d'achever le reste, leurs forces redoublans par le bon succez, lesquels ils doivent suivre en ordre. Qui pouvoit asseurer que ses ennemis s'amuseroient

au pillage, qu'ils seroient rompus par les grandes charges qu'ils feroient, qu'il ne luy falloit autre commandement de combattre que l'esbranlement et marcher de la bataille, qu'il estoit obligé au salut de son general, auquel consiste souvent la victoire? Les membres doivent parer la teste; le chef mort, le reste est en desordre. M. de Guise estoit encores accusé d'avoir dit qu'il ne pouvoit perdre sans gagner, soit que le prince de Condé ou le connestable fussent deffaicts, l'un estant son ennemi ouvert, l'autre son amy reconcilié peu seur, pour le parentage qu'il avoit avec ses ennemis.

M. de Guise respond estre subjet du Roy, dont le principal but estoit la victoire, et qu'il ne se devoit soucier de la perte de son general, pourveu que Sa Majesté en eust le profit. Il ne luy avoit esté commandé d'aller à la charge, et M. le connestable la prit le premier mal à propos, imaginant les ennemis en desordre des canonnades; que le succez de la victoire, dont à luy seul estoit l'honneur, le justifie à sa gloire. Les Français apprindrent de cette bataille à marcher en escadron. Le sieur de Tavannes s'en servit à Montcontour, et força M. de Montpensier, qui menoit l'avant-garde, d'aller le premier au combat devant Monsieur, frere du Roy, qui menoit la bataille, et le vieil mareschal de Biron vouloit tenir la place au combat d'Ivry qu'il avoit veu tenir à M. de Guise à Dreux.

La bataille de Dreux, gagnée le 19 decembre 1562, par la mort de six mil Huguenots et deux mil Catholiques, M. de Guise victorieux eut le cœur des soldats, des villes et des estrangers, fut declaré lieute-

nant general (1), la Royne n'ayant hardiesse de luy dénier ce que fortune luy donne. Les capitaines des compagnies de gendarmes vaquans, les chevaliers de l'Ordre sont nommez et créez de luy, sur lequel toute l'authorité repose. Le prince de Condé est soigneusement gardé; l'Admiral, r'allié, fort de cavalerie, hors de crainte d'estre suivy, se retire à Orleans, où il laissa son frere, et mit ses reistres en Soloigne, alla en Normandie recevoir Anglais et angelots (2) pour payer ses reistres.

[1563] M. de Guise ne le suivit, prevoyant ne le pouvoir forcer au combat, pour y estre allé sans bagages; assiege Orleans, son armée renforcée d'Espagnols et de Français. Il mit la ville en telle necessité, qu'ayant pris le portereau, la tournelle, et les isles, la battant du costé de la riviere, elle n'eust duré huict jours; l'Admiral fust venu tard au secours, lequel apres avoir pris cœur se depeschoit tant qu'il pouvoit pour y arriver. En mesme temps un nommé Poltrot, le 24 febvrier 1563 (3), blessa M. de Guise, dont il mourut cinq jours apres; luy pensant se sauver, et croyant avoir faict vingt lieuës, n'avoit faict que tourner, fut pris proche le quartier des Suisses, caché dans une grange, mis à la gehenne, à la mort, dit avoir esté persuadé par M. l'Admiral et de Beze; l'Admiral advoüe luy avoir donné argent pour espion, non pour assassin.

(1) *Fut declaré lieutenant general.* Catherine de Médicis eut soin que le pouvoir du duc de Guise ne s'étendît que sur le militaire, et il fut convenu qu'il ne dureroit que pendant la captivité du connétable.

(2) *Angelots :* monnoie anglaise.

(3) *Le 24 febvrier :* le duc de Guise fut assassiné le 18 février; il mourut le 24 de ce mois.

Le criminel accuse la Royne, qui, voyant les forces entre les mains de M. de Guise, en alarme pour la coronne de ses enfans, aucuns ont voulu dire qu'elle escrivit à M. l'Admiral pour s'en depescher. Depuis, au voyage de Bayonne, passant par Dijon, elle dit au sieur de Tavannes : « Ceux de Guise se vouloient faire « roys, je les en ay bien gardé devant Orleans. » Peut-estre qu'elle craignoit ce à quoy M. de Guise ne pensoit, bien que la fortune luy eust mis en sa puissance de faire ce qu'elle apprehendoit le plus. C'estoit un prince qui avoit mis son nom et sa maison jusques au supreme degré, tres vaillant, sage et heureux, comme il monstra à Calais, Thionville et Dreux : cette mort changea les affaires; la Royne, hors de crainte, courut à Orleans faire la paix, ce qu'elle pouvoit, à ce que d'autres disent, pour avoir fait commencer la guerre; elle promit au prince de Condé la lieutenance generale, luy remonstre que sans la paix il demeureroit prisonnier et en danger; qu'il falloit un chef en l'armée, et qu'encores qu'elle y eust mis, pour y obvier, le mareschal de Brissac, sa vieillesse et impuissance feroit que le supreme pouvoir tomberoit sur M. d'Aumalle, par l'assistance du cardinal de Lorraine.

Ces raisons disposerent le prince de Condé à la paix, la Royne jugeant qu'elle faisoit pour le Roy son fils, faisant la paix avec ses subjects, qui retourneroient en obeyssance, et y auroit moyen de dissiper les partis pendant que ses enfans croistroient. M. le connestable, prisonnier entre les mains des Huguenots, y estoit disposé, et encores que la Royne la voulust à quelque prix que ce fust, ledit sieur

connestable ne voulut jamais consentir que l'edict de janvier eust lieu, la nullité duquel la Royne desiroit, crainte de rehausser trop les Huguenots. L'Admiral, adverty en Normandie, cognoissant l'instabilité des guerres civiles, comme j'ay dit, sortant d'adversité que l'on n'est pas capable d'embrasser une grande prosperité, il se contente de se secoüer du peril present, de se r'affermir et prendre haleine; tous consentent à la paix (1), qui fut faicte le 19 mars 1563 : chacun l'agrée à divers desseins. Tous mesfaicts sont advoüez; les presches, permis par tout par edict de janvier, sont restreincts à un en chaque bailliage, et en la maison des gentils-hommes qui avoient fief de haubert.

La Royne ne se depart de sa resolution de tenir les deux partis en mesme balance : celuy de Guise atterré par la mort du chef, elle le releva aucunement, donnant l'estat de grand maistre et de gouverneur de Champagne au fils de M. de Guise : ceste mort, ceste bataille, ce trouble furent presagez par le feu mis à l'arcenal peu auparavant. La paix faicte sous diverses esperances, chacun s'approche du Roy, attirez des promesses de la Royne : les Huguenots avoient abandonné les Anglais par la necessité de traicté, avoient promis à la Royne d'ayder à reprendre le Havre, monstrant que leur dessein n'estoit de jamais revenir plus aux armes, puis qu'ils faisoient la guerre à ceux qui

(1) *Tous consentent à la paix :* Il paroît, d'après d'Aubigné, que ce consentement fut loin d'être unanime : « Peu s'en fallut, dit-il, « que la noblesse ne se ralliât pour la rupture du traité : ce n'estoit « que reproches contre le prince, accusé d'avoir hallené les filles de « la Royne, comme il parut depuis. »

les avoient assistez. Il est vray que ce n'estoit leur intention pour lors, parce qu'ils pensoient gouverner la France estant M. le prince de Condé lieutenant general, et croyoient que s'ils estoient necessitez de reprendre les armes, qu'ils se r'habilleroient aisement avec les Anglais pour leur propre interest, et pour l'utilité qu'ils ont aux divisions de la France. Il leur sembloit avoir le vent en poupe pour la susdite lieutenance generale promise au prince de Condé, ou par le commandement du connestable, oncle de ceux de Chastillon, qu'ils esperoient regagner. Le Havre investy par le mareschal de Brissac, et le reingrave avec des reistres et lansquenets, dont le fils aisné du sieur de Tavannes, Henry de Saulx, portoit la cornette generalle, où il se signala en plusieurs endroits, le connestable arrive avec le reste des troupes, le Roy s'approche de Fequan; les forces de la France rejoinctes, la peste dans le Havre, et le port barré, firent rendre les Anglais.

Le diable tente et persuade aucuns generaux romains de se voüer, sacrifier et precipiter aveuglement dans les ennemis, pour expiation et salut du peuple romain : des particuliers en France et en Flandres, pour la religion, pour leur patrie, ou par tentation, ont resolu leur mort pour la donner aux chefs de leurs ennemis. Les roys et les princes doivent servir Dieu et n'opresser ny faire injures à leurs inferieurs, puis que leurs vies sont en la main de ceux qui mesprisent la leur. Les livres sont pleins d'histoires de gens determinez qui ont tué des roys; dangereuse estocade, imparable quand elle n'est conceüe qu'au cerveau d'un seul. De trois perils coustumiers aux entreprises

le premier cesse, ne pouvant estre revelé ce qui ne se dit point. Ces determinez sont inspirez de Dieu ou du malin esprit, de leurs mouvements fantastiques, ou sont persuadez : tout se fait par permission divine. La pluspart de ces grands coups en viennent ; les docteurs, les sages du monde (s'il y avoit autre instinct), ne pourroient persuader un homme d'aller tuer un autre et mourir soudainement apres ; ils ont une grande creance de l'autre monde, puis qu'ils quittent celuy-cy volontairement.

Aux guerres sainctes il se treuvoit des Turcs qui tuoient les princes chrestiens au milieu de leurs armées, apres s'estre resolus à la mort ; ils se nommoient Assassinateurs, nomination turque demeurée jusques à aujourd'hui. Ils estoient persuadez des mouffetis, prestres de leur loy, et du Vieil de la montagne, puissant seigneur de leur party, qui faisoient ravir et emporter en dormant les jeunes soldats, leur bandoient les yeux, apres les avoir menez plusieurs nuicts par divers contours, les rendoient dans un jardin plein de delices, vins, viandes exquises, musiques, odeurs, femmes, chasses, jeux ; estoient servis de filles en habits d'anges, lesquelles ne leur parloient point ; puis enyvrez, ils leur faisoient faire des apparitions d'une divinité qui leur disoit qu'ils estoient en paradis bien heureux. Apres leur commandoient d'aller tuer les princes chrestiens et d'endurer la mort, pour retourner incontinent en ce paradis : puis estoient retransportez de nuict yvres et endormis, posez au lieu où ils avoient esté pris. Ils croyoient avoir esté en paradis, et ne desiroient que la mort pour y retourner, faisant l'effect qui leur avoit esté revelé.

Les Jesuites semblent estre mal accusez d'avoir persuadé de tuer les roys : toutes les stimulations sont vaines pour resoudre un homme à la mort volontaire; s'il se pouvoit, les ministres huguenots, dont la langue est plus fardée, artificielle et diserte, et qui ne manquent de bonne volonté, eussent fait mourir tous les roys catholiques de l'Europe. Entre infinis plus grands manquements de leur religion celuy-cy en est un, que nul ne s'est voüé à la mort pour la conservation d'icelle; nul n'a quitté son bien et le monde pour suivre les preceptes des apostres, ainsi que les Capucins : et ne s'estoit Poltrot voué à la mort, luy estant facile de se sauver, à quoy il avoit preveu. Ils disent que la difference de la permission divine et l'instinct du malin esprit, est quand celuy qui tue se sauve, ou qu'il est pris et justicié. Baudille, les suscitez de Landry, un des Medicis, et plusieurs autres, qui se sauverent apres avoir tué leurs roys et les princes, estoient donques inspirez de Dieu, et Poltrot l'estoit du diable, puis qu'il fut executé. Leurs maximes sont incertaines; il se dict que, puis qu'il faut mourir, il vaut mieux que ce soit en sauvant sa patrie qu'inutilement; que les mourans de gravelle et gouttes souffrent d'aussi grandes douleurs que les gehennes et les roües; que l'Eglise et les magistrats le commandent: cela sont persuasions qui ne peuvent rien, si on n'est poussé d'ailleurs.

Que ces determinez soient fols ou privez d'entendement, cela ne se peut, car la conduite necessaire à telles entreprises monstre le contraire, ou il faut que ce soit un supreme entendement hors du commun, fort resolu à l'eternité, ou une humeur melancolique; con-

cluant en mon premier but qu'en ceste grande action, se laissant persuader, il faut qu'il y ait quelque chose d'ailleurs que de l'homme. Il y a plusieurs sortes de determinez : les plus resolus sont ceux qui veulent mourir en executant, comme Jean Georgui, qui bleça le prince d'Orange; le moine Clement, qui tua le roy Henry III; Chastel, qui bleça le roy Henry IV; et le delli qui tua Mahomet visi-bachat au milieu de tous ses gens. Il ne s'est rencontré en plusieurs siecles tant de semblables hommes resolus qu'en celuy-cy. Quant à Poltrot, celuy qui tua le prince d'Orange, Montrevel, qui tua Mouhy, et depuis bleça l'Admiral, ils avoient moyen et intention de se sauver, n'estans ces coups admirables comme les premiers : le christianisme defend le meurtre, et mesme le mal, encore que bien en advienne.

Ceux qui commettent ces actes et y entrent par trahison, menteries et faux serments aupres des princes qu'ils veulent assassiner, sont blasmables. Leurs partisans respondent que Judith employa la menterie pour approcher Holofernes, que tout est loisible pour esteindre une tyrannie. Si seroit-il bien plus à loüer celuy qui tue un tyran sans se dire son serviteur ny se donner à luy, ainsi qu'un Chrestien faillit à tuer Amurat au milieu de son armée, sans poser la croix, à dix pas de luy : regardant quel estoit le general, il fut tué. Ny les gardes des princes, ny les observations, advertissements, phisionomies et peintures envoyées des soupçonnez, ny ne laisser approcher que les cognoissans, ne sert de rien si les malversations ont formé la sentence des princes au ciel.

La bonté de Dieu est si grande et a tellement reluit

devant et depuis qu'il luy a pleu envoyer nostre Seigneur Jesus-Christ pour nostre salut, que nostre creance est qu'il a les bras ouverts pour recevoir tous ceux qui luy demandent pardon de bon cœur à l'heure de la mort. C'est un grand malheur quand en ce temps là les catharres, les coups, ou les douleurs, et surprise de la mort empeschent de recourir à luy, et semble que ceux à qui il a denié ceste grace sont en peril, et que pour leurs pechez il ne leur est donné temps de se recognoistre. Et à la verité la bonne fortune du feu roy luy manqua en ce poinct, estant tué d'un miserable si soudainement, n'eust esté qu'elle fust recouverte aux devotes prieres qu'il avoit fait ce jour là; grand defaut en sa vie, pour les jugements divers qu'en pourra faire la posterité.

Deux roys, Henry III et Henry IV, et deux princes, de Guise et d'Orange, ont esté assassinez. Henry IV fut premierement failly par Chastel, et le prince d'Orange par Jean Georgui. C'est une grande difficulté, de sçavoir si c'est par inspiration du ciel, par persuasions, ou par frenaisie, ou par resolution de ceux qui commettent ces actes, sur la lecture des livres et jugemens qu'ils font des deportemens des roys et princes sur lesquels ils entreprennent. Aucuns disent que lors que l'entrepreneur se sauve, comme fit Judith apres la mort d'Holofernes, que c'est une grande approbation que le coup vient du ciel : je suivray le commun bruit sur ces attentats. Poltrot, qui tua M. de Guise, fut persuadé par l'Admiral et de Beze, ministre ; aucuns disent que la royne Catherine en fut consentante, pour la crainte qu'elle avoit que M. de Guise, ayant gagné la bataille de Dreux, tenant le prince de Condé, et le

connestable estant entre les mains des Huguenots, que M. de Guise, ayant toutes les forces en main au siege d'Orleans, ne voulust occuper l'Estat. Poltrot, bien monté, avoit fait son entreprise tellement, que s'il ne se fust perdu d'esprit, il ne se pouvoit perdre de corps : il donna le coup de pistolet lors que M. de Guise n'avoit qu'un homme proche de luy. Il fut persuadé, et n'eust ceste grande resolution de mourir qu'eurent les autres, ayant premedité de se sauver apres le coup faict.

Jean Georgui, qui donna le coup de pistolet dans la jouë du prince d'Orange en sa salle, où il estoit entourné de deux cens hommes, ne s'estoit pas aussi resolu à la mort, parce qu'ayant esté persuadé par les Jesuites, ils luy avoient fait croire qu'apres qu'il auroit tué le prince d'Orange, par la grace de Dieu il deviendroit invisible, et que la vierge Marie le sauveroit : de cela font foy plusieurs oraisons que l'on treuva sur luy, qui font mention des prieres qu'il faisoit à Dieu et aux saincts de sauver son corps apres qu'il auroit fait le coup.

Celuy qui paracheva l'œuvre et tua le prince d'Orange, ne s'estoit de mesme du tout resolu à la mort, car il avoit deux chevaux qui l'attendoient au delà de la muraille de la ville, et sans un grand page dudict prince d'Orange qui l'arresta le voyant courir effrayement, il estoit sauvé.

Jaques Clement, qui tua le roy Henry III, fut persuadé : il estoit fort imbecille; on dit qu'il trouvoit des billets sous son calice qui l'amonestoient de tuer le Roy, que l'on parloit à luy par une soubatarne quand il estoit couché, contrefaisant la parole des anges, et

que quelques princesses avoient parlé à son prieur Jacobin, pour le faire resoudre à ce coup.

Jean Chastel, nourry dans les Jesuites, pour avoir ouy souvent disputer, et avoir veu dans des livres qu'il estoit licite de tuer les tyrans, se figurant (à tort) le Roy tel, se resout de le tuer. Le Jesuite que la Cour fit mourir, et l'arrest general contre leur Ordre, font croire à beaucoup qu'il fut persuadé. Il alla bien en resolution de mourir, parce que quand il donna le coup de cousteau ils estoient plus de cent dans la chambre; et neantmoins, l'ayant frapé et jetté le cousteau, il nioit que ce fust luy et essayoit à se sauver.

L'on tient que François Ravaillac n'avoit esté persuadé de personne; seulement, ayant veu des livres et ouy parler plusieurs s'il estoit licite de tuer les tyrans, il jugea meschamment que les deportements du Roy le faisoient de ceste condition, voyant que Sa Majesté alloit faire la guerre au roy d'Espagne, qui luy sembloit maintenir la religion catholique. Les revelations qu'il dit qu'il avoit, font croire qu'il avoit les sens tournez et le jugement perverty: quoy que ce soit, il estoit resolu à la mort, et à ne se sauver point.

Ainsi de ces six entrepreneurs deux esperoient de se sauver par leur prevoyance, Poltrot et celuy qui tua le prince d'Orange, et Jean Georgui, le troisiesme, par l'aide des saincts: les trois autres, Clement, Chastel et Ravaillac se vouerent à la mort: quatre furent persuadez, Jean Chastel et Ravaillac se resolurent d'eux-mesmes.

C'a esté une dispute parmy les docteurs, s'il est licite aux particuliers d'entreprendre sur les roys, et selon leurs actions faire jugement d'eux-mesmes. S'ils

sont ou ne sont tyrans et heretiques, ils sont condamnez au concile de Constance, et defence d'attenter sur les roys pour quelque cause que ce soit.

Quand les Huguenots ont pris les armes contre les roys, plusieurs d'eux ont escrit qu'il estoit licite de les tuer s'ils forçoient les consciences de leurs subjects, ou qu'ils se gouvernassent tyranniquement, et en ont escrit plusieurs livres. Aucuns Jesuites, comme Mariane et autres Catholiques, ont pareillement escrit qu'il estoit licite d'entreprendre sur les roys heretiques qui exerçoient tyrannie et souffroient l'heresie en leur royaume : neantmoins la generalité des docteurs conclud que c'est chose qui ne doit estre permise aux Chrestiens; aussi n'y a-il point de droict ny de raison qu'un particulier face des jugements à sa fantasie sur la vie et deportements des roys. En la primitive Eglise les Chrestiens commandoient d'obeyr aux superieurs : de tant de martyrisez du temps de Domitan, de Julien et autres, il ne s'en treuva un qui entreprist sur les empereurs ; au contraire, quand ils estoient commandez, ils alloient servir à leurs guerres, et y avoient de legions toutes chrestiennes. Tout homme de sain jugement n'appreuvera ces entreprises : celles qui se sont faictes sur le prince d'Orange sembloient plus raisonnables, parce que c'estoit un prince heretique, qui s'estoit revolté de son superieur. Que s'il faloit faire tels desseins, il faudroit que ce fust un qui fust declaré par les conciles ennemy de Dieu et du monde.

C'est bien une plus grande dispute entre les doctes, sçavoir si ces assassinats viennent par le commandement de Dieu pour punition des pechez, par sa permission et tolerance, ou par le seul instinct de ceux

qui les commettent : il est certain que Dieu nous a creé avec nostre liberal arbitre de bien ou de mal faire, et que sa divinité ne s'en meslant, telles choses arrivent par l'instinct de ceux qui les executent; ainsi que le mauvais ange les peut persuader, le bon ange les peut empescher. Si l'inclination des personnes est plus au mal qu'au bien, elle emporte la balance et fait resoudre à mal. De dire aussi que nostre liberal arbitre soit tellement franc que Dieu ne le puisse changer, et qu'il n'y intervienne et le divertisse quand il luy plaist, seroit un erreur.

Lors que Judith tua Holofernes, Dieu dit par ses prophetes la delivrance de Bethulie; sa divinité donc commanda la mort d'Holofernes, et y poussa Judith: et les prophetes qui ont dit plusieurs fois aux roys d'Israël qu'ils mourroient entre les mains de leurs ennemis, semble que c'estoit une punition de Dieu. Il peut estre aussi que, sans que sa divinité s'en mesle, il permet que le liberal arbitre d'aucuns les porte à ceste execution, laquelle, si Dieu, qui sçait toutes choses, vouloit, il pourroit empescher, et neantmoins le laisse à la volonté des hommes. L'on dira que Dieu n'est point autheur de mal; c'est la verité, et ce qu'il permet quelquefois que telle chose advienne, c'est pour la punition ou des roys ou des peuples, lesquels, nettoyez par affliction, font facilement leur salut, d'autant qu'une si grande action, qui touche à tant de personnes, ne s'execute sans sa permission.

Un excez, deux ny trois, ne causent quelquefois les maladies; et lors qu'il y en a plusieurs ils desbordent et souvent conduisent à la mort: tel peut estre l'excez, qu'un suffit pour reduire les personnes à l'ex-

tremité. Tels sont les pechez des hommes : apres que Dieu a beaucoup enduré de nos fautes, il envoye la punition tout à coup plus grande. Heureux en ce malheur ceux qui tombent seulement en maladie ou punition supportable, pour n'estre les excez si grands qu'ils causent la mort eternelle, par faute de demander pardon à Dieu !

Les hommes sont conceuz en peché, enclins à mal, tentez des diables ; si n'estoit la grace de Dieu, qui les protege, ils periroient à tous mouvements. Il n'est besoin, pour la punition de pechez, que Dieu envoye le chastiment ; seulement c'est assez de mal quand il retire sa grace des hommes, et qu'il les abandonne ; leur inclination les fait tomber en tous inconvenients, les tentations ayant tout pouvoir sur eux : ce qui advient d'autant plus que les hommes ont receu de plus grandes graces et bien-faicts de nostre Seigneur ; ce que mescognoissant il les abandonne, et ne suffit de le prier, mais de bien faire et pourvoir aux pechez passez. Plus on est eslevé en grandeur, plus se presente de moyens de bien ou mal faire : estant la couppe à plein bord elle desborde. Cet abandonnement de Dieu est ce que l'on nomme estre tombé en sens reprouvé : Nabuchodonozor, le sage Salomon, et plusieurs autres sont tresbuchez, ou par folles amours, ou par autres pechez.

Le roy Henry IV, obligé à nostre Seigneur de tant de victoires, d'honneur, de gloire, qui reluisoit entierement par la grace de Dieu, sans laquelle il luy eust esté impossible de parvenir là où estoit ; Herodes, en habits triomphans, imitant les anges en splendeur, s'attribuoit la paix, les victoires, ainsi que le peuple

les luy deferoit, fut soudainement ravy au milieu d'iceux, pour aprendre aux hommes que les biens ne viennent de la terre, ains du ciel.

La mort de Sa Majesté a esté toute remplie de miracles visibles : merveille qu'il soit esté tué le plus grand roy de l'Europe, arbitre de paix et de guerre dans icelle, qui sembloit tenir la fortune captive, auquel tout reüssissoit plustost qu'il ne l'avoit pensé; en plein jour, au milieu de sa ville capitalle, dans un carrosse où huict de ses serviteurs estoient, ayant une grande armée sur pied, assisté d'un million d'hommes, entre les deux plus grandes solemnitez qui se soient faictes de son regne, du sacre et l'entrée de la Royne, estre tué par un homme qui n'avoit autre pouvoir que son couteau, ny persuasion que de son esprit, tellement aydée du malheur de ce prince, que huict choses favorisent son dessein.

Le commandement que le Roy fit à son capitaine des gardes de le laisser et d'aller au palais; le carrosse arresté et embarrassé aupres du cimetiere Sainct Innocent; les vallets et gardes à pied, pour prendre le plus court, passent par la galerie d'iceluy; un vallet de pied, qui le suivoit ordinairement, s'arresta pour r'attacher sa jarretiere, le visage tourné d'autre part; ceux qui estoient dans le carrosse regardant ailleurs; Sa Majesté, ayant le premier coup qui n'estoit rien, hausse son coude pour parer son visage, et fit place au second mortel, lequel s'il eust eschappé ce jour le meurtrier estoit resolu de s'en aller : ceste intention luy avoit continué deux ans. L'on demanderoit pourquoy il n'a esté permis à l'assassinateur de l'executer qu'entre ces deux solemnitez si remarqua-

bles, et lors que ceste armée estoit assemblée : cela fortifie la creance que c'est un coup du ciel (1), duquel l'execution devoit estre faicte au milieu de tant de forces, pour de tant plus faire paroistre la puissance de Dieu : mort preditte par un Allemand plusieurs années auparavant; et luy-mesmes, estant adverty du malheur qui luy devoit advenir en ce mois, ne le peut eviter. C'est un peché aux Roys et aux peuples d'attribuer à la valeur et sagesse du prince les victoires et la paix. Que si nos pechez ne l'empeschent, Dieu monstrera que sous le sceptre d'un enfant il peut maintenir la paix aussi bien que sous un grand Roy, parce que c'est de luy seul qu'elle procede.

A la verité ceux qui aymoient le Roy doivent avoir satisfaction en ce que l'on tient qu'il pria Dieu ce jour là fort devotieusement; parce qu'il est si misericordieux, qu'encores qu'on ait fait de grands pechez, si à l'heure de la mort on a le temps de fermement se repentir et demander pardon, il l'accorde. Si est-ce que c'est un grand bien quand il donne le temps de le recognoistre et luy demander grace; parce que les pechez peuvent estre tels que sa divinité ne depart ce bien aux mourans, et par ce defaut sont en voye de perdition, les uns tuez de coups, autres de catarres, maladies furieuses qui excitent les fumées au cerveau, pervertissent la memoire, sortent les hommes hors de devoir et de cognoissance. C'est pourquoy avec l'Eglise nous devons prier que

(1) *C'est un coup du ciel :* cette longue digression qu'on vient de lire contient plusieurs propositions révoltantes. Elle montre quelles ténèbres le fanatisme répandoit encore sur les principes éternels de la religion, de la politique et de la morale.

Dieu nous garde de mort subite, et au commencement des maladies nous confesser et repentir, pour eviter le pervertissement des sens, et que d'heure nous puissions pourvoir à ce qui nous est necessaire, qui est le salut eternel.

Les opinions sont diverses s'il estoit mieux pour le roy Henry IV qu'il mourust plustost que tard, les affaires estans en l'estat qu'elles estoient. Aucuns disent que ceste grande armée, despense et preparatifs, n'estoient causez que d'amour qu'il avoit à la princesse de Condé, et qu'il n'estoit besoin de tant de gens et despense pour Claives, ainsi que le temps l'a monstré depuis. Il est bien vray que, ces grandes levées faictes, il fut tenté par les ennemis des Espagnols, les Venitiens, duc de Savoye, Ollandais et autres, de leur faire la guerre ; enfin, son inclination au repos, la crainte de trouble et guerre civile, l'avoient suppedité, et estoit resolu qu'apres que la princesse de Condé seroit delivrée entre les mains de Sa Saincteté ou de son legat, qui la devoit remettre à M. le connestable son pere pour luy amener, de rompre son armée : il y a peu de son conseil qui sceussent son dessein ; l'Espagne, l'Italie, la Flandre, l'Allemagne et la France, croyant que par grande generosité il vouloit entreprendre, à la ruïne du roy d'Espagne, de s'establir une monarchie. Autres disoient que par force, et à l'aide des Protestans, il se vouloit faire empereur, ayant esté tué sur ceste opinion que toute l'Europe avoit conceu en suitte de ce qu'il avoit fait au passé.

Il est mort en reputation d'une grande generosité et valeur, hormis d'aucuns qui disoient que ces montagnes n'enfanteroient que des rats. Plusieurs disent

qu'apres qu'il fust sorty de cest affaire, il eust continué la paix jusques à sa mort, se fusse plongé dans toutes voluptez et plaisirs, en chasses, amours, jeux et autres passe-temps : ayant espreuvé plusieurs traverses à la guerre, et que cent fois il avoit à peu tenu qu'il n'eust esté ruïné, sauvé par la seule imprudence de ses ennemis, il ne vouloit retomber en de semblables perils; tellement que ce reste de vie remplie de voluptez eust obscurci sa reputation acquise. Au contraire, estant mort en la creance susdicte, il a laissé une grande gloire, tant pour avoir esté favorisé de la fortune en sa vie, qui a esté expliqué à valeur, que pour en sa mort avoir laissé creance du dessein de si grandes entreprises : ainsi il est donc mieux pour luy d'avoir finy sa vie plustost que plus tard.

L'esprit se trouble, sort de soy, par morsures de chiens enragez, par folie, colere, crainte, son d'armes, de trompettes, et douceur de musique; entre lesquels la peur tient le premier lieu et a le plus de pouvoir, met en fuite les armées, precipite à la mort pour eviter la mort, entrave les pieds, fait outrer les chevaux sans consideration, qui (tenuz en haleine et non forcez) pourroient sauver leurs maistres. Poltrot faict une lieuë, et croyoit en avoir fait vingt de nuict : les estoiles, le vent, la mousse des arbres tournez au septentrion, un cadran, peuvent empescher ces accidents. Plusieurs Huguenots chassez se sont servis de la boussole, et sans entrer en village se sont sauvez en Allemagne. M. d'Haussun estoit vaillant, qui mourut pour l'expiation de sa faute : que sçauroit plus faire un hermite pour sa consciènce, qu'il fit pour avoir la sienne d'honneur sans tache de honte?

La mort de M. de Guise luy osta le moyen d'acquerir de grande gloire estant homme de bien, ou une grande puissance estant mauvais. Il avoit pris le prince de Condé à la bataille de Dreux, le connestable qui luy estoit obstacle prisonnier parmy ses adversaires, toutes les forces du royaume entre ses mains, bien avec le Pape, les Espagnols et estrangers; il avoit le cœur du peuple, tenoit assiegé Orleans prest à estre pris, le reste de ses ennemis battus et fugitifs aux extremitez de la Normandie avec peu de courage, le Roy et ses freres enfans comme en sa puissance : s'il eust vescu et voulu prendre la coronne, favorisé du Pape et des Espagnols, il y avoit autant de droict, et y pouvoit autant esperer que Huë Capet [1] sorty de Robert le Grand, qui, à la faveur du pape Zacharie, et par l'amitié des Français, obtint la coronne, faisant mourir le legitime heritier et ses enfans dans une tour à Orleans. Au contraire, s'il eust voulu estre homme de bien, garder la foy à ceux à qui il la devoit, avec ses moyens et cette grande puissance servir son jeune Roy, r'establir la religion catholique, ruïner les Huguenots, et quand Sa Majesté eust esté en majorité luy rendre toutes ses forces, se ranger sous son commandement, il eust acquis la grace de Dieu avec plus d'honneur, ayant peu obtenir la coronne facilement, et y ayant proposé son devoir et sa foy, la laissant et conservant à celuy à qui elle appartenoit : il eust gagné (en vainquant soy-mesme et l'ambition) plus de trois royaumes ; la mort luy envia cest honneur ou ce profit.

[1] *Huc Capet :* cet anachronisme a été relevé dans une note précédente.

Les cometes, les conjonctions de planetes, monstres, prodiges, ne sont creuz presager les evenements humains, que pour avoir observé en signes semblables qu'il est advenu de pareilles choses. Le feu aux poudres du chasteau de Milan, au temps de L'Autrec, anonce la perte d'Italie aux Français; le feu en l'arcenal de Paris, l'establisement de la religion huguenotte, par la mort de M. de Guise. J'ay experimenté le feu estre mauvais presage; c'est un advertissement de supremes puissances, à quoy il faut opposer le remede de ceux de Ninive.

La Royne, hors de crainte par la mort de M. de Guise, se glisse à l'entier gouvernement; M. le connestable ne s'y oppose, ne pretendant à l'Estat, ains seulement de conserver son authorité. Elle crée des serviteurs proche ses enfans, afin qu'ils ne dependissent que d'elle, et ne fussent obligez ny affectionnez aux deux grandes maisons de Guise et de Montmorency. C'est l'advancement du comte de Retz, d'Acier, de Lansac [1], de Lossé, de Villequier, La Bourdaiziere et autres. Restoit la crainte à la Royne du prince de Condé, auquel elle avoit donné promesse de la lieutenance generale, et de l'admiral de Chastillon, qu'elle entretenoit d'autre promesse: à l'un elle oppose le cardinal de Bourbon, auquel, pour estre plus aagé que luy, appartenoit le gouvernement, comme plus proche du sang; ce cardinal, d'esprit foible, est facilement gagné contre son frere. L'admiral de Chastillon est entretenu et embroüillé en

(1) *Le comte de Retz :* Albert de Gondy, depuis maréchal de France; *d'Acier,* Jacques de Crussol, baron d'Acier, depuis duc d'Usez; *Lansac,* Louis de Saint-Gelais.

l'accusation de la mort de M. de Guise, bride par laquelle la Royne le retenoit, avec les menaces de la vengeance des parens du deffunct.

Pour n'estre subjecte à tant de gens, la Royne, avant le temps prefix des loix, publie la majorité de son fils le roy Charles IX au parlement de Roüen, à quoy s'oppose celuy de Paris : il est respondu par le Roy, en son conseil, que leur devoir n'estoit que de se mesler de la justice, et qu'ils estoient ses officiers, non ses tuteurs. Cette majorité precipitée offence le prince de Condé, cognoissant qu'il ne faudroit plus de lieutenant general, et le fut davantage, en ce que les Catholiques ne pouvans souffrir les Huguenots en plusieurs provinces, il se faisoit divers tumultes, dont la justice ne leur estoit faite à leur gré.

La Royne change d'advis, n'a plus besoin de tenir les deux parts en mesme force ; l'une, reduicte à rien par la mort de M. de Guise, pretend d'abbaisser l'autre, et garder toute l'authorité ; se resout voyager par tout le royaume, et monstrer ses enfans, esperant assoupir les factions, de parler à sa fille la royne d'Espagne, et s'associer à la conservation de leurs Estats ; esloigner les presches de la Cour et persecuter les Huguenots, en tant que la conservation de la paix le pourroit permettre.

Le sieur de Tavannes luy avoit envoyé plusieurs memoires pour abbaisser les deux maisons et tirer tout le pouvoir au Roy, establir des serviteurs qui ne dependissent que d'elle, leurs Majestez s'asseurant du tout de luy. Il estoit grandement affligé de la mort de son fils aisné, qu'il perdit au retour du Havre, où il estoit cornette du chef des reistres, avec promesse

d'estre bien tost colonel; il eut des lettres de consolation de leurs Majestez. Le sieur de Tavannes, penchant aux nouveaux desseins de la Royne, fait requerir par les estats de Bourgongne que l'edict de la religion huguenotte n'y fust estably; croyant la paix de durée, il se met à bastir le chasteau du Pailly, à deux lieuës pres de Langres, à quoy il employe son bon mesnage, s'exercite à la chasse, plaide et partage la succession de Listenois, valant soixante mil livres de rente, dont il obtint un quart pour le droit de sa femme.

[1564] Le Roy le trouve en ses plaisirs, en l'année 1564, à Dijon, auquel temps il alla au devant de Sa Majesté, à une lieuë de la ville, et, sans luy faire grande harangue, mit la main sur son cœur, et luy dit : « Cecy est à vous; » puis la mettant sur son espée : « Voila dequoy je vous puis servir. » Arrivé à Dijon, le sieur de Tavannes fit plusieurs beaux tournois, lesquels, hormis la mort, sembloient des combats entre ennemis; il y fut rompu en foule, à camp ouvert, fit rouler sur des roües des camps fermez, assaillis et defendus, et apres un fort qui fut battu de quatre canons, et où il fut fait bresche si vivement, que la Royne demande quels jeux c'estoient, et qu'ils luy faisoient trembler l'ame dans le corps : M. le connestable respond que c'estoient jeux accoustumez au sieur de Tavannes, qui, se riant, dit qu'il se vanteroit d'avoir fait trembler leurs Majestez. Ces inventions furent admirées. Il confirme la Royne à establir des creatures qui ne dependissent que du Roy et d'elle. La Royne le cognoissoit tel, et avoit ja tant fait de services, qu'elle luy eust donné l'estat de mareschal

de M. de Brissac, vacquant par sa mort, s'il fust allé jusques à Mascon ; il en fut empesché d'une blesseure d'un esclat d'espée, reçeue en la jambe aux tournois: il respondit au sieur de Vantoux, son cousin, qui luy disoit que, s'il eust esté en Cour, il eust eu l'estat de mareschal, que leurs Majestez eussent plus faict pour eux que pour luy.

La Royne, le Roy à Lyon, ils y firent construire une citadelle, et ordonnent le desmantellement d'Orleans et de Montaulban, villes favorisans les rebelles. 1564 finit le concile de Trente par la condemnation des heretiques, reformation de quelques abus, sans que les heretiques se peussent glorifier que ce fust pour leur sujet. Les princes chrestiens [1] requierent au roy de France l'observation du concile; il se pare de sa minorité. La Royne, en crainte des Huguenots, deffend les sinodes, fomente les difficultez qu'ils reçoivent aux provinces; s'estoit servie d'eux, comme les hommes font des sangsues, pour tirer le mauvais sang.

[1565] Le cardinal de Lorraine et ses nepveux retournent de Trente, entrent avec garde à Paris, contre les defences du Roy ; rencontrez de M. de Montmorency, gouverneur dudit Paris, furent contraincts se sauver dans une maison. Sur leurs plainctes, le Roy ordonne, tant à ceux de Guise que de Chastillon, sortir de Paris. Le jeune Montluc [2], allant au Peru,

[1] *Les princes chrestiens :* les ambassadeurs des princes catholiques avoient vu Charles IX à Fontainebleau, avant son voyage dans les provinces.

[2] *Le jeune Montluc :* ce seigneur vouloit former un établissement à Mélinde ou à Mosambique. Il n'entreprit cette expédition qu'en 1568.

descend à Madere, où il est tué à la teste des siens, et la ville emportée : sa mort rompt ses desseins. Les roynes de France et d'Espagne à Bayonne, assistées du duc d'Albe, resolvent la ruïne des heretiques en France et Flandres. En la place de l'empereur Ferdinand, mort peu auparavant, est esleu Maximilien son fils. Selim estrangle son fils Moustaffa, persuadé de La Rousse, sa marastre, qui avoit gagné le visibachat : pour faire tomber l'empire à son fils Selim, un frere du mort de regret se tua en presence du pere. Soliman assiste le roy de Transsilvanie à la prise de trois chasteaux de l'Empereur, qui, par le meurtre de George Capestan, cardinal moine, faict par Castalde, espagnol, par le commandement de l'Empereur, avoit perdu toute la Transsilvanie. Le roy de Pologne perd temps de vouloir accorder ses differents ; l'Empereur se sert de Lazare Chevandy, qui luy conserve ce qu'il tenoit en Hongrie.

Les Espagnols (sous dom George de Tollede) chassent les Turcs du chasteau d'Affrique, lesquels assiegent Malthe, conduits par Moustaffa bachat, prenent le fort de Saint Elme, qui couste la vie de Dragut Raïs et à trois mil Turcs. Apres avoir donné quatre assaux à celuy Sainct Michel, estant entré le secours de six galleres à Malthe, et dom George de Tollede navigeant autour avec l'armée chrestienne, le Turc se retire en perte de vingt-cinq mil hommes, à l'honneur du grand maistre Vallette, qui avoit soustenu le siege, au secours duquel le comte de Brissac arriva tard avec quatre cens Français. Soliman irrité prend et deserte Syoul, qui estoit sous sa protection, sans qu'iceux voulussent rechercher se-

cours d'ailleurs, ouvrent les portes, accusez par les Turcs d'avoir adverty les Maltois; le grand Seigneur, pour ne perdre reputation, entreprend en Hongrie. L'Empereur les previent, prend quelques chasteaux par le comte de Salme son lieutenant, qui fut contrainct de se retirer à l'arrivée de Soliman, lequel assiege Siguet et meurt devant.

Mahomet, visi bachat, cele sa mort, advertit le bachat de Constantinople, qui envoye querir Selim à Amazia, distant de huict journées de là, le fait recevoir à Constantinople, de là vient en Hongrie, d'où il ramene l'armée; en ceste expedition fut M. de Guise, aagé de dix-huict ans. Le roy Philippe, à la requeste des Flamands, avoit emmené les Espagnols de Flandres, où il avoit laissé sa sœur, bastarde duchesse de Palme, assistée du cardinal de Granvelle, laquelle ne fist assez de part des honneurs et profits aux principaux du païs à leur gré : ils s'opposent et se liguent contre leur gouvernement, à fin que la religion huguenotte ne manquast à son accoustumée de glisser dans les pays par adultere, ambition, avarice et rebellion. Les princes d'Orange, comte d'Aiguemont, d'Orne et autres s'en aident, y meslent la conservation des privileges du païs, se déclarent ennemis du cardinal de Granvelle, qui s'absente pour ne leur servir de pretexte. Leur but estoit de rendre la Flandre comme l'Empire, les grandes villes hors de servitude, ainsi que les imperiales, et eux avec semblable authorité que les ducs de Saxe, comte Palatin et autres princes d'Allemagne, ayant authorité de gouverneurs aux provinces.

Ils vont, partie d'eux assistez du peuple, habillez en

gueux, presenter requeste à la duchesse de Palme, contre les punitions et recherches qui se faisoient des heretiques, et bruit de l'establissement de l'Inquisition contre la liberté du pays : elle, se voyant sans force, dissimule. Ils envoyent en Espagne les ambassadeurs, ils y sont justiciez; l'offence commise, le peril auquel estoient les grands les esmeut, et se divisent; le peuple pour l'heresie revolte les principales villes, qui rompent leurs images. Pour obvier à ces desordres, la duchesse est contrainte d'employer les gouverneurs, les prince d'Orange, comtes d'Aiguemont et d'Orne, qui, feignant d'esteindre le feu, y versent de l'huile. Elle, forcée, reçoit commandement du roy d'Espagne de leur opposer ce qui luy restoit de fidelles serviteurs et subjects ; et furent contraints les gueux (ainsi appellez pour avoir presenté la premiere requeste en cet habit) se declarer ouvertement par armes, ce que ne leur ayant reüssi heureusement, les comtes d'Aiguemont et d'Ornes ne s'émeurent, et eussent desiré de n'avoir commencé : estant les armes prises, il falloit autres que femmes pour les manier.

Le duc d'Albe est envoyé general de toute la Flandre, la duchesse revoquée. En cette année, la royne d'Escosse, vefve du petit roy François, par amour espouse le fils du comte de Lenox, duquel ayant un fils, et en crainte de perdre l'authorité, tient des conseils secrets avec son secretaire : le roy d'Escosse, mal conseillé de ceux qui semoient division et jalousie entre eux, le tue en sa presence ; elle offencée se met mal avec luy. Reconciliée, le jour qu'elle l'avoit esté voir en une maison, malade de la petite verolle, la

nuict qu'elle en sort la maison sauta par mine; dequoy s'estant apperceu le roy d'Escosse, il eut temps de rompre un barreau; et se jetter par la fenestre; le lieu jà investi de ses ennemis, il fut estranglé. Baduel, accusé d'estre chef de cette entreprise, la Royne soupçonnée l'espouse, dequoy suit la revolte de tous ses subjects. Apres une bataille perduë par ledit Baduel et la Royne, elle est contrainte de se mettre en mer, soit de force ou de gré, surgit en Angleterre, où elle fut prisonniere vingt ans, en fin decapitée par la royne Elisabeth, non tant pour conspiration descouverte contre l'Angleterre, que crainte que le conseil huguenot avoit, qu'advenant la mort d'Elizabeth, elle succedast en Angleterre, et restablit la religion catholique.

Heureux qui vit sous un Estat certain, où le bien et le mal sont salariez et chastiez selon les merites! par l'un on est asseuré d'honneurs, biens et recompenses; par l'autre, des chastimens inevitables, sans qu'artifices, amis, argent, faveurs puissent ayder pour obtenir l'un ou eviter l'autre. Tel estoit l'Estat des premiers Romains, tel a esté celuy de France, tel est celuy de Venise, des Suisses et royaume de Pologne, dont la puissance des superieurs est limitée. Les roys de France, de Moscovie et Turquie ont la puissance absoluë; ceux d'Espagne, d'Angleterre, l'ont usurpée à moitié, se servant de l'assemblée de leurs estats generaux, ainsi que leur auctorité le peut permettre. Où la faveur, l'artifice et l'argent ont lieu, nul ne se peine à bien faire, sçachant d'autres portes que celles de l'honneur ouvertes pour parvenir aux grades et recompenses, non plus qu'aucuns ne se soucient de

faire mal, d'où ils esperent eschaper par les moyens susdits.

Les biens, les fortunes ne se peuvent dire asseurez à ceux qui vivent sous les Estats exerçant la puissance absoluë ; les faveurs de justice, fausses accusations, ces mots de *propre mouvement*, et, *ainsi est notre plaisir*, les fait perdre, et ne valent les biens jouys et possedez en crainte la moitié de ceux que les loix asseurent, et que l'on sçait ne pouvoir perdre que par sa faute. Les grades conferez ordinairement par faveur sont à mespris ; les juges n'exercent justice qu'entant que le service ou volontez des roys le permet. M. l'admiral de Chastillon ne se fust sauvé du meurtre de M. de Guise, s'il eust esté subjet des Suisses. En Pologne, les gentils-hommes jugent leurs semblables. J'estois avec le roy Henry III en l'an 1574 : le borrosqui planta une lance de defy, un gentil-homme du comte de Tanchy la leve : le borrosqui, ne le tenant de sa qualité, met en camp un des siens, qui est blessé d'un coup de lance. Au sortir de la cour du chasteau le borrosqui tue le comte de Tanchy d'un coup de hache : les parens du deffunct amenent le corps au palais, et demandent justice. Le Roy s'employe pour le borrosqui, pensant gagner ses parens : malgré que Sa Majesté en eust, il fut banny à perpetuité par le senat : tant sont les puissances des roys limitées en ce païs là.

En la guerre de l'Union [1591] M. du Mayne en mediocre prosperite, je luy proposay que la France se pouvoit maintenir, comme une grande ville, par citadelles, fortifiant par emboucheures des rivieres, par lesquelles les vivres, l'argent, trafic et sel se con-

duisent; qu'il fortifiast Quillebeuf et Roüen pour la riviere de Seine; le Hourdet proche Abeville, pour Somme; Nantes, pour Loyre; Lyon pour la Saosne; la tour de Bourg pour l'embouchure du Rhosne : toutes lesquelles places il tenoit, conservant Paris par garnisons : encores qu'il eust perdu la campagne, il y avoit esperance que le temps changeroit les affaires et le remettroit en sa premiere grandeur. Les roys absolus de France, craignant de perdre de leur temps ou de leurs successeurs l'Estat, pouvoient adjoindre à ces citadelles les villes de Bordeaux, Broüages, Tholon, Marseille, Soissons, Langres et Maisieres, lesquelles fussent commandées des parens des enfans de leurs Majestez ou gens fidelles; autrement ces citadelles serviront de dissipation, au lieu de conservation : ces dix ou douze villes demeurans asseurées, la France ne se peut perdre pour le Roy.

Ce siecle, plein d'infidelité des freres aux freres, estant proposée l'ambition au parentage et obligation, fait que le roy Henry IV ne se resout de suivre ces moyens, et qu'il espere plus en la voix generale du peuple, lequel ne veut la dissipation pour son interest, et croit que la generalité de France supportera le legitime, aymant mieux s'y fier qu'aux infidelitez d'aucuns particuliers. Aussi son principal travail est d'empescher qu'il ne s'esleve personne pardessus les autres, et de tenir en egalité tous les grands de son royaume, dissoudre leurs alliances, les abaisser, et hausser ses officiers de justice interessez à la conservation de l'Estat, lesquels sont ennemis du gouvernement populaire, pour la crainte qu'ils en ont.

L'an 1590 je commandois à Roüen; j'eus tout le sel

de France en mon pouvoir, et en pouvois tirer cinq mil escus par sepmaine : de quarante lieuës le peuple le venoit querir sur le col. J'estimay le bien general du party plus que mon particulier; j'obeys à la requeste de M. du Maine et priere de ceux de Paris; je laissay monter le sel, qui fut une faute extreme à mondit sieur du Maine, lequel ne sçavoit qu'il demandoit; toutes les villes que tenoit le roy Henry IV n'avoient point de sel, et le pouvois vendre au poids de l'argent. Si j'eusse eu plus d'ambition que de zele, j'avois moyen de tirer de ce sel plus d'argent que les deux partis ensemble, et crois que j'avois du sel, sans celuy qui fust venu, pour trois cens mil escus.

Le Hourdet est au delà de Sainct Valery, il peut empescher l'entrée de Somme et la mutinerie d'Abeville; Quillebeuf est plus important pour la Seyne, et plus utile que le Havre de Grace : les navires ne peuvent venir que jusques là d'une marée, les bans de sable mouvant, qui se changent d'heure à autre, necessitent de prendre un pilote à Quillebeuf. Ceux du roy Henry IV, cognoissant l'importance, s'en saisirent et firent quatre bastions à l'entour d'une eglise, couperent les vivres à Roüen; j'y menay deux cens chevaux, huict cens arquebuziers et deux coulevrines, les surpris qu'ils n'estoient que soixante dedans : voyant que les coulevrines, que j'avois laissé derrier, tardoient, je donne deux assauts, un de jour et l'autre de nuict, avec perte de quelqu'uns des miens; je les forçay de se rendre, je gaignis quinze navires à la rade, et les donnay liberalement à mes capitaines. Je ne peux gagner sur ceux de Bourgongne, qui estoient à moy, qu'ils voulussent demeurer en ceste place :

aussi, ne voulant faire paroistre que je me voulusse establir, je fus contrainct d'y laisser un Normand, qui la vendit trois mois apres; et puis dire que l'un des moindres des miens refusa la recompense que le Roy donna à un des plus grands des siens, qui estoit le sieur de Termes, depuis grand escuyer de France, apres qu'il l'eust gagné. Ceste place fortifiee vaut en guerre cent mil escus par an au gouverneur; si j'eusse creu aucuns gens de bien de la cour de parlement de Roüen, j'y eusse estably l'un des miens : depuis le Roy l'estima tant, qu'il voulut qu'elle se nommast Henry Carville; si la guerre eust duré, il y eust fait une grande place. Les noms des fondateurs des villes leur demeurent fortuitement, ou se perdent : nous voyons encore Alexandrie, Demetriade, Constantinople, et autres, qui ont changé leurs noms, soit par le temps ou par l'inimitié des usurpateurs; les Turcs, pour faire perdre le nom de Constantin, nomment Constantinople Stambola.

Toutes villes maritimes ne se prevalent de la mer pour secours quand elle n'y flue que par canals, comme à La Rochelle et autres lieux. Celles où la mer bat à plain, où il y a bon fonds, se peuvent secourir, parce qu'elle ne se peut barrer, ny l'armée ennemie s'y tenir continuellement pour empescher l'entrée.

Il y a diverses opinions du souverain bien; plusieurs le mettent aux voluptez, lubricitez, gourmandises, parfums, musiques; autres aux chasses, jeux, bastiments, jardins, peintures; aucuns à l'avarice, posent escu sur autre sans satieté; infinis à chercher honneur, grades, reputation apres la mort, avec travail sans repos : plusieurs, plus malades d'esprit, se plai-

sent à se faire foüeter le visage de journées apres un cerf, se faire manger des chiens, et à s'user le corps pour suivre une balle pleine de bourre, avec estonnement de ceux qui les considerent, qui ne sont de leur humeur, comme ils peuvent durer en ces peines avec si peu de fruict. Un voluptueux au travail, un ambitieux au repos, un liberal à l'avarice, languissent. Tel se contente à du pain moisy, avec une lampe esclairant à la lueur des escus, de quoy il n'use point, qu'il en quicteroit tous autres plaisirs. Le souverain bien, disent les hommes, est selon leurs affections et opinions, non que pour cela il soit veritable; il y a plus de maladies d'esprit que de corporelles.

Telles gens doivent chercher leur guerison, non vers les plus doctes, mais vers ceux qui ont le meilleur entendement, parce que la science peut estre sans jugement: le choix des medecins de l'esprit est difficile; les bons livres ne flatent les lecteurs comme les hommes. Je definis le souverain bien : avoir la conscience nette, observer la loy de Dieu, amender ses fautes, se mettre en estat de grace; il n'y a nul salut en doute de son salut. Toutes les voluptez, belles maisons, plaisirs, delices, ne plairroient à un criminel qui sçauroit estre condamné à la roüe au bout de l'an. Quel plaisir peut avoir au monde celuy qui est en doute d'estre apres sa mort tourmenté eternellement? La vertu est pleine de plaisirs, se recompense soy-mesme et satisfait ses auteurs : elle ne defend les justes amours, les chasses, le manger, la musique, les peintures, les bastiments moderez, sauve et garantit de l'excez, source de douleurs et maladies. Gouster à cœur saoul de mesme chose la fait mespriser; la vraye saulce est l'apetit : il faut per-

dre pour recouvrer : la temperance (selon la loy de Dieu) tient sain l'esprit et le corps.

De rechercher l'honneur aux bastiments, pierreries, chevaux et richesses, c'est vanité, cela est hors de nous; les belles actions sont seulement nostres, la reputation nous en demeure. Les bastiments perissent en deux cens ans; le temple de Salomon, la Diane d'Ephese, les jardins de Semiramis sont atterrez; des pyramides, des temples, des colonnes qui restent, les auteurs en sont incertains. Si c'est pour le plaisir present que l'on ayme les edifices, l'on se lasse des choses plusieurs fois veües; si les nouvelletez transportent d'adjoindre desseins sur autres, il faut croire que c'est maladie d'esprit qui se doit guerir par la raison. En cest art il n'y a nulle perfection entiere; aux plus grands edifices il se treuve à adjouster, lesquels estans faicts et bien considerez laissent un regret de n'avoir fait mieux. Le roy Henry IV a dependu un million d'or aux bastiments, sans avoir rien de parfaict.

Quel plus grand plaisir, quelle plus belle consideration, que l'architecture celeste et terrestre? que si nous sommes saouls de les regarder, nous le serons en un instant de voir cinquante toises de muraille en quarré par nous edifiées? De la maison bien bastie, l'honneur en est à l'architecte, au maistre maçon, non au seigneur d'icelle : un financier, un maquereau, un usurier, en font d'aussi belles que les plus gens de bien : les maisons faictes, communement elles se vendent, ou la mort en oste la jouïssance : les façons de bastir changent, les bastisseurs disent que c'est l'ornement des royaumes.

Le sieur de Tavannes, duquel je suis heritier en ce

desir, sur la proposition de reformation de la France, empesche la prohibition des bastiments, disant que c'estoit le moyen de faire gagner les pauvres. Les roys peuvent bastir, parce que par circulation ils retirent l'argent des maneuvres et maçons qui payent les tailles : ce que ne peuvent les gentils-hommes, lesquels doivent bastir par commodité ou necessité, non par superfluité, ny en divers lieux; non plus qu'un corps n'a besoin de deux habillements, ils n'ont que faire de deux chasteaux. Si c'est la consideration de la pluralité d'enfans, il suffit que l'un s'amuse à la belle maison, cependant que les autres cherchent leur bonne fortune. Les superflus s'excusent de ce qu'ils bastissent en plusieurs lieux, pour la commodité de l'hyver et de l'esté sans raison : il faudroit qu'ils fissent des chasteaux à cent lieuës l'un de l'autre, au septentrion et au midy, pour s'apercevoir du plus chaud ou plus froid païs. Tout ce que les monarques font se defaict : le mont Atos, taillé en figure d'homme, proposé à Alexandre, se pouvoit rompre; les piramides, les colomnes, se renversent. Un roy pourroit destourner une riviere, construire ou aplanir une montagne, que son successeur pourroit refaire et remettre en son premier estat : les belles actions perpetuent la memoire, et non les bastiments.

Qui se commande est riche; celuy n'a que faire de rien qui mesprise tout par la cognoissance de la vanité du monde, et qu'il faut tout laisser. La douleur, le manquement, mauvais accidents et pauvreté sont plus frequens que leurs contraires : il se faut accoustumer à eux, combatre le desir aux premieres barrieres; la resolution de souffrir oste la douleur. Au retour des

corvées le corps desire estre desarmé d'une partie, puis du tout, demande un banc, un tapis, en fin le lict : à quoy resistant, l'on dort aussi bien tout armé que sans armes; obeyr à l'apetit et au desir rend l'esprit esclave du corps. Nous voulons des salles, et sommes à couvert dans un cabinet; des pierreries, la rosée, la gelée attainte du soleil en fornissent : la mesme chaleur et froideur est aux habits de bure et toile, qu'aux dorez; les livres fournissent de grandes compagnies : nostre contentement depend de nous guidez par raison et jugement.

La loy de Moyse donnée de Dieu de facile interpretation, les autres faictes des hommes nos semblables sont faictes par bon sens naturel des gens de bien; les loix des douze tables, aportées à Rome de Grece, n'avoient grandes difficultez, les gloses et commentaires sur icelles les obscurcirent; ainsi que la multitude des medecins tuent les malades, l'exacte observation de l'apparence de justice en est la ruïne. Plusieurs arts faciles, argumentez inutilement par les professeurs d'iceux, ont esté malicieusement rendus difficiles pour exiger plus de loyer de l'enseignement, et que le peuple cogneust moins leur faute. Les anciens philosophes couvroient leurs sciences de fables subjectes à interpretations; les medecins dujourd'huy, outre le latin qu'ils alleguent à ceux qui ne le sçavent, font des recipes et des ℞ tranchez, avec chiffres non intelligibles qu'à ceux de leur caballe, ressemblans aux caracteres des sourciers. Les moindres arts, à leur imitation, ont donné une methode de leur science couverte et longue, inventé des nominations : les escuyers, les escrimeurs et autres peuvent aprendre en trois mois ce à

quoy ils consument des années : ainsi les docteurs du droict en ont prolongé l'enseignement de dix ans, pour empescher que la noblesse n'aprist leur sçavoir, l'impatience de laquelle ils ont jugé ne pouvoir aller jusques à ce terme, empeschez de la despence et legereté. Ils ont embroüillé les loix, s'aydant du droict romain, des gloses de Barthole et Jason, interpretations, droict escrit, coustumier, ordonnances royaux, arrests recueillis des cours ; ainsi, au lieu d'un livre necessaire (n'estant la loy de Dieu escrite qu'en deux feuilles, et celle des Romains en douze), il faut des chambres et sales pleines de livres, en telle confusion qu'ils rendent tout droit douteux, balançant autant d'une part que d'autre, disent que c'est à leur choix d'appliquer le grain : ce sont les escus qu'ils reçoivent qui emportent le poids où il leur plaist.

Il n'y a vollerie plus grande que celle qui s'exerce sous le manteau de justice : ils disent que chaque chose a son tour; ils veulent autant piller en paix que les soldats font en guerre; les meschancetez qui s'y commettent ne se pourroient escrire. Les juges sont la pluspart parens, pour estre les cours sedentaires en une ville : toutes les bonnes familles alliées veulent estre de cette compagnie, composée d'escoüade et cambrade, comme les gens de pied, quelquesfois les vieux bandez contre les jeunes, les jeunes contre les vieux. Un president en aura huict ou dix, un des anciens conseillers autant ; parlant à un c'est à toute la cambrade : ils font des compositions entr'eux, tellement qu'ayant condamné une partie à tort, l'autre luy rend la pareille en semblable cas.

J'ay veu plusieurs reconciliations faictes par la mort

des innocens ; à la forme de Caïphe et Pilate, tout se faict par faveur, parentelle, ou argent; sont phenix que les gens de bien parmy eux : A leur exemple, les advocats et procureurs vendent leurs parties, qui se fient en eux, leur revendent leurs papiers. Cresus conseille Cirus (pour empescher ceux de Babilone d'entreprendre sur luy) de leur faire porter des longues robes, et les faire plaider les uns contre les autres : les princes imitent ces conseils, employant le vif argent des Français en procez, ayans correspondances avec les juges pour immortaliser iceux par lettres de chanceliere, d'evocations, requestes civiles, propositions d'erreur, cassation d'arrests, procurans que les procez soient des idres, et qu'ils ne soient comme singes sans queuë.

Il y a en France quasi plus d'officiers de justice et finances que d'autres peuples, necessitez de gagner aux despens des mal-advisez, qu'ils recherchent pour mettre en leurs lacs, d'où ils ne sortent plus que ruïnez : quoy qu'ils gagnent, ils perdent. Le Turc a trois cens mil payes, comprins les ecclesiastiques et juges qui combattent : il y a cinquante mil officiers en France payez, ils devroient estre contraincts de porter les armes ; puis qu'ils ont la paye des gentils-hommes, ils peuvent servir de deux mestiers, ou que les gentils-hommes exercent leurs estats pour avoir leur paye.

Tant moins il y auroit d'officiers aux cours de parlement, plus il y auroit de justice, et (les loix estant reglées et les meschants chastiez) il n'y auroit pour occuper les bons trois mois en l'année. Les juges contraincts d'acheter leurs estats en gros, il leur semble estre permis de s'en rembourser en destail par la vente

des parties, dont ils prenent les presents par longues circulations de clercs, procureurs, solliciteurs, ou personnes peu cogneües, qui corrompent les femmes et vallets; tellement qu'ils croyent leur estre licite de prendre de l'argent de ceux qui ont bon droit : ils se trahissent, revelent le secret de la justice aux gouverneurs et parties.

L'on fait croire au Roy que la multitude d'officiers maintient son Estat, alleguant les derniers troubles : par exemple, que le peuple avoit pris les armes contre luy au commencement, et qu'à la fin ceux de la justice et ses officiers les prindrent et se declarerent pour luy. A quoy l'on respond que, s'ils ont servi au restablissement de l'estat royal, ce n'a esté d'eux mesmes; ils n'y pouvoient rien sans estre aydez, ce qui fut par trois de leur profession ausquels M. du Mayne se fioit, lesquels, ayant peur de la domination du peuple, et ne voyant place assez grande pour leur ambition, luy firent craindre le gouvernement populaire qui l'avoit eslevé, et luy firent restablir la puissance des cours de parlement de Paris, les officiers de justice à Orleans, dont suivit la perte du party et la facilité ausdits officiers de servir le Roy, par la faute de M. du Mayne. S'ils eussent eu affaire à un autre qui ne se fust laissé gouverner, ces officiers estoient inutiles pour le restablissement, et le peuple les eust tenu tousjours emprisonnez sans authorité, et le pied sur la gorge.

Tant de tailles et subsides (de quoy les roys devroient vivre) sont employez à leur payement, et s'il ne se pouvoit mieux, le Roy pourroit casser la moitié des gages; les faisant servir alternativement, la justice en seroit mieux exercée. Il semble que l'advis donné

à Sa Majesté est pernitieux, de n'entretenir ses gens d'armes et payer ses officiers, pour maintenir la paix. J'escris par experience, et pour estre chevalier de la cour de parlement de Bourgongne depuis quarante cinq ans : pour regler ce desordre, faut considerer que la justice en Suisse et Allemagne est brefve et juste, encores plus en Turquie, où les procés ne durent que quatre jours : faut-il que l'ignorance des uns et la barbarie des autres leur fournisse plus de justice, qu'à nous nostre science, et qu'il faille conseiller aux Français, si on demande leur manteau, donner plustost le reste des habillemens que de plaider? Ils ne peuvent dire leur bien estre à eux; le possesseur de cinquante ans (aussi tost le procés commencé) pert une partie de son droit, et souvent le tout est mis en compromis. Il faudroit oster l'obscurité de cette science, et considerer que les presidents prononcent des arrests, qu'encores qu'ils parlent français, si on n'est du mestier de la caballe, ils ne sont intelligibles.

Ces mots inventez par la chicanerie, et d'autres infinis, et mesme le latin, ne devroient estre plaidez ny escrits, mais bien un stil que jusques aux moindres paysans en fussent capables. Les genereux Romains, par tout où ils conqueroient, suprimoient les langues et establissoient la leur : au contraire, les Français maintiennent l'estrangere latine et en dressent des escoles, ce que jamais autre nation conquerante n'a fait. Par le bannissement de ceste langue le droict seroit intelligible et facile à apprendre; tous les arts de mesme s'enseigneroient en français; un homme seroit sçavant en autant de temps qu'il faut pour apprendre le latin. Les pedans disent ignoramment qu'il va par tout le

monde : il ne sert qu'avec les Allemands et Polonais, dont il y en a autant qui parlent français que latin : que s'ils ont affaire des Français, qu'ils apprennent leur langue : faudroit reduire toutes les coustumes au droict escrit.

Semble que les roys de France se defient de leur authorité, n'ayant ozé toucher aux coustumes des pays, desquels il faudroit assembler et brusler les coustumiers, les gloses, les chicaneries romaines, ne laisser que cinquante fueillets de papier, où seroit contenu tout le droict, du moins les regler tous au droict escrit : les arrests bien donnez passeroient en forme de loy, et qu'il ne fust permis à qui que ce fust, sans apparente defectuosité de sa personne, de faire plaider les advocats ny prendre procureurs, et pour les juger, qu'il y eust la moitié de gentils-hommes : que l'on esleust les juges, non tant par sçavoir que par preudhommie, et qu'il n'y en eust en chaque province que dix au plus; qu'annuellement le Roy envoyast des gens pour chastier ceux qui manqueroient à leur devoir, selon la plainte du peuple. Il y auroit des abus; mais ce ne sont les loix qui jugent, c'est la conscience; s'il y a d'injustice il vaudroit mieux la souffrir par ignorance que par meschanceté : nous ne sçaurions estre pis que nous sommes, et vaudroit mieux joüer aux dez son droict, pour eviter l'iniquité des juges et longueur des procez. Anciennement il n'y avoit qu'une cour de parlement en France, qui ne faisoit rien le plus du temps; la justice estoit entre les mains des baillifs et gentils-hommes, comme elle est en Lorraine : la noblesse perd ses privileges; par la crainte que les roys ont d'elle ils l'abbaissent. Tant de corruptions en ce

dernier siecle feroient souhaitter des juges aux provinces enfermez dans des tours inaccessibles, qui jugeroient sans cognoistre ny voir les parties, sous des noms supposez dans les escritures; les changer tous les ans, et qu'ils fussent examinez par gens de bien. Que si l'injustice accroist, c'est perdre les biens et les ames des Français, et faudroit que la noblesse en pleins estats suppliast Sa Majesté d'y mettre ordre : les roys doivent la justice, c'est ce qui leur maintient la paix.

En ce temps, le Roy suit le conseil de ceux qui disent que ses vrayes garnisons et le soustien de son Estat est la multitude de ses officiers, qui, estans les principaux des villes, tiennent sous eux tout le peuple; qu'iceux officiers, interessez en l'estat royal, le maintiendront, et mesme la tyrannie si elle estoit; qu'eux bien payez, comme ils sont, il ne faut rien craindre, d'autant que, quelque desespoir qu'aye la noblesse ruinée de debtes et d'injustice, ils n'ont que la campagne, ils seront descouverts, et empeschez d'entreprendre sur les villes par les officiers; et que Sa Majesté peut faire ce qu'il luy plaira de sa noblesse et de son peuple, pourveu que ses officiers soient contents et bien payez. Le Roy est si grand, si valeureux, le peuple si ennemy de la guerre, qu'il oste le jugement, si le maniement des affaires d'Estat de ce temps est ce qui conserve la paix; parce que quand bien il seroit plus mauvais, pour la crainte de la guerre et la mauvaise intelligence des gentils-hommes, le peu de fidelité du peuple maintient l'Estat : si est-ce que ce conseil a son contraire.

Les officiers, dans les villes, par leur malversation sont ceux qui ont esmeu le peuple contre eux au com-

mencement de la Ligue, lequel en vouloit aux riches qui le gouvernoient et justicioient imperieusement : et ceste lie du peuple, qui n'a rien à perdre, peut estre encor esmeüe contre eux, et, à l'exemple du passé, les mener du palais à la prison. Et la noblesse, qui n'est point entretenue ny payée, et appauvrie, par desespoir peut estre disposée à la rebellion facilement, ne leur manquant qu'une asseurance de ne se pouvoir perdre en prenant ou ayant pris les armes, et des doublons ou des angelots des estrangers. Le conseil seroit meilleur de reduire les officiers à petit nombre, et de leurs gages descharger le peuple, et entretenir au moins deux mil pauvres gentilshommes, sous la charge des plus fideles capitaines de France : ce seroit eviter un danger qui semble estre preparé aux premieres apparences de mouvements. Et cela se voit aux elevations et rebellions si frequentes, là où les gentilshommes et soldats ne s'enquierent plus si c'est pour ou contre le Roy, seulement s'il y a de l'argent.

Les fortifications, quoy que parfaictes et en plaine, sont de difficile garde contre le Turc : innombrables gens se couvrent d'ais et parapets, remplissent de terre le fossé, portent les montagnes sur les villes, font marcher les moindres les premiers ; les assiegez las de tuer, les arquebuzes de tirer, les feuz esteints du sang ennemy, les oppriment. Apres les estropiez arrivent les plus hardiz, qui font assauts de dix à douze heures, rafraischis d'heure à autre d'innombrables troupes ; le nombre, le temps, la fatigue, les emportent. La puissance qu'usurpe le grand Turc sur les siens, leur fait desirer de mourir plustost par les mains des ennemis que des amis, leurs capitaines les massa-

crant quand ils les voyent tourner, joint à la creance de leur loy, qui promet paradis aux obeissans à leurs princes; cela les fait librement precipiter. Les places sur les roches sont plus propices pour leur resister que celles des plaines, parce qu'ils ne peuvent remplir les fossez. Les conseils des Turcs sont fermes, resolus en guerre, en paix ne dependent que des guerriers choisis et espreuvez de toutes nations, non abstraints aux imperfections des climats. La timidité des Italiens, la chaleur des Français, la lenteur des Espagnols, pesanteur des Allemands, se meslent : il y a souvent des capitaines de toutes ces nations d'où sortent des conseils temperez, bien choisis et recogneuz du prince qui est capitaine. La cruelle justice des Turcs empesche tous les artifices des conseillers; les citadelles du Turc sont quinze mil janissaires autour de luy. Ceste force d'aguerris, jointe aux affectionnez, commande à trois cens mil, et ne peuvent rien d'eux mesmes, dautant qu'estans esclaves sortis des Chrestiens, il est licite au Turc de les faire mourir sans reprehension, veu que les particuliers Turcs naturels ont pouvoir de mort et de vie sur les esclaves.

Un millier d'ingenieurs ont escrit de ces fortifications; les derniers corrigent les premiers; il faudroit un livre entier pour en escrire deüement; je diray en gros ce qu'il m'en semble. Les fortifications dressées et assaillies par ceux qui n'ont la pratique, sont autant differentes de celles des capitaines et ingenieurs experimentez, que l'ombre l'est du corps. Des monarques et republiques les fortifications en plaines sont les meilleures, y observant toutes regles; lesquels (pour quelques puissans qu'ils soient) n'en peuvent

faire bastir grand nombre, pour l'excessive despence, travail et temps qu'il y a à les bien faire. Les places aydées de fortifications en montagnes, d'isles et rivieres, ausquelles il ne faut une si grande despence pour les rendre à leur perfection, se treuveront utiles; estant mal-aisé qu'aux forteresses de plaines, la despence qui y est necessaire y soit employée : de plus, il faut un grand nombre d'hommes en garnison. Pour garder les grands bastions qui se font maintenant, cinq cens hommes ne suffisent en chacun, et si en ces places si bien construictes il n'y a la quantité d'hommes requise, elles se perdront ou surprendront plus facilement que les autres.

Aux petits bastions l'on ne se peut retrancher, les espaules sont foibles; mais il y a bien plus d'incommodité aux grands construicts en plusieurs lieux, dont les assauts ne se peuvent defendre d'arquebuzades des flancs des autres boulevarts. Je suis de ceux qui les desirent fort mediocres, et voudrois que leurs breches se defendissent à coup de pistolet, en tant que la proximité d'iceux le peut permettre ; tellement qu'ils ne soient trop aiguz, ny les espaules trop estroictes. Quoy que c'en soit, la pointe d'un boulevart ne doit estre si esloignée de la cazemate de l'autre, que l'arquebuzier ne la défende de blanc en blanc, et que son coup ne puisse percer une cuirace ; et ne faut s'attendre de deffendre les breches par artillerie, dont les promptes recharges n'egallent celle du mousquet. Le fossé sans eau est plus utile aux villes où il y a quantité de soldats; et où ils sont en petit nombre, celuy avec eau qui ne se puisse oster est le meilleur, et celuy-là où il y a une tranchée profonde d'eau par

le milieu, et qui laisse du sec deçà et delà pour faire des traverses et cazemates, profite mieux que les deux autres.

Apres les cazemates et boulevarts couverts d'espaules, celles qui sont faictes dans la contrescarpe tiennent le premier rang, et ne se peuvent oster qu'en comblant le fossé, ou devinant l'endroict où elles sont. Les Espagnols ont battu l'orichon d'un boulevart, et embouché le flanc de la cazemate, et razé le parapet, tellement qu'il ne pouvoit flanquer à l'autre courtine du boulevart, auquel ils faisoient breche, et y donnoient l'assaut comme en un lieu non flanqué, parce que l'on n'osoit paroistre sur ledict premier boulevart qu'ils battoient de quatre canons.

Les assauts generaux sont tres dangereux, et ne se doivent hazarder si on ne bat en courtine, ou que les bresches soient si razées, les flancs tellement ostez, que la resistance soit impossible; autrement la fleur des armes se perd, le courage croist aux ennemis, le dommage et la honte est aux repoussez. C'est pourquoy ceux qui se disent capitaines de ce temps, ayans fait une breche, commandent qu'on se loge dessus, avec des sacs et balles de laine, et lors que l'on est logé il est tres difficile de les desloger. C'est pourquoy il faudroit observer, en faisant des poinctes de boulevart et faisant les fondements des courtines, de faire un lieu pour mettre de la poudre à quatre toises de la pointe du boulevart, ou au milieu des courtines, qui se peut pratiquer avec une voute, y observant une petite allée là où on ne puisse marcher qu'en se baissant; et estant bien bas (si l'eau n'empesche) icelles petites allées serviront de contremines. Quand la bat-

terie se fait à vingt pieds de la pointe du boulevart, qui ne peut estre mangée du canon, lors que les ennemis sont logez dessus, et qu'ils y ont demeuré sept ou huict heures, contraincts d'y tenir deux ou trois cens hommes pour empescher les sorties, l'on remplit ceste voute sous terre de poudre, qui les peut faire sauter, et perdre la pluspart de leurs gens. Pareilles mines se peuvent pratiquer aux lieux là où on a opinion que l'on mettra le canon sous la contrescarpe, pour (s'il se rencontroit dessus) le faire jöuer et rompre l'attelage. Il se fait coustumierement de deux sortes de retranchements; l'un à la haste qui n'est jamais bon, l'autre de bonne heure. Ceux qui les font à loisir retranchent les boulevarts par la moitié, observant deux flancs couverts d'espaules et de demy bastions; le terrain dudict retranchement doit estre plus haut que celuy du boulevart, à fin de commander sur la poincte et sur la bresche.

Tous soldats qui sentent le retranchement derriere eux n'opiniastrent pas la breche. Se contenter d'eslever à dix-huict pieds de la muraille un terrain qui serve de parapet, avec de petites traverses aux deux coings de la breche, incontinant qu'on verra la batterie, à fin de battre dedans icelle; et pour empescher une soudaine surprise, les pallissades hors la veüe du canon faictes à l'extremité du terrain devers la ville, sont bonnes. Il n'y eut jamais breche qui ne laissast moyen de faire incontinant deux flancs pour la defendre; l'utilité des assiegez est de gagner temps. C'est la longueur du siege qui empesche la prise des villes; encores que ce fust un monarque paisible en tous autres lieux qui attaquast, il peut advenir tel accident

par la longueur du temps, que l'on leve le siege, ou les roys revoquent par divisions les armées. Faute de payement, ou de commodité de vivres ou d'argent, font, ou que l'on leve le siege, ou que l'on est bien aise de s'en aller, en composant avec ceux qui sont dans la ville (comme l'on fit à La Rochelle), la place leur demeurant.

Pour remedier à cela quand on a fait les contrescarpes artificielles, que l'on y a porté des ruines des maisons, les bois et fascines, butin, ou si la scituation donne la terre mal-aisée à trancher, cela importe beaucoup.

Et comme la longueur sert merveilleusement aux assiegez, le plus que l'on peut empescher l'ennemy d'approcher de la ville, c'est le mieux. C'est pourquoy, qui pourroit faire de petits forts esloignez de la contrescarpe, et que par dessous terre estans debatus l'on se peust retirer, cela tiendroit beaucoup de temps, parce qu'à ce petit fort il faudroit faire les mesmes tranchées qu'à la contrescarpe.

Aucuns font comme ceux de La Rochelle, qui tindrent de meschans chasteaux à une lieüe d'eux, ou des maisons avec des petits esperons; si ce sont des fols que l'on mette dedans, ils endurent le canon; les autres composent à la venuë de l'armée, c'est autant gagner de temps.

Ceux qui ont observé les avenuës des villes, les retraictes, passages, les fossez, ruisseaux et chemins, peuvent sortir à cheval, et sçachant les chemins et passages de leur retraicte, se peuvent retirer en despit des ennemis; et si quelquefois ils sont suivis aux lieux estroits, ceux qui les soustiennent peuvent faire une

charge à leurs ennemis à demy passez et embarrassez dans ce passage.

Les faux-bourgs sont les prises des villes, et n'y eut jamais gouverneur bien conseillé qui laissast maisons, hayes ny fossez sans esplaner, s'il a le temps, parce que le commencement d'un siege qui se fait au couvert apporte grand advantage aux assiegeans.

Si ce n'estoit la pitié, il seroit necessaire de brusler les villages à une lieüe des places fortes, et se faut bien garder (à la faveur de quelques uns de la ville) de respecter une maison, metairie, grange ou lieu de plaisance, parce que c'est coustumierement le logis du general.

Or est-il que si on dure jusques en hyver, que les grands, contraints de loger dans les tantes, se sentent si incommodez, que les valets font demander la paix aux maistres, les maistres aux capitaines, et ceux là au general, lequel luy-mesmes quelquesfois est si incommodé pour n'avoir point de couvert, qu'il s'y fasche; et tel general peut-il estre, que ses gens ont credit avec luy, ausquels la pluye et le vent sont ennuyeux. Il faut oster et brusler tous les tonneaux, palles, pioches, sacs, cuves, couper les bois à l'entour des places qui peuvent servir aux ennemis. Plusieurs ont jetté du bled dans la source des eaux, pour empoisonner les armées; aucuns ont essayé d'y mettre la peste et la maladie, qui sont des moyens que la generosité ne peut permettre.

Il sert beaucoup de faire croire dés le commencement que l'on est vaillant et que l'on a du courage; cela donne cœur aux assiegez et decourage les assiegeans. C'est pourquoy à l'abordée du siege il faut

tellement faire, que l'on grave cette opinion au cœur des ennemis. L'on doit avoir premedité ce que l'on veut faire, les moyens d'assaillir et de se retirer : il vaut beaucoup mieux n'entreprendre rien que d'avoir du pis. Il est aisé d'ordonner d'une sortie sans peril; il faut bien prendre garde à tout, parce que le bon general qui a la force en main, fait coustumierement sauter dans les fossez, si ceux qui sortent n'y prennent garde.

Quand on vient à assieger, et que la place est recogneüe, si ce sont gens de jugement, ils peuvent tuer ou attrapper un general, un principal, soit par coups d'artillerie ou entreprise; comme l'escarmouche est bien eschauffée, on verra cinq ou six hommes à cheval qui iront recognoistre, ou un ou deux qui s'avanceront d'autre costé, et sur ceux-là il faut entreprendre et faire tirer.

Estant le camp logé et la nuict venuë, le general ou le mareschal de camp ne faudra point d'aller recognoistre la place, et iront trois ou quatre pas à pas jusques dessus la contrescarpe; et afin de ne mener point de bruit, ils laissent leur gros derrier. C'est là où, chargeant, on les peut prendre ou tuer; la nuit, qui n'a point de honte, fait qu'ils ne sont secourus. Pour attrapper ces recognoisseurs, faut prendre à une heure en nuict, ou une heure devant le jour, qui est le temps qu'ils y vont.

Il est bon de remarquer, aux approches d'une ville; si les gros de cavalerie sont prés, et que l'infanterie attaque l'escarmouche; c'est volontiers lors que le general ou mareschal de camp vient recognoistre, et faut observer que l'on attaque d'un costé, et recognoist-on de l'autre.

Les assiegez doivent recognoistre l'avenuë des chemins, pour y pointer l'artillerie, et lors qu'ils voyent les chevaux des troupes ennemies à deux pas, que la teste leur mire, ils doivent donner feu : le temps du bruslement de l'esmorce, le deslogement de la balle, s'accordent au marcher des hommes ausquels ils tirent, et ne faillent de toucher.

L'on peut mettre des cailloux en petits meurgers la grosseur de deux tonneaux sur la contrescarpe, et aux chemins croisez, tirant une coulevrine au milieu ; la balle fait voler les pierres, qui tuent beaucoup de gens. Et s'ils veulent recognoistre si leurs canonniers sont justes, c'est lors qu'ayant tiré dans une troupe ils voyent qu'elle se remuë incontinent apres le coup.

Les villes qui sont en campagne raze font beaucoup plus grand meurtre de l'artillerie que celles qui sont en lieu haut, pour deux raisons : que la piece donnant de pointe, estant en haut, ne tuë qu'un homme. Il faut avoir differente mire ; une piece élevée ne se doit pointer de blanc en blanc, ains se doit braquer six pieds, quelquefois vingt au dessous, ou elle ne toucheroit point.

Le bon canonnier doit cognoistre sa piece, et, si elle n'est parfaite, supleer à sa defectuosité ; si elle est gauchere, si elle porte haut ou bas, la corriger ; doit aussi recognoistre sa poudre et la quantité qu'il y en faut mettre. Les pieces portent haut ou bas, selon les poudres, et n'y a rien que l'experience qui puisse regler le bon canonnier. Avant le siege il aura essayé la portée de ses pieces, pour sçavoir si les ennemis sont sur la contrescarpe, si à deux cens, trois cens et cinq cens pas, comme il faut qu'il pointe sa piece.

Il y a trente ans que les places estoient si bien fournies de defences, par l'ignorance du temps, que plusieurs se jugeoient imprenables, et mesmes celles qui estoient fort foibles estoient tres mal aisées à expugner. L'armée espagnolle fut une année entiere devant Mastriq, celle de France huict mois devant La Rochelle, un an devant Sancerre. Maintenant les assaillants ont gagné le dessus, et la defence des villes tellement affoiblie par l'experience, qu'il se peut dire que sans secours, non seulement de petites troupes, ains aussi d'une armée, icelles ne peuvent subsister. L'allegation d'Ostande n'est recevable; elle a tenu trois ans contre toutes les forces d'Espagne, dedans ou dehors il est mort cent mil hommes : que si on y eust fait dez la premiere année ce qui se fist la derniere, elle fust esté prise deux ans auparavant. Quoy que son assiete estoit grandement favorable, scituée sur le bord de la mer avec un bon port, lequel ne pouvoit estre barré ainsi que celuy de La Rochelle fut, et à pleine voile y pouvoit entrer du secours, ne pouvant les navires contraires demeurer en garde dans le milieu de la mer.

Une ville scituée comme cela, et qui a un secours tel qu'Ostande l'avoit de toute l'Olande et Zelande, c'est opposer force d'hommes contre force d'hommes, pouvant à toute heure mettre dedans deux ou trois mil hommes : et neantmoins elle a esté emportée par ceux qui avoient le pied ferme. Par cest exemple, toutes autres peuvent estre prises par la force. Maintenant les capitaines, tant de la part espagnolle que des Estats d'Olande, ont mis en art la prinse des villes, quelques fortes qu'elles puissent estre, et donné le temps et le nombre des jours qu'elles peuvent durer; disent :

Nous demeurerons tant à gagner les redutes et tranchées du dehors, tant à loger sur la contrescarpe, à la percer, entrer au fond du fossé qu'aux galleries, pour gagner la poincte des bastions, tant pour les sapper, loger dessus, et prendre la place.

Pour à quoy parvenir et gagner temps, ils ont fait plusieurs inventions : ils conduisent les tranchées hors de la veüe des poinctes des boulevarts comme au passé, et apres, à fin de se depecher, au lieu de tranchées ils mettent des fascines appuyées contre des bois qu'ils nomment des chandeliers, lesquels se tiennent, sans les planter en terre, sur les croisées qu'ils ont aux pieds. Ceux des courtines de la ville perdant de veüe (à cause de ces fascines) ceux qui passent, tiennent à folie de tirer au travers; aussi, ne voyant rien, ils n'y peuvent faire grand mal. Ils ont inventé de plus une liaison de bois, de terre et de briques, qu'ils appellent saucices, lesquelles ils roulent devant eux, impenetrables aux mousquetades et moyennes pieces, avec lesquels promptement ils s'advancent sur les contrescarpes et tranchée contre tranchée; le fort emporte le foible, contraint les assiegez de quitter leur redutte, avec une invention de faire travailler les soldats estrangement puissante. Ils marchandent avec eux tant de pas de tranchées, ou de gagner un advantage promptement sur l'ennemy, sans espargner l'argent, et selon le marché qui se fait, et qu'ils soient vingt ou trente, que la moitié ou les deux tiers soient tuez; il se donne tout ce qui a esté convenu et promis à ceux qui restent, qui leur fait faire de grands effects; estant sur la contrescarpe, ils tiennent la ville à moitié prise.

Le fossé percé, ils font un pont de batteaux quand

il y a de l'eau, et soudainement mettent des toiles d'un costé et d'autre du pont, lesquelles toiles, comme de fascines, ils nomment blindes, qui est un mot allemand qui veut signifier aveugle, parce que ces toiles et fascines empeschent de voir les ennemis. Estant sur la contrescarpe ils sont aussi maistres des fossez que les assiegez, et les conservent avec les mousquetades. Ce pont de bateaux pouvant aborder au terrain, et qu'ils puissent faire un logis dans une poincte de bastion de vingt hommes, ils l'augmentent bien tost pour en loger deux cens. Et quand ils cognoissent que les flancs des bastions peuvent endommager le pont, ils jettent telle quantité de terre dans le fossé, que cela couvre le flanc de l'artillerie, et leur grande experience à fortifier des grands corps de garde garnis de grande quantité de piques, fait qu'ils ne sont subjects à aucuns inconveniens. Jusques à ceste heure il n'a esté faite aucune invention pour defendre les sieges, sinon qu'il est certain qu'il faut tenir les ennemis le plus loing que l'on peut, et les contraindre d'employer un grand temps aux aproches. Pour cela se fait grande quantité de fortifications dehors, qu'ils nomment reduttes, tranchée flanquée à deux cens pas des murailles, et des retraictes d'une à autre, pour lesquelles il faut grande quantité de gens pour les garder : que si elles sont esloignées et foibles, elles s'emportent fort aisément de plein assaut.

Il y a plus de dix ans que je m'estois imaginé quelques moyens de resister aux assaillans, que depuis un an le duc Maurice a practiqué, et jusques là qu'il en a un livre nouvellement imprimé. C'estoit de faire un grand fossé fort large, et au milieu d'iceluy eslever un

terrain de l'espaisseur de dix pieds, lequel seroit flanqué de la couverture des boulevarts, qui seroient aussi de dix pieds tous de terre, tellement qu'il y auroit doubles fossez, double flanc et doubles bastions. Et ne faudroit eslever ce terrain qu'à la moitié de la hauteur de la muraille, demeurant les murailles de la ville à couvert de ce terrain, et ne pouvant estre battues pour la couverture d'iceluy; il seroit force que l'on donnast assaut à ce terrain, ou bien qu'on le gagnast pied à pied, qui seroit un grand temps, estant plus bas que les courtines des boulevarts et murailles. Le logis y seroit dangereux; mais aussi faudroit-il que les flancs de ladicte chemise fussent bien gardez; je croy que cela serviroit : et ne faut trouver estrange que deux opinions de capitaines se ressemblent quelquefois. Pour la courtine de la muraille, j'avois pensé de faire de grandes et larges arcades comme des arvaux d'un pont; et s'il y en avoit cinq ou six en une courtine, il faudroit que le canon rencontrast de couper tous les piliers pour faire bresche, qu'ils seroient contraincts de faire fort longue : autre pourroit mettre de grands sommiers de bois deux pieds plus bas que le parapet de la muraille, tellement que ledict parapet pourroit estre soustenu, quand bien la bresche se feroit plus bas : vray est-il que ceste fortification seroit de grande despence. Il reste un moyen que je croy pouvoir servir, qui est de faire des forts à cent pas de la contrescarpe, forts que je voudrois faire de telle sorte, qu'ils peussent endurer un ou deux assaux, et avoir des retraictes sousterraines pour sauver les soldats. Non que je voulusse que ces retraictes fussent percées jusques au fossé, d'autant que les ennemis s'en aideroient;

mais seulement, à cinquante pas du fort, ils pourroient sortir en devers la ville, favorisez de la mousquetairie des courtines et de quelques sorties, ils se pourroient retirer dans une redutte qu'il faut faire à moitié entre le fort et la contrescarpe. Ces petits forts peuvent estre defendus de l'artillerie des bastions de la ville; et quant aux fossez, ceux qui sont accompagnez d'un petit fossé au milieu plein d'eau, de la hauteur d'un homme, sont les meilleurs : tellement qu'ils ont terre et eau dans les fossez, et sur tout que les casemates des bastions soient si fortes et larges, qu'on y puisse loger des canons et des coleuvrines, pour battre forcément et en batterie le terrain que les ennemis peuvent jetter dans le fossé, et rompre leurs blindes et leurs ponts.

Tout consiste à avoir quantité de gens aguerris, parce qu'il est necessaire d'hazarder fort souvent aux sorties, pour empescher le logis de l'ennemy, lequel dit tousjours qu'avec six mil hommes il en emportera quatre mil dans une place : d'autant qu'ils veulent fortifier leurs armées de telle sorte, qu'ils font une autre ville pour les conserver de tous perils. Mais ils entendent qu'à mesure qu'il en mourra des six mil proposez, qu'il en viendra d'autres pour remplir le nombre, et que les quatre mil assiegez, n'en ayant point, viendront journellement à diminuer, tant par les coups que par la fatigue, travail et maladie. Mais si les assiegez font une ville dehors, et que l'on fust quantité de gens, il faudroit aussi faire une seconde ville dedans par retranchement, à charge que le retranchement fust plus haut que le premier rempart, et avoir l'eminence par-dessus luy; autrement, si le retranchement est bas, il sert fort peu, et les ennemis, ayant l'advantage du haut

terrain, facilement viendront au bout du reste; il ne faut à un retranchement peu moins qu'à la fortification d'une ville.

Je voulois faire essay par des mortiers jetter cent caques envaisselées avec de cercles de fer, portant des meches terminées sur une breche; autre invention, de couvrir les gens de pied de la cavalerie, enfermant deux cens hommes portans chacun trois bastons faits pour les metre en chaussetrape. J'ay aussi enchainé des chariots, inventé des pieces poussées en avant par les chevaux, sans qu'il fust besoin de tourner pour les decharger; et aux places non munies d'artillerie, lever par contrepoids vingt mousquetaires au haut de deux bois de la grandeur de six toises, qui verroient dans le rempart (comme j'ay dit cy-devant). Ainsi il se peut journellement adjouster à l'art de la guerre.

Les roys par force, non par justice, peuvent faire mourir leurs semblables; ils n'ont nulle jurisdiction les uns sur les autres, estans sacrez de mesme unction: l'ancieneté de leur promotion à la coronne n'y peut rien, l'appel du jugement de leurs pareils se devroit relever devant le Pape et l'Empereur, assistez des roys chrestiens ou de leurs ambassadeurs, sans lesquels la royne d'Angleterre ne pouvoit faire mourir justement celle d'Escosse: elle estoit juge, partie, tesmoin, ennemie, interessée, et en doute de ce qu'elle en feroit la tenant, craignant l'entreprise des Catholiques et de ceux de Lorraine, parens d'icelle, et la mettant en liberté n'en pouvoit avoir seurté.

Les petars, les saucisses nouvellement inventées monstrent que tous arts se peuvent accroistre. Je fis des orloges qui debandoient en douze heures un roüet

à l'exemple d'un reveille-matin, à ce qui coulez dans un magazin par un espion, le fissent sauter. De pareils peuvent estre enterrez au lieu où les ennemis se logent, faire joüer des mines, ou avec des filets attachez aux choses necessaires, desquelles ayant besoin les serviteurs arrivans au logis, les voulant changer de place, debandent les roüets, qui font sauter leurs maistres et maisons. En l'année 1589 j'investis Pontoise sur la parole d'un capitaine, qui me promit brusler leur magazin : il avoit mis des meches allumées d'un bout dans la poudre, et soustenues d'un baston, dont le saut en tombant les esteignit sans effect; nous ne laissasmes de prendre la ville. Les mesmes mines terminées peuvent joüer aux approches des villes, et aux batailles dans les chariots rangez devant les escadrons.

Les generaux et mareschaux de camp ne doivent charger les premiers, leur mort perd l'entreprise, leurs capitaines ne leur doivent permettre de s'hazarder aux premiers rangs, leur charge doit estre au dernier desespoir, et doivent nommer un chef pour succeder en leur place.

C'est un grand ennemy que la prosperité, l'inconstance, imprudence humaine ne permet de demeurer à son aise, fait mespriser ce qu'on possede sous esperance de mieux; le sage italien dit : Qui est bien s'y tienne : les evenements sont plus malheureux qu'heureux, et doivent faire craindre les changements. C'est prudence de gouster ce qu'on possede, folie de le mesestimer pour des vaines esperances guidées de la fortune; plusieurs, comblez d'honneurs et de biens, en cherchant davantage trouvent la perte de ceux qu'ils possedent en seurté.

Les jeunes se perdent par imprudence et ambition, courent aux guerres de Flandres et d'Hongrie inconsiderement, pour apprendre ou pour y trouver fortune : si pour aprendre, ils ne s'en donnent le temps, se font tuer aux premiers combats, qu'ils devroient eviter, sinon en gros, et tant que l'honneur les y convie, observer exactement les ordres des batailles, les aguerriments, les combats, sieges, faire son profit de tout, pour se donner loisir d'estre capitaine. Que si c'est pour y chercher des grades et richesses, elles ne s'y trouvent pas sans avoir les grandes charges, qui sont malaisées à obtenir parmy les estrangers : les combats sont rares en Hongrie. En Flandres, les Espagnols ne donnent les grades qu'aux leurs, se mesfient des autres : parmy les Estats revoltez il y a peu de recompenses ; il y faut aller pour apprendre, et non pour esperer grande fortune. C'est grande faute aux parens de ne pourvoir les jeunes hommes de sages conducteurs, pour eviter la mort ou la honte sur les principes du mestier, ou qu'ils ne leur ont imprimé et bien apris ce qui leur peut servir ou nuïre.

Les sinodes deffendus, les meurtres impunis, les modifications de l'edit de pacification, ne mirent tant en soupçon les Huguenots que l'assemblée de Bayonne, là où il fut resolu que les deux coronnes se protegeroient, maintiendroient la religion catholique, ruïneroient leurs rebelles, et que les chefs seditieux seroient attrapez et justiciez.

[1566] La Royne, de retour de Bayonne, faict assemblée à Moulins pour reconcilier les grands du royaume : le cardinal de Lorraine, joint à la vefve de M. de Guise d'une part, contre l'admiral de Chas-

tillon, qui se purge par serment de meurtre dudit seigneur de Guise, s'appointerent; aussi les sieurs de Montmorency et le cardinal de Lorraine, de l'affront qu'il avoit receu à Paris : le tout inutilement, pour la diversité des desseins. Les Huguenots ambitieux, en crainte et trompez, pensent aux armes, la Royne à s'establir, le cardinal de Lorraine à se mettre bien avec leurs Majestez ; consent à ces appointements, sçachant que la Royne n'aymoit plus les Huguenots, et, n'ayant plus crainte de ceux de Guise, se servoit d'eux en apparence, et en effect de ceux qui ne dependoient que d'elle; avoit establi proche ses enfans Gondy, Villequier, Lansac, La Bourdaiziere et Sainct Sulplice, qui tous jurerent ne recognoistre qu'elle. Nourrissant ses enfans en sa crainte et respect, elle pouvoit leur donner des serviteurs, mais rarement des capitaines : rien ne se donne aux partiaux des deux maisons de Montmorency et de Guise. Le sieur de Gonnort, frere du sieur de Brissac, eut l'estat de mareschal du sieur de Bourdillon.

[1567] Voyant tant de mal-contens, les menées et entreprises huguenottes, la Royne, pour s'asseurer, prend sujet au commencement de l'année 1567 de faire une levée de neuf mil Suisses, colorez sur le passage du duc d'Albe qui menoit une armée en Flandres. Tout est remply de deffiance et de bruits ; qui donne occasion au sieur de Tavannes (penetrant les desseins de la Royne et l'entreprise des Huguenots, à l'exemple de leur intelligence) de penser que la preud'hommie peut aussi bien fournir d'inventions de se conserver aux gens de bien, que la meschanceté de les offencer aux rebelles; que les Huguenots ne devoient avoir plus

de zele à leur party que les Catholiques à l'ancienne religion, et que ceux qui la conservoient employans leurs vies, pouvoient employer leurs deniers pour secourir le Roy, pour estre le gouvernement des femmes et la minorité royalle espuisez de bon conseil et d'argent; resout d'opposer à l'intelligence autre intelligence, ligue contre ligue.

Il fit une confrairie du Sainct-Esprit, où il fait liguer les ecclesiastiques, la noblesse de Bourgongne et des riches habitans des villes, qui volontairement jurent servir pour la religion catholique contre les Huguenots de leurs personnes et biens, joinct au service du Roy; sans contrainte met bon ordre pour l'enroollement des gens de guerre et levées de deniers; crée surveillans, espions et messagers, à l'exemple des Huguenots, pour descouvrir leurs menées. Le serment souscrit justifie ce dessein; chaque parroisse de Dijon payoit leurs hommes pour trois mois, toute la ville deux cens chevaux et deux cens cinquante hommes de pied : la Bourgongne pouvoit fournir quinze cens chevaux et quatre mil hommes de pied, payez pour trois mois de l'an. Le sieur de Tavannes fit une assemblée en la maison du Roy, où mon frere et moy, bien que peu agez, assistasmes, avec beaucoup de noblesse et de peuple, là où le serment fut leu.

Rien n'estonna jamais tant les Huguenots que ceste confrairie; c'estoit les battre de leurs mesmes inventions de fraternité : ils se pourvoyent au parlement et par tout pour esteindre ce commencement, qu'ils jugeoient estre leur ruïne; disent que sans l'authorité du Roy ses subjects s'assemblent. Ceux de la Cour voyent la poutre dans l'œil de ceux qui vouloient oster le festu

de celuy de leurs voisins, envoyent vers le sieur de Tavannes s'enquerir que c'est, et comme ils s'y devoient gouverner: il respond que c'est d'eux de qui il le vouloit apprendre : que la justice se peint tenant deux balances, s'ils en voyent une pleine de monopoles, heresies et rebellion, l'autre de l'honneur de Dieu, du service du Roy, extinction d'heresie et de rebellion, remettoit à leur prudence celle qui devoit emporter le poids : la Cour renvoye le tout au Roy. Le sieur de Tavannes sagement, sans declarer son affection pour eviter d'estre repris, maintient couvertement ceste association pour le Roy, sans autre consideration, esloigné de tous partis autres que celuy de Sa Majesté. Les armes prises quelque temps apres, les partisans huguenots à la Cour font rompre ces associations par des commandements exprez de leurs Majestez.

Serment de la confrairie du Sainct Esprit, commencée par le sieur de Tavannes, l'an 1567.

« Comme nous ayons esté admonestez et interpellez de la part de monseigneur de Tavannes, lieutenant pour le Roy en ce païs, lequel auroit commandement expres de Sa Majesté de faire la description de ses bons subjects de l'ancienne et catholique religion, desquels il se pourroit servir, advenant que ceux de la religion qu'ils disent Reformée vinssent entreprendre chose contre son authorité, ordonnances et edicts, ou qu'il fust occasionné de les reprimer et chastier ; nous, obtemperans à la volonté de sadicte Majesté, et cognoissans que la parole seule ne suffiroit pour luy en donner plus ample asseurance, avons deliberé conjoinctement

et par ensemble nous inscrire et obliger, tant envers sadicte Majesté que les uns envers les autres, par le serment suivant :

« Nous soubssignez avons, au nom de nostre Sei-« gneur Jesus Christ, et par la communion de son « precieux corps et sang, faict la description qui s'en-« suit, pour de nostre pouvoir soustenir l'Eglise de « Dieu, maintenir nostre foy ancienne et le Roy nostre « sire, souverain naturel et tres-chrestien seigneur, « et sa coronne, et ce toutesfois sous le bon vouloir « et plaisir de Sa Majesté, et non autrement.

« Premierement, nous jurons par le tres-sainct et « incomprehensible nom de Dieu, Pere, Fils et Sainct « Esprit, auquel nom nous avons esté baptisez, et « promettons, sur nos honneurs et perils de nos vies, « que desormais, toutes et quantesfois que, par les chefs « et esleuz qui seront cy apres nommez par le Roy « sur la presente description, nous serons advertis « d'aucune entreprise que l'on puisse faire contre nos-« tre susdicte loy et foy dont nous avons faict profes-« sion en nostre baptesme, et que nous avons mainte-« nuë avec la grace de Dieu jusques à present, et aussi « d'entreprise que l'on puisse dresser en hayne de la « manutention de ladicte foy contre ladicte majesté « royale, de madame sa mere et de MM. ses freres, « qui nous regissent par la permission divine; mainte-« nants nostre susdicte foy et loy sur la premiere som-« mation desdicts chefs et esleuz nommez par sadicte « Majesté ; nous confererons toute l'ayde et devoir qu'il « nous sera possible, tant de nos propres personnes « que de nos biens, pour la manutention de nostre-« dicte foy et religion, et de ladicte coronne, et pour

« reprimer toutes entreprises contraires. Et à ceste fin,
« promettons faire serment de toute obeïssance à celuy
« qui sera esleu par le Roy chef de ladicte description,
« contre toutes personnes de party contraire, sans au-
« cun en exempter.

« Semblablement nous jurons le tres-saint et incom-
« prehensible nom de Dieu, que toutes et quantesfois
« que, par ledict chef ou ses deputez, nous serons ad-
« vertis d'entreprises quelconques que puissent faire
« aucuns de ce royaume, ou autres quels qu'ils soyent,
« à cause de contraire religion, contre la maison de
« Valois, qui regne à present en France, et continuel-
« lement depuis le chevaleureux roy Philippe de Va-
« lois, qui premier a esté nommé le Catholique, au
« titre de son enterrement, pour donner lieu à autre
« famille de cedict royaume, ou autre païs, quel qu'il
« soit; nous confererons semblablement toute ayde et
« devoir qui nous sera possible, tant de nos propres
« personnes que de nos biens, pour la manutention
« de la coronne en ladicte maison de Valois, premie-
« rement au Roy et à MM. ses enfans, quand il plairra
« à Dieu luy en donner, et par ordre à MM. ses freres
« et leurs enfans respectivement, tant qu'il plairra à
« Dieu proroger ladicte famille et nom, et leur per-
« mettre nous regir en nostre susdicte religion; et à
« ceste fin promettons aussi faire serment de toute
« obeyssance audict chef.

« Afin de maintenir ce que dessus, nous promettons
« nous quottiser chacun selon nos puissances et facul-
« tez, tant pour servir en nos personnes, selon nostre
« puissance, que pour fournir armes et chevaux, et de
« nos biens, toutes et quantesfois que l'entreprise sera

« faicte pour ladicte manutention. Lesquelles quottes
« nous jurons et promettons tenir prestes pour le jour
« qui sera commandé par ledict chef, et cependant
« advancer entre les mains du receveur qui sera cy-
« apres nommé, de nos biens si largement que nous
« pourrons pour faire fonds, qui sera employé pour
« ladicte manutention par l'ordonnance dudict chef,
« et selon ses commandements, dont ledict receveur
« sera comptable.

« Jurons et promettons en la presente description
« rendre toute amitié et fraternité les uns aux autres,
« pour nous secourir reciproquement contre tous ceux
« de party contraire, s'ils font aucune entreprise con-
« tre aucun des soubssignez, à cause dudict party : et
« pour ledict secours, promettons respectivement les
« uns aux autres employer tant nos personnes que nos
« credicts et faveurs, sans rien y espargner. Et pro-
« mettons aussi tenir tous articles dessus jurez, sans
« avoir esgard à aucune amitié, parentage ou alliance
« que nous puissions avoir avec ceux qui entrepren-
« dront au contraire.

« Jurons et promettons comme dessus tenir secrette
« la presente description, et ne la reveler à quelque
« personne que ce soit, quelque lien d'amitié que nous
« puissions avoir, soit femme, frere ou autre. Promet-
« tons n'en parler en aucune compagnie, et n'en si-
« gnifier rien, directement ou indirectement, de bou-
« che ou par escrit, sinon autant que par ledict chef il
« nous sera permis et commandé, pour l'execution et
« exploict d'icelle.

« Pour faire foy dudict serment, nous avons soub-
« signé les presentes. »

Ces associations et ligues doivent estre prises de plus haut; l'origine a esté trouvée incontinant apres la ligue faite du duc de Saxe, landgrave, Brandbourg et autres princes de ceste religion à Smalcade, par Ferdinand, lors roy des Romains, lequel semblablement fit association avec le duc de Bronsvich, evesques et ecclesiastiques, et autres princes catholiques, pour y resister; en suitte de quoy, au concile de Trente, où estoit le cardinal de Lorraine, auquel lieu la connivence de la Royne, des princes du sang et de Montmorency fut mise en advant, et pris resolution de faire une societé sous titre de Fraternité des Catholiques dans la France, mesmes sans permission du Roy; auquel effect le cardinal de Lorraine offrit ses nepveux, parens et amis : ce qu'accepté et aggreé dez lors du Pape, ledict cardinal, de retour en France, y persuada ses amis.

Le cardinal d'Armagnac fit une association semblable à celle qui fut faite à Dijon, laquelle ne fut en façon que ce soit inventée par le sieur de Tavannes que pour maintenir l'authorité du Roy et la coronne en la race de Valois, comme le serment sus escrit en fait foy. Neantmoins il est certain que toute la ligue faicte en France depuis, commencée par MM. de Guise aux années 1587 et 1588, a source et origine du concile de Trente, ayant suivy le chemin que le cardinal de Lorraine avoit tracé plus licencieusement, comme il est croyable; d'autant qu'estant faicte contre les heretiques, elle s'estendit à vouloir forcer le Roy par armes de leur faire la guerre, dont succeda la mort des autheurs à Blois, depuis celle du roy Henry III, et tant de maux qui en sont ensuivis. Toutes asso-

ciations et ligues sont tres-pernicieuses en l'estat des roys, qui ne doivent pour quoy que ce soit les permettre.

Au commencement de l'année 1567, le sieur de Tavannes (mandé de la Royne) arrive à la Cour, composée d'Huguenots, de plusieurs dependans d'elle, et de petit nombre de ceux de Guise. L'admiral de Chastillon le convie à disner, et le pique de paroles sur les choses passées; à quoy il replique qu'ils gagneroient par surprises, et le perdroient en gros, et que la noblesse ne veut perdre l'Estat ny ses biens pour l'ambition des particuliers; conseillé de ses amis, crainte des poisons, il se retira de ces festins. Le Roy tenant une espée, l'admiral de Chastillon luy dict qu'il coupast la teste au sieur de Tavannes, lequel respond : « Vous avez mis la vostre en hazard, je gar-« deray bien la mienne. » Brocher, financier, craint la chambre erigée pour vuider les bourses des larrons; demande conseil au sieur de Tavannes; il luy enseigne l'herbe : Tien toy loin; il ne le croit, faillit à estre pendu.

La Royne se prepare contre ces menaces et menées huguenottes, envoye le sieur de Tavannes recevoir les Suisses en Bourgongne. Le duc d'Albe, qui servoit de couverture de ceste levée, passe au comté de Bourgongne, et va en Flandres; les Suisses s'acheminent à Paris; les Huguenots se resolvent aux armes, non tant de crainte que d'ambition, faschez d'estre exclus du gouvernement de la Cour, et qu'on avoit manqué de parole au prince de Condé, auquel on avoit promis la lieutenance generale. L'Admiral, souverain en ce party, artificiellement le comble de peur, pour

l'induire aux armes, qu'il publie estre le seul salut de leur vie.

Le secret, la fidelité, le zele, estoient par eux gardez, lesquels ayans fait la cene estoient comme les sourciers qui ont esté au sabat, qui se jugent irreconciliables; les ministres, interpreteurs des livres hebraïques les suivent, et à leur exemple escrivent les naissances, les nombres, les aages, marquent les maisons, chemins, passages, par livrets, chiffres et signals. Les surveillans de Geneve, sans avoir esté en France, y arrivant avec leurs memoires et instructions, executoient dans icelle ce qui leur estoit commis, par les moyens sus escrits; establirent les finances et receptes sur eux, reservant le tiers des butins pour employer à leur cause. Postes à pied, jargons, signes, contresignes, escritures couvertes, chiffres ne sont espargnez; les eglises, les ministres, les surveillans plus fideles advertis, tout se prepare aux surprises, aux armes, trahisons et menées; ils trompent leurs freres, peres, amis, le Roy et sa Cour, non le sieur de Tavannes, qui advertit (sans estre creu) la Royne des entreprises, pourvoit à son gouvernement, sur le soupçon de l'achapt d'armes et chevaux, murmures, menées et passages des Huguenots, leur remonstre qu'ils sont descouverts, les ressouvient des courtoisies receües de luy, les prie de sortir de son gouvernement; ils luy obeïssent et s'en vont.

La Royne, trompée de l'Admiral, faisant semblant de jardiner en sa maison, et d'autres ausquels elle se fie, sejourna à Monceau, ne pensant les armes si promptes : sur l'advis du sieur de Tavannes elle gagne Meaux avec ses enfans et Suisses. A mesme

jour de Sainct Michel furent cinquante places prises en France. Les Huguenots, sages d'experience, par la faute de n'avoir pris le Roy ou Paris aux premiers troubles, se treuvent cinq cens chevaux au rendez-vous pour se saisir de leurs Majestez. La Royne, advertie, avec ses enfans part à minuict au milieu des Suisses. Quatre cens chevaux, guidez de l'admiral de Chastillon, paroissent, ou faute de cœur, ou de ne s'estre tous treuvez au rendez-vous qu'ils avoient promis, sans cognoistre qu'ils en avoient trop ou trop peu faict, se retirent, fardant et couvrant leur entreprise (qui estoit de prendre le Roy) d'une requeste qu'ils luy vouloient presenter en armes, et de l'inimitié du cardinal de Lorraine, qui prudemment s'estoit absenté pour leur oster ce sujet: dequoy adverty, il fut couru par eux sur le chemin de Juinville, confirmant par ce chemin contraire le mensonge de leur excuse.

Les Suisses en ordre rendent la Cour à Paris; les Huguenots saisissent Sainct Denis et les passages d'alentour, non sans quelque imagination folle qu'ils avoient d'affamer Paris. De toutes parts les troupes arrivent au secours du Roy, et aux Huguenots, qui avoient pris Soissons, Orleans, Bologne, Auxerre, Mascon, failly Tholoze et Troyes. Ceux de Mascon estonnez (pour la faute du Roy et de Lion) offrent obeïssance et suspension d'armes au sieur de Tavannes, qui prend occasion d'envoyer au Roy seurement en la compagnie d'un des principaux de leur ville, pour procurer leur ruïne, et sçavoir du Roy s'il se serviroit de luy avec ses forces à Paris ou en son gouvernement. Leurs Majestez se fient en sa prudence et fide-

lité, le prient de venir. Le connestable, craignant sa suffisance, le retarde, luy procure une commission pour aller à Mets, dont la ville estoit prise par M. d'Ozans; pareillement luy donne charge de demeurer sur la frontiere, pour empescher la venuë des reistres. Le sieur de Tavannes cognoist son dessein, ne laisse d'obeyr, fait l'un et l'autre. Proche de Mets, sa reputation joincte à la citadelle, qui tenoit pour le Roy, sort de la ville M. d'Ozans qui favorisoit les Huguenots, ce qu'ayant fait, s'achemine à la frontiere, pour empescher les reistres.

Grande diversité d'opinions a esté de l'etymologie du nom Huguenot: les uns l'adaptant au latin (*ut nos*), comme nous, ou avec nous autres, à ce qu'ils s'assemblarent à Tours sous la porte du roy Hugon, et plusieurs autres advis, lesquels n'ont aucunement rencontré ny touché au but. La veritable source de ce nom vient de Suisse, de l'estat populaire et rebellion contre la maison d'Austriche, dont les premiers associez usarent de ce mot allemand (*eid genosen*): le mot d'*eid* signifie foy, et *genosen*, associez, et tels se sont nommez; et ayant tousjours desiré les premiers ministres venus en France d'y establir l'estat populaire, usarent de ce terme (d'*eid genosen*) parmy les Huguenots, qu'ils ne vouloient que tout le monde entendist, et les premiers de ceste religion tenoient à honneur ce que leurs successeurs ont estimé à honte.

Sur le commencement de l'année 1566 mourut Guillaume de Saulx, seigneur de Villefrancon, qui avoit esté chamberlan du roy Henry deuxiesme quand il estoit dauphin, s'estoit signalé en plusieurs guerres, nommément à la retraicte de l'empereur Charles-

Quint hors de France, apres le siege de Sainct Dixier. Il demeura lieutenant au gouvernement de Bourgongne, en l'absence du sieur de Tavannes son frere, qui estoit mareschal de camp en Italie; soustint le faix dans le païs de l'infortune de la bataille Sainct Quentin; se para de l'entreprise de Paule-Ville, general de quinze mil hommes; changea par sa prudence ses desseins sur les villes de Bourgongne au siege de Bourg, où Paule-Ville alla, voyant ses intelligences rompuës. Il assista et obeït au sieur de Tavannes son frere, plus jeune que luy, au commencement des rebellions fit de grands services à l'Estat, commanda à Chalon et y fit bastir la citadelle. A la paix la Royne luy envoya l'Ordre, qu'il refusa pour la multitude de gens sans merite qui y estoient pourveus : servit un temps (par preud'hommie) d'arbitre à toute la noblesse. En fin, mesprisant le monde, fit bastir la maison de Repas au milieu d'un desert, où il se retiroit pour philosopher, et mourut content avec honneur.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

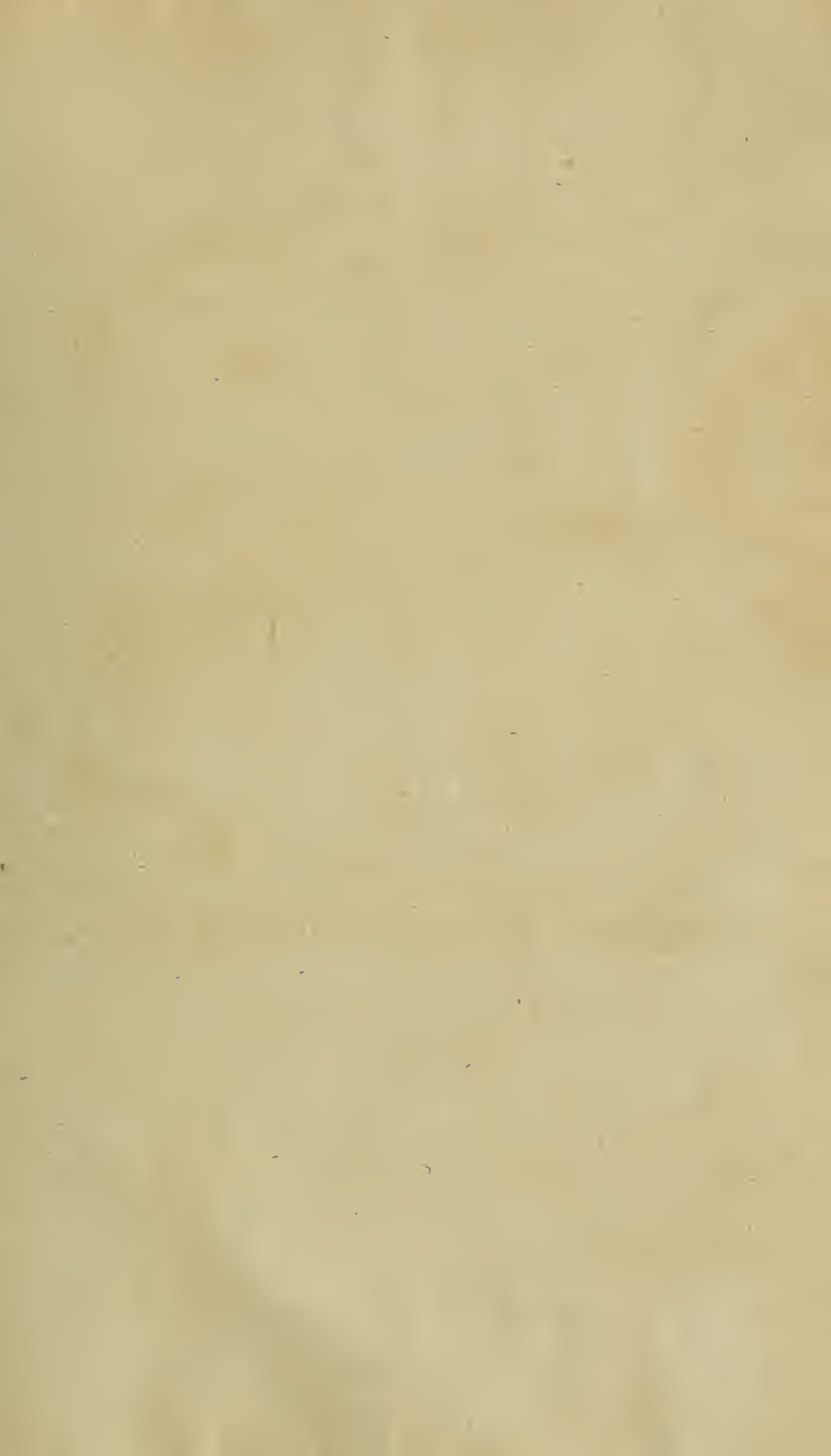
DANS LE VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

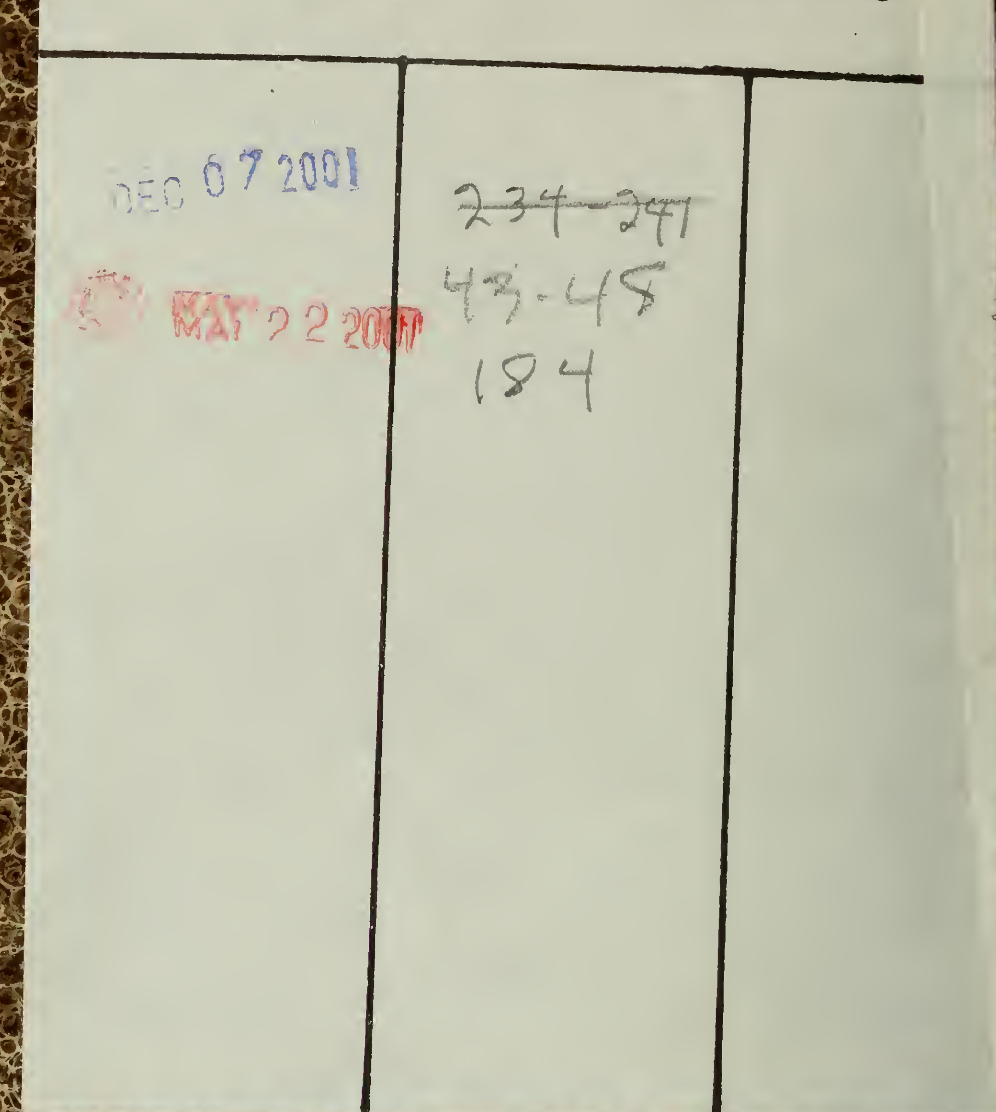
GASPARD DE SAULX, SEIGNEUR DE TAVANNES.

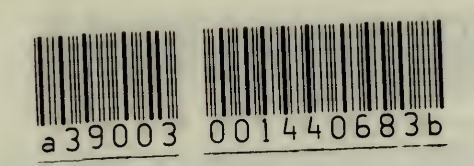
FIN DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

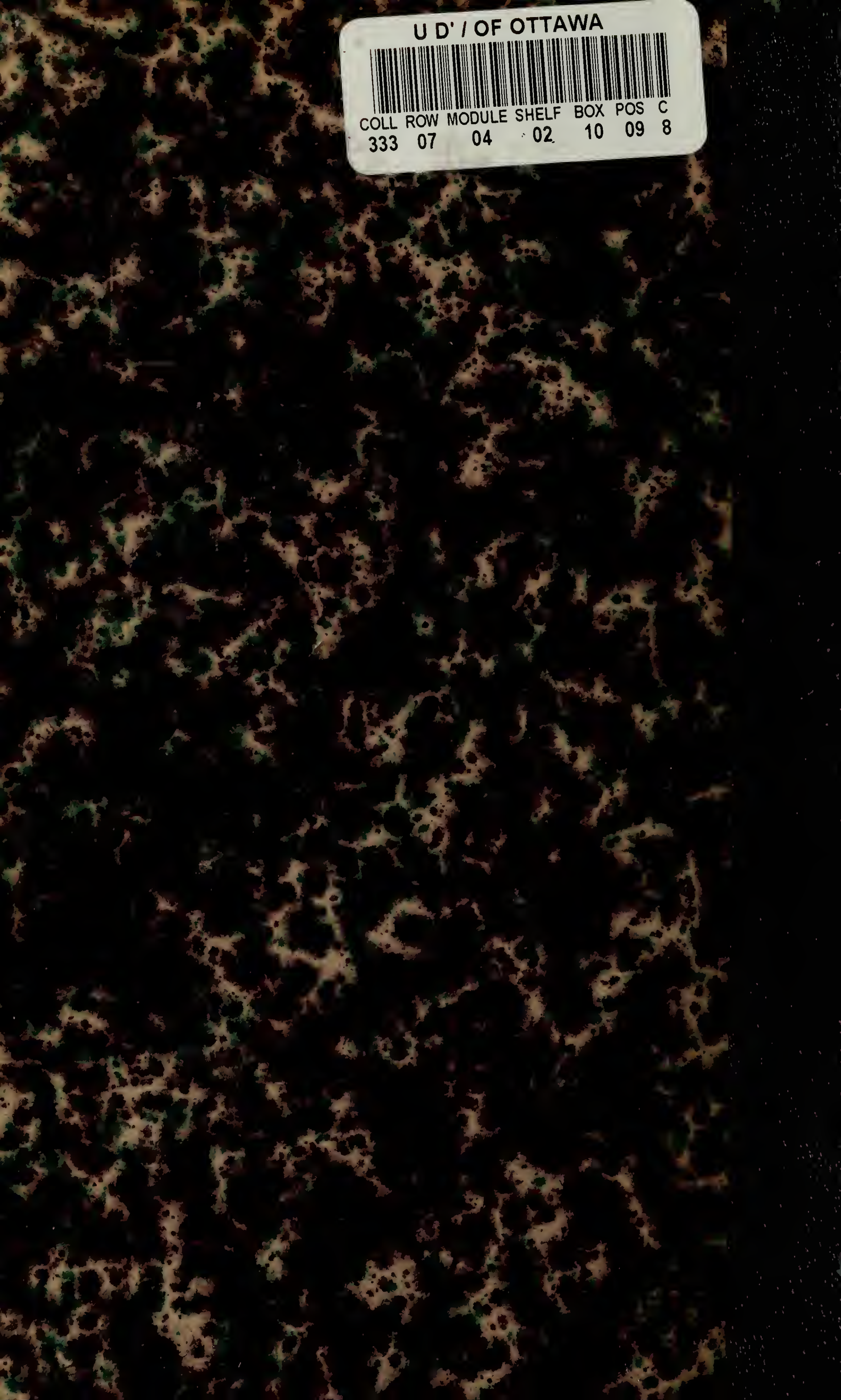







DEC 07 2001
MAY 22 2001
234-241
43-45
184




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 04 02 10 09 8